

D

DE

De l'
pour
ce R
récip
de C
des

PAR

ET

Le p
l'a
se
&
mi
Disc

DE LA FRANCE

E T

DES ÉTATS-UNIS,

O U

De l'Importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des Rapports de ce Royaume & des États-Unis, des Avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de Commerce, & enfin de la situation actuelle des États-Unis.

PAR ÉTIENNE CLAVIERE;

ET J. P. BRISSOT DE WARVILLE.

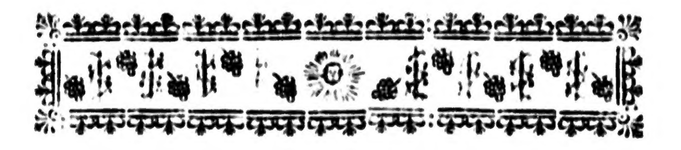
Le passé assure l'alliance de la France avec les États-Unis; l'avenir ne fait qu'aggrandir la perspective, & l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant & avantageux doit produire, en raison de ce qu'il est mieux connu.

Discours de M. le Marquis DE LA FAYETTE *au Congrès.*



L O N D R E S.

1 7 8 7.



OUVRAGE

DÉDIÉ

AU

CONGRÈS AMÉRICAIN,

ET

AUX AMIS DES ÉTATS-UNIS,

DANS LES DEUX MONDES.

PAR ÉTIENNE CLAVIERE;

ET J. P. BRISSOT DE WARVILLE.

Paris, 20 Mars 1787.

ERRATA.

PRINCIPALES FAUTES A CORRIGER.

PAGE 26, ligne 11, *je dis*, lisez, nous disons.

Pag. 28, derniere ligne du texte, *ni avantageux*, lis. ou avantageux.

Pag. 72, lig. 22, *le Madere*, ajoutez le Fayal, le Ténérife, le Xérés.

Pag. 207, derniere ligne de la note, *quatre cens*, lis. deux cens.

NOTE importante, relative à l'article des cuirs, pag. 133 & 137.

La note sur les droits payés par les cuirs, est vraie quant à la réalité des droits; mais nous nous sommes convaincus, depuis qu'elle est imprimée, qu'on ne peut pas faire un prix moyen entre les peaux de bœufs & veaux, & celles de chevres. Il y en a au moins deux cens des premieres contre un des secondes. --- Nous nous sommes de même convaincus, que le cent pesant de cuir acheté 37 liv. revendu après la fabrication 64 liv. 16 s. ne rend au tanneur que 5 liv. 5 sols de profit. --- Ce qui explique aisément comment les tanneurs se sont ruinés.

TABLE RAISONNÉE

DES MATIERES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

INTRODUCTION.

On y fait voir que, tandis que les Anglois réunissent une foule de lumieres, sur les liaisons de commerce qui peuvent exister entre l'Europe & les Etats-Unis, la France qui a tant d'interêt à en etablir, offre encore peu de connoissances & de zele pour ce commerce.

Causes de cette indifference. Le défaut de liberté de la presse pour les discussions politiques, en est une des principales. Inconvéniens immenses attachés à la prohibition des livres. --- Avantages politiques qui resulteroient de la liberté de la presse. --- Point de moment plus favorable pour la demander, & pour provoquer la réforme des abus en tout genre, que la circonstance actuelle. ---- Reflexions sur les sources où l'on a puise les faits, sur l'esprit general de cet Ouvrage, sur un des auteurs, sur l'ordonnance des idees, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Du commerce extérieur, des circonstances qui le préparent, des moyens qui peuvent l'assurer à une nation.

Principes généraux sur le commerce extérieur.

Le commerce direct preferable au commerce indirect. ---- Il donne tout à meilleur marché.

Le meilleur marché, la grande base du commerce extérieur.

Circonstances qui mettent une nation à portée de vendre *a meilleur marché.*

Circonstances qui portent deux nations à se lier par les rapports du commerce.

La nature des choses doit les fournir toutes.

Qu'est-ce que la nature des choses ?

CHAPITRE II. *pag.* 12.

Du commerce extérieur considéré dans ses moyens d'échange & dans sa balance.

Examen de ce qu'on entend par balance de commerce entre deux nations.

On prouve 1°. que cette balance de commerce n'est qu'un mot insignifiant ; que le solde payé en or, n'est point la preuve d'un commerce désavantageux à celui qui paye ce solde, ni avantageux à celui qui le reçoit.

2°. Que les tables de cette balance du commerce ne méritent aucune foi, & que l'unique maniere d'estimer l'accroissement du commerce, est par l'accroissement de la population.

3°. Qu'il est impossible de fixer la quantité de numéraire existant dans un pays ; & que tous les calculs, donnés à cet égard, portent sur des bases incertaines & défectueuses, parce qu'il est impossible de rassembler tous leurs élemens.

4°. Que les métaux ne sont point la vraie richesse.

5°. Que, considérés comme agens d'echange, il seroit bien plus avantageux de leur substituer, dans le commerce intérieur, le papier, & de ne pas craindre d'employer les métaux à l'usage auquel on ne peut employer ce papier, c'est-à-dire, au commerce extérieur.

Il résulte enfin de ces démonstrations, que le commerce peut s'ouvrir entre deux nations, sans le secours du numéraire; qu'une nation en aura cependant d'autant plus à échanger contre des productions etrangeres, qu'elle aura chez elle un plus grand nombre de ces établissemens de confiance, qui remplacent le numéraire avec avantage.

CHAPITRE III, *pag.* 32.

Application des principes généraux, ci-devant posés, au commerce reciproque de la France & des Etats-Unis.

Que la France a tous les moyens qui procurent un grand commerce, & qui doivent le lui assurer dans les États-Unis; que ses productions leur conviennent, & que les circonstances intérieures où elle se trouve, la forcent de se livrer à ce commerce.

Examen de la position géographique & physique de la France, de ses productions, de son industrie, &c.

Examen de l'objection qui consiste à dire, qu'il vaudroit mieux s'occuper de l'intérieur de la France, que de lui ouvrir un grand commerce extérieur.

On prouve que le commerce extérieur amenera très-promptement la réforme intérieure, & que dans

sa position, la France a un grand besoin de vastes débouchés au-dehors.

Distinction essentielle à faire, à cet égard, entre un peuple neuf, & un peuple civilisé, qui a de nombreuses manufactures.

On fait voir que le commerce extérieur les alimente, les soutient.

Reflexions sur l'infériorité des manufactures Françoises aux fabriques Angloises dans certains articles. --- Causes développées. ---- Remede dans le commerce extérieur.

CHAPITRE IV. *pag.* 45.

Que les États-Unis sont forcés par leurs besoins & les circonstances où ils se trouvent, de se livrer au commerce étranger.

Que les écrivains qui ont traité cette matiere ne l'ont envisagée que d'une maniere abstraite. -- Qu'il faut l'examiner d'après l'état des choses.

Et que, d'après cet état, les Américains libres sont forcés de se livrer au commerce extérieur.

Pour le démontrer, on prouve, que les Américains libres ont des besoins de nécessité, de commodité, & même quelques-uns de luxe; besoins auxquels ils ne peuvent ni renoncer, ni suppléer eux-mêmes.

On prouve, que n'ayant point de manufactures, ils sont forcés de recourir aux manufactures Européennes; qu'ils ne pourront en élever de long-tems, parce qu'ils ont peu de bras, & que la culture doit absorber tous leurs soins.

On prouve, que sous les rapports physiques, politiques & moraux, ils doivent persévérer à se livrer exclusivement à l'agriculture, & renoncer même au transport de leurs productions en Europe.

On prouve, que c'est le seul moyen de conserver leurs mœurs républicaines, & de retarder les progrès du luxe.

Enfin, on prouve, qu'en se livrant à la culture, qu'en négligeant les manufactures, ils s'appercevront moins de la rareté du numéraire, & qu'ils trouveront le moyen d'y suppléer, & de faire un commerce extérieur d'échange très-avantageux.

Ces différens points étant établis, on se propose de faire voir que de toutes les nations de l'Europe, la Françoise est celle avec laquelle il convient plus aux Etats-Unis de se lier par le commerce, qu'ils ont des besoins & des productions qui se correspondent. On développe cette vérité, en présentant le double tableau des importations & exportations réciproques à faire entre la France & les Etats-Unis.

CHAPITRE V. *pag.* 71.

Tableau des importations à faire de la France dans les États-Unis, ou tableau des besoins des États-Unis, & des productions de la France qui leur correspondent.

SECTION PREMIERE. *Des Vins.* *pag.* 72.

On y discute trois questions :

1°. Convient il à l'Amérique libre de cultiver la vigne & de faire le vin ?

On y soutient la négative, & on prouve que la vigne est une proprieté incommode & peu lucrative, que le vin à trop bas prix seroit une production dangereuse dans des republiques, dont les mœurs sont la base, &c. Qu'il vaut mieux le tirer de l'etranger.

2°. L'Amerique libre ne doit elle pas en renonçant à cette culture, donner la preference aux vins François ?

Que cette question ne peut souffrir de difficulté ; que les vins François sont, sans contredit, les plus sains & les plus agreables.

3°. Comment, pour leur assurer la préference, doit-on se conduire ?

En améliorant la culture de la vigne, en perfectionnant la fabrique du vin, en instituant des établissemens qui rendent son revenu moins précaire. Differens moyens proposés à ce sujet.

Section II. *Eaux-de-Vie.* *pag.* 86.

De l'inconvénient moral & politique du bas prix des eaux-de-vie.

De la superiorité des eaux-de-vie de France sur celles des autres pays & même sur le rum.

De la facilité d'assurer dans les États-Unis la préference aux premieres sur toutes les autres.

Examen de la question : s'il importe au gouvernement François de favoriser la distillation des eaux-de vie.

Raisons qui doivent faire proscrire cette distillation.

Elle détruit beaucoup de combuſtible, & le combuſtible devient rare.

L'exportation de l'eau-de-vie ne rend rien au fiſc, & celle du vin rend beaucoup.

L'exportation de l'eau-de-vie nuit à la conſommation des vins François dans l'étranger ; cette eau-de-vie ſert de baſe aux vins factices qui s'y préparent.

La diſtillation des eaux-de-vie n'eſt pour le propriétaire de la vigne, qu'une reſſource extrême qui le ruine.

De cet examen réſulte qu'il faut encourager l'exportation des vins, & décourager celle des eaux-de-vie.

SECTION III. *Huiles, Olives, fruits ſecs, &c.* *p.* 94.

Articles d'un débit ſûr & avantageux pour la France, dans les États-Unis.

SECTION IV. *Draps.* *pag.* 95.

Les peuples régis par une conſtitution libre doivent le préférer à toute autre étoffe.

Ses diverſes qualités s'accordent plus avec les différens climats des États-Unis.

La manufacture des draps étant du nombre des fabriques compliquées, ne convient point aux Américains libres, dans leur état préſent.

Ceux qu'ils fabriquent doivent ſe réduire à des étoffes groſſieres.

Pour les draps fins, ils doivent avoir recours à l'Europe.

Que la France peut ſe mettre au rang des nations qui prétendent à les fournir à l'Amérique libre.

Les premiers essais faits par elle en ce genre, mal accueillis, ne doivent pas décourager ses fabricans.

Causes du discrédit de ces draps. Que ce discrédit ne peut durer, parce que les François fabriquent de beaux draps & entendent la teinture mieux que tout autre peuple.

Examen des causes qui font que les draps François luttent avec désavantage contre les draps Anglois.

Ce désavantage ne provient pas de l'infériorité des draps François, mais de la disette des laines Françoises, de leur haut prix, tandis que les laines sont en abondance & à bon marché en Angleterre.

Causes de cette différence de prix.

Que la cherté des laines Françoises, tenant à la rareté des moutons, on peut la faire disparoître, en s'occupant de la multiplication de ces derniers.

Causes qui s'opposent à cette multiplication.

Moyens de l'encourager.

En attendant que l'on ait atteint ce but, il faut encourager l'admission des laines Americaines.

SECTION V. *Toiles.* *pag.* 113.

On distingue deux especes de toileries. --- La premiere comprenant le linge proprement dit, avec lequel on fait les draps, &c.

La fabrication de ces toiles étant simple, & pouvant s'associer avec les travaux champêtres, les Américains libres ont raison de l'entreprendre.

Il n'est que certaines toiles très fines, pour lesquelles ils auront recours aux Européens.

La deuxieme espece de toileries renferme les tissus

faits de fil de diverses couleurs ; tels que les toiles peintes, les mouchoirs, les rubans, &c.

La fabrication de la majeure partie de cette toilerie étant compliquée, appartient à l'Europe.

Les Anglois ayant imaginé des machines qui la simplifient, la fabriquant plus belle & à meilleur marché, pourront obtenir la preference.

La France pourroit lui faire concurrence, si elle étoit abandonnée à ses forces naturelles, & si elle n'étoit gênée par aucun obstacle.

Examen de l'arrêt rendu en 1785, pour favoriser cette fabrication des toiles, & attirer les fabricans étrangers dans la France. Motifs qui doivent les en éloigner.

SECTION VI. *Soieries, Rubans, Bas de soie, Galons, &c.* *pag.* 126.

Articles pour la fourniture desquels la France aura la préférence dans les Etats-Unis.

Ses métiers sont nombreux ; ses soieries belles & moins cheres qu'ailleurs.

La fabrique des soies ne convient point aux États-Unis. Motifs qui doivent les en éloigner à jamais.

Motifs qui doivent les empêcher d'en consommer. S'ils en attirent chez eux, ce ne doit être que pour en fournir l'Amerique Espagnole.

SECTION VII. *Chapeaux.* *pag.* 131.

La fabrique en appartient à l'Europe, & la France doit avoir la preference dans la fourniture de cet article.

SECT. VIII. *Cuirs, Souliers, Bottes, Selles, &c. p.* 133.

Les Anglois ont une grande supériorité dans tous ces genres d'industrie sur les François.

Causes principales de cette supériorité. Le véritable esprit de commerce regnant en Angleterre, le commerçant s'honore de sa profession, y consacre de grands fonds, les y laisse. Il n'y a d'ailleurs aucunes entraves sur les tanneries. L'inverse a lieu en France. Le commerce y etant avili, on y consacre peu de fonds, on les en retire promptement. Les cuirs sont surcharges de droits, le tanneur a peu ou point de gain. Droits & entraves à supprimer, si l'on veut ranimer les tanneries Françoises.

SECTION IX. *Verreries.* *pag.* 136.

Le gouvernement François doit se hâter d'eteindre ses verreries. Les bouteilles seules pourroient constituer un article d'exportation; mais les verreries sont trop pernicieuses, devastent les forêts qui ne sont que trop devastees. Il est preferable d'encourager les Américains libres à élever des verreries. Ils y auront un double avantage.

SECTION X. *Fer & Acier.* *pag.* 140.

Il faut éteindre par la même raison les forges Françoises. Les Américains doivent un jour fournir du fer à l'Europe. En attendant, la France ne peut entrer sur cet article en concurrence avec le Nord. --- Son intérêt doit la porter à en tirer de l'étranger.

SECTION XI. *Bijouterie, Orfévrerie, Horlogerie, &c.* *pag.* 148.

Si les États-Unis suivent la nature des choses, ils

doivent dédaigner tout ce qui appartient à la bijouterie.

Pour l'orfévrerie, la vaiſſelle de cuivre plaquée d'argent y aura la préférence ſur celle d'argent, & la vaiſſelle plaquée des Anglois étant infiniment ſupérieure à celle des François, l'emportera ſur elle.

Cauſes de l'infériorité de la vaiſſelle plaquée de la France.

Quant à l'horlogerie, les montres ſont un objet de néceſſité pour les Américains libres. Mais pour les leur fournir, il faut en faire de bonnes & à bon marché. La France peut prétendre à ce commerce. Moyens qu'elle doit employer.

SECTION XII. *Papiers divers & Papiers peints.* *p.* 153.

Les manufactures Françoiſes en fabriquent de ſupérieurs à toutes les autres.

Ils en fourniront les Américains libres en concurrence avec les autres nations.

Le papier eſt un article de commerce dont la production ne peut pas ſurpaſſer la conſommation, & qu'on doit encourager par-tout.

La conſommation en deviendra immenſe dans l'Amérique libre. Mais ils ne pourront de long-tems y ſuppléer ſeuls.

SECTION XIII. *Imprimerie.* *pag.* 157.

La main-d'œuvre étant chere dans les États-Unis, les imprimeries ne peuvent s'y multiplier; celles qui exiſtent ne doivent fournir que des gazettes & peu de livres. C'eſt à l'Europe à fournir ces der-

niers. La France est appellée par le bas prix de sa main-d'œuvre, à imprimer pour les États-Unis.

SECTION XIV. *Sel.* *pag.* 160.

Article important de nécessité premiere pour les États-Unis. Ils seront long-tems obligés de le tirer de l'Europe. Celui de France étant plus salant, aura la preférence ; elle peut le fournir à bon marche, si le gouvernement veut supprimer les entraves mises à l'exportation du sel.

SECTION XV. *Considérations générales sur ce tableau d'importations Françoises dans les États-Unis. p.* 164.

Étendue des importations de l'Angleterre dans ses Colonies avant la révolution. Elles augmenteront avec l'accroissement de la population. La France doit s'empresser de s'en emparer. C'est l'unique moyen de soutenir sa marine. Mais en se livrant à ce commerce, elle ne doit faire que ce qui lui convient de faire. Elle ne doit pas tout embrasser. Même avis à donner aux Americains libres. Tous doivent consulter leur position ; &, par cette position, l'Europe doit être manufacturiere & l'Amérique cultivatrice.

CHAPITRE VI. *pag.* 171.

Des objets que l'Amérique libre peut fournir en retour des importations de la France. *pag.* 171.

Reflexions preliminaires sur les facilites que la France vient d'accorder aux Américains libres pour favoriser leurs importations en France ; facilites contenues dans une lettre adressée par M. de Calonne à M. Jefferson.

SECTION PREMIERE. *Tabac.* *pag.* 174.

C'eſt l'article le plus important des productions Americaines.

La conſommation du tabac ne peut que s'étendre, ſi on le donne à meilleur marché.

La culture du tabac ne convient point aux États Européens qui ont acquis aſſez de population pour mettre en autres valeurs leurs bonnes terres.

Cette culture n'a rien d'ailleurs qui doive la faire chercher, elle n'eſt pas lucrative pour les planteurs, elle eſt une des cauſes de l'eſclavage.

Des circonſtances particulieres & naturelles favoriſent la culture du tabac dans la Virginie & les Carolines, & comme elle s'étend maintenant dans l'immenſe interieur de l'Amérique, cette contrée en ſera pendant long-tems le grand magaſin.

C'eſt de l'Amérique qu'il convient à la France de tirer ſes tabacs.

Du revenu prodigieux que la France tire de l'impôt ſur le tabac.

Des inconvéniens attachés au monopole de la compagnie qui l'afferme.

De l'impoſſibilité d'en faire jamais un article de commerce & d'echange tant que ce monopole ſubſiſtera.

Du comité choiſi en France pour remédier à ces inconveniens.

Du projet préſenté à ce comité par M. le marquis de la Fayette, pour rendre le tabac au commerce libre, & cependant conſerver à l'État le revenu qu'il tire de ſon impôt ſur cette feuille.

b

Examen des inconvéniens attachés à ce projet.

Autre plan proposé qui n'offre aucun de ces inconveniens, & qui réunit le double avantage de rendre un revenu plus considérable, en laissant le commerce de tabac parfaitement libre, en prévenant à jamais la contrebande, & en dispensant d'entretenir une armée pour l'empêcher.

Avant de developper ce plan, on refute une objection proposée dans un ouvrage célebre contre l'établissement de la liberté du commerce.

De la nouvelle méthode de percevoir le droit mis sur le tabac devenu marchand; droit qui rendroit dans l'etat actuel des choses, bien au-delà du revenu du fisc.

Cette nouvelle méthode consiste à distribuer la perception de ce droit sur l'entree, sur la fabrication & sur le debit.

Developpement & discussion de ces trois passages de l'impôt.

Des avantages qui résulteront de la liberté du commerce de tabac en France.

Que la liberté loin de renchérir le tabac en diminuera le prix.

Qu'elle en fera perfectionner la fabrique.

Que la consommation en augmentera, & par conséquent le debit.

SECTION II. *Pêcheries, Huiles de Baleine, Chandelles de Spermaceti.* *pag.* 215.

Necessité de favoriser l'abondance & le bas marché des subsistances. Moyens d'augmenter la population.

Le poisson est une de ces subsistances dont les gouvernemens doivent encourager l'importation.

Necessité d'abandonner entiérement l'ancien systême des productions.

Réfutation des objections du lord Sheffield.

Que les Américains libres ont une foule d'avantages pour pêcher & vendre leurs poissons & leur huile à plus bas prix

Que la France n'a aucun de ces avantages.

Que par conséquent la France doit abandonner ses pêcheries.

Examen d'une objection du lord Sheffield sur ce que la pêche forme des matelots.

Discussion de son opinion & de l'opinion générale sur les primes.

Developpement de leurs inconvéniens pour les pêches.

Vrai moyen de former de bons matelots.

Nécessité & avantages d'admettre en franchise le poisson & l'huile des Américains.

Absurdité de vouloir encourager par des primes la pêche Françoise de la baleine.

Autre absurdité de vouloir attirer & fixer dans nos ports des pêcheurs Américains.

SECTION III. *Bleds & Farines.* *pag.* 234.

Avantages de l'admission des farines & bleds étrangers en franchise.

Discussion de quelques objections proposées contre l'entiere & constante liberté du commerce des grains.

De la grande quantite des bleds produits par les Etats-Unis.

De la necessité de les accueillir & d'en faire de vastes depôts en France.

Du versement des bleds Americains dans les Isles à sucre.

SECTION IV. *Mâts, Vergues & autres Bois pour la Marine.* *pag.* 245.

[illegible] les Etats du Nord qui les fournissent commencent à s'épuiser.

[illegible] avantageux d'en tirer des États-Unis, qu'ils sont au moins aussi bons, moins chers & que le transport en est plus facile.

Examen des objections faites contre les bois de construction d'Amerique.

Des differentes especes de bois des États-Unis propres à la construction des vaisseaux.

De la quantite considerable qu'en tiroient les Anglois avant la guerre.

SECTION V. *Fourrures & Pelleteries.* *pag.* 251.

Des avantages que les Americains libres auront sur les Anglois du Canada pour le commerce des fourrures.

Que ces avantages résultent de leur position.

De la quantite de fourrures exportees par le Canada en Angleterre avant la guerre.

[illegible] moyens que prennent les Anglois pour attirer chez eux les pelleteries Americaines.

[illegible] la necessite pour la France d'en favoriser l'importation chez elle.

De la nécessité de proscrire tout monopole, toute compagnie qui voudroit faire ce commerce par privilege.

Reflexions sur les mensonges des monopoleurs.

Que le monopole des fourrures ruineroit le commerce Americain.

Que les Américains libres doivent s'opposer à ce monopole.

Section VI. *Riz, Indigo, Graine, de Lin. pag.* 261.

Observations sur les inconvéniens de la culture du riz, sur les abus de l'esclavage au moyen duquel elle se fait, sur la nécessité de détruire cet esclavage, & de remplacer le riz cultivé à présent par un autre qui engendre moins de maladies.

De la nécessité pour le gouvernement François d'accueillir en franchise les riz Américains, & des avantages qui en resulteront pour les subsistances.

Examen d'une idée du lord Sheffield, qui présume que le dépôt des riz Américains sera toujours à Londres.

Quantités des riz exportés de l'Amérique en Angleterre, année commune, prise avant la révolution.

Indigo. *pag.* 267.

Necessité pour la France d'admettre pareillement avec franchise l'indigo de la Caroline & de la Georgie. --- Quantité que ces Etats en exportoient pour l'Angleterre.

De la qualité de cet indigo, de la possibilité de l'améliorer.

Graine de Lin. *pag.* 270.

Quantité qu'en expedioit l'Amérique feptentrionale avant la guerre en Angleterre.

Avantage de l'admettre avec franchife en France.

SECTION VII. *Provifions navales, favoir : poix, goudron, térébentine.* *pag.* 271.

Quantite de ces articles que l'Amérique feptentrionale expedioit ci-devant pour l'Angleterre.

Utilité de ces articles pour cette Ifle. --- Motifs qui ont determiné les Anglois à favorifer, même depuis la paix, ces productions de l'Amérique libre.

Qualité de ces denrées Américaines comparée avec celle des mêmes denrées venant du Nord.

SECTION VIII. *Bois pour la charpente, la menuiferie, tonnellerie, comme douves, têtes de barils, madriers, planches, effentes, &c.* *pag.* 273.

Que la France doit, à l'imitation de l'Angleterre, affranchir ces provifions venant des États-Unis.

Raifons & avantages de cet affranchiffement.

Que la France doit accueillir tous ces bois, qu'elle en a un grand befoin, qu'elle les tirera des Etats-Unis à moins de frais & plus fûrement.

Quantité de l'exportation qui s'en faifoit avant la guerre en Angleterre.

SECTION IX. *Vaiffeaux conftruits en Amérique pour être vendus ou pris à fret.* *pag.* 277.

Que les François doivent acheter des vaiffeaux Américains, s'ils veulent etablir un commerce avec eux.

Objections du lord Sheffield contre l'achat de ces vaiffeaux.

Tableau du nombre de ces vaiſſeaux fournis à l'Angleterre avant la guerre.

Refutation des objections du lord Sheffield.

Raiſons tirées de l'etat de la marine Françoiſe, qui doivent engager la France à favoriſer les conſtructions Americaines.

Raiſons tirées de l'utilité qui en réſultera pour ſes manufactures.

Diſcuſſion du préjugé qui fait regarder les vaiſſeaux Americains comme mauvais & peu durables.

État & degré de perfection de la conſtruction Américaine.

Réputation de M. Peck en ce genre, & en général des conſtructeurs de Boſton & de Philadelphie, reconnue par les Anglois même.

Raiſon pourquoi la conſtruction Américaine ſe perfectionnera de plus en plus.

SECTION X. *Conſidérations générales ſur le précédent tableau des importations des Etats-Unis en France.* *pag.* 287.

Des autres articles qui pourroient y entrer, de la néceſſité que les Americains libres nous eclairent ſur ce commerce.

D'un établiſſement formé à Paris ſous le titre *de Société Gallo-Américaine*, pour réunir les lumieres les plus grandes ſur le commerce des Etats-Unis.

De l'etabliſſement des paquebots pour l'Amérique libre.

Des défauts qui ſe rencontrent dans la conſtitution de ceux qui ſont etablis & de la vraie maniere de les organiſer pour l'avantage du commerce.

Conclusions, & réflexions sur la situation de États-Unis.

Des motifs qui forcent les auteurs de cet ouvrage à différer l'examen de quelques autres points importans relatifs au commerce des États-Unis.

Réflexions sur l'opinion qu'on se forme en Europe des États-Unis.

De leur anarchie prétendue, ce que c'est que l'anarchie.

Qu'elle n'existe point dans les États-Unis.

De la guerre contre les Sauvages.

Des troubles de l'État de Massachet.

Des troubles occasionnés par l'émission du papier-monnoie à Rhode-Island.

Coup-d'œil sur les améliorations faites dans les États-Unis, dans leurs constitutions fédérale, politique & civile, sur leur esprit public, &c.

Pieces relatives à l'Ouvrage intitulé : de la France & des Etats-Unis, *pag.* 330.

N°. I. Lettre de M. de Calonne à M. Jefferson.

N°. II. Acte de l'État de Virginie sur la tolerance civile & religieuse.

N°. III. Prospectus de la Société Gallo-Américaine.

N°. IV. Extrait du réglement pour les paquebots destinés pour les États-Unis.

Fin de la Table.

INTRODUCTION.

PAR J. P. BRISSOT DE WARVILLE.

L'ANGLETERRE avoit à peine ſigné le douloureux traité, qui lui arrachoit à jamais ſes Colonies de l'Amérique, que ſes négocians & ſes écrivains politiques s'occupoient des moyens de lui rendre par le commerce, ce qu'elle venoit de perdre par cette inſurrection mémorable.

Le lord Sheffield lui prédiſoit dans un ouvrage, rempli de détails importans (1), qu'elle ſeroit toujours l'en-

(1) L'ouvrage intitulé : *Obſervations on the Commerce*, &c. Obſervations ſur le Commerce des Etats Américains, Londres, 1783. --- Ce traité a eu ſix éditions. Il n'a pas même été traduit en François, quoiqu'il ſoit rempli de faits qu'il importe à la France de connoître. On aſſure que la plupart ont été fournis à l'auteur par M. Deane, & que

trepôt du commerce des Etats-Unis; que les Américains toujours attirés par

---

les tables sur-tout en sont aussi exactes qu'on puisse les avoir par les releves des douanes.

Quoique cet Ouvrage ait été fort accueilli par les Anglois, il offre cependant beaucoup de defauts. L'auteur n'a pas toujours puisé dans de bonnes sources; il montre envers la France & l'Amérique une partialité qui n'a pu que l'egarer. On n'y trouve d'ailleurs aucune vue philosophique, ni même de politique un peu élevée. On devoit s'attendre, sur cette matiere, à un ouvrage supérieur, dans un pays qui a produit l'exact, le profond Smith.

Le lord Sheffield a eu des contradicteurs même en Angleterre; ils ne se sont pas laisses aveugler, comme lui, par l'enthousiasme du patriotisme.

Je dois remarquer à cette occasion les bons effets de la discussion publique. La sixieme édition du lord Sheffield offre une grande quantité d'additions & quelques changemens. Les objections qu'on lui avoit faites, l'avoient forcé à developper ses preuves. On ne trouve point etrange en Angleterre, qu'un Anglois expose publiquement les abus qui regnent dans ses manufactures & son commerce, & qui pourroient lui donner de l'inferiorité dans les marches de l'Europe. On est persuadé que c'est la seule maniere de les réformer. Dans d'autres États, ce service patriotique seroit regardé comme une trahison.

l'excellence de ses manufactures, la bonne foi si long-tems éprouvée de ses négocians, & le long crédit qu'eux seuls dans l'Europe pouvoient accorder, ne tarderoient pas à oublier les blessures que leur avoient faites le despotisme ministériel de Londres, & la férocité de ses satellites Anglois & Allemands, pour former avec elle des liens nouveaux & durables.

Ce politique ne fut pas le seul qui parut dans cette carriere ; d'autres l'y suivirent (1), & les débats qu'exciterent dans le parlement les nouveaux réglemens de commerce, proposés pour l'Amérique, prouvent que la

(1) Tels furent le célebre D. Price, & MM. Chalmers, Champion, Edwards & Anderson, &c.

On a imprimé sur le même sujet à Philadelphie un traité sous ce titre : *Bingham's strictures on commerce in reply to lord Sheffield's observations.* Je n'ai pu me procurer cet ouvrage.

matiere y étoit connue, discutée & approfondie.

La nation Angloise ressembloit alors à un homme qui, sortant d'un long délire, où il auroit brisé ce qu'il avoit de plus précieux, déchiré ce qu'il avoit de plus cher, s'empresse de réparer les ravages de sa cruelle démence.

Pour nous, nous avons triomphé, & l'honneur du triomphe est presque depuis la paix, le seul bien que nous ayons recueilli. Tranquilles à l'ombre de nos lauriers, nous n'envisageons qu'avec un foible intérêt les rapports de commerce que la nature a créés entre nous & les *États-Unis*; ces rapports qu'il nous importe tant d'approfondir. Nous ne songeons qu'avec indifférence à détruire les obstacles que nos formes, nos loix, & nos

mœurs oppoſent à ce commerce ; nous ne les étudions pas même ; en un mot, nous ſemblons nous repoſer, lorſque, pour parler le langage de la politique vulgaire, ce peuple, que nous jalouſons comme notre rival, que nous craignons comme notre ennemi, développe les plus grands efforts, pour rendre impoſſibles nos liaiſons avec nos nouveaux amis.

Il réuſſira, n'en doutons pas, ſi notre langueur pour le commerce de l'Amérique n'eſt pas bientôt remplacée par l'activité ; ſi les facilités les plus grandes & les plus généreuſes de notre part n'applaniſſent pas ce commerce nouveau, & par conſéquent aiſé à s'effrayer ; enfin, ſi notre ignorance ſur l'état de l'Amérique ne ſe diſſipe promptement par l'étude conſtante de ſes reſſources territoriales, commer-

ciales, financieres, &c. & des rapports qu'elles peuvent avoir avec les nôtres.

Notre ignorance! Ce mot révoltera ſans doute; car nous avons l'orgueil d'un peuple *vieillard* : nous croyons ſavoir tout --, avoir tout épuiſé --; oui, nous avons tout épuiſé, mais en quoi? Dans des ſciences futiles, dans des arts frivoles, dans les modes, dans le luxe, dans l'art de plaire aux femmes, dans le relâchement des mœurs. Nous faiſons des cours élégans de chymie, des expériences charmantes, des vers délicieux. Étrangers chez nous, peu inſtruits ſur tout ce qui eſt au-dehors de nous; voilà ce que nous ſommes, c'eſt-à-dire, que nous ſavons tout, *hors ce qu'il nous convient de ſavoir* (1).

(1) Cette aſſertion paroîtra peut-être ſévere & même fauſſe aux perſonnes qui penſent que nous

Ce feroit un vaste champ, que de montrer ce qu'il nous convient de savoir; aussi ne l'entreprendrai-je pas ici: je me borne à un seul point. Je dis qu'il nous importe essentiellement

---

excellons dans la physique & dans les sciences exactes. Mais, en l'accordant, est-ce à cette sorte de sciences que l'homme qui réfléchit, devroit se livrer d'abord? L'étude de son état social & civil ne le touche-t-elle pas de plus près? Ne doit-elle pas l'intéresser plus que le nombre des étoiles, ou l'ordre des affinités chymiques? ---- C'est cependant la science qui nous occupe le moins. On se passionne pour des vers; on dispute sérieusement pour de la musique; c'est-à-dire, qu'on fait une grande affaire de hochets, & un hochet de ses affaires.

Je ne disconviens pas cependant, qu'il n'y ait de bons esprits & de bons livres en France, remplis de de saines idées politiques. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'Assemblée des Notables, prouve que ces idées se répandent, & deviendroient bientôt générales, si les circonstances les favorisoient. Mais en attendant ces circonstances, la pente de notre nation est visiblement dirigée vers la litterature & les sciences exactes, & non vers la science de nos rapports civils, & c'est ce que j'ai voulu dire ici.

de connoître à fond l'état de l'Amérique, & que cependant nous ſommes à peine à l'alphabet de cette connoiſſance. Ce que j'avance, un Américain célebre, & qui n'a pas peu contribué par ſes écrits patriotiques, à répandre, à ſoutenir, à exalter parmi ſes compatriotes l'enthouſiaſme de la liberté, M. Payne, l'avoit dit avant moi. *Je remarquerai*, dit-il, dans ſa lettre ſi judicieuſe à l'abbé Raynal, *que je n'ai pas encore vu une deſcription de l'Amérique faite en Europe, ſur la fidélité de laquelle on puiſſe compter.*

Et que diroit ce reſpectable défenſeur de la liberté, s'il exiſtoit quelque-tems parmi nous, s'il ſe répandoit dans nos brillantes ſociétés, s'il écoutoit les diſcoureurs de nos clubs? Il ſeroit ſurpris, comme le ſont les Américains éclairés, que les affaires

amenent parmi nous, des *qui proquo* éternels qu'on fait sur la topographie Américaine (1). Il gémiroit des écrits

---

(1) Un Américain peignoit un jour dans une société Françoise, les mœurs, les plaisirs simples, la vie agreste des Anglo-Américains : vous êtes donc de St. Domingue, lui dit un homme décoré ? On confond perpetuellement en France les Americains du Continent avec ceux des Isles ; & ceux du Nord avec ceux du Midi. Pour éviter cette confusion, il faudra nécessairement inventer de nouvelles dénominations. Celle d'*Anglo-Américains* n'auroit plus de justesse aujourd'hui que les Colonies n'appartiennent plus à l'Angleterre ; elle ne convient qu'aux habitans du Canada & de la Nouvelle-Écosse, &c. Ne pourroit-on pas distinguer ainsi ces quatre peuples? l'*Américain libre*, --- l'*Américain du Nord*, --- l'*Américain méridional*, --- l'*Américain insulaire*. On me demandera pourquoi dans la premiere dénomination, je ne mettrois pas *septentrional*, au lieu de *libre*. C'est que cette derniere épithete caractérise mieux les républicains d'Amérique. C'est par une raison inverse que je fonde les trois autres dénominations sur la latitude ou la position. Les habitans des Etats-Unis, seront donc designés dans cet Ouvrage sous la denomination d'Americains libres, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une meilleure. --- Les anciens ne croyoient point indifferent pour la vertu de

dictés par le préjugé, par l'ignorance, sur les constitutions Américaines, des calomnies avancées avec audace contre la bonne-foi & les ressources des Américains. Parmi les écrivains qui ont traité de la révolution de l'Amérique (1), il retrouveroit ce qu'il a

---

donner à leurs enfans des noms qui leur en rappellassent sans cesse le souvenir. Le nouvel ordre de choses qu'entraîne la revolution d'Amerique, & l'esprit particulier de ces republiques necessiteront une nouvelle nomenclature. J'ai vu des écrivains appliquer à leur confédération le mot d'*empire*. Jamais mot ne fut plus mal appliqué.

(1) Les ecrits qui, sur cette matiere, ont le plus frappé, sont : le *Tableau de la revolution par M. l'abbé Raynal*, *les Considérations sur l'ordre des Cincinnatus par M. le comte de Mirabeau*, *les Observations de M. l'abbé Mably*, & *l'Histoire impartiale de la derniere guerre.*

La réponse de M. Payne à M. l'abbé Raynal, a donné la juste mesure de l'ecrit de ce dernier.

Les considérations sur l'ordre des Cincinnatus sont originairement d'un auteur Américain, M. Burke, homme plein de feu & d'energie. M. le comte de Mirabeau, en les traduisant, leur a donné un nouveau

blâmé dans l'éloquent auteur de l'*Histoire philosophique*, mille erreurs causées par le défaut de con-

---

prix & il a enrichi cet ouvrage de notes importantes & d'une traduction de l'excellent avis de Price aux Américains.

Il faut rendre justice aux bonnes intentions de M. l'abbé Mably; mais il s'étoit depuis trop longtems touillé dans l'étude des vieux gouvernemens de l'Europe ; il s'étoit trop enthousiasmé des republiques de la Grece, pour pouvoir écrire, sans prévention, sur les républiques Américaines, dont la constitution est infiniment supérieure, ou pour mieux dire, entiérement étrangere à celle de la Grece. J'ai parlé ailleurs de l'ouvrage de ce politique François (*a*). -- Quant à l'Histoire impartiale, son titre n'est qu'une plaisanterie sans doute. C'est une compilation informe de gazettes, sans choix, sans intérêt, sans philosophie ; & je ne sais si l'auteur n'est pas encore plus blâmable pour ce qu'il n'a pas dit, que pour ce qu'il a dit. C'est bien à lui qu'on peut appliquer ce que M. Payne dit de l'abbé Raynal : il se trompe si souvent & si grossiérement dans ses détails géographiques & de batailles, qu'on pourroit faire un volume de ses fautes.

(*a*) Journ. de Licée, &c. ou Tableau des sciences en Anglet. Tom. 2. N°. 5.

noissances locales. Dans le petit nombre de négocians qui ont quelques liaisons avec l'Amérique, ou qui veulent en former, il ne verroit joindre au motif du gain, ni vues étendues, ni esprit public, ni même instruction.

Ce que j'ai avancé ailleurs sur notre ignorance à l'égard de la situation des Indes orientales (1), peut donc encore nous être appliqué pour l'Amérique libre. Tandis que l'Angleterre

(1) Tableau de la situation des Anglois dans l'Inde, &c. N°. premier. Ouvrage, que des circonstances particulieres & des obstacles invincibles, dont je pourrai rendre compte un jour, me forcent de suspendre en ce moment.

Il eût été, j'ose le dire, très-utile pour entendre sur tout l'histoire du procès célebre de M. Hastings, que peut-être dix personnes en France ne connoissent pas à fonds : procès qui pourroit fournir les faits les plus importans au gouvernement, au moins s'il conserve encore quelque prétention sur le commerce de l'Inde.

offre des milliers d'hommes parfaitement instruits de la topographie, des productions, du commerce, des mœurs, des plus petits détails sur ces deux contrées, la France offriroit à peine cinquante personnes ayant le même degré de connoissances. Tandis que l'Angleterre voit éclorre, chaque année, des centaines de brochures, de voyages, de traités, de discussions sur ces deux contrées; à peine avons-nous quelques traductions de ce qui paroît dans cette isle, non pas de plus instructif, mais de plus amusant, de plus romanesque.

D'où vient cette différence ? J'en pourrois assigner bien des causes; je me bornerai à celles-ci: --- La science théorique du commerce est vraiment perfectionnée en Angleterre; la science

pratique (1) y eſt vraiment eſtimée; & la liberté de la preſſe permet d'y éclairer les eſprits par une diſcuſſion raiſonnée, qui reſpecte par-deſſus tout la vérité.

En France, je le dis avec douleur, la ſcience du commerce eſt preſqu'ignorée, parce que ſa pratique y eſt avilie par le préjugé, qui empêche la nobleſſe de s'y adonner. Ce préjugé, qu'on croit mal-à-propos indeſtructible, parce qu'on fait mal-à-propos de la nobleſſe, un des élémens néceſſaires de la conſtitution monarchique; ce préjugé, dis-je, ſeroit ſeul capable d'empêcher le commerce François

(1) Les ſeigneurs les plus diſtingués par la naiſſance & les richeſſes, mettent, pendant pluſieurs années, quelques-uns de leurs enfans en une eſpece d'apprentiſſage dans de bonnes maiſons de commerce; & c'eſt par-là qu'ont débuté la plupart de ceux qui ſe ſont diſtingués dans le miniſtere.

d'avoir de l'activité, de l'énergie, de la dignité, si l'on ne devoit pas espérer que la saine philosophie le détruisant insensiblement, ramenera les hommes à la grande idée de n'estimer les individus que par leurs talens, & non par leur naissance; idée, sans laquelle il ne peut y avoir un grand commerce national, hors de laquelle il n'y a que des aristocrates; c'est-à-dire, des hommes incapables d'accueillir aucune vue élevée; & des hommes avilis, hors d'état de les produire.

Enfin, un autre préjugé aussi absurde, mille fois combattu & toujours dominant en France, y soustrait à l'œil du public des mémoires précieux, des discussions intéressantes, qui l'instruiroient sur ses intérêts.

Eh! qui ne sait que c'est à la liberté

de la diſcuſſion publique, que l'Angleterre doit la proſpérité ſinguliere qui, juſqu'à ces derniers tems, l'a ſuivie par-tout, dans le commerce, dans les arts, dans les manufactures, au-dehors comme au dedans; proſpérité qui va renaître pour elle, malgré les fautes de ſes miniſtres; car eux ſeuls ont dans tous les tems mis cette proſpérité en danger, & c'eſt la liberté de diſcuſſion qui toujours l'a ſauvée de leurs coups. Qui doute encore que cette liberté ne produisît en France des effets auſſi heureux, qu'elle n'écartât les fauſſes lumieres, qu'elle ne prévînt les entrepriſes funeſtes de l'intérêt perſonnel, qu'elle n'effrayât l'indulgence meurtriere ou la coalition criminelle des gens en place avec les ennemis du bien public? Le gouvernement ſemble aujourd'hui rendre

hommage

hommage à cette influence de la liberté de la discussion. Il paroît enfin se relâcher de sa sévérité sur les loix de la presse; il a laissé rompre quelques-unes des entraves qui gênent la discussion, sur-tout dans les matieres politiques. Mais que nous sommes loin encore de ressentir les heureux effets de cette liberté d'écrire, plutôt accordée à l'opinion publique, qu'encouragée par un véritable amour de la vérité !

Qu'ont produit en effet toutes les tentatives faites en ce genre par le courage du patriotisme ? Qu'a produit ce procès célebre, trop tôt oublié, qui termina l'existence contre nature, tant de fois récrépie, & si long-tems onéreuse, de la vieille compagnie des Indes ? Quelques années se sont à peine écoulées depuis sa destruction, qu'une autre a pris sa place ; & les

fautes, les faux calculs qui, dix fois, aux dépens de la nation, avoient entraîné la ruine de la premiere, qui devoient à jamais nous garantir de la renaiſſance d'aucune autre compagnie; ces fautes, ces calculs faux n'ont ſervi qu'à fournir des prétextes ſpécieux aux fabricateurs de la nouvelle, pour s'enrichir plus ſûrement, au détriment de la France. Ils ont eu le ſecret de, tout-à-la-fois, ſecouer tous les liens, toutes les charges de l'ancienne, & d'obtenir des privileges, des conceſſions qu'elle n'avoit qu'en vertu de ces liens & de ces charges: & tel a été l'art avec lequel on a ſurpris le gouvernement, que les auteurs de cette entrepriſe ont paru accepter avec répugnance les privileges dont on les accabloit, tandis qu'ils étoient l'objet de leur cupidité. Il ſembloit

que la nation fût trop heureuſe de trouver une compagnie qui voulût bien ſe charger du monopole du commerce de l'Inde. Et dans quel tems lui livroit-on, contre toutes les convenances, je dirai même, contre toute juſtice, ce commerce important? Alors que la liberté le faiſoit fleurir; alors que par ſes propres forces il augmentoit ſenſiblement; qu'il accroiſſoit les revenus de l'État; alors enfin que ſes ſuccès ſurpaſſoient ceux de la vieille compagnie, même dans ſes tems les plus brillans. Or l'exiſtence de cette nouvelle compagnie eût-elle été auſſi promptement réſolue, ſi la liberté de la preſſe eût regné ſans obſtacle, & ſi ce projet, qui n'a été connu que par ſon exécution, eût été préalablement livré à la diſcuſſion publique.

Qu'ont produit encore les écrits pleins de vérités lumineuſes, de vues étendues, de conſidérations patriotiques, ſur la Caiſſe d'Eſcompte, ſur la Banque de St. Charles, & ſur tant d'autres établiſſemens créés évidemment, pour alimenter l'agiotage le plus criminel, le plus effréné; agiotage qui, égalant au moment où j'écris, en manœuvres, en déſordres, en délire, tout ce qui marqua les jours funeſtes du ſyſtême de Law, nous préſage les mêmes conſéquences, nous en montre déjà de très-effrayantes, dans le renchériſſement exceſſif de l'intérêt de l'argent, & dans l'accumulation ruineuſe qui s'en fait dans la capitale.

Par quelle fatalité les diſcours énergiques de la vérité ſont-ils donc vains & impuiſſans ? Il faut le dire ; le gouvernement lui-même nous y invite

en ce moment ; il faut dévoiler les abus qui rendent les lumieres & les écrits infructueux en France.

C'est que, dans les matieres politiques, la liberté si resserrée de penser & d'écrire ne date que d'hier.

C'est que nous n'en jouissons que par une tolérance, dont à chaque instant on appréhende la fin.

C'est que la presse privilégiée est environnée de dégoûts nombreux & révoltans ; c'est que l'homme honnête qui dédaigne les libelles, mais qui chérit la franchise, est repoussé de ces presses par toutes ces humiliantes formalités, qui asservissent le fruit de ses méditations, de ses recherches, à une censure nécessairement ignorante.

C'est que le censeur, n'étant institué que pour arrêter l'essor d'une liberté

généreuse, croit flatter l'autorité, en allant même au-delà de son but, supprime des vérités, que souvent on eût accueillies, de peur d'en laisser échapper de trop hardies, qu'on lui reprocheroit, multiplie les objections, fait naître des terreurs, grossit les dangers, décourage ainsi l'homme de bien qui voudroit instruire ses concitoyens; tandis que cette censure sanctionne des productions scandaleuses, où l'on sacrifie la raison à des calembours, & les mœurs séveres aux vices aimables (1).

(1) On peut mettre au rang de ces productions qui déshonorent la censure, la comédie de Figaro, farce scandaleuse, où sous l'apparence de défendre les mœurs, on les livre au ridicule; où sous l'apparence de défendre de grandes vérités, on les avilit, par l'interlocuteur méprisable qui les présente; où l'on semble avoir eu pour but de parodier les grands écrivains du siecle, en prêtant leur langage à un valet de roué, & d'encourager l'oppression, en amenant le peuple à rire de sa degradation, à s'applaudir de ce rire insensé, en prêtant enfin, par

C'eſt qu'il eſt bien peu d'écrivains aſſez vertueux, aſſez fortement organiſés, placés dans des circonſtances aſſez heureuſes, pour combattre & ſurmonter ces obſtacles.

C'eſt que le nombre de ces écrivains étant petit, leur influence eſt petite; c'eſt que l'abus étant foiblement attaqué & fortement défendu, il réſiſte à tous les coups.

C'eſt que, par la néceſſité de faire imprimer les ouvrages à des preſſes étrangeres, la publication en devient difficile; c'eſt qu'ils ne s'échappent qu'en petit nombre des mains des colporteurs avides, qui *monopoliſent* la vente, pour vendre plus cher, qui affichent le myſtere & une fauſſe rareté, pour vendre cher, plus long-tems.

---

une impoſture coupable, à toute la nation, ce caractere d'inſouciance & de légéreté qui ne convient qu'à la capitale.

C'eſt que ces livres manquent au moment, où ils exciteroient une heureuſe fermentation, où ils la dirigeroient, en répandant les vrais principes.

C'eſt qu'ils ne tombent que ſucceſſivement dans les mains des hommes éclairés, toujours peu nombreux, à l'affut des vérités nouvelles.

C'eſt que les journaliſtes qui devroient leur rendre un hommage public, ſont forcés par la crainte de garder le ſilence.

C'eſt que la maſſe générale, abandonnée au torrent de la littérature frivole, perd l'habitude de la méditation, &, avec elle, le goût des vérités profondes.

C'eſt qu'enfin, par ce concours fatal de circonſtances, la vérité n'eſt jamais

ſemée dans un tems favorable, ni d'une maniere convenable ; que ſouvent elle eſt étouffée en naiſſant ; que, ſi quelquefois elle ſurvit aux manœuvres, elle ne perce que lentement & difficilement ; & que par conſéquent elle ne produit que des effets circonſcrits dans un cercle trop étroit, pour que l'inſtruction devienne populaire & nationale.

Or que le gouvernement éloigne tous ces obſtacles, qu'il ait le courage ou plutôt la ſaine politique de rendre à la preſſe ſa liberté, & les bons ouvrages, les ouvrages véritablement utiles, auront un plus grand ſuccès & le bien ſe fera. En veut-il un exemple ? Je le prendrai dans un fait connu, récent ; c'eſt le procès des négocians monopoleurs contre les Colons des Iſles à ſucre Ces derniers n'euſſent-

ils pas été, comme à l'ordinaire, écrasés, si le combat se fût livré dans l'obscurité? Ils ont pu parler, écrire, imprimer; la voix publique s'est élevée pour eux, la vérité a triomphé, & le ministre sage qui, pour s'éclairer, avoit permis la discussion publique, a prononcé pour l'humanité, en prononçant pour eux.

Osons espérer que cet exemple sera suivi, que le gouvernement sentira de plus en plus les avantages immenses qui résultent de la liberté de la presse. Il en est un sur-tout qui doit l'inviter à l'accélérer, parce qu'il touche de plus près à l'intérêt présent: cette liberté est un puissant moyen d'établir, de fortifier, de maintenir le crédit public; ce crédit devenu plus que jamais nécessaire aux grandes nations, depuis que les em-

prunts leur ſont devenus néceſſaires. Tant que les attentats de l'intérêt perſonnel ſont redoutables par l'obſcurité qui les couvre, le crédit public n'eſt jamais affermi, ne s'éleve jamais à ſa véritable hauteur, Il n'eſt plus calculé ſur la force intrinſeque des reſſources, mais ſur la probabilité, mais ſur la crainte du déſordre qui peut, ou les détourner de leur véritable emploi, ou les rendre ſtériles. La liberté de la preſſe en impoſe trop à l'intérêt perſonnel, pour ne pas entraver ſa marche; & dès-lors le crédit public ſe maintient, s'il eſt établi, ſe forme, s'il eſt encore à naître, ſe fortifie, ſi des erreurs l'ont affoibli.

C'eſt plein de ces idées, & de l'amour de mon pays, que, ſurmontant les obſtacles mis à la liberté d'imprimer, j'ai entrepris de répandre quelques

lumieres ſur nos rapports de commerce avec les États-Unis. Cet objet eſt de la plus grande importance. Il s'agit de développer les avantages immenſes que la France peut recueillir de la révolution qu'elle a ſi puiſſamment favoriſée, & d'indiquer les moyens de les étendre & de les conſolider.

Il me ſemble qu'on n'a point ſenti toute l'importance de cette révolution pour la France, qu'elle n'occupe pas aſſez les bons eſprits. Qu'il me ſoit donc permis de m'arrêter à la conſidérer ici.

Je ne m'étendrai pas ſur les avantages particuliers que les États-Unis doivent retirer de la révolution qui leur aſſure la liberté (1). Je ne par-

(1) Le Dr. Price a traité ce point avec beaucoup de force & d'amour pour l'humanité, dans ſes excellentes Obſervations.

lerai point de cette régénération de l'homme physique & moral, qui doit être une conséquence infaillible de leurs constitutions; de cette perfection à laquelle l'Américain libre, abandonné à son énergie, n'ayant d'autres bornes que celles de ses facultés, doit porter un jour & les sciences & les arts. Il jouit du droit d'une discussion libre, &, l'on ne sauroit trop le répéter, sans cette discussion, la perfection n'est qu'une chimere. A la vérité, presque tout est à faire encore dans les Etats-Unis, mais presque tout y est éclairé. Le bien général est le but commun de tous les individus, but chéri de tous, implanté, pour ainsi dire, dans tous les cœurs par la constitution. Avec ce but, ces lumieres & cette liberté, on doit opérer les plus grands miracles.

Je ne parlerai point des avantages que l'Amérique entiere doit un jour recueillir de cette révolution, de l'impossibilité que l'absurde despotisme regne long-tems dans le voisinage de la liberté..... Je me borne à examiner quels avantages l'Europe, & singuliérement la France, peuvent retirer de cette révolution. Il en est deux sur-tout qui frappent mes regards. Le premier, le plus grand avantage de cette révolution, au moins aux yeux du philosophe, est celui de son influence salutaire sur les connoissances humaines, & sur la réforme des préjugés sociaux. Car cette guerre a occasionné la discussion de plusieurs points importans, pour le bonheur public, la discussion du contrat social, de la liberté civile, du fait qui peut rendre un peuple indépendant, des

circonſtances qui légitiment, ſanctionnent ſon inſurrection, & lui font prendre place parmi les puiſſances de la terre.

Eh ! quel bien n'a pas fait le tableau tant de fois tracé de la conſtitution Angloiſe & de ſes effets? Quel bien n'ont pas fait & ne feront pas les codes de Penſilvanie, de Maſſaſuchet, de New-Yorck, publiés & répandus par-tout? On ne les prendra pas entiérement pour modele; mais le deſpotiſme, ſoit néceſſité, ſoit raiſon, reſpectera davantage les droits de l'homme ſi bien connus, ſi bien établis. Éclairés par cette révolution, les gouvernemens d'Europe feront forcés, de réformer inſenſiblement leurs abus, de diminuer leurs fardeaux, dans la juſte appréhenſion que leurs ſujets, las d'en ſupporter le poids,

ne ſe réfugient dans l'aſile que les États-Unis leur offrent.

Cette révolution favorable au peuple, qui ſe prépare dans les cabinets de l'Europe, va ſans doute être accélérée par celle que ſubira de plus en plus ſon commerce, & que l'on doit à l'affranchiſſement de l'Amérique. La guerre qui le lui a procuré, a fait connoître l'influence du commerce ſur la puiſſance, la néceſſité du crédit public, & conſéquemment des vertus publiques (1), ſans leſquelles il ne peut ſubſiſter long-tems. Car, qui a porté les Anglois à ce degré de puiſſance, d'où, pendant pluſieurs années, malgré les fautes de leurs miniſtres, de leurs généraux, de leurs négociateurs,

(1) Et la renaiſſance des vertus publiques diminue peu à peu la violence de la tyrannie.

ils

ils ont bravé les forces des nations les plus redoutables? C'eſt leur commerce, leur crédit, qui, au ſein d'une dette énorme, les a mis à portée de déployer tous les efforts qu'auroient faits, dans leur criſe, les nations les plus riches par leur ſol & par leur population.

Voilà les avantages que la France, que le monde, que l'humanité doit à la révolution d'Amérique, & quand on les conſidere, quand on y joint ceux qu'on eſt forcé de laiſſer dans le ſilence, on eſt loin de regretter les dépenſes qu'elle nous a occaſionnées.

S'il y avoit quelques regrets à former, ne devroient-ils pas enfin s'évanouir à la vue du nouveau commerce, du commerce immenſe que cette révolution ouvre aux François? Ce point eſt le plus important à préſent pour nous, celui ſur lequel on a le moins de connoiſſance, & ſur lequel

conséquemment il est le plus nécessaire de rassembler des lumieres ; & tel est l'objet de cet Ouvrage.

Dans quel tems plus favorable pouvoit-il paroître ? Dans un tems où toutes les nations sont en fermentation pour étendre leur commerce, où toutes cherchent des lumieres, des principes sûrs ; & ce livre rappelle sans cesse *à la nature des choses*, le premier principe du commerce. Dans un tems, où les peuples même qu'une ancienne rivalité, qu'une antipathie si faussement, si malheureusement appellée naturelle, tenoit éloignés les uns des autres, tendent à se rapprocher & à éteindre dans les liaisons du commerce les feux de la discorde ; & ce Livre montre que ces rivalités doivent s'effacer par l'immensité de la carriere qu'il leur ouvre à tous. Dans un tems, où toutes les parties de la politique

univerſelle s'éclairent du flambeau de la philoſophie, même dans les gouvernemens qui juſqu'ici ont fait profeſſion de la redouter ; & dans ce Livre on ne laiſſe échapper aucune occaſion d'attaquer les fauſſes notions, les abus dans tous les genres.

Non, jamais moment ne fut plus favorable pour publier d'utiles vérités. Non-ſeulement toutes les nations rendent hommage au commerce, comme à l'eſprit vivifiant de la ſociété ; mais on employe dans l'examen de tous ſes rapports, cette logique des faits, dont l'uſage caractériſe la fin de notre ſiecle, cet art vraiment philoſophique de ne conſidérer les objets que dans leur nature, & dans les conſéquences néceſſaires qu'elle entraîne. Jamais les hommes inſtruits ne furent plus généralement pénétrés du mépris que méritent tous ces ſyſtêmes chiméri-

ques, uniquement fondés ſur les fantaiſies de l'orgueil, ſur les petites conceptions de la vanité, & ſur la préſomption de la fauſſe ſcience politique, qui trop long-tems a balancé le deſtin des États. Jamais on ne vit tant d'hommes réunis par le même vœu d'une paix univerſelle, par la conviction du malheur & de l'inutilité des rivalités haineuſes. On paroît ſentir enfin, que le champ de l'induſtrie eſt infini, qu'il eſt ouvert à tous les États, quelles que ſoient leurs poſitions abſolues ou relatives, que tous peuvent y proſpérer, pourvu que dans chacun le maintien de la liberté individuelle & la conſervation de la propriété ſoient le but principal de la légiſlation.

Cet Ouvrage concourt encore aux vues patriotiques que manifeſte aujourd'hui le Souverain de la France. Il médite d'importantes réformes. Il

les dirige toutes vers le bonheur du peuple ; & pour aſſurer le ſuccès de ſes bonnes intentions, il conſulte ſur les intérêts de ce peuple qu'il veut rendre heureux, ſes membres les plus reſpectables. Eſt-il donc un moment plus propice, pour offrir aux arbitres actuels de la proſpérité nationale, un travail réfléchi, ſur les moyens d'établir un commerce nouveau, avec un peuple neuf, avec un peuple qui réunit à un ſol étendu & propre à nourrir une population immenſe, les loix les plus favorables à l'accroiſſement rapide de cette population ?

J'avois d'abord entrepris ſeul cet Ouvrage, comptant ſur mes propres forces, ſur mes recherches laborieuſes. J'avois raſſemblé tous les faits, tous les livres, tous les témoignages qui pouvoient guider ſûrement mes pas. Mais je m'apperçus bientôt de

l'impossibilité d'élever sur des objets de commerce une théorie utile & solide, si elle n'étoit dirigée par le tact que peut donner sa pratique seule, quand elle se rencontre chez un homme, dont le jugement est depuis long-tems exercé par la réflexion, & qu'un goût décidé pour la vérité & le bien public ont accoutumé à généraliser ses idées. Je l'ai trouvé, ce coopérateur, dont je sentois le besoin, dans un républicain, auquel l'analogie des idées m'unit, autant que l'attachement le plus tendre. Je puis le nommer, il y consent; j'ai vaincu sa modestie, par la considération de son intérêt, de la loi que lui imposent les circonstances particulieres où il se trouve; je l'ai persuadé que le meilleur moyen d'écraser la calomnie, étoit de faire connoître ses principes & ses opinions en matiere publique. C'est M. Claviere, Genevois, exilé de

ſon pays ſans aucune forme, par l'ariſtocratie militaire, qui a ſubſtitué ſon régime deſtructeur & illégal à l'influence raiſonnable & légitime d'un peuple, que diſtinguoient ſon eſprit naturel, ſes lumieres, ſes mœurs encore ſimples. Eh! quel étoit ſon crime? D'avoir défendu les droits de ce peuple avec une conſtance & un talent qu'atteſte l'implacable haine de ſes ennemis! Ce rôle honore trop mon Ami, pour ne pas le déſigner ſous ce caractere, le ſeul qui par-tout ait produit le bien public.

M. Claviere a donné, depuis ſon ſéjour en France, des preuves de ſes connoiſſances dans la partie philoſophique & politique du commerce. C'eſt à ce ſéjour parmi nous que le public doit quelques ouvrages utiles ſur ces matieres abſtraites; ouvrages auſſi remarquables par la ſolidité des prin-

cipes, & la vérité des discussions, que par la précision & la clarté des idées; ouvrages dont le succès prouve qu'on ramenera les esprits à ces matieres en y substituant une analyse exacte & lumineuse, au jargon métaphysique & obscur qui les en éloignent.

Enfin l'Ouvrage qui paroît aujourd'hui, prouvera tout-à-la-fois l'étendue de ses connoissances, & celle de la philantropie sincere qui l'anime, même pour le bien d'un pays, où un homme moins généreux ne verroit peut-être que l'origine & la cause de ses malheurs. Oh ! combien je suis heureux de pouvoir défendre mon Ami, contre de lâches calomniateurs, en le mettant sous la sauve-garde de ses propres vertus, de ses propres talens ? Et n'est-ce pas un devoir sacré pour moi, puisque la calomnie est publique, de publier la

part qu'il a priſe à un travail, où il eſt impoſſible de ne pas reconnoître l'honnête homme, dans l'homme éclairé, l'ami du genre humain, dans le propagateur des plus ſages maximes, dans le philoſophe penſeur, accoutumé à une logique ſévere, à ſuivre les intérêts du bien public, par-tout où le flambeau de la vérité peut en éclairer quelques aſpects? Ce n'eſt point ici un éloge vague; on en ſera convaincu, en liſant les deux chapitres qui concernent les principes du commerce, un grand nombre de notes auxquelles il a eu part, ſur-tout l'article du tabac qui eſt entiérement de lui, &c. En général on le reconnoîtra dans ces conſidérations nouvelles, que le commerçant réfléchi peut ſeul ſuggérer au philoſophe politique.

Le même motif nous a guidés tous deux dans la compoſition, & dans la

publication de cet Ouvrage. C'eſt le deſir d'être utile à la France, à l'Amérique libre, à l'humanité entiere. Oui à l'humanité; car rien de ce qui ſe paſſe dans les Etats-Unis, ne doit plus, ne peut plus lui être étranger. Elle l'a vengée par ſa révolution; elle doit l'éclairer par ſa légiſlation, & devenir une leçon perpétuelle pour tous les gouvernemens, comme une conſolation pour les individus.

Il me reſte maintenant à parler des ſources où nous avons puiſé, de l'ordonnance de cet Ouvrage, &c. &c.

Aux lumieres que nous ont fourni les papiers publics, les actes du Congrès, & des diverſes légiſlatures, les différens ouvrages publiés dans les Etats-Unis, nous avons joint celles de perſonnes éclairées, que leur ſéjour dans l'Amérique libre a miſes a portée de l'inſtruire. On peut donc ajouter

foi entiere à tous les faits que nous avançons.

En associant nos idées, nous avons cherché à leur donner une teinte uniforme ; nous nous sommes surtout attachés à les exprimer avec cette clarté si difficile à porter dans les matieres de commerce & de finance. La pénurie de notre langue, & la singularité des circonstances nouvelles que nous avions à peindre, nous a quelquefois entraînés à ce qu'on appelle, néologisme. Il faut créer ce qu'on n'a pas, ce dont on a besoin, sans s'embarrasser des critiques de ces grammairiens peu philosophes, que Cicéron peignoit ainsi de son tems. *Les disputes sur les mots tourmentent ces petits Grecs, plus avides d'ergoter que de chercher la vérité* (1).

(1) *Verbi controversia torquet Græculos homines contentionis cupidiores quàm veritatis.*

Nous avons évité avec ſoin l'uſage de certains mots très-uſités dans la politique vulgaire, qui donnent & perpétuent des idées fauſſes & des ſyſtêmes trompeurs. Tels ſont ces termes : *Puiſſances*, *jouer le premier rôle*, *avoir le premier rang*, *balance du commerce*, *balance politique de l'Europe*, &c. Ces mots qui réveillent les haines, les jalouſies, ne ſont propres qu'à nourrir une ambition tracaſſiere, qu'à mettre, ſi je puis m'exprimer ainſi, *la politique du trouble*, à la place de celle du bonheur. Déſaccoutumés de ces mots & de ces idées, les adminiſtrateurs mettront plus de prix à la vraie gloire, celle de rendre le peuple heureux.

On trouvera beaucoup de notes dans cet Ouvrage; nous avons cru néceſſaire de faire paroître ſous cette forme, toutes les idées qui, jettées dans le texte, auroient pu étouffer l'idée principale.

La note délasse l'esprit, en suspendant l'enchaînement des idées principales; elle pique la curiosité, en annonçant un nouveau point de vue; elle force le lecteur à un certain degré d'attention, en l'obligeant, pour tirer quelque fruit de sa lecture, d'attacher lui-même la note au texte.

Nous avons dans ces notes, le plus qu'il nous a été possible, indiqué les idées de réforme qui peuvent être utiles à la France.

Nous avons souvent cité le gouvernement Anglois, la nation Angloise. Qu'on n'en soit pas surpris. C'est sans contredit celle qui a fait le plus de progrès dans la pratique de quelques bons principes de l'économie politique. Eh! à quelle nation dans l'Europe pouvons-nous mieux comparer la Françoise? S'il doit exister entr'elles une rivalité, n'est-ce pas dans le bien?

Dès-lors ne doit-on pas ſavoir ce qui ſe paſſe de bien en Angleterre? Nous doit-on ſavoir mauvais gré de le dire? L'exemple de ceux qui avant nous ont cité l'Angleterre, nous a encouragés. Ils ſont parvenus à naturaliſer en France des inſtitutions heureuſes, imitées de ſa rivale. D'ailleurs il s'agit ici d'un commerce que les Anglois ont fondé, dont ils ont, en quelque ſorte, formé les habitudes, & qui, devenu commun à toutes les nations, doit ſe régler d'après les relations qui exiſtoient entre l'Angleterre & l'Amérique.

Si notre critique paroît quelquefois durement exprimée, qu'on veuille bien réfléchir, que les amis du bien public peuvent difficilement, à l'aſpect de certains abus, ſe défendre d'en être émus, briſés, & de laiſſer percer le ſentiment d'indignation qu'ils excitent en eux.

Malgré les précautions nombreuſes

que nous avons prises, pour être instruits de la vérité, malgré l'attention extrême que nous avons portée dans la composition de cet Ouvrage, on y trouvera sans doute des erreurs dans les faits, peut-être même dans les raisonnemens. Qu'on les discute publiquement, ou qu'on nous en instruise particuliérement, nous verrons avec plaisir ces réfutations, nous recevrons avec plaisir ces observations, & si elles sont fondées, nous nous empresserons de nous retracter. Ce n'est ici qu'un simple essai sur un sujet important. Il peut devenir un bon Ouvrage à l'aide d'un concours de lumieres.

Avant d'entrer dans l'examen des rapports de commerce qui doivent unir la France & les États-Unis, il nous a paru indispensable de poser les principes généraux qui doivent diriger le commerce extérieur des nations,

parce que cette matiere, par ſa complication, laiſſe un accès facile à l'erreur. Bien peu d'eſprits, ayant la force ou l'habitude de généraliſer, ſe laiſſent ſéduire par des faits iſolés ou accidentels, ou par des maximes fauſſes ſoutenues d'un grand nom. Les principes qu'on va lire en renverſent quelques-unes. Ceux qui recherchent la vérité doivent donc les méditer, & ne pas regretter le tems qu'ils donneront à ces abſtractions ſur le commerce. C'eſt un fil qui les empêchera de s'égarer.

Paris, premier Avril 1787.





DE LA FRANCE
ET
DES ÉTATS-UNIS,
OU

De l'Importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des Rapports de ce Royaume & des États-Unis, des Avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de Commerce, & enfin de la situation actuelle des États-Unis.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce extérieur, des circonstances qui le préparent, des moyens qui peuvent l'assurer à une Nation.

Le commerce est un échange de productions soit entr'elles, soit à l'aide des signes représentatifs de leur valeur.

Le commerce extérieur eſt celui qui ſe fait entre deux ou pluſieurs nations.

Il ſuppoſe dans elles des beſoins mutuels & un excédent des productions qui correſpondent à ces beſoins.

Les nations, que la nature ou la force des choſes appellent à commercer enſemble, ſont celles qui ont cette correſpondance de beſoins & d'excès de productions.

Ce rapport de beſoins & de productions les met à portée de faire entr'elles un commerce *di-rect* ou *indirect*.

Le commerce direct eſt celui qui ſe fait d'une nation avec une autre nation, ſans l'intermédiaire d'aucune autre nation.

Le commerce eſt indirect, lorſqu'une nation ſe ſert d'une autre nation pour commercer avec une troiſieme. C'eſt le cas des États qui n'ont point de port de mer, & qui cependant ont beſoin d'échanger leurs productions avec celles des Indes.

La nation qui, pouvant faire un commerce direct avec une autre, ſe ſert cependant d'intermédiaires, perd le ſalaire & les profits qu'elle eſt obligée de donner à des tiers. Ce déſavantage peut cependant être quelquefois ſupporté par d'autres conſidérations. Tel eſt, par exemple, le cas d'une nation qui, manquant d'hommes pour la culture & les manufactures, préfere que les

étrangers viennent prendre ſon ſuperflu, & lui apportent en échange le ſuperflu des autres. Son défaut de population lui fait une loi de cette conduite, juſqu'à ce que ce rapport change, parce qu'il vaut toujours mieux, & au moral & au phyſique, pour une nation, être cultivatrice que voituriere.

Les nations ayant toutes à préſent des communications entr'elles, il eſt impoſſible que leurs productions reſtent inconnues les unes aux autres (1). Delà réſulte, dans celles qui ne les ont pas, le deſir de les acquérir; delà le commerce direct ou indirect, qui, par conſéquent, eſt un réſultat inévitable de l'état des choſes.

Delà réſulte encore que chaque nation eſt intéreſſée à rendre direct ſon commerce extérieur, auſſitôt qu'elle le peut, ſans nuire à ſon commerce intérieur.

L'importation directe n'étant point chargée des frais & des bénéfices de la ſeconde main, procure les choſes à *meilleur marché*.

(1) Une nation qui ſe refuſeroit ſans ceſſe au commerce direct, & qui cependant déployeroit dans ſon ſein une grande activité & une grande induſtrie, ſeroit tôt ou tard forcée, par l'excès de ſa population & de ſon travail ſur ſa propre conſommation, de ſe livrer au commerce extérieur direct, ſans quoi cet excès réagiroit ſur elle d'une maniere fatale & à ſon repos & à ſes reſſources. C'eſt une des plus fortes conſidérations qui puiſſe juſtifier le commerce extérieur.

Le meilleur marché, *le plus bas prix* (1) est le plus sûr moyen du commerce extérieur, la grande raison de préférence, le garant de sa durée.

Le pays qui peut produire & vendre une chose à meilleur marché, est celui qui réunit tous les avantages favorables à cette production, soit

(1) On dit vulgairement qu'une chose est chere dès que son prix monte au-delà du prix accoutumé. Elle est estimée à bon marché, lorsque ce prix diminue.

La cherté d'une chose n'exprime donc que la comparaison de son prix avec le prix accoutumé. Ce dernier prix est déterminé par cinq circonstances principales : 1°. le coût de la matiere premiere : 2°. le coût du travail : 3°. le besoin qu'en a le consommateur : 4°. la faculté qu'il a de la payer : 5°. enfin par la proportion qui est entre la quantité de cette chose & la quantité du besoin ou la demande. La plus *influente* de ces circonstances est l'abondance, ou la disette : expressions par lesquelles on désigne la proportion entre le besoin & la quantité des productions. Y a-t-il abondance ; c'est-à-dire, excédent de la production sur le besoin, la production est à bon marché --- , d'où résulte que les nations qui ont, par exemple, une grande abondance, ou de matieres premieres, ou de manufactures, ou une grande population, sont appellées à faire le commerce extérieur d'une maniere durable, parce qu'elles peuvent fournir à meilleur marché.

Une chose peut être vendue bon marché, & cependant enrichir celui qui la fournit ; comme elle peut être vendue cher, & ruiner celui qui la vend ; cela dépend du rapport qu'il y a entre le prix qu'on en peut tirer & les moyens qu'une nation a pour la produire. Toute nation qui tend au commerce extérieur, dans quelque objet que ce soit, doit donc considérer deux choses ; le prix auquel elle peut le donner, & le prix de ses concurrens. Si le sien ne peut égaler ce dernier, elle doit abandonner cette partie.

pour sa qualité, soit pour la manufacturer, soit pour la transporter avec le moins de frais possible.

Les avantages qui procurent le bon marché des denrées & des matieres premieres, sont, un sol fertile, aisé à cultiver, une température qui favorise la production, un gouvernement qui ne gêne point le développement de l'industrie, qui facilite les transports par la construction de chemins & de canaux publics, & enfin une population peu nombreuse, relativement à l'étendue du pays qui s'offre à cultiver (1).

Les mêmes circonstances favorisent encore les manufactures de choses grossieres, simples, ou peu chargées de façons, si la matiere premiere est une production naturelle au pays, abondante & facile à exploiter, parce que ces manufactures exigent ou peu de bras, ou s'exploitent dans le tems perdu que laissent les travaux de la terre. Rien ne peut atteindre le bas prix de cette main-d'œuvre, &, en général, nulle industrie ne se

(1) La situation des États-Unis explique cette derniere proposition qui paroîtra, au premier coup-d'œil, un paradoxe. Les denrées y sont à bon marché, parce que la population y est peu nombreuse relativement à l'étendue de pays qui s'offre à cultiver; dans un bon sol, un homme seul peut aisément, par sa culture, suffire à la consommation de dix hommes, ou même plus. Ces dix hommes peuvent donc travailler pour la consommation extérieure.

soutient mieux par le bas prix, que celle qui employe ces tems de repos que permet la culture; alors ce bas prix n'est point le signe, ni le produit de la misere de l'ouvrier; il est, au contraire, le signe & le produit de son bien-être (1).

La condition principale & nécessaire pour fabriquer au meilleur marché les choses ou très-compliquées, ou recherchées dans leur finesse & leur perfection, ou qui exigent la réunion de plusieurs sortes de main-d'œuvres, & un travail constant & assidu; cette condition, dis-je, est une grande population, dont une partie soit absolument éloignée des travaux de la terre, & concentrée dans l'unique objet des manufactures.

Dans l'ordre naturel, ces sortes de manufactures ne devroient être que le produit d'un excédent de population, dont le travail n'a pu naturellement s'appliquer, soit aux travaux de la terre, soit aux fabriques simples; mais, en général, elles sont le résultat de l'amoncelement dans les villes des hommes pauvres & misérables (2).

---

(1) La Suisse & quelques parties de l'Allemagne offrent un exemple frappant de ce fait. On y fabrique, au moyen de cet emploi de tems perdu pour la culture, des marchandises à plus bas prix qu'en aucune contrée de l'Europe, & ces marchandises peuvent, sans perdre leur qualité de bon marché, aller très-loin, même en traversant de grands États où la nature, laissée à son énergie, seroit encore plus favorable à ces mêmes manufactures.

(2) Ces manufactures sont, quant aux ouvriers, généralement alimentées par des individus qui, n'ayant point de pro-

Ces manufactures ne peuvent que très-difficilement & très-précairement fournir leurs productions pour le commerce extérieur, lorsqu'elles sont établies, & soutenues uniquement par des moyens forcés, tels que les prohibitions, les privileges exclusifs, &c. moyens, par lesquels on

---

priété, point d'espoir d'un travail certain & constant dans les campagnes, ou enfin qui séduits par l'espoir d'un grand gain, ou par les prestiges du luxe, accourent dans les villes, & sont bientôt forcés de vendre leur industrie à un prix toujours d'autant plus bas, qu'ils s'offrent en plus grand nombre.

Puisque le bas prix de la main-d'œuvre n'est dû qu'à ce concours affligeant, qu'au besoin urgent d'hommes sans emploi, ce bas prix n'est donc pas le signe d'une grande prospérité.

Il est au contraire le résultat, & le signe d'une mauvaise organisation sociale, qui force l'industrie à se transporter d'un travail nécessaire, libre & utile, à un travail de fantaisie, forcé & pernicieux.

Il résulte delà que plus cette main-d'œuvre est à bon compte dans un pays, plus la misere y est grande & étendue.

Il en résulte encore que les États neufs & bien organisés ne doivent point envier de pareilles manufactures qui sont le produit d'un état de choses aussi désordonné. Ils ne doivent le désirer que quand le taux de la population & l'excès du produit des travaux utiles, amenent naturellement l'industrie à se tourner vers ces manufactures.

Ce raisonnement contre le bas prix de la main-d'œuvre ne nous empêche pas de convenir qu'il ne soit un avantage réel dans les moyens du commerce extérieur, & que dans l'état actuel les nations manufacturieres & commerçantes ne soient forcées de le rechercher, quoiqu'il ne compense point le mal intérieur qui le produit.

prétend combattre des obſtacles naturels, ou mitiger des abus qu'on ne veut pas détruire. Les pays exempts de ces obſtacles & de ces moyens forcés, l'emportent enfin, & obtiennent la préférence.

On parvient quelquefois à ſurmonter les obſtacles que mettent à ces manufactures la cherté des vivres, les impôts onéreux, l'éloignement des matieres premieres, la *paucité* des bras, par des machines ou des procédés induſtrieux, qui égalent le travail d'un ſeul homme à celui de pluſieurs, & le mettent à portée de ſoutenir la concurrence des pays peuplés où ces machines & ces procédés ſont ignorés.

Mais ces moyens de bon marché ſont précaires, & cédent tôt ou tard à ces heureuſes poſitions où le climat, le ſol, le gouvernement ſur-tout, concourent à *favoriſer* (1) toute l'activité & l'induſtrie dont les hommes ſont ſuſceptibles.

Ainſi, en derniere analyſe, la faculté de fournir à bon marché appartient inconteſtablement aux pays ainſi favoriſés, & ils peuvent, dans tous les marchés, obtenir la préférence ſur ceux que la nature a moins favoriſés, quelle que ſoit l'in-

(1) *Favoriſer*, en économie politique, ſignifie le plus ſouvent, ne pas réglementer l'induſtrie ; quelque favorables que puiſſent paroître certains réglemens, ils la gênent toujours. En un mot, *favoriſer* l'induſtrie, c'eſt la laiſſer à elle-même.

dustrie de ceux-ci, parce que cette industrie peut toujours être ajoutée aux avantages naturels.

Le commerce extérieur, plus que tout autre, s'effarouche par les entraves, les droits, les visites, les chicanes, les procès à essuyer, l'arbitraire qui les décide, les sollicitations & les lenteurs qu'ils entraînent.

La puissance qui veut favoriser un tel commerce, doit donc, *avant tout*, détruire tous ces obstacles. Elle y est d'autant plus intéressée, que de l'accroissement du commerce extérieur résulte l'accroissement du revenu national.

Toutes choses égales, relativement au prix des marchandises, aux facilités avec lesquelles le commerce extérieur direct peut se faire, il s'établit plus promptement & plus facilement entre les nations qui ont entr'elles des rapports de principes politiques, religieux (1), de mœurs, d'habitudes, & sur-tout qui ont le même langage. Ces moyens

(1) Les rapports religieux ont autrefois influé considérablement sur l'homme civil & sur le commerce. Le catholique fuyoit le protestant, le puritain se défioit du quaker. Chaque secte se payoit d'une haine réciproque. Aujourd'hui que les lumieres sont plus répandues, que le commerce établit des relations entre toutes les sectes, & que l'expérience a prouvé que la probité étoit presque toujours indépendante de la religion, on ne demande plus, pour se lier avec un homme, s'il va au temple ou à confesse: on demande s'il fait honneur à ses engagemens. Cependant ce rapport doit encore être compté dans les liaisons de commerce.

de liaiſon déciſifs, ne peuvent être combattus par les nations qui ne les ont pas, qu'en offrant des avantages évidens & dont le réſultat ſoit; *moins de dépenſe & plus de profit*. Les commerçans mettent en général *le profit* avant tout.

Les nations qui n'ont pas entr'elles ces rapports, doivent, pour compenſer ce défaut, accorder de grands encouragemens, avoir la plus grande tolérance pour les opinions religieuſes & politiques, & pour les habitudes des étrangers.

Pour s'aſſurer les avantages du commerce extérieur, il ne faut compter ni ſur les traités, ni ſur les réglemens, ni ſur la force. La force n'a qu'un effet momentané. Elle détériore & briſe même tout ce qu'elle veut ſoutenir. Les traités, les réglemens ſont inutiles, ſi l'intérêt des deux nations ne les attire l'une vers l'autre. Ils ſont impuiſſans, ſi cette attraction n'exiſte pas. Traités, réglemens, force, tout cede *à la force ou à la nature des choſes* (1).

---

(1) *La force des choſes!* Voilà la loi politique qui dirige tout dans la politique, comme dans la phyſique. Il eſt une force générale dont l'action eſt manifeſte, qui, malgré les guerres, les traités, les maneges des cabinets, regle tous les événemens, entraîne les hommes & les nations dans ſon cours. C'eſt cette force des choſes qui a renverſé l'empire de Rome, lorſqu'il portoit ſur une baſe diſproportionnée à ſa maſſe, qui dans le quatorzieme ſiecle a arraché aux Anglois la moitié de la France, & dans le dix-huitieme, la moitié du Nouveau-Monde, qui a délivré la Hollande du joug des Eſpagnols, &

Cette force des choses dans le commerce n'est que le résultat des circonstances où se trouvent deux nations : circonstances qui les portent l'une vers l'autre, & les obligent à se lier ensemble, plutôt qu'avec toute autre nation. Ces circonstances *se résolvent* dans leur intérêt mutuel : il faut donc, pour créer un commerce constant entre deux peuples, leur donner à tous deux un intérêt prépondérant à le faire.

---

la Suede de celui des Danois. C'est cette force qui anéantit les projets des conquérans, tels que les Charlemagne, les Gengis, les Nadir. Ils s'agitent, ils courent, ils massacrent pour bâtir de vastes empires. Ces empires meurent avec eux; la force des choses les divise & les dissout. Cette force agit dans le commerce comme dans les révolutions. C'est elle qui, par la découverte du Cap de Bonne-Espérance, enleva le commerce des Indes aux Vénitiens, & le fit passer successivement aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois & aux François. C'est elle seule enfin qui décidera le grand procès du commerce de l'Amérique.



CHAPITRE II.

Du Commerce extérieur, considéré dans ses moyens d'échange & dans sa balance.

On se trompe, si l'on croit que le commerce ne peut s'établir entre deux nations, sans or, ou sans argent pour solder leurs comptes. Il sera d'autant plus utile d'entrer à cet égard dans quelques détails, que la rareté du numéraire dans les États-Unis, & la nécessité de s'y réduire aux simples échanges sont les deux principales objections que, par ignorance, on ait élevées, contre ce commerce (1).

(1) On exagere beaucoup en France la rareté du numéraire dans les Etats-Unis. Il doit être rare dans tous les pays nouveaux, où rien ne gêne l'industrie, où tant de choses sont à créer, & où s'offrent de toutes parts des défrichemens à faire. Pour que dans cet état de création, le numéraire fût abondant, il faudroit, tout-à-la-fois, des mines, disette constante de bras, & gênes pour l'industrie; circonstances bien plus défavorables au commerce avec l'Etranger, que la rareté du numéraire dans un pays actif & industrieux. Un fait semble nous prouver que dans l'Amérique libre, le numéraire s'y trouve dans la proportion la plus desirable avec la population, du moins en prenant l'Europe pour terme de comparaison. Les contrats estimés bons & dont les intérêts sont régulièrement payés, s'y [illegible] cinq à six pour cent [illegible] annuelle [illegible] pendant les [illegible] un bien plus grand

On ne ceſſe de dire, de répéter qu'ils auront la *balance* du commerce contre eux, qu'ils ne peuvent offrir que des échanges. Il faut donc prouver que ce grand mot de balance n'eſt qu'un mot inſignifiant, qu'on peut faire un grand commerce ſans numéraire, & que celui d'échange eſt le plus avantageux.

Lorſqu'une nation paye ou ſolde ce qu'elle tire de l'étranger, avec de l'or, on dit que la balance du commerce eſt contre elle, & on prétend, par-là, donner une idée déſavantageuſe de ſa poſition. C'eſt un préjugé qu'il eſt aiſé de renverſer, quoiqu'il ſoit accrédité par des hommes célebres.

D'où vient, en effet, à cette nation l'or qu'elle donne pour payer ce ſolde? Il eſt, ou le produit de ſes mines, &, dans ce cas, elle paye avec une de ſes productions; ou bien elle le doit à une main-d'œuvre exercée hors de chez elle, &, dans ce cas encore, elle paye avec un produit qui lui appartient. Or tant qu'une nation paye au-dehors directement ou indirectement avec ſes produits, ſa poſition ne ſauroit être déſavantageuſe. Ce mot

---

bénéfice. Pourquoi donc n'engloutiſſent-ils pas le numéraire? Pourquoi en reſte-t-il pour payer des contrats qui ne rendent que cinq à ſix pour cent? N'eſt-ce pas, parce que le numéraire n'y eſt point auſſi rare qu'on l'imagine en France, où l'on confond avec leur état actuel, la détreſſe des Américains lorſqu'ils combattoient pour leur liberté?

défavorable de balance ainſi attaché à un ſolde payé en or, n'offre donc aucune idée nette & vraie de l'état favorable ou défavorable d'une nation.

Il n'eſt qu'un cas où l'on pourroit prononcer que la balance eſt contre une nation; c'eſt celui où, ayant épuiſé ſon or & ſes productions, elle reſteroit débitrice envers une autre nation. Mais cet état ne dureroit pas long-tems, ſans que la nation abandonnât un ſol aſſez malheureux pour ne ſuffire ni à ſa conſommation, ni à ſes échanges néceſſaires; & c'eſt ce qui n'arrive point : l'importation ne tarde pas à ſe proportionner à l'exportation, l'équilibre s'établit, & cette prétendue balance défavorable ne dure jamais aſſez pour qu'on doive ſeulement la ſuppoſer.

D'ailleurs, l'or eſt auſſi une marchandiſe, & il peut convenir à une nation, ſelon la nature de ſes relations avec une autre, de la payer en or, ſans que, pour cette raiſon, elle ait contre elle une balance défavorable.

On ne s'exprime pas avec plus de juſteſſe ni de vérité, quand on dit qu'une nation a la balance du commerce en ſa faveur, lorſqu'elle reçoit en or un ſolde ſur le montant de ſes exportations. Cette balance, en continuant pendant un certain tems, amonceleroit l'or dans cette nation, & la rendroit à la fin très-miſérable. Or c'eſt ce

qu'on ne voit pas, & ce qui cependant auroit dû arriver, si ce système avoit le moindre fondement.

La circulation du numéraire tient à trop de causes, pour qu'on puisse déduire de son affluence le signe certain d'une balance favorable de commerce. Mille combinaisons, mille événemens, qui n'ont aucun rapport avec cette balance, appellent l'or de l'étranger, ou l'y envoient; dans ce mouvement général, continuel & varié du commerce, les tables d'importation ou d'exportation, d'après lesquelles on détermine le solde formant le signe de la faveur ou de la défaveur de la balance, sont trop incertaines, trop défectueuses pour qu'on puisse fixer d'après elles & cette balance, & la quantité de numéraire, & la richesse de la nation (1).

---

(1) Voici un exemple frappant de la défectuosité de ces calculs & de l'estimation de la balance du commerce & du numéraire, & il prouvera que les calculateurs politiques négligent ou ignorent souvent des événemens étrangers qui renversent leurs calculs.

M. Necker a voulu rechercher (chap. IX, tom. 3, traité de l'administration des finances) quelle étoit la somme du numéraire apportée & conservée en Europe depuis 1763 jusqu'en 1777. Il l'évalue à 1850 millions d'après les registres de Cadix & de Lisbonne, en y comprenant même ce qui est entré par contrebande, & il porte environ à 300 millions ce qui en est sorti pendant la même époque.

En fixant à cette somme le numéraire entré en Europe, on ne voit point que M. Necker tienne compte de l'or & de

Qu'on multiplie, tant qu'on voudra, les tables pour comparer l'exportation & l'importation des

---

l'argent que la conquête du Bengale par les Anglois, & de leurs autres établissemens dans les Indes orientales ont dû nécessairement faire refluer en Europe. Or, suivant le calcul du comité secret nommé par le parlement d'Angleterre pour examiner l'état des Indes Angloises, les sommes tirées de Bengale par les Anglois depuis 1757 jusqu'en 1771, montent à 751,500,000 l. (a). Que sera-ce? si l'on ajoute à cette somme énorme celles tirées de la possession du Carnate & d'Aoude, dont les Nababs n'ont la propriété qu'en apparence; des revenus des Circars septentrionaux; du vol fait à l'empereur Mogol depuis 1771, jusqu'à présent de son tribut de 26 millions; de l'accroissement perpétuel des territoires & des revenus; de la vente faite, en 1773, des Rohillas au Nabab d'Aoude, vente qui a produit aux Anglois plus de 50 millions (b)? Enfin que sera-ce, si l'on y ajoute les sommes prodigieuses exportées de l'Inde par les particuliers qui s'y sont enrichis? La fortune du lord Clive étoit inestimable. On porte à 30 ou 40 millions celle de M. Hastings dont on fait aujourd'hui le procès. Un autre gouverneur a, suivant des rapports assez bien fondés, payé récemment plus de deux millions pour faire taire ses accusateurs. Il est certain qu'une partie de ces richesses immenses a été employée à payer les dépenses faites par les Anglois pour garder leur conquête dans l'Inde; qu'une deuxieme partie, plus considérable encore, a été envoyée en Europe sous la forme de marchandises; mais on ne peut contester qu'une troisieme partie ne soit aussi passée dans notre continent en or ou argent. Quel en est le montant? il est impossible de le fixer. Mais quelqu'il soit, il rend douteux le calcul de M. N.---- Qu'on

(a) Les détails de ce calcul se trouvent dans le tableau de l'Inde, tom. premier, pag. 249. Il s'y est glissé une erreur considérable, on a mis le total en livres sterling, au lieu de livres tournois.

(b) Voyez le voyage de M. Makintosh aux Indes orientales, tom. premier, pag. 340, récemment publié, & qui se vend à Paris, chez Regnault, libraire, rue St. Jacques.

matieres

matieres premieres, & des articles manufacturés, qu'on y apporte le plus grand soin, la fidélité la

juge par un seul fait de l'inépuisable richesse des Indes orientales, & par conséquent de la grandeur de la source où les Européens ont puisé, & par une autre conséquence, du numéraire qui a dû refluer dans l'Europe. Nadir Schah qui conquit Delly en 1740, emporta de l'Indostan environ 40 millions de liv. sterling, c'est-à-dire, près d'un milliard de nos livres (*a*). Cet argent s'est répandu dans la Perse, & comme cet État malheureux, déchiré par le despotisme & par des guerres continuelles (*b*), ne produit presque rien, ne manufacture rien, comme par conséquent il tire ses besoins de l'étranger & principalement de l'Europe, il en résulte que les deux tiers des sommes volées dans l'Inde par le brigand Nadir ont passé en Europe. Ces événemens dont les calculateurs politiques ne tiennent aucun compte, ont eu certainement la plus grande influence sur la fluctuation & la circulation du numéraire sur toute la terre. Ce qui fait croire qu'il ne vient point de métaux de l'Inde, c'est l'opinion où l'on est que l'exportation en est désavantageuse. Mais les brigands qui depuis trente ans pillent cette contrée, ont-ils calculé ce désavantage? Les brigands cherchent à mettre leurs vols en sûreté, & ne spéculent point en marchands; les marchandises trop volumineuses trahiroient leur secret.

Quant à la fixation du numéraire qui sort de l'Europe pour aller aux Indes, il y a dans les calculs de M. N. les mêmes omissions. Il ne parle point des événemens qui ont forcé les Anglois de faire passer des sommes considérables dans l'Inde; par exemple, les deux guerres contre les Marhattes ont coûté des sommes prodigieuses; celle contre Haider-Aly, en 1769, n'a pas été moins dispendieuse. Un seul incendie arrivé à Calcutta a coûté près de 24 millions qu'il a fallu remplacer. Cependant ces sommes sont bien loin de balancer celles exportées des Indes.

(*a*) Voyez *ibid.* tom. premier, pag. 341.

(*b*) Voyez le voyage de M. Capper à la suite du voyage de M. Makintosh, tom. deuxieme, pag. 454.

plus ſcrupuleuſe, on n'en rendra pas les réſultats plus certains, plus déciſifs; car tant qu'il exiſtera dans les États des loix prohibitives qui entraînent la contrebande, pourra-t-on jamais ſavoir & conſtater (1) ce qui entre & ce qui ſort? & s'il eſt un pays où ces loix n'exiſtent pas (2), y tient-on des regiſtres exacts d'entrée & de ſortie? quand on les y tiendroit, n'eſt-ce pas une gêne à laquelle l'intérêt privé des commerçans les force ſouvent à ſe ſouſtraire?

Voit-on, d'ailleurs, que dans ces balances générales, terminées par un ſolde qu'on ſuppoſe payé en or, on tienne compte des opérations des banquiers, des gouvernemens, des voyageurs qui vont & viennent (3)? Fauſſe ſcience, encore une fois, que celle qui repoſe ſur de pareils réſultats!

---

(1) C'eſt une forte objection que les adverſaires du lord Sheffield ont fait à ſon volume de tables, & il y a foiblement répondu. Rien encore de plus impoſant que les tables d'importation & d'exportation & de la balance de commerce publiées par le chevalier Whitworth; & voyez avec quelle facilité M. le comte de Mirabeau réduit à 20 millions de liv. tournois les 90 millions tournois auxquels le chevalier Whitworth porte la balance annuelle du commerce Anglois. Et fiez-vous enſuite aux calculs de Douane. Voyez, pag. 371 & ſuiv. des conſidérations ſur l'ordre de Cincinnatus. --- Édition de Londres.

(2) Il eſt beaucoup d'États parmi les nouvelles républiques de l'Amérique qui tiennent bien des regiſtres pour les vaiſſeaux qui entrent, parce que l'importation paye des droits; mais on n'en tient pas pour l'exportation.

(3) Il eſt très-vraiſemblable qu'il y a une foule de cauſes particulieres qui délivrent inſenſiblement de leur numéraire les

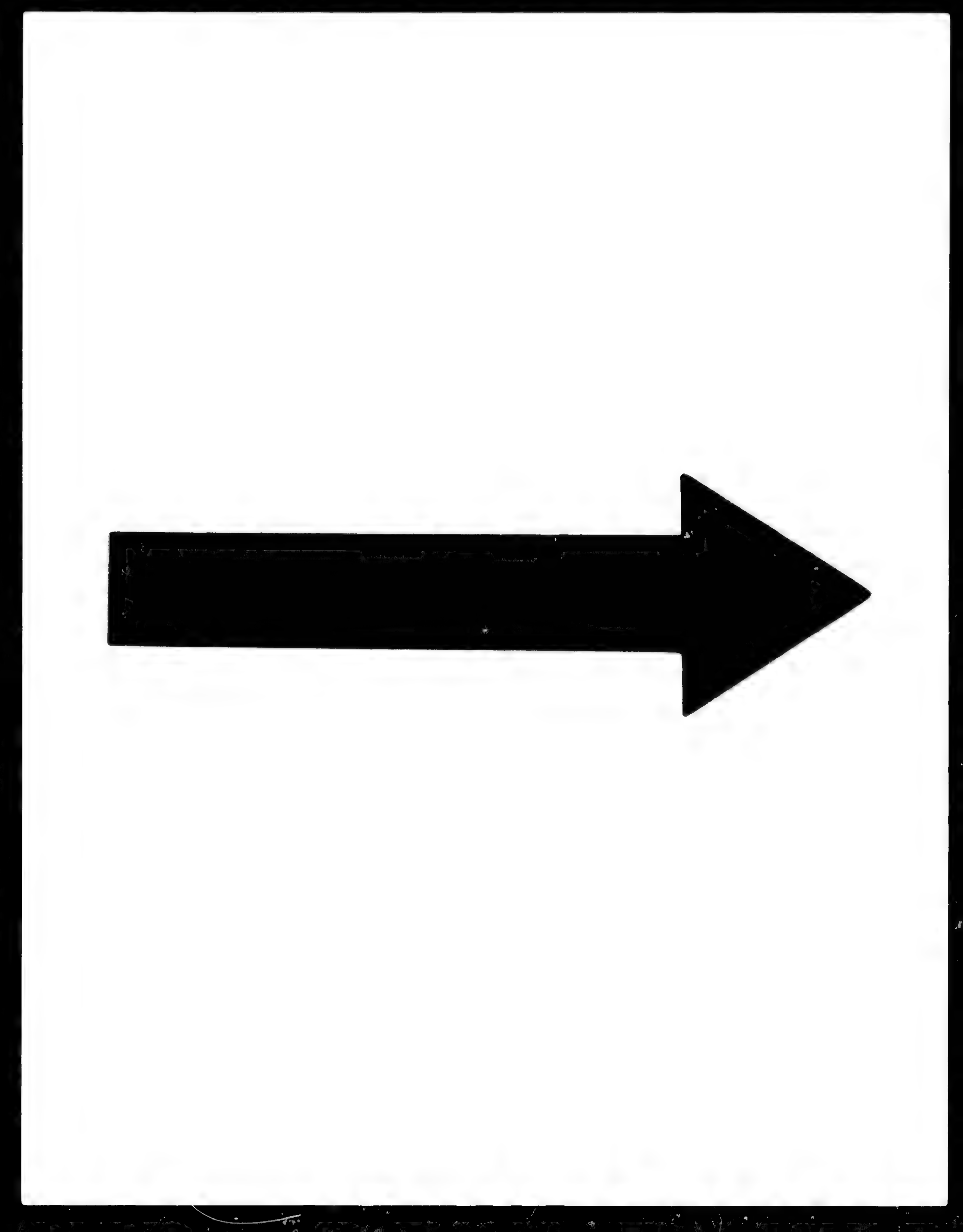
Mais comment apprécier, comment eſtimer, l'augmentation des richeſſes d'une nation & de ſon commerce? Par ſa population. Si elle augmente ſenſiblement, ſi l'aiſance & les commodités de la vie ſe répandent ſur un nombre d'individus toujours plus grand, ſi les cauſes de l'indigence

---

nations qui ont conſtamment la balance du commerce en leur faveur. S'il n'en étoit pas ainſi, il en réſulteroit, ou qu'on ſeroit forcé parmi ces nations, d'enfouir l'or dans la terre, ou qu'il y tomberoit dans l'aviliſſement. Or ni l'un ni l'autre de ces cas n'arrive. Donc l'or reflue néceſſairement de ces nations au-dehors.

M. Caſaux a prouvé ce fait à l'égard de l'Angleterre dans ſes *conſidérations ſur le mécaniſme des ſociétés*. Il y fait voir que, ſi les calculs du chevalier Whitworth, dont nous venons de parler, étoient vrais, l'Angleterre devroit aujourd'hui poſſéder environ quatre milliards en or ou argent, pour la ſeule balance du commerce depuis 1700 juſqu'en 1775. --- Cependant il eſt certain qu'elle eſt loin de cette prodigieuſe maſſe de numéraire. Elle n'a pas même le numéraire néceſſaire à ſa population & à ſon commerce. Elle y ſupplée par la circulation immenſe de ſon papier de crédit.

Le rapport de quelques-unes des idées ſur la balance du commerce contenues dans cet ouvrage, avec celles de M. Caſaux, nous oblige à déclarer ici que ſon ouvrage imprimé à Londres en 1785, diſtribué en petit nombre en France en 1786, ne nous eſt parvenu qu'à l'époque où le nôtre étoit fini & à moitié imprimé. Une circonſtance particuliere nous fournit l'occaſion de le citer, & nous la ſaiſiſſons avec plaiſir, pour rendre juſtice aux travaux de cet écrivain politique auquel il ne manqueroit peut-être que plus de clarté & de méthode, pour être un jour connu & eſtimé, comme il mérite de l'être. Nous ſommes loin cependant d'adopter quelques-unes de ſes opinions qui nous paroiſſent érronées, telles que celles ſur les emprunts, les rembourſemens, &c.



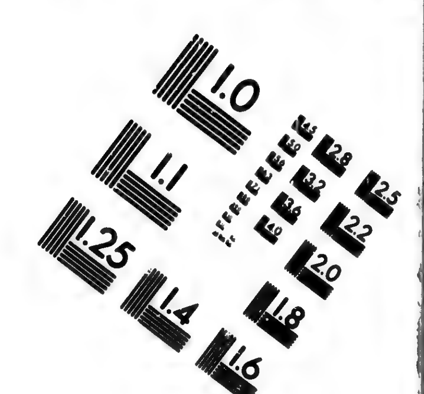
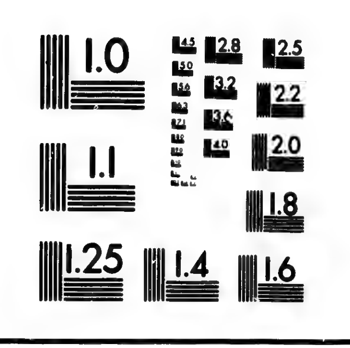
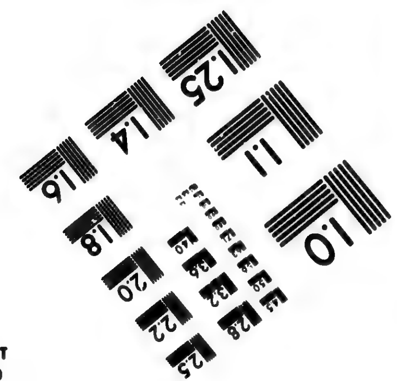
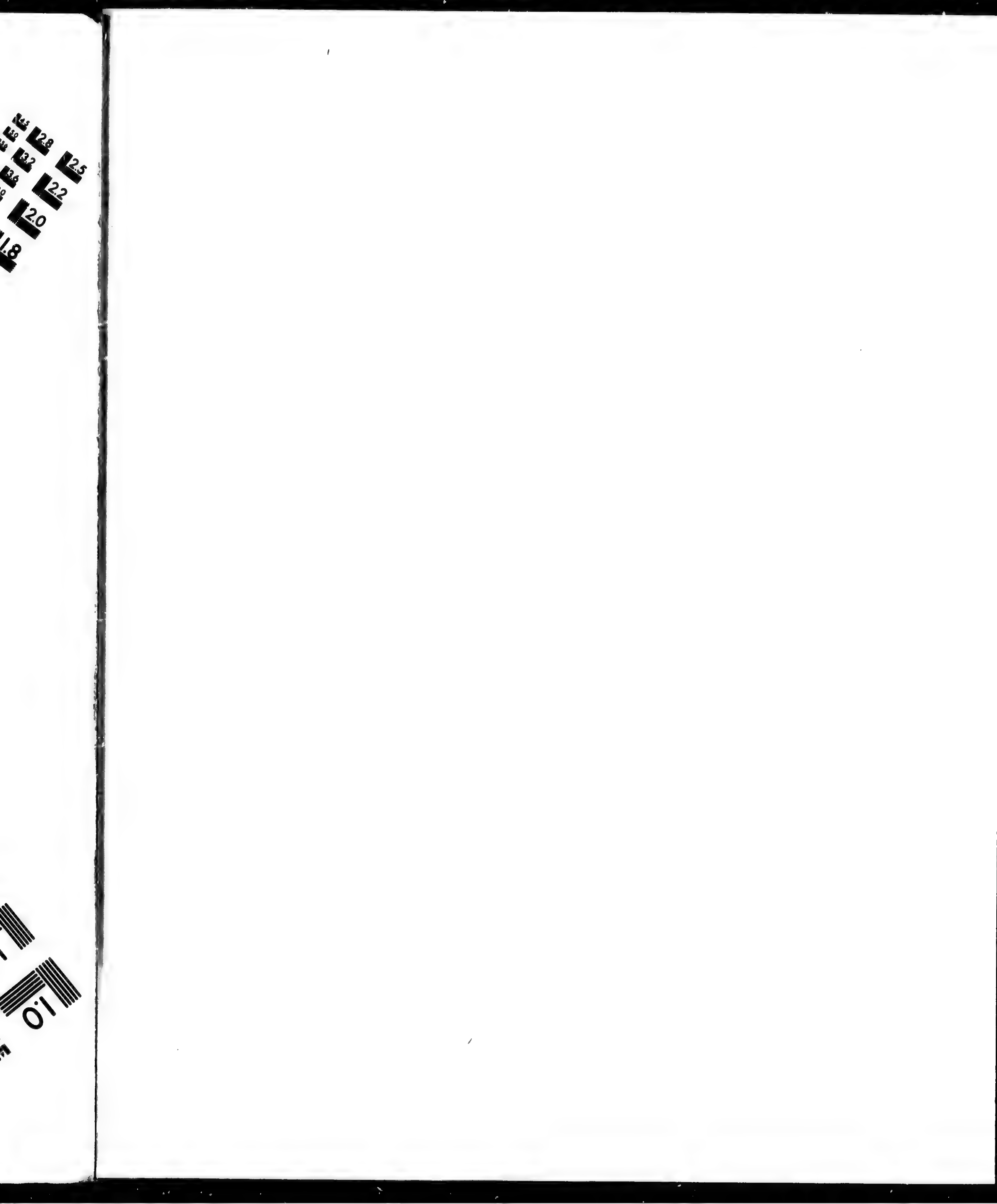


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6″





tendent à diminuer parmi le peuple, ou qu'elles ſe bornent à l'impuiſſance du travail occaſionnée par les maladies, il eſt évident que les revenus de cette nation excédent ſes dépenſes, & que la balance du commerce eſt en ſa faveur; car ſi la valeur de ſes exportations étoit inférieure à celle de ſes importations, il en réſulteroit bientôt contr'elle une dette conſidérable, & l'appauvriſſement; or tout appauvriſſement frappe immédiatement ſur la population. Ce n'eſt donc qu'à des tables raiſonnées & ſûres de la population qu'un adminiſtrateur, d'un eſprit juſte, profond, & généraliſateur s'attachera. C'eſt par elles ſeules qu'il jugera des avantages & de l'accroiſſement du commerce extérieur & de la richeſſe nationale.

Il ſe gardera bien de décorer de ce nom l'amoncelement de l'or & de l'argent; il ſe gardera même d'en faire le ſeul ſigne de la richeſſe, & de vouloir eſtimer l'étendue de cette richeſſe, par la quantité de ces métaux. Toutes ces idées ſont meſquines, dangereuſes & fauſſes! Meſquines, parce qu'elles bornent à ce ſigne la repréſentation & les moyens d'échange des productions, & gênent par conſéquent l'extenſion du commerce; dangereuſes, parce qu'elles accoutument l'homme à regarder l'or comme une vraie richeſſe, à négliger la choſe pour le ſigne (1), & le rendent

(1) Le titre le plus certain qu'auroient l'or & l'argent à être conſidérés comme une vraie richeſſe, c'eſt de pouvoir être

étranger à sa patrie; fausses, parce que cet étalage de chiffres n'annonce jamais qu'une quantité de numéraire qui fuit sans cesse, quantité qui, portée à un certain degré, ne signifie plus rien (1). Il

facilement soustraits aux violations de la propriété, aux attentats de la tyrannie ou de l'ignorance des gouvernemens. L'or étant un signe universel, celui qui le possede peut émigrer par-tout, & se transporter par-tout avec lui. --- La matiere de l'or est donc tout chez les nations assez malheureuses, pour connoître des exceptions arbitraires aux maximes générales qui fondent & affermissent le crédit public. Mais combien cherement elles payent leur ignorance sur les avantages de ce crédit! Combien les gouvernemens eux-mêmes payent cherement leurs erreurs ou leurs attentats! Tout est forcé dans leurs mesures: la nature se montre en vain libérale; occupée sans cesse à réparer des maux toujours renaissans, on ne lui laisse pas le tems de rien faire pour le bonheur. Quand on a dit que l'argent n'avoit point de patrie, on a dit bien énergiquement aux gouvernemens, qu'il falloit tout faire pour se passer d'un numéraire abondant. On ne s'en passera que lorsqu'on connoîtra les avantages inappréciables du respect pour le crédit public. Une nation est d'autant plus riche, plus éclairée, mieux gouvernée, que les individus conservent moins, & aiment moins le numéraire. S'y attacher, le conserver est un signe certain ou de crise alarmante, ou de défaut de lumieres, ou de fidélité dans l'administration; d'où résulte la preuve de ce qu'on a avancé dans le texte de cette note; c'est-à-dire, que l'écrivain qui prône l'or comme le signe de la richesse, & le recommande à ses concitoyens, se trompe, si d'ailleurs il n'a pas une mauvaise idée de leur position. Dans ce dernier cas, il vaudroit mieux, au lieu de prêcher cette doctrine pernicieuse, encourager le gouvernement à rendre inébranlable le crédit national.

(1) C'est une remarque qui n'a point encore été faite. ---- Un milliard, deux milliards d'or, ne nous laissent que des idées vagues. L'imagination ne peut pas leur fixer nettement un emploi qui serve de mesure à leur puissance & à leur effet. On voit ce

en eſt d'ailleurs des recherches ſur la quantité de numéraire comme de celles ſur la balance du commerce. Il faudroit pour établir les unes & les autres avec quelque certitude, raſſembler des connoiſſances, des détails dont les élémens échappent ou varient ſans ceſſe (1).

---

qu'on feroit avec vingt ou cent millions d'hommes. On ne voit pas ce que feroient des milliards d'écus, & cependant on les entaſſe ſur le papier pour donner une idée de puiſſance.

(1) En général la maſſe de l'or & de l'argent ſe diviſe en trois parts principales. La premiere ſous la forme du numéraire ſert aux échanges journaliers & indiſpenſables. Il faut que chaque individu, dès qu'il eſt chargé de ſon entretien & de celui de ſa famille, ait au moins quelques pieces d'argent pour vivre chaque jour, & payer les impôts. A ce numéraire il faut encore ajouter celui qu'on met en réſerve pour les cas inattendus. Cette pratique eſt plus ou moins obſervée par tout pays, ſelon qu'on y eſt plus ou moins dans la ſécurité ou dans la crainte relativement aux événemens déſaſtreux. On voit qu'il eſt impoſſible d'évaluer cette premiere part. Ce qu'on apperçoit clairement, c'eſt qu'elle doit être en raiſon de la population, & s'accroître avec elle, & que la dépopulation doit promptement ſe manifeſter, ſi beaucoup d'individus reſtent totalement privés d'un contingent en monnoie ſuffiſant pour ſe procurer ce dont ils ne peuvent ſe paſſer, & qu'ils ne font ni ne reçoivent eux-mêmes. On apperçoit encore que cette part du numéraire doit reſter dans le pays, à cauſe de ſa diviſion & de ſon application continuelle en petites ſommes aux beſoins journaliers, & de la ſtagnation abſolue de ce qui eſt mis en réſerve.

La ſeconde part de l'or & de l'argent eſt deſtinée ſous la même forme aux grandes opérations du commerce. Il eſt également impoſſible d'en fixer la quantité à cauſe du nombre infini de combinaiſons qui la changent ſans ceſſe, & font ſans ceſſe voyager ces métaux d'un pays à l'autre. Les frais journaliers & les douanes

On s'éleve à des procédés plus utiles & plus sûrs dans l'adminiſtration des finances, quand on écarte cet appareil de fauſſes richeſſes, & que l'on ne conſidere l'or & l'argent que ſous le point de

---

en retiennent une partie ; mais cet objet rentre dans la premiere part.

La troiſieme part renferme l'or & l'argent non monnoyé ſous quelque forme que ce ſoit. Elle eſt, comme la ſeconde, ſoumiſe à une multitude de variations continuelles, qui ne laiſſent aucun moyen ſatisfaiſant d'en déterminer la quantité.

Prétendre découvrir la quantité de la maſſe par les ſoldes des balances incertaines du commerce, & par l'addition des eſpeces frappées aux hôtels des monnoies depuis une refonte, n'eſt pas une voie plus ſûre, puiſqu'également il faut tenir compte de l'action continuelle du commerce ſur ces métaux, ſous quelque forme qu'ils ſoient, de toutes les combinaiſons qu'il enfante, & qui naiſſent ſans ceſſe les unes des autres. En voulant évaluer ainſi le numéraire, on oublie qu'il eſt un agent univerſel qui, par cela même, doit néceſſairement changer perpétuellement de place, depuis que le commerce a mis tous les hommes en rapport, par les beſoins qu'ils ſe ſont fait de leurs productions réciproques. On oublie que diverſes circonſtances font revenir l'or monnoyé à l'état de lingot ; que par conſéquent la même piece peut paſſer pluſieurs fois ſous le balancier dans le cours d'un certain nombre d'années. C'eſt une réflexion que M. Necker paroît n'avoir pas faite, quand il a fixé à une ſomme ſi conſidérable la quantité de numéraire exiſtant en France. On verra, lorſque l'opération de la refonte des vieux louis ſera achevée ce qu'on doit penſer de ſes calculs. Mais on eſt loin encore des 957 millions auxquels il évalue cette quantité d'or. Il eſt plus que probable qu'on n'arrivera pas même aux deux tiers. Au moment où l'on écrit cette note, c'eſt-à-dire, quatorze mois après l'arrêt qui ordonne la refonte de l'or monnoyé, elle ne va pas à plus de 550 millions, & tout indique qu'elle touche à ſa fin.

vue de leur propriété principale. Ils ne servent à nos besoins que comme moyens d'échange ; ce sont des billets au porteur qui, ayant par-tout le même usage, sont négociables par-tout. Ils sont par cela même ambulans ; ils vont, viennent, s'amoncelent, se répandent, comme les flots d'une mer sans cesse agitée par des vents successifs & soufflant dans toutes les directions. Entreprendre de les fixer, c'est vouloir changer leur nature ; c'est leur ôter la propriété qui leur donne le plus de prix ; & cependant cette entreprise est la conséquence du systême dans lequel on regarde les métaux comme la vraie richesse. On craint de la voir disparoître, on en gêne la circulation, & l'esprit perd de vue l'usage des moyens plus simples, plus fixes, & qu'on peut créer par-tout, pour augmenter la véritable richesse, sans laquelle ces métaux seroient sans usage, & par conséquent sans valeur.

Au contraire, que dédaignant l'opinion vulgaire, on ne voye dans l'or & l'argent que des moyens d'échanges, que des agens propres à les faciliter, l'esprit délivré de la crainte d'en manquer, *comme richesse*, conçoit l'idée de s'en passer, *comme agent*, au moins autour de soi (1) ;

---

(1) Il est bien étonnant que, parmi les voyageurs qui ont parcouru le Etats-Unis, aucun ne soit entré dans quelques détails sur leur maniere d'échanger plusieurs des nécessités & des commodités de la vie. Au lieu d'argent sortant & revenant sans

& quel vaste champ s'ouvre alors à l'industrie ! Alors on les réserve au meilleur emploi qu'en puissent faire les nations qui les tirent de l'étranger ; on les renvoye au-dehors, pour chercher des matériaux à l'industrie, des commodités nouvelles, & sur-tout des hommes ; car de toutes les richesses, c'est la plus sûre, comme la plus féconde.

Dès qu'on a réduit l'or à sa juste valeur, qu'on en connoît le véritable emploi, on sent tout le prix de la confiance & l'usage avantageux qu'on peut en faire. Alors on voit que le papier monnoye (1) peut avoir la même propriété que l'or,

---

cesse dans les mêmes mains, on s'y fournit réciproquement ses besoins dans les campagnes, par des échanges directs. Le tailleur, le cordonnier viennent faire les ouvrages de leur profession chez le cultivateur qui en a besoin, & qui le plus souvent en fournit la matiere, & paye l'ouvrage en denrées. Ces sortes d'échanges s'étendent à beaucoup d'objets ; on écrit de part & d'autre ce que l'on donne & reçoit, & à la fin de l'année, avec une très-petite quantité de numéraire, on solde une grande variété d'échanges qui ne se feroient en Europe qu'avec beaucoup d'argent.

On voit par-là qu'en apprenant aux gens de la campagne à écrire & à compter, on leur donne un moyen facile de se passer de beaucoup d'argent, que par conséquent, le Souverain qui établit des écoles, pour enseigner ces sciences de premiere nécessité & d'un usage journalier, crée un grand moyen de circulation, sans numéraire, & que cette dépense qui semble effrayer & arrêter tant de gouvernemens, est au fond une des spéculations les plus lucratives que le fisc puisse faire.

(1) Nous disons, papier-monnoye, sans attacher à ce mot l'idée d'un papier contraint ; car l'obligation de le recevoir en altere

& que pour réuſſir à la lui donner, il ne faut que s'aſtreindre à un reſpect inviolable pour les principes qui maintiennent la confiance; car ſur quelle baſe repoſent le prix & l'univerſalité de l'uſage des monnoies, ſi ce n'eſt ſur la certitude, qu'à cauſe de leur valeur de convention, elles ſeront reçues par-tout en paiement des choſes dont on a beſoin? Et pourquoi refuſeroit-on de recevoir en paiement un papier qui offriroit la même valeur conventionnelle, la même certitude, la même ſolidité? Je dis plus, on peut donner au papier une baſe plus durable que celle de l'or & de l'argent; car rien ne nous garantit que la valeur de ces métaux ne ſoit pas tout-à-coup diminuée par la découverte de quelques mines nouvelles & abondantes; nous ne pouvons calculer la quantité que la terre en recele, & on ne ceſſe de la fouiller (1).

Ainſi dans les pays où les métaux précieux manquent, mais où la terre peut être cultivée avec ſuccès, on doit s'empreſſer de multiplier les banques & les caiſſes d'eſcompte, dont les opérations

---

la valeur. Nous dirions, papier de crédit, ſi le mot crédit ne ſembloit pas exclure ſa principale qualité, celle de pouvoir toujours & à l'inſtant être converti en argent, ſans aucune perte.

(1) Pourquoi ne feroit-on pas dans d'autres pays la découverte que le haſard procura dans le dernier ſiecle, à deux bergers Norvégiens, des riches mines de Konſberg, où l'on trouve des maſſes même très-conſidérables d'argent? Le roi de Dannemarck en a une dans ſon cabinet, qui peſe 560 liv.

portent principalement ſur des titres de propriétés foncieres, ſur des productions miſes en dépôt ; en un mot, ſur les mêmes objets que l'or & l'argent ne ſont que repréſenter (1).

Dans les pays où ces métaux ſont déjà en circulation, mais où ils ne ſont qu'une production étrangere, on doit s'occuper des moyens ſi faciles & ſi sûrs d'y rendre les échanges toujours moins

(1) Il n'eſt pas vrai qu'il faille beaucoup d'or ou d'argent pour fonder des banques, ou créer des billets qui puiſſent être jettés dans la circulation. La preuve du contraire eſt fournie par les faits qui ne ceſſent de frapper nos yeux : cette multitude de lettres de change qui circulent & ſe croiſent en tout ſens, n'ont pas toutes, à beaucoup près, un dépôt d'or ou d'argent pour cauſe & pour caution. Il s'en faut bien auſſi que toutes ſoient payées à leur échéance avec ces métaux ; le commerce produit en abondance de ces papiers qui, échéant le même jour, s'acquittent les uns par les autres, ſans l'intermédiaire des eſpeces, ſur-tout dans les villes où il y a des banques ou caiſſes publiques établies pour faciliter ces ſortes de paiemens. C'eſt ce qu'on appelle des viremens, & les caiſſes d'eſcompte ont principalement pour but de les faciliter, en faiſant ſervir au paiement de l'échu ce qui ne l'eſt pas encore. Enfin ces caiſſes d'eſcompte & ces banques ſont elles-mêmes des cauſes & des preuves frappantes de la facilité de ſuppléer, par la confiance, à l'or & à l'argent. Fondées d'abord ſur des dépôts en eſpeces, elles parviennent à faire circuler leurs billets pour des ſommes bien ſupérieures à celles de ces dépôts : & quelle eſt la caution du paiement de ces billets excédant les dépôts, ſi ce n'eſt d'autres billets ou lettres de change non échus, que ces caiſſes reçoivent en échange de leurs propres billets payables à vue, & auxquels la confiance du public donne la même propriété qu'à l'or ou l'argent monnoyé ?

dépendans de l'abondance ou de la rareté du numéraire. — On doit y naturalifer le papier-monnoye, parce que fon effet infaillible eft de doubler, de tripler le numéraire ; & même de le remplacer entiérement dans les pays où, comme dans l'Angleterre, la confiance n'a reçu aucune atteinte.

Ces obfervations pourroient être plus étendues, s'il s'agiffoit d'un traité fur l'utilité des banques & des caiffes d'efcompte. Mais ce n'eft point ici notre objet. Nous n'avons envifagé le commerce extérieur dans fes moyens d'échange, comme les métaux & le papier-monnoye, & dans fa balance, que pour faire une application de ces principes aux rapports & au commerce de la France & des États-Unis, que pour éclairer fur-tout les François qui méprifent ce commerce, parce qu'ils n'y voyent point de numéraire, & pour raffurer les *Américains libres* qui paroiffent trop redouter les prétendus inconvéniens de la rareté du numéraire. Nous croyons donc avoir prouvé :

1°. Que la balance de commerce n'eft qu'un mot infignifiant ; que le folde payé en or n'eft point la preuve d'un commerce défavantageux à celui qui paye ce folde, ni avantageux à celui qui le reçoit(1).

---

(1) Voici ce que penfe fur cette balance du commerce un Auteur eftimable & bien verfé dans cette partie, que nous aurons occafion de citer par la fuite :

2°. Que les tables de cette balance du commerce ne méritent aucune foi, & que l'unique maniere d'estimer l'accroissement du commerce est par l'accroissement de la population (1).

» C'est grand pitié que ces balances de commerce qu'on fait dans les différens États ; quand je vois tirer des résultats de ces ridicules pancartes qu'on dresse dans les Bureaux avec tant de travail & de netteté, *mi fanno dal riso crepare*.

» A ne considérer que la France & l'Angleterre, les deux Puissances les plus fabricantes, les plus commerçantes du monde, combien d'omissions, de négligences, de doubles emplois, d'erreurs, de corruptions, d'expéditions nocturnes, de droits esquivés, de contrebande enfin. Certainement on n'enregistre en Angleterre ni la quantité prodigieuse de laine qui en sort, ni les soieries, ni les dorures, les gazes, les blondes, les batistes, ni les eaux-de-vie qui passent en fraude, ni tant d'autres choses. On n'enregistre pas non plus en France l'immense quantité de draperies, de bonneteries, de clincailleries, que les Anglois y envoyent en échange ». (Voyage en Italie de M. Roland de la Platiere, Tom. I, pag. 352.)

(1) Il ne faut pas se lasser d'insister sur la fausseté de ces prétendues balances, parce qu'on en tire souvent des conséquences dangereuses pour le peuple. Les financiers qui *travaillent* un Royaume, disent au Prince ou à ses Ministres, en lui présentant ces tableaux infideles : Tout prospere, le commerce fleurit, on peut donc mettre des impôts, faire des emprunts, &c. & on se laisse séduire par ce sophisme ! Que les Princes s'accoutument à n'estimer la prospérité publique que d'après la population & l'aisance générale de cette population, qu'ils s'en rendent sans éclat les témoins oculaires, qu'ils se défient d'une ostentation passagere, qui couvre souvent une profonde misere, & ils ne seront pas si souvent trompés. Un Roi de Sardaigne visitoit une partie de la Savoye, dont on lui avoit peint la noblesse très-misérable. Cette noblesse vint cependant lui faire

3°. Qu'il est impossible de fixer la quantité de numéraire existant dans un pays, & que tous les calculs donnés, à cet égard, portent sur des bases incertaines & défectueuses, parce qu'il est impossible de rassembler tous leurs élémens.

4°. Que les métaux ne sont point la vraie richesse.

5°. Que, considérés comme agens d'échange, il seroit bien plus avantageux de leur substituer, dans le commerce intérieur, le papier-monnoie, & de les renvoyer à l'usage auquel on ne peut employer ce papier, c'est-à-dire, au commerce extérieur.

Il résulte enfin de ces démonstrations que le commerce peut s'ouvrir entre deux nations, sans le secours du numéraire ; qu'une nation en aura cependant d'autant plus à échanger contre des productions étrangeres, qu'elle aura chez elle un plus grand nombre de ces établissemens de confiance qui remplacent le numéraire avec avantage.

Or, en trois mots, bon sol, bon crédit, gouvernement jaloux de le maintenir, voilà les grands moyens du développement d'une nation, d'un numéraire abondant, d'un grand commerce extérieur.

---

la cour, en beaux habits de cérémonie; le Roi en témoigna sa surprise à l'un de ces gentilshommes, qui lui dit : Sire, *nous faisons pour votre Majesté tout ce que nous devons, mais nous devons tout ce que nous faisons.*

Nous n'avons point confidéré ce commerce dans fon influence fur les mœurs des peuples. Cette difcuffion feroit inutile ici, parce que, quelle que foit cette influence, le commerce extérieur eft un effet forcé de la fituation refpective de la France & des États-Unis, comme nous allons le prouver. Nous examinerons cette matiere en politiques, d'après l'état actuel des chofes, & non en philofophes qui font abftraction de ce qui exifte. C'eft une diftinction que les lecteurs font priés de ne point oublier.



CHAPITRE III.

Application des Principes généraux, ci-devant posés, au Commerce réciproque de la France & des États-Unis.

Que la France a tous les moyens qui procurent un grand commerce, & qui doivent le lui assurer dans les États-Unis; que ses productions leur conviennent, & que les circonstances intérieures où elle se trouve, la forcent de se livrer à ce Commerce.

ON ne contestera pas ces vérités, quand on voudra considérer la fertilité du sol de la France; ses productions variées & particulieres; la température de son climat, qui favorise celles qui sont les plus nécessaires & les plus simples.

Ces avantages lui assurent constamment une main-d'œuvre à plus bas prix que celle des nations qui, douées de la même activité, ne sont pas dans des circonstances aussi favorables.

Ses manufactures sont nombreuses, & sa population est considerable en comparaison de celle de la plupart des autres nations. Elles sont loin cependant

dant encore du point où l'on peut les porter; car en étudiant la France, on y découvre bientôt la place d'une population plus étendue, & des moyens inépuisables pour une multitude de manufactures, qui n'attendent, pour se montrer, que la volonté du gouvernement.

Eh! quelle autre nation a plus d'activité, plus d'industrie? Quelle autre réunit à un si grand degré tous les avantages de la civilisation, & la matiere & les moyens d'un commerce intérieur & extérieur, le plus varié, le plus étendu, le plus indépendant de toute concurrence? Quelle autre eût pu résister à ce long enchaînement de malheurs & de fautes qui l'ont si souvent accablée; résistance, par laquelle on doit calculer la force de sa constitution, plutôt que par sa prospérité apparente?

Non, la France n'est pas ce qu'elle pourroit, ce qu'elle doit être. Elle le sera, n'en doutons pas, si elle ouvre les yeux sur ses vrais intérêts, si, délivrant son commerce intérieur de ses entraves, elle ne néglige pas le commerce extérieur, & en particulier celui que les États-Unis désirent d'ouvrir avec elle. Les productions de son sol & de son industrie leur conviennent. Elle peut, en échange, recevoir de l'Amérique libre des matieres premieres dont elle a besoin. Ces deux contrées peuvent donc faire entr'elles un commerce d'*échange direct*; & d'autant plus avantageux que les matieres qui doivent le composer, leur coûteroient plus

cher ailleurs. On ſera convaincu de ces vérités, lorſqu'on aura parcouru le double tableau des beſoins & des productions reſpectifs des États-Unis & de la France, ou de leur importation & exportation.

Des patriotes éclairés ne penſent pas qu'il puiſſe être avantageux pour la France, dans ſon état actuel, de ſe livrer au commerce des États-Unis. Ils diſent que ſes manufactures étant inférieures à celles des Anglois, par exemple, elle aura le deſſous dans les marchés américains; ils ajoutent, qu'au lieu d'encourager ce commerce, le gouvernement agiroit peut-être plus ſagement, en s'occupant des abus intérieurs qui arrêtent les progrès de la culture & de l'induſtrie.

Nous ſommes loin de nier la néceſſité de nous occuper de la réforme de ces abus, & de porter nos efforts vers la culture & le perfectionnement des manufactures; mais il eſt aiſé de démontrer que le commerce extérieur amenera infailliblement & très-promptement cette réforme, & que dans ſon état actuel, la France a le plus grand beſoin de ce commerce extérieur.

En effet, une nation active, induſtrieuſe, & placée ſur un ſol fertile, doit avoir, pour animer ſon induſtrie, des débouchés toujours ouverts. Sa culture, ſes manufactures tomberoient dans la langueur, ſi elle voyoit des limites à la conſommation. Il faut même que ſes débouchés ſoient

furabondans, afin que les uns puiffent remplacer les autres, lorfque des circonftances inattendues viennent changer momentanément le cours ordinaire des chofes.

Quelle caufe a jetté l'Irlande pendant un fi long efpace de tems dans la langueur & le marafme, quoique ce foit un des pays les plus favorifés par la nature, & les mieux fitués pour le commerce extérieur, fi ce n'eft la privation de ce même commerce? On craignoit d'avoir une exubérance incommode de productions, on en négligeoit la culture, & cette négligence multiplioit les friches. Cette ifle auroit enfin offert le fpectacle de la mifere la plus déplorable, d'une dépopulation complette, fi, par la reftitution de la liberté de commerce, on n'eût pas mis fin à ce découragement meurtrier qui étouffoit l'induftrie, en lui faifant craindre le défaut de débouchés.

Que nos patriotes ceffent donc de regarder le commerce étranger comme contraire aux reformes qui doivent aviver notre commerce intérieur: favorifer le premier, n'eft pas profcrire le fecond, puifque l'un ne peut réuffir fans l'autre. C'eft, au contraire, répandre dans ce dernier des germes d'activité, en reculant les bornes de la confommation.

Eh! la France n'en a-t-elle pas un befoin évident? n'a-t-elle pas une furabondance de plu-

sieurs productions de premiere nécessité qui restent dans ses magasins, faute de débouchés? Tels sont, entr'autres, ses vins & ses eaux-de-vie (1). Les États-Unis lui offrent une immense consommation: pourquoi refuseroit-elle d'y suppléer?

Lors même que les vins & les eaux-de-vie ne surabonderoient pas, il seroit funeste de n'en pas soutenir le prix par des consommations étrangeres. Le plus grand fléau de l'industrie, & sur-tout des manufactures, c'est le bas prix des boissons séduisantes par leur force. Voilà pourquoi les manufacturiers prudens fuient avec tant de soin les pays de vignobles. Il est superflu d'en détailler les raisons; mais le politique le plus jaloux de la libre extension des jouissances individuelles ne réclamera jamais en faveur d'un état de choses qui laisse, à bas prix, les jouissances où l'homme perd sa raison, son énergie, ses facultés, & par conséquent sa dignité. La France doit donc désirer le commerce des États-Unis, ne fût-ce que pour cette partie importante de ses productions, dont l'abondance nuiroit à ses manufactures, dont l'usage ne peut nuire aux étrangers, parce qu'elles leur par-

(1) Telle est la situation de l'Aunis & de la Saintonge. --- On y craint, à la lettre, les récoltes abondantes, & dans ce moment, ces provinces sont surchargées de vin qu'elles ne savent où exporter: le peuple y est misérable au sein de l'abondance. (Voyez la note ci-après, ch. v, sect. 1.)

viennent, chargées de frais d'exportation qui les renchériſſent (1).

Elle doit le déſirer encore pour ſes manufactures, pour l'emploi de ſa population, qui manque de travail. La main-d'œuvre y eſt en conſéquence à un trop bas prix pour prévenir l'indigence, la mendicité, les vols (2). En s'ouvrant de nouveaux débouchés on augmente le travail & les productions. Ainſi, par exemple, on laiſſera ſubſiſter les vignes, que le défaut de conſommation forceroit bientôt d'arracher: en créant des débouchés, des milliers de bras qui languiſſent ſeront employés, des milliers d'individus naîtront. Il faudra plus de bled, plus de drap, &c. Delà donc augmentation de conſommation intérieure & de population.

Quand on examine la queſtion, ſi le commerce extérieur eſt avantageux & néceſſaire à une nation,

---

(1) Il eſt une autre raiſon qui doit faire moins craindre pour les Américains libres l'uſage de nos vins & de nos eaux-de-vie : elle eſt dans leurs mœurs & dans leur poſition. Preſque tous ont des propriétés, des familles, des mœurs, & l'ivrognerie n'eſt gueres que le vice de l'homme qui n'a rien ; le malheureux cherche à oublier ce qu'il eſt.

(2) On cherche tous les jours les moyens de diminuer les crimes, de les prévenir ; donnez à ceux qui n'en ont point une propriété ou de l'emploi, voilà le vrai ſecret. ---- Il faut convenir cependant que la propriété eſt bien préférable à l'emploi dans les atteliers. Sous ce point de vue le commerce avec les États-Unis nous ouvrant un grand débouché ſera donc un moyen de diminuer la mendicité & les vices en France.

il faut bien diſtinguer un État qui naît à peine, & dont la population eſt loin d'être proportionnée au ſol, où il y a place & propriété de terres pour tous, d'un État ancien, riche en productions, riche en hommes, ou pour parler avec plus de préciſion, d'un État où l'inégale diſtribution des propriétés arrache les hommes à la terre, les empriſonne dans des Villes, & proſtitue leurs facultés aux fantaiſies des riches.

Certainement le premier ne doit pas & ne peut pas augmenter ſon commerce étranger avant d'avoir beaucoup défriché, beaucoup peuplé, avant d'avoir un excédent, & en productions & en hommes. C'eſt bien à cet État qu'on peut dire : différez de vous livrer, autant que vos circonſtances l'exigeront, au commerce étranger ; ne le faites point, laiſſez le faire, & livrez-vous en entier au commerce intérieur. Celui-ci ne dépenſe point, ne tue point d'hommes, tandis que l'extérieur eſt un gouffre d'hommes. Avec un petit capital, vous ferez beaucoup dans l'intérieur, lorſque l'extérieur abſorbe de gros capitaux. Il occaſionne d'ailleurs des guerres, & vous avez beſoin de la paix. Il corrompt, & vous avez des mœurs.

Un État, dans de pareilles circonſtances, auroit raiſon de ſuivre ces conſeils ; en obſervant toujours que la privation du commerce extérieur convienne à ſa ſituation, & ne ſoit point commandée par la

force ; car, encore une fois, la force eſt illicite, nuiſible, manque ſon but, même quand elle ordonne le bien.

Mais ce langage ne conviendroit point à l'autre État, avancé dans ſa (1) civiliſation, couvert d'une population ſans propriétés, couvert de manufactures, État, dont le numéraire eſt abondant, dont l'induſtrie & les richeſſes territoriales attendent les demandes, dont la culture languit faute de débouchés. A cet État, il faut un commerce étranger pour le vivifier.

Or telle eſt la ſituation de la France ; ce n'eſt ni le ſol, ni l'induſtrie, ni l'activité, ni le deſir du gain qui manquent aux François ; d'autres cauſes rallentiſſent ſon commerce extérieur, & ce rallentiſſement eſt un mal terrible. Car ſi le négociant n'a pas de débouchés certains & conſtans, il n'achete pas, il ne commande pas ; le fabriquant ne travaille pas, & emploie alors moins de bras, demande moins de productions à la terre. La langueur deſcend donc alors des fabriques ſur la terre, & deſſeche la population.

L'inverſe aura lieu dans la ſuppoſition d'un commerce extérieur très-vaſte, & il amenera même le perfectionnement de nos manufactures ; car la né-

(1) On entend par ces mots, un État qui a introduit dans ſon ſein les articles de luxe depuis long-tems.

cessité de faire mieux, pour obtenir la préférence, forcera les fabriquans de saisir le goût des Américains libres, de s'y conformer, de varier les produits de leur industrie, & la concurrence établie les tiendra perpétuellement en haleine, les forcera de ne point se relâcher, pour ne pas être écrasés par leurs rivaux.

C'est ici le lieu de faire quelques réflexions sur l'infériorité, que généralement on trouve à nos manufactures, en les comparant avec les manufactures angloises. Ce fait a fourni au lord Sheffield son principal argument pour soutenir que l'Amérique préférera toujours ces dernieres. Il nous semble nécessaire d'éclaicir ce point sur lequel on n'a pas des idées assez nettes.

Il faut distinguer (comme on le dira ci-après) les manufactures de luxe, de commodités, & de nécessité. Le lord Sheffield & tous les étrangers conviennent que la France l'emporte pour les manufactures de la premiere classe (1). Il convient

---

(1) Nos fabriques d'étoffes de soie ont proportionnellement beaucoup plus de débit dans l'étranger que nos laineries. C'est qu'indépendamment du goût, ou, si l'on veut, de la mode, dont nous sommes en possession, & qui nous ouvre une grande consommation, la matiere premiere est en grande partie une de nos productions, avantage qui nous met à portée de surmonter plusieurs inconvéniens généraux, dont les effets sont plus sensibles sur nos autres objets d'exportation. Telles sont les laineries, dont la production est dans un moindre rapport avec la fabrique.

même que la France fabrique des draps plus fins que ceux de l'Angleterre. Mais quant aux manufactures qui sont de commodité, ou qui ont la consommation du peuple pour objet principal, il faut, malgré le patriotisme, convenir, de notre côté, que nous sommes, dans plusieurs articles, inférieurs aux Anglois. La suite le fera voir. Il seroit ridicule & même dangereux de flatter ici la nation. Son illusion l'entretiendroit dans la médiocrité. Il est d'un patriotisme plus éclairé de lui faire voir qu'elle peut en sortir & comment elle en sortira.

Veut-on savoir la cause de cette double différence entre les manufactures françoises & angloises ? La voici :

Il y a en Angleterre un plus grand nombre d'hommes aisés parmi le peuple, qu'en France, & qui, par conséquent, sont en état de rechercher & de payer plus cherement les objets qui leur conviennent. C'est un fait connu que le peuple anglois, quoique chargé d'impôts, se nourrit bien, & qu'il est bien vêtu (1) : car les haillons de la misere

(1) La bonté dans les choses manufacturées est si généralement requise en Angleterre, pour l'usage intérieur, qu'on y distingue les marchandises destinées au commerce extérieur, de celles qui ont pour objet la consommation intérieure. Il y a de grands magasins où l'on ne vend que pour l'exportation ; d'autres n'ont d'objet que la consommation intérieure. Ceux qui se pressent de juger, en concluent que la fabrication de celles destinées au commerce étranger, est chétive ; ils se trompent. La différence est

ne se trouvent point avec la *poule au pot*. Le fabriquant anglois des objets de nécessité & d'utilité, ayant plus de demandes, étant mieux payé, peut donc perfectionner son ouvrage.

Maintenant veut-on savoir d'où vient cette aisance générale répandue en Angleterre. Indépendamment du sol, de la position, & des avantages de la liberté qui y regne, cette aisance résulte de la considération accordée par l'opinion publique à l'industrie; elle résulte de la protection assurée par la loi à tous les individus contre *tous* les agens du gouvernement; elle résulte de ce que la morgue, la hauteur, & l'insolence auxquelles ceux-ci sont naturellement portés, parce que c'est dans les hommes peu instruits, l'effet du pouvoir, sont continuellement réprimées, & ne peuvent avilir le citoyen qui doit obéir. Il obéit à la loi, & non à celui qui la fait exécuter (1). Elle résulte enfin

---

dans le choix de la matiere. *L'Anglois veut qu'on n'épargne rien pour ce qu'il consomme*; mais s'il y a différence dans la matiere, la main-d'œuvre est la même; car il en coûteroit plus en général aux manufacturiers pour avoir deux sortes de main-d'œuvre, une bonne & une mauvaise, que pour n'en avoir qu'une bonne, & une manufacture montée sur une mauvaise main-d'œuvre, seroit bientôt décriée. Un soulier destiné au commerce étranger est aussi bien fait qu'un autre, mais il dure moins, parce que le cuir n'est pas choisi dans la meilleure sorte; ainsi du reste.

(1) En veut-on un exemple? Le tutoiement de mépris est ignoré en Angleterre. *Sir* (Monsieur) est la désignation générale de tous les individus. Un homme accusé des plus grands crimes & de

de ce qu'on n'y rougit pas d'être marchand, artifan, laboureur de pere en fils, &c. &c.

En France, il y a des particuliers exceffivement riches, mais le peuple y eft mal-aifé. Les premiers font en état de mettre un prix très-haut aux chofes de luxe & de goût; caufe du perfectionnement des manufactures en ce genre. On trouvera, comme on l'a dit ci-deffus, de plus beaux draps en France qu'en Angleterre; mais on en trouvera en petite quantité, parce que la fomme des demandes pour la premiere qualité n'eft pas fort étendue.

D'un autre côté, les facultés du peuple étant très-bornées, il en réfulte qu'il paye mal, & conféquemment qu'on fabrique mal pour lui tout ce qui eft de néceffité ou de commodité.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen des caufes qui occafionnent un tel état de chofes & des moyens qui pourroient le changer. Nous remettons la difcuffion de ces moyens à un autre chapitre; mais de ces faits, on doit tirer les conclufions fuivantes: la perfection des fabriques tient à

l'apparence la plus miférable, eft appellé *Sir*, quand il eft interrogé par fes juges, & comme il devient un objet de pitié, lorfqu'il eft convaincu, on ne change pas pour lui les appellations décentes dont on ufe généralement. Croit-on que ce refpect pour l'homme nuife à la profpérité publique? Elle éleve le citoyen, lui donne de l'énergie, le porte vers l'aifance. Le mépris qu'ailleurs on affecte pour le peuple, le mene à la mifere, & l'y retient.

la demande, & la demande à la faculté de payer. Or puisque le peuple françois n'a pas cette faculté, cherchez la dans l'étranger, attirez les demandes étrangeres pour les manufactures françoises, & vous les verrez se perfectionner très-rapidement.

Voilà l'effet que produira le commerce des États-Unis en France. Ces États renferment un peuple accoutumé à être bien vêtu, à n'employer que des choses bien manufacturées, un peuple à portée par ses productions de bien payer le bon travail. Chargés de fournir à la consommation des Américains, les fabriquans françois s'empresseront de faire bien, de faire mieux que leurs concurrens; & ils le peuvent aisément, *lorsque le gouvernement le voudra*. Encore une fois, la nature leur en a donné tous les moyens. Ils seront supérieurs, presqu'en tout, quand on ne s'obstinera plus à la contrarier.

Dans cette marche, ce sera donc le commerce avec les États-Unis qui entraînera l'amélioration de la culture & de l'industrie françoise. Il faut donc le saisir & s'y livrer.



CHAPITRE IV.

Que les États-Unis sont forcés, par leurs besoins & les circonstances où ils se trouvent, de se livrer au Commerce étranger.

QUELQUES écrivains, parmi lesquels on compte le célebre docteur Price & M. l'abbé Mably, ont exhorté les Américains libres, sinon à fermer tout-à-fait leurs ports au commerce extérieur, au moins à lui donner des bornes très-resserrées. Ils ont prétendu que la ruine du républicanisme dans les États-Unis ne viendroit que par le commerce étranger, parce qu'en important une foule de marchandises de luxe & le goût des frivolités, il corromproit les mœurs des Américains libres, & sans les mœurs il ne peut y avoir de république.

» Eh ! que peuvent exporter d'Europe les États-
» Unis, s'écrie le docteur Price, sinon l'infection?
» Je l'avoue, continue-t-il, je tremble en pensant
» à la fureur du commerce étranger qui va vrai-
» semblablement tourner toutes les têtes améri-
» caines. Toutes les nations tendent des filets au-

» tour des États-Unis, les careſſent pour avoir la » préférence; mais leur intérêt leur conſeille d'être » en garde contre ces ſéductions (1) ».

Nous ſommes bien éloignés de contredire, *dans ſes conſéquences*, l'opinion de ces politiques. Nous croyons d'ailleurs, avec le docteur Price, que les États-Unis pourront un jour produire tout ce qu'exigent les beſoins de néceſſité & de commodité; mais nous croyons auſſi que ces deux écrivains ont trop enviſagé les Américains libres, comme un peuple indigene, & qu'ils n'ont point aſſez tenu compte des circonſtances où ils ſe trouvent; nous croyons enfin que *ces circonſtances & leurs beſoins actuels les forcent d'avoir recours au commerce étranger.* C'eſt une vérité de fait que nous nous propoſons de démontrer ici.

Nous prouverons que les Américains libres ont des beſoins de néceſſité, de commodité, & dans quelques États, des beſoins de luxe, & que leur nature, leurs habitudes, & d'autres circonſtances les empêcheront toujours d'y renoncer.

(1) *Price 's Obſerv.* pag. 76. Voyez ce que dit M. l'abbé Mably depuis la page 146 de ſes obſervations juſqu'à 163. --- Voyez auſſi ce que M. le comte de Mirabeau a ajouté aux obſervations du D. Price dans ſes réflexions imprimées à la ſuite de la traduction de l'ouvrage de cet Anglois, pag. 319, de l'édition de Londres, 1785. Mais il a enviſagé cette matiere de commerce étranger en philoſophe ſévere, & en faiſant abſtraction de la poſition actuelle des Américains.

Nous prouverons que n'ayant point de manufactures, ils ne peuvent satisfaire eux-mêmes ces besoins, & qu'ils ne pourront avoir de long-tems des manufactures.

Nous prouverons que, quand ils pourroient en avoir, ils devront toujours préférer à des manufactures nationales, celles de l'étranger, qu'ils devront même plutôt attirer les Européens dans leurs ports, que fréquenter eux-mêmes les États Européens.

Enfin nous prouverons que, de même qu'il est impossible d'exclure le commerce extérieur, quand on a des besoins que lui seul peut satisfaire, il est pareillement impossible de lui fixer des bornes.

Quand on considere attentivement la nature de l'homme, on voit qu'elle le porte sans cesse vers les moyens de rendre sa vie agréable. S'il a une propriété, il cherche à l'embellir; si le sol qu'il cultive est fécond, s'il demande peu d'avances, le desir d'étendre ses jouissances le stimule à tourmenter sa terre, pour en tirer des productions variées. Une idée exécutée en fait naître une seconde. Un besoin satisfait, il s'en crée un second pour avoir le plaisir de le satisfaire. Telle est la nature de l'homme. Son activité, qui le promene perpétuellement de desirs en jouissances, de changemens en changemens, est la source de ce qu'on appelle

manufactures. Une manufacture n'est qu'un moyen de donner à une production de la terre une forme qui lui ajoute un nouveau degré d'agrément ou d'utilité. Le goût & les besoins des manufactures sont donc dans la nature de l'homme même ; en sorte que, quand on pourroit supposer l'Europe entiere dans le néant, il ne tarderoit pas à naître des manufactures dans l'Amérique libre, parce que chaque individu cherche à rendre sa vie agréable, par les moyens les plus prompts & les plus efficaces (1).

(1) Nous opposera-t-on le caractere & la vie des Sauvages que l'on croit ne point avoir de manufactures ? Mais on se trompe sur ce fait; car ces hommes, que nous posons sur le premier degré de l'échelle de la civilisation, travaillent & manufacturent eux-mêmes les produits de la terre. Ainsi, de leur maïs, avant sa maturité, ils expriment un suc gelatineux dont ils font des gâteaux agréables. Ainsi, avant l'arrivée des Européens, ils savoient faire des liqueurs fermentées, des ustensiles, des outils, des armes, des ornemens, des meubles, &c. Ils se bornoient là, leur état de chasseur les éloignant de la vie sédentaire, & ne leur laissant pas le tems d'étendre leurs idées.

La vie pastorale des Arabes les a conduits deux ou trois degrés plus loin dans l'art de manufacturer, parce que la vie pastorale laisse plus de loisirs, & donne des produits plus uniformes & plus constans. Vous voyez ces pasteurs dont toute la richesse ne consiste que dans leurs troupeaux, qui ne vivent que de leur lait, ne s'habillent que de leur laine, vous les voyez rechercher avec passion le café, le sorbet & le sucre. Le desir de multiplier leurs jouissances en est la cause.

Convenons donc que par sa nature l'homme est porté vers les jouissances, & conséquemment vers les manufactures.

On

On peut diftinguer les manufactures, comme les befoins de l'homme civilifé, en trois claffes, favoir, celles 1°. de néceffité ; 2°. de commodité ; 3°. de luxe ou de fantaifie.

Tout ce qui fert à la nourriture & aux befoins effentiels de l'homme conftitue la premiere claffe.

C'eft avec les befoins de commodité, fur-tout, que les manufactures naiffent. Sans doute des peaux de mouton fuffifoient pour défendre d'abord l'homme des rigueurs du froid; une cabane ou une wigham le mettoit bien à l'abri des intempéries de l'athmofphere ; mais l'homme n'eft pas plutôt préfervé d'un mal qu'il cherche à fe délivrer d'un autre. La peau joint mal, l'ufage la durcit; la cabane eft fouvent renverfée, on y eft à l'étroit, on y eft enfumé. De-là les befoins de commodité, befoins qui fe transforment en jouiffances, dont bientôt l'habitude fait une néceffité.

Quand l'homme n'a plus rien à défirer pour la commodité, il fonge à l'ornement. Alors naiffent les befoins de luxe. Ils font entiérement dans l'imagination. Ainfi porter des habits brillans, ou boire fon café dans de la porcelaine de la Chine, plutôt que dans un vafe de faïance, eft un befoin de luxe ou de fantaifie.

La nature de ces trois fortes de befoins étant déterminée, il faut voir quels font ceux des Américains libres. Ils ont les deux premiers. Les habi-

tudes contractées dans leur enfance par les Européens qui y ont émigré, & le commerce des indigenes avec les Anglois les ont tous accoutumés au genre de vie, & aux goûts de ces derniers, & l'on fait que l'induftrie angloife s'eft fur-tout portée vers les arts néceffaires & utiles.

Les Américains libres, au moins ceux qui habitent les grandes villes maritimes, ont même emprunté des Anglois quelques goûts de luxe ou de fantaifie. Il recherchent, par exemple, les gazes, les blondes, les foieries, &c. Nous le difons cependant avec plaifir, fi ce goût des modes a infecté Londres depuis quelques années, fes ravages ne fe font pas étendus avec la même rapidité, ils n'ont pas acquis la même intenfité dans les États-Unis, qu'en Europe. Leur pofition, leur religion auftere, leurs mœurs, leurs anciennes habitudes, leur vie rurale ou marine éloignent généralement les Américains libres des parures recherchées, de l'oftentation & des voluptés. Quoique peut-être ils foient à cet égard tombés de quelques degrés, cependant le mal n'eft pas encore fenfible, au moins dans les États du nord (1). Nos obfervations

(1) Il y a certainement du luxe en Virginie; & quand on parle de luxe à l'égard de l'Amérique libre, il faut avoir bien foin de diftinguer les Etats du midi, de ceux du nord; les villes, des campagnes; les villes intérieures, des villes maritimes. Avec ces diftinctions on explique bien des contrariétés qui fe rencontrent dans les récits des voyageurs fuperficiels.

doivent donc principalement porter ſur les beſoins des deux premieres claſſes.

Or, il eſt impoſſible que les Américains libres y renoncent jamais. Ils y ſeront attachés, ramenés perpétuellement par leur nature, par leurs habitudes, par la maniere dont s'augmente leur population.

Par leur nature; ils ſont hommes, & nous avons prouvé que l'homme étoit doué d'une activité qui le portoit à multiplier & à varier perpétuellement ſes jouiſſances.

Par leurs habitudes; ils ont, comme on l'a dit, contracté celle de tous ces beſoins, & l'on ſait qu'un goût devient indéracinable, quand l'habitude l'a fortifié. Et comment exiger, à moins de vouloir le rendre malheureux, que l'homme ſe prive du vin & des liqueurs, auxquels il eſt accoutumé, & dans leſquels il met une partie de ſes jouiſſances? On nous citera des hermites, ou des malades, ou des philoſophes, qui ont eu cet empire ſur eux-mêmes; mais n'attendons point un pareil prodige d'une nation entiere. On n'a point encore vu & on ne verra point une aſſociation de trois millions d'hommes devenus philoſophes, s'aſtreindre au régime de Pythagore (1) ou à la diete de Cornaro.

(1) Ce n'eſt pas que l'on ne doive croire qu'un des grands moyens de régénérer les vieux peuples du continent, & de ſou-

On nous citera encore le facrifice rigoureux que les Américains libres firent, dans le commencement de la guerre, de leur goût pour le thé. L'enthoufiafme de la liberté & l'influence de l'exemple ont pu, pendant quelque tems, vaincre leurs habitudes (1), comme l'enthoufiafme religieux a combattu quelquefois avec fuccès les paffions d'un hermite. Mais la raifon de la dépendance dans laquelle les Américains libres vont fe mettre à l'égard des Européens, & la crainte d'une corruption éloignée font des motifs trop foibles pour les porter à cet héroïfme. Il ne leur eft pas d'ailleurs affez démontré qu'ils ne peuvent boire du vin de Madere, fans fe corrompre un jour, & fans fe préparer de grandes calamités. Hors la crife qui rend le facrifice néceffaire & facile, il n'eft point de caufe affez puiffante & prochaine pour produire un femblable effet.

Enfin la maniere dont la population fe renouvelle, & s'augmente dans l'Amérique libre, ne permet pas de croire que fes habitans puiffent jamais

---

tenir le républicanifme dans les États-Unis, feroit de donner aux enfans l'éducation telle que Pythagore la pratiquoit à Crotone. (Voyez la vie de Pythagore).

(1) On affure que l'abftinence du thé n'a pas été fidellement obfervée par-tout, & cela paroît très-vraifemblable, quand on réfléchit qu'il y avoit un parti qui affectoit de la violer. Nous avons connu diverfes perfonnes que cette privation avoit rendues long-tems malades, quoiqu'elles euffent effayé de fe faire illufion, en fubftituant à l'infufion de la feuille de thé celle de fimples agréables.

renoncer aux befoins des productions européennes. Il émigre tous les ans, de toutes les parties de l'Europe, une quantité prodigieufe d'individus, qui portent avec eux les befoins & les goûts que l'éducation & l'habitude leur ont donnés. S'ils les retrouvent en Amérique, ils continuent de s'y livrer. Inconnus, ils les naturalifent, & c'eft la premiere chofe dont ils s'occupent; car ils ne voyent pas tant les nouveaux plaifirs dont ils vont jouir, que ceux dont ils font privés; tant eft grande la puiffance de nos premieres habitudes ! Le fouvenir, quoique fouvent mêlé de l'idée cruelle de la fervitude, n'en abandonne l'homme qu'au tombeau.

D'après ce penchanr naturel à tous les hommes, qu'on calcule l'immenfe variété de befoins & de goûts, qui, de l'Europe, vont être tranfplantés dans les États-Unis; & qu'on juge, s'il eft poffible, d'y mettre des bornes, ou d'en opérer l'anéantiffement.

Pour y réuffir, il ne faudroit pas feulement fermer tous les ports des États-Unis au commerce étranger, il faudroit encore circonfcrire la propre induftrie des Américains libres, & arrêter la courfe de leurs befoins; il faudroit imiter la loi de Lacédémone, qui, pour mieux bannir le luxe des meubles recherchés, ordonnoit que rien ne feroit travaillé qu'avec la lourde hache. Il faudroit, en un mot, par un miracle, ôter aux Américains libres le fouvenir de tout ce qu'ils ont été, de tout ce

qu'ils ont vu, ſenti, goûté, & que le même enchantement dépouillât de leurs idées les émigrans européens. Or, comme il ſeroit abſurde d'eſpérer un pareil prodige, il faut donc ſe ſoumettre *à la force des choſes*, qui entraîne invinciblement les Américains libres au commerce extérieur (1). Tout ſe réduit à ces deux mots : ils ont des beſoins, & l'Europe a les manufactures.

Les États-Unis en ont bien quelques-unes ; mais la plupart ſont du nombre de celles qui s'allient avec les travaux de la terre, qui emploient le loiſir que laiſſe la culture, & dans leſquelles les Européens ne peuvent entrer en concurrence avec eux.

Ils en ont d'autres encore, mais qui ſont bornées aux arts les plus néceſſaires, à ceux qui ont rapport à la culture, à la pêche, & à la conſtruction des vaiſſeaux. Mais ces manufactures même ſont peu nombreuſes & inſuffiſantes pour les beſoins des États-Unis. Ils ſont donc forcés d'avoir recours à l'Europe. Ce n'eſt pas qu'il n'aient ou ne puiſſent avoir preſque toutes les matieres premieres em-

---

(1) C'eſt à regret que nous écrivons cette vérité de fait, en l'enviſageant en philoſophes ; mais elle nous paroît démontrée en politique. Perſonne ne déſireroit plus que nous, de voir les États-Unis s'iſoler de tout l'univers, d'y retrouver l'auſtérité du régime des Spartiates, ſans ſon principe meurtrier d'eſprit militaire. Ce ſeroit le chef-d'œuvre de la politique ; malheureuſement ce chef-d'œuvre ne peut être qu'un reve.

ployées dans nos manufactures. Ils ont le chanvre, le lin & le coton (1).

Mais euſſent-ils en abondance toutes les matieres premieres, il faudroit leur conſeiller de ne point élever de manufactures, ou, pour parler avec plus de juſteſſe, *il ne s'en élevera point; la nature des choſes l'ordonne ainſi.* Diſcutons cette queſtion, elle eſt très-importante.

Il y a bien des raiſons pour leſquelles, dans un pays neuf, les hommes ſe livrent plutôt à l'agri-

(1) Les quatre États du midi recueillent une grande quantité de coton. Leurs pauvres même en ſont entiérement vêtus, hiver & été. L'hiver, ils portent des chemiſes de coton & des habits par-deſſus de la même matiere & de laine mêlés. L'été leurs chemiſes ſont de toile & leurs habits de coton. L'habillement des femmes eſt entiérement de coton fabriqué par elles-mêmes. Il faut en excepter cependant les femmes de la claſſe la plus riche, quoique celles-là même en faſſent fabriquer chez elles beaucoup, & leurs toiles égalent en beauté celles des Indes. Ces quatre États du midi fourniſſent une grande quantité de coton aux États du nord, auxquels l'apprêté du climat ne permet pas de cultiver le précieux arbuſte qui le produit.

Il n'y a preſque pas de partie des États-Unis où il n'y ait de très-beaux moulins à farine & pour fendre le bois en planches. Les États du nord en ont d'autres pour platiner le fer. C'eſt ſurtout dans la conſtruction des moulins que les Américains libres ſe diſtinguent, ſoit en variant leur emploi, ſoit dans la maniere de les bâtir, & de les diſtribuer.

Voyez à cet égard les lettres du Cultivateur américain, & ſurtout le troiſieme volume de la nouvelle édition qui va paroître, où l'on trouvera un chapitre ſinguliérement intéreſſant *ſur le progrès des choſes* dans l'Amérique libre.

culture, qu'aux manufactures. Là, où deux individus peuvent vivre aifément enfemble, il fe fait un mariage, a dit Montefquieu. Or, le travail de la campagne offre plus de moyens à deux individus, de vivre enfemble, d'augmenter, de foutenir leur famille, que le travail des manufactures; car dans celles-ci la dépendance de l'ouvrier, fon état précaire & variable, fon falaire modique, & le prix incertain des denrées des villes, où font établies prefque toutes les manufactures, le mettent hors d'état de fonger à avoir une compagne, &, s'il en a une, la perfpective de la mifere qui doit la fuivre après fa mort, lui fait une loi de la rendre ftérile, pour n'être point barbare envers les malheureux auxquels il donneroit le jour (1).

Dans une contrée neuve, où les propriétés ne font pas cheres, où la terre n'exige pas de grandes avances, de grands frais de culture, où elle rend avec fécondité, le nombre des petits ménages, des heureux, doit au contraire s'accroître avec rapidité.

Quelle différence, d'ailleurs, de cette vie pure

---

(1) Les garçons manufacturiers, & en général les hommes dépendans, dont la fubfiftance eft précaire, & qui ont des enfans, les aiment certainement moins que l'habitant des campagnes qui a une petite propriété. La paternité eft à charge, & conféquemment fouvent odieufe aux premiers; leurs enfans ne connoiffent point les douces careffes de l'amour paternel. Quelle génération peut-il en réfulter!

& ſimple de la campagne, où l'homme eſt ſans ceſſe en préſence de la nature, où ſon organiſation ranime ſans ceſſe ſa vigueur, par un air ſalubre & par des travaux vivifians, où enfin il vit au milieu des ſiens, des ſiens qu'il rend heureux; quelle différence de cette vie, à celle des fabriquans condamnés à végéter dans de triſtes priſons, à y reſpirer l'infection, à y étrecir leur ame, & abréger leurs jours! Ce contraſte ſeul doit décider les Américains libres à renoncer à l'état pénible du manufacturier (1).

---

(1) L'idée de la propriété eſt un des plus forts liens qui attachent l'homme à la vie, à ſon pays, à la vertu, on peut dire même, à la ſanté. Il y a loin, très-loin de la ſatisfaction d'un garçon manufacturier qui ſe trouve, au bout de ſa ſemaine, propriétaire d'un louis, à celle d'un petit propriétaire de campagne qui a rarement cette ſomme, mais qui voit croître journellement dans ſon propre champ tout ce qui lui eſt néceſſaire. Il l'aime, il en ſoigne la culture, & par une ſuite de cette diſpoſition douce, il s'attache même aux animaux qui l'aident dans cette culture.

En travaillant, le laboureur voit la poſſibilité de multiplier toujours ſes enfans & ſes produits dans une même proportion, & il a le doux eſpoir de laiſſer aux premiers après ſa mort, un coin ſur la terre qui, avec l'amour de l'ordre & du travail, peut toujours les ſauver de l'indigence.

Le laboureur eſt bon, parce qu'il n'eſt en rapport qu'avec la terre, qui lui donne avec libéralité & déſintéreſſement, tandis que l'intérêt du maître qui paye l'ouvrier fabriquant, jette toujours l'amertume de la conteſtation ſur le paiement que celui-ci reçoit.

Le laboureur eſt bon encore, parce qu'il ne vit qu'avec ſes égaux; car l'inégalité eſt la ſource de la méchanceté; le ſupérieur eſt méchant pour ſoutenir ſon oppreſſion; l'eſclave eſt méchant pour la détruire & s'en venger.

D'ailleurs, il y aura, pendant long-tems dans les États-Unis, plus à gagner avec la terre qui rend avec abondance, qu'avec les fabriques, & l'homme court où il espere un gain plus grand & plus prompt.

La population devant être pendant plusieurs

Le laboureur est bon, généreux enfin, parce qu'il faudroit abandonner toute culture, s'il n'y avoit pas entre les cultivateurs, réciprocité de services & de confiance.

Peut-être ne seroit-il pas difficile de prouver que la santé & la bonté ont diminué sur la terre en raison de l'augmentation des manufactures, des villes, des grandes propriétés & de l'abandon de la vie rurale, & que les vices & les crimes ont augmenté dans la même proportion.

Ce n'est pas l'opinion du sensible & intéressant auteur des études de la nature. « Lorsque j'étois à Moscou, dit-il (tom 3.) » un vieillard Genevois qui étoit dans cette ville dès le tems de » Pierre premier, me dit que depuis qu'on avoit ouvert au peuple » différens moyens de subsister par l'établissement des fabriques » & du commerce, les séditions, les assassinats, les vols, les » incendies y étoient bien plus rares qu'autrefois ».

Mais il n'en auroit point existé, & il y auroit eu même des vertus privées & publiques, si, au lieu de se presser de faire des Russes des ouvriers manufacturiers, on eût commencé par en faire des propriétaires terriens. Les cultivateurs sont d'honnêtes gens, dit M. de St. Pierre lui-même ; & les atteliers, comme nous venons de l'observer, n'offrent point cette nécessité de services réciproques qui donne l'habitude de la bonté ; ils offrent l'intérêt luttant contre l'intérêt, la cupidité riche & oisive cherchant à filouter l'indigent actif. Si les atteliers ne rendent pas les hommes fripons, ils les disposent à le devenir ; ils les rendent égoïstes, insensibles, durs, mauvais peres, &c.

Le fait cité par cet auteur ne prouve donc pas que, pour prévenir les crimes, il faille élever des manufactures, mais bien qu'il vaut mieux avoir des manufactures peuplées d'ouvriers dégradés, que les forêts de bandits ; c'est un moindre mal, mais c'est un mal.

fiecles difproportionnée avec l'étendue des États-Unis, la terre y fera long-tems encore à bon marché (1), & conféquemment fes habitans y feront long-tems cultivateurs.

Ceux que l'ambition, ou la cupidité, ou l'ignorance porteroient à vouloir établir des manufactures, en feront dès-lors infailliblement détournés par la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté eft déjà très-grande (2), & peut le devenir encore plus, parce que la caufe qui l'occafionne ne peut que s'étendre.

---

(1) On prendra une idée du prix des terres dans les États-Unis, par l'article fuivant, traduit d'une gazette de Philadelphie, du 9 décembre 1784. Obfervez que le terrein de la Penfilvanie commence à être cher, & que les habitans en émigrent pour aller en Kentuckey. --- Par cet avis on annonce à vendre :

Vingt-cinq mille acres ou arpens de terre fitués dans le comté de Northampton, État de la Penfilvanie fur la Delaware --- route publique, riviere navigable, fol fertile, excellent pour la culture --- prairies --- places pour moulins --- forêts fuperbes --- viviers abondans, &c. à une demi-guinée, ou 12 liv. tournois environ l'arpent.

Autres 25000 acres ou arpens fur la Sufquehannah, avec de pareils & même de plus grands avantages, au même prix.

Bons titres --- facilité pour le paiement. On exigeroit feulement une réferve dans chaque diftrict de 300 acres pour l'entretien du miniftre & de la paroiffe : ---- 100 guinées quand il y auroit 50 familles pour bâtir un presbytere : --- 10 guinées par an, pendant cinq ans, & provifion pour le maître d'école.

(2) Il n'eft pas rare de voir payer dans les villes maritimes des États-Unis la journée d'un ouvrier, d'un charpentier, d'un ferrurier, 3 liv. 4 liv. & jufqu'à 5 liv. tournois.

Quelle eſt cette cauſe ? On l'a déjà fait preſſentir. On bâtit des villes de tous les côtés (1), on défriche par-tout, on fait des établiſſemens partout. Le comté de Kentuckey, par exemple, qui, en 1771, avoit à peine cent habitans, en compte aujourd'hui près de trente mille ; & ces hommes ont émigré des côtes ou du pays habité. Voilà des bras enlevés au commerce, à l'agriculture de ce dernier pays ; cauſe, par conſéquent, de la hauſſe de la main-d'œuvre.

On a conclu en Europe de cette cherté du travail, que le peuple Américain étoit malheureux ; on en auroit dû conclure le contraire. Par-tout où l'ouvrier fait la loi, par-tout où il eſt payé cherement, le peuple eſt néceſſairement heureux ; car c'eſt le peuple qui compoſe les diverſes claſſes d'ouvriers.

Par-tout, au contraire, où la main-d'œuvre eſt à bas-prix, le peuple eſt néceſſairement malheureux ; car ce bon marché prouve qu'il y a plus d'ouvriers que de travail à faire, plus de beſoin d'emploi, que d'emploi. Or, voilà ce que le riche deſire, pour faire la loi aux ouvriers, pour acheter leur ſueur & leur induſtrie, au plus bas prix poſſible (2).

---

(1) C'eſt un grand mal, comme on le prouvera par la ſuite, un mal qui contribuera plus que tout autre à la ruine de l'eſprit républicain.

(2) Obſervez, pour vous convaincre de cette vérité, l'Angleterre & la France. La main-d'œuvre eſt très-chere à Londres, à

C'est l'inverse encore une fois, dans l'Amérique libre, l'ouvrier fait la loi : tant mieux ; on ne la lui fait que trop par-tout ailleurs.

Cette cherté de main-d'œuvre est nuisible aux manufactures, & tant mieux encore. Ces établissemens sont des tombeaux qui engloutissent les générations, sans jamais en rendre. (1) L'agriculture, au contraire, étend perpétuellement la population.

En prévenant, ou au moins en retardant la naissance des manufactures dans leur enceinte, les États-Unis retarderont la décadence des mœurs & de l'esprit public ; car si les manufactures attirent l'or dans les États, elles y attirent en même-tems

---

bon marché à Paris. L'ouvrier à Londres est bien nourri, bien vêtu, bien payé. A Paris, il est mal nourri, mal vêtu, mal payé. ----

Il n'est pas rare, disoit un jour un Américain libre, de rencontrer dans les États-Unis le charetier conduisant ses chevaux & sa charrue, mangeant une bonne aile de dindon, & de bon pain blanc. J'ai vu, ajoutoit-il, un vaisseau arriver d'Europe à New-Yorck chargé d'Ecossois. ---- Le lendemain il n'y en avoit pas un seul qui ne fût loué & occupé.

(1) Il y a plusieurs manufactures à Amiens, & l'on remarque que les hôpitaux sont plus remplis de leurs ouvriers que de maçons ou autres artisans semblables, &c.

C'est que la vie manufacturiere fait plus de malades, rend les maladies plus dangereuses ; c'est que le garçon manufacturier est plutôt débauché ; c'est qu'il va plutôt à l'hôpital, parce qu'il n'a presque jamais, ni femme, ni enfans qui le retiennent chez lui.

un poison qui les mine. Elles rassemblent une foule d'individus, dont le physique & le moral se dépravent à la fois; elles accoutument, elles façonnent l'homme à la servitude; elles donnent, dans les républiques, la prépondérance aux mœurs, aux goûts, à l'esprit, aux volontés *aristocratiques;* en un mot, en accumulant les richesses dans un petit nombre de mains, elles font pencher les républiques vers l'aristocratie.

Les Américains libres feront donc sagement de laisser à l'Europe le soin de manufacturer pour eux, puisque celle-ci est irrésistiblement entraînée vers les manufactures; & comme leur population & leur consommation doivent augmenter rapidement, il ne seroit pas impossible qu'un jour l'Europe se vouât principalement à ce travail, & que l'Amérique libre devînt le magasin de ces grains & de ces matieres premieres dont l'Europe auroit besoin. Dans ce cas, l'Europe n'offriroit que villes & atteliers; l'Amérique libre que des campagnes bien cultivées. Je laisse à juger quelle contrée auroit le sort le plus heureux.

Sous ce même point de vue, les Américains libres feront encore sagement de se laisser approvisionner par les Européens des objets manufacturés, & de peu fréquenter les ports & les villes de l'ancien continent. En effet, l'Européen transporté dans l'Amérique libre est environ dans le rapport d'un

à cent, & quelquefois à mille. Son exemple n'a donc qu'une très-petite influence; le luxe qu'il étale en paſſant excite moins la conſidération ou le reſpect que le mépris ou le ridicule. S'il laiſſe un ſouvenir de lui, il eſt bientôt effacé par l'eſprit général; d'ailleurs, il eſt quelques Européens qui, frappés & édifiés des mœurs & des uſages de l'Amérique libre, ont le bon ſens de les reſpecter & de s'y conformer.

L'inverſe a lieu, lorſqu'un Américain libre aborde en Europe. Preſque ſeul, avec ſes mœurs ſimples, au milieu d'un tourbillon d'hommes qui n'attachent leur eſtime qu'à l'éclat extérieur, qui mus & entraînés par le ton général, ſacrifient tout à la fureur de briller par les habits, les équipages, le faſte; cet Américain libre, dis-je, doit être d'abord briſé, tourmenté, parce qu'il ſe trouve jetté dans un cercle d'habitudes contraires aux ſiennes. Enſuite il doit ſe familiariſer peu-à-peu avec elles, & s'il n'en prend pas tout-à-fait le goût, au moins ſon attachement pour la vie ſimple & les mœurs en eſt néceſſairement affoibli. Rapportant cette diſpoſition d'eſprit dans ſa patrie, il la fait inſenſiblement paſſer dans l'ame de ceux qui l'entourent, de ceux ſur leſquels il a quelque influence, dans l'ame de ſes enfans, de ſes amis. *Il tiédit* ainſi, par ſon exemple, leur goût pour la ſimplicité, & le ſiecle ſuivant voit les vertus publiques s'éteindre dans l'indifférence.

Il fera donc moins dangereux pour l'efprit public des Américains libres d'admettre les Européens dans les États-Unis, que de voyager eux-mêmes en Europe; & de-là réfulte qu'il feroit très-impolitique d'encourager les premiers, à être eux-mêmes les voituriers de leur commerce extérieur.

Nous infiftons fur cette réflexion, parce qu'il nous a femblé appercevoir dans quelques États, des difpofitions à accorder des primes pour la navigation lointaine. Ils devroient réfléchir qu'ils ont peu de bras, & qu'il faut en ôter le moins poffible à la culture. Ils font dans cette fituation, dont nous avons parlé dans nos principes du commerce extérieur, fituation, où une nation gagne à faire voiturer pour elle d'autres nations qui ont moins de fol ou d'emploi. Enfin ils devroient réfléchir, nous le répétons, que les mœurs républicaines fe confervent mieux au fein de l'agriculture, que fur la mer & dans des voyages éloignés, lefquels mettent l'homme libre en communication avec d'autres mœurs, d'autres gouvernemens.

On fe demande par-tout dans les États-Unis : comment mettre des bornes au commerce étranger, comment arrêter le luxe? Reftez chez vous, cultivez, cultivez, leur dirons-nous; voilà le fecret avec lequel vous retarderez les progrès du luxe, fecret bien préférable à ces loix fomptuaires, à ces réglemens prohibitifs qu'on médite de porter dans quelques États.

Il n'eſt point de puiſſance aſſez forte pour mettre, par des réglemens, des bornes inſurmontables au commerce extérieur, pour le forcer, par exemple, à ſe circonſcrire dans les marchandiſes de commodité, & à ne pas importer celles de luxe. *La nature ou la force des choſes* a ſeule cette puiſſance. Cette force eſt, comme on l'a ci-devant expliqué, la réunion des circonſtances naturelles où ſe trouve une nation; ces circonſtances ſeules poſent les limites du commerce. Une nation qui ne peut payer les choſes de luxe avec ſes productions, n'en achete pas. Le ſauvage, avec ſes fourrures, ne peut ſe procurer que de l'eau-de-vie, de la poudre à canon, des couvertures de laine, & il n'achete ni ſoieries, ni galons.

Si donc les productions des États-Unis ne peuvent payer qu'à peine les importations de néceſſité & de commodité de l'Europe, on n'importera point chez eux de marchandiſes de luxe. Si on leur en porte, c'eſt qu'ils pourront les payer. Il n'eſt point de marchand qui aime à ſe ruiner.

Si, au contraire, les États-Unis ont des productions convenables à l'ancien continent, en aſſez grande abondance, pour ſe procurer par leur échange, non-ſeulement les marchandiſes de néceſſité premiere & de commodité, mais même celles de luxe, rien ne pourra empêcher que ces dernieres

ſoient tôt ou tard importées par la voie du commerce extérieur.

A la vérité, pour augmenter les demandes en ce genre, il faudra que l'opinion publique, qui précédemment vouoit au mépris le goût de la mode & des fantaiſies, s'altere dans tous les eſprits, que les opinions particulieres de certaines ſectes lui cédent également. Mais, malgré la puiſſante influence de l'opinion ſur les marchandiſes de luxe, le ſort de cette eſpece de commerce ſera plus particuliérement déterminé par l'état des Américains libres. Riches, ils les adopteront. Cette prédiction paroîtra certaine, ſi l'on veut ſe rappeller ce que nous avons dit de la nature du cœur humain, & de ſon penchant vers l'amélioration de ſon ſort & la multiplication de ſes jouiſſances.

Le ſeul goût de la vie rurale, ſi les Américains libres y perſéverent, retardera les progrès du luxe. Ce dernier naît, dans les villes, de la ſatiété, du déſœuvrement, de l'ennui. L'occupation préſerve les campagnes de ces maladies morales.

Il eſt une derniere conſidération qui doit engager les Américains libres à ſe livrer à la culture & à renoncer aux manufactures & au voiturage extérieur, c'eſt qu'en voulant tout entreprendre à la fois, la rareté du numéraire, néceſſaire tout au moins pour la partie mécanique de ces opérations, ſe fera toujours davantage ſentir, tandis qu'en ſe livrant uniquement à la culture, ils obtiendront de

leur ſol des produits ſuffiſans, pour payer les manufactures de l'Europe, & ſuppléer à la rareté du (1) numéraire. Ils paroiſſent inquiets de cette rareté. Ce qu'on a dit ci-devant ſur le numéraire doit les raſſurer. On a démontré qu'une nation pouvoit faire un très-grand commerce ſans ſon ſecours.

(1) Les Américains libres ont peu de numéraire, & cette diſette vient de deux cauſes, d'abord de la nature de commerce qu'ils faiſoient ci-devant avec l'Angleterre, & enſuite des ravages de la guerre pendant ſept ans. Comme ce commerce étoit uniquement d'échange, & que dans certains États, tels que la Virginie, les importations ſurpaſſoient toujours les exportations, ils devoient être débiteurs envers l'Angleterre, & ne devoient point en tirer de numéraire. C'étoit une eſpece de ſervitude commerciale que les Anglois regardoient comme le garant de la dépendance des colonies envers la métropole. Leur numéraire provenoit du commerce de contrebande avec les iſles à ſucre & les puiſſances Européennes. La guerre enſuite, en transformant les cultivateurs en ſoldats, fit reſter une partie des terres ſans culture. Dès lors moins d'échanges, & encore moins de numéraire. Ce qui en eſt reſté en Amérique, eſt provenu d'abord de l'argent qu'y ont apporté & dépenſé les armées angloiſe & françoiſe, enſuite des emprunts faits par le congrès en Europe. Mais d'ailleurs d'après ce qu'on a dit ci-devant ſur le numéraire, eſt facile de concevoir comment une nation, qui tout-à-coup ſe trouve portée par une révolution extraordinaire, à de grands développemens, à une augmentation rapide de population, à des avances continuelles, pour défricher, bâtir, faire des chemins, des canaux, payer ſes dettes au-dehors & ſouvent en eſpeces, & qui enfin n'a point de mines, il eſt facile, diſons-nous, de concevoir comment & pourquoi cette nation doit s'appercevoir de la rareté du numéraire. On y ſupplée aujourd'hui dans le Connecticut en échangeant directement les denrées principales entr'elles, ou contre le travail.

On fera voir par la suite que les États-Unis produisent beaucoup de matieres premieres essentiellement nécessaires à la France, qu'elle peut exporter de chez eux avec plus d'avantages, que de tout autre pays. Il résulte de ces deux faits que ces deux contrées peuvent faire ensemble, sans numéraire, un commerce direct d'échange & par conséquent avantageux ; car l'échange des productions entr'elles est bien plus lucrative que l'échange des productions contre le numéraire ; malgré l'opinion adoptée par la masse des hommes qui attachent à l'or plus de prix qu'aux marchandises, & qui oublient perpétuellement sa valeur représentative pour lui en substituer une réelle. Il ne faut pas cesser de leur répéter que le numéraire ne seroit rien, absolument rien sans les productions ; que le peuple riche est celui dont les travaux augmentent la population, & qui par conséquent abonde en productions ; que le secret d'accroître la somme du numéraire consiste uniquement dans l'art de multiplier les productions nécessaires, & c'est à quoi les États-Unis doivent tendre, sans s'inquiéter du numéraire qu'ils peuvent avoir, ou que l'avenir leur apportera (1).

(1) Pour savoir quel numéraire les États-Unis pourront avoir un jour, il faudroit déterminer s'ils exporteront plus qu'ils n'importeront, & à combien se montera la différence ; il faudroit encore déterminer quels seront les besoins de l'ancien continent,

Résumons les différentes questions discutées dans ce chapitre.

Notre objet étoit de faire voir que les États-Unis étoient forcés, par leurs circonstances & leurs besoins, à se livrer au commerce extérieur.

Pour en convaincre nos lecteurs, nous avons prouvé que les Américains libres avoient des besoins de nécessité, de commodité, & même quelques-uns de luxe ; besoins auxquels ils ne pouvoient ni renoncer, ni suppléer eux-mêmes.

Nous avons prouvé que n'ayant point de manufactures, ils étoient forcés de recourir aux manufactures européennes ; qu'ils ne pourroient en élever de long-tems, parce qu'ils avoient peu de bras, & que la culture devoit absorber tous leurs soins.

Nous avons prouvé que, sous les rapports physiques, politiques & moraux, ils devoient persévérer à se livrer exclusivement à l'agriculture, & renoncer même au transport de leurs productions en Europe.

Nous avons prouvé que c'étoit le seul moyen de conserver leurs mœurs républicaines, & de retarder les progrès du luxe.

Enfin nous avons prouvé qu'en se livrant à la culture, qu'en négligeant les manufactures ils s'ap-

---

& quelle consommation il fera des productions du nouveau. Or, ces élémens sont impossibles à fixer, & d'ailleurs c'est une question fort oiseuse.

percevront moins de la rareté du numéraire, & qu'ils trouveront le moyen d'y suppléer, & de faire un commerce extérieur d'échange très-avantageux.

Ces différens points étant solidement établis, il faut faire voir à présent que de toutes les nations de l'Europe, la françoise est celle avec laquelle il convient plus aux Etats-Unis de se lier par le commerce, qu'ils ont des besoins & des productions qui se correspondent. Nous allons développer cette vérité, en présentant le double tableau des importations & exportations réciproques à faire entre la France & les États-Unis.



CHAPITRE V.

TABLEAU des importations à faire de France dans les États-Unis, ou Tableau des beſoins des États-Unis & des productions de la France qui leur correſpondent.

LE lecteur attentif a déjà pu juger, que ſi les Américains libres ne s'égarent pas dans la carriere qui leur eſt ouverte, l'Europe aura long-tems à leur fournir des marchandiſes manufacturées. Nous avons fait voir que la culture des terres, les défrichemens, & tout ce qui a rapport au commerce intérieur, comme les canaux & les chemins, offroient à leur énergie le plus heureux & le plus utile emploi, ſur-tout pendant que les impôts ne gênent point encore leurs mouvemens, & qu'une conſtitution libre honore également tous les individus.

Il faut maintenant parcourir la liſte de leurs beſoins, & indiquer ce que la France peut prétendre à leur fournir en concurrence, ſi ce n'eſt même avec plus d'avantages qu'aucune autre nation. Nous ſuivrons dans cette énumération les ouvrages anglois qui ont traité de cette matiere, & en particulier, celui du lord Sheffield. Il n'a rien omis, parce que

ſa nation prétend à tout. Nous ne deſcendrons pas dans des détails auſſi minutieux que lui ; mais nous ferons voir que, dans preſque tous les articles importans, les François, s'ils ſavent profiter de leurs avantages naturels, doivent obtenir la préférence.

SECTION PREMIERE.

VINS.

LA boiſſon du vin devient un vrai beſoin pour le peuple qui l'a une fois connue. Heureux ou malheureux, riches ou pauvres, tous en font uſage. Le vin fait les délices de l'heureux ou du riche. Il aide l'infortuné à ſupporter ſon chagrin ; le pauvre croit y trouver l'équivalent de la nourriture qu'il n'a pas.

L'aiſance a depuis quelques tems été trop répandue dans les Etats-Unis, pour qu'ils n'aient pas introduit chez eux l'uſage du vin. L'avenir, en augmentant leurs moyens, ne fera qu'accroître ce beſoin.

Les vins les plus généralement conſommés dans les États-Unis, étoient, comme en Angleterre, le Porto, le Madere, & quelques vins d'Eſpagne. Les vins de France chargés, comme en Angleterre, de taxes énormes, ne s'y introduiſoient que par contrebande.

La liberté fait aujourd'hui diſparoître ces entraves britanniques. Le vin françois s'importe li-

brement dans les États-Unis, & n'y paye que peu de droits.

Tel eſt l'état des choſes, & il nous conduit à l'examen de trois queſtions.

Convient-il à l'Amérique libre de cultiver la vigne & de faire du vin?

Ne doit-elle pas, en renonçant à cette culture, donner la préférence aux vins françois?

Et quels moyens doivent prendre les François pour obtenir & conſerver cette préférence?

Il ſeroit abſurde de nier que les États-Unis puiſſent produire du vin, uniquement parce que les eſſais faits juſqu'à préſent ont été infructueux. Ces États ont une vaſte étendue, & des contrées auſſi méridionales que l'Europe; il eſt impoſſible qu'il ne s'y trouve pas, dans beaucoup d'endroits, un ſol propre à la vigne. On peut donc, ſans trop haſarder, rejetter le peu de ſuccès des tentatives ſur l'impéritie ou le défaut de perſévérance du cultivateur, ou ſur le mauvais choix des plants.

Quoiqu'il en ſoit, ſi les Américains libres veulent écouter les conſeils des bons obſervateurs, & profiter des erreurs des autres nations, ils écarteront avec le plus grand ſoin la culture de la vigne. Elle a fait, dans tous les pays où elle exiſte, une foule de malheureux pour quelques hommes riches.

Les avances longues & conſidérables qu'exigent

la vigne, la préparation, la conſervation & la vente de ſon produit, ont mis tous les bons vignobles dans les mains de perſonnes riches qui, ne la cultivant pas eux-mêmes, payent très-mal le vrai cultivateur. Par-tout le ſalaire du malheureux vigneron eſt *iné-quitablement* fixé; car l'on n'y fait point entrer le prix du tems où il ne travaille pas, & preſque tous les pays vignobles n'offrent aucun emploi qui puiſſe occuper ce tems perdu. On ne lui tient d'ailleurs aucun compte des variations dans le prix des denrées de premiere néceſſité, occaſionnées par mille cauſes, & même par l'abondance ou la diſette du vin.

Croiroit-on que l'abondance du vin eſt ce qui peut arriver de plus funeſte, ſoit au propriétaire, ſoit au vigneron même? En effet, la dépenſe, pour récolter, augmente, & le prix de la choſe diminue. Il y a plus de travail à faire, il faut employer plus de bras, les payer plus cherement (1); il faut plus de vaſes, plus de frais de tranſport, un plus grand emplacement, & il y a moins de vente, par conſéquent, moins de rente (2).

---

(1) La journée d'une vendangeuſe varie ſuivant la diſette ou l'abondance du vin, de ſix ſols juſqu'à 40 ſols. ----- Le prix des tonneaux ſuit les mêmes variations dans un prix différent, depuis 3 liv. juſqu'à 15 liv. ----- Il eſt des années où le prix de l'enveloppe eſt plus haut que celui du vin qu'elle contient.

(2) Le propriétaire qui fixe ſa dépenſe ſur ſes revenus eſt chaque année trompé par celui de la vigne. Dans l'une, il retire

La disette de vins ou la stérilité de la vigne est moins funeste que l'abondance, au moins pour le propriétaire. Mais elle est cruellement sentie & par les vignerons & par ces troupes errantes de journaliers que l'ingratitude de leur sol, ou un mauvais gouvernement forcent d'aller au dehors chercher de l'emploi.

Les variations nombreuses qui influent sur le produit de la vigne en font donc une propriété très-incommode & peu avantageuse (1). Il faut attendre la rentrée des fonds quand on a récolté beaucoup ; il faut payer de fortes avances, quand on a eu peu. Le propriétaire doit donc avoir d'autres ressources, soit pour attendre, soit pour payer. Le vigneron assez malheureux pour avoir une propriété (2), & n'avoir aucune de ces ressources,

---

20 pour 100 ; la 2e. année, sa vigne sera grelée ; la 3e. il essuyera une banqueroute, ou son vin tournera ; la 4e. il n'aura qu'une récolte médiocre qui ne compensera point les pertes précédentes. En dix ans de tems un propriétaire auroit peine à trouver une année moyenne qui fut passablement bonne. Cependant comme on aime à s'exagerer sa richesse & ses moyens, chaque propriétaire calcule toujours son revenu sur le plus haut produit que lui ait donné sa vigne. La plupart dépensent en conséquence & se ruinent.

(1) C'est un proverbe commun en France, qu'il n'y a point de plus mauvais bien que la vigne.

(2) Le sort du vigneron est différent suivant les pays. Dans les uns, il n'est que journalier, & là il est complétement misérable. Dans d'autres, comme en Suisse, il a moitié des produits ; mais une taxe injuste & tyrannique, faite par les propriétaires mêmes, réduit cette moitié au quart.

ſe ruine tôt ou tard. Il eſt obligé de vendre à vil prix (1) ou de conſommer lui-même ſon vin ; & de-là réſultent ſon abrutiſſement, ſa pareſſe, ſon découragement, ſon humeur triſte & querelleuſe, & ſur-tout le délabrement de ſa ſanté. Trop de vin dans l'abondance, point de pain dans la diſette, voilà les deux alternatives qui partagent ſa vie.

Auſſi les contrées couvertes de vignes ſont-elles généralement moins peuplées, & offrent-elles le tableau d'une population dégénérée, foible & miſérable. La plupart manquent même de bras pour cultiver la vigne dans la ſaiſon où les travaux preſſent. Ils ſont faits par ces bandes de journaliers étrangers, dont on a déjà parlé, & qui viennent vendre quelques journées à l'impuiſſant vigneron.

On ne peut mieux comparer l'exploitation de la vigne qu'à ces manufactures qui, fondant leur ſuc-

---

(1) Telle eſt à peu près la ſituation de preſque tous les vignerons propriétaires de l'Aunis. Ils ſont à la merci des riches fermiers de ce pays. Quand l'hiver vient, le vigneron n'a ni bled ni argent. Il va trouver le fermier, lui en demande ; celui-ci lui dit : Je vous en donnerai, faites-moi votre billet. Le boiſſeau de bled vaut 6 liv. Obligez-vous de me rendre à telle époque la quantité de bled qui ſe vendra pour 6 liv. Il a toujours ſoin de fixer l'époque où le bled eſt à bas prix. L'obligation ſe fait, le moment du paiement arrive, le vigneron qui a du bled, donne plus qu'il n'a reçu. S'il n'en n'a pas, il eſt encore plus embarraſſé : le fermier le preſſe.--- Vous avez du vin, vendez-le moi---- Mais quel prix ? Le fermier en offre un très-bas ; on refuſe, il menace, le pauvre vigneron eſt obligé de ſe ruiner, & cette ſcene ſe répete preſque tous les ans.

cès sur le vil prix de la main-d'œuvre, n'enrichissent que les entrepreneurs de la manufacture & les marchands.

La funeste influence de la vigne s'étend dans les pays vignobles sur ceux même qui ne la cultivent pas ; car le bon marché du vin porte à en faire excès : il en fait par conséquent un poison pour toutes les classes de la société, sur-tout pour celles qui y trouvent l'oubli de leur misere.

Aussi, comme on l'a déjà remarqué, l'industrie fuit-elle avec soin ces vignobles dangereux. On n'y voit aucune de ces grandes manufactures dont l'ordre, l'assiduité au travail, & l'intelligence font le succès.

De toutes ces observations il résulte que les Américains libres doivent proscrire la culture de la vigne.

Elle rendroit infailliblement malheureuse la classe de la société qui s'y adonneroit, & il ne faut point de misérables dans les républiques, parce que le besoin les force à troubler l'ordre civil, ou ce qui est pis, parce qu'ils sont aux ordres des riches qui les soudoient, & qui peuvent s'en servir pour la destruction de la république (1).

---

(1) On remarque déjà dans quelques papiers Américains, le vil langage des marchands qui offrent humblement leurs marchandises.

Considérée par rapport aux propriétaires, la vigne doit encore être proscrite par les États-Unis, parce qu'on doit éviter avec soin dans les républiques ces cultures coûteuses qui, mettant les propriétés dans un petit nombre de mains, occasionnent de grandes variations de fortune. L'économie, la simplicité, les vertus privées ne s'accordent point avec ces fortunes variables. Elles ne se trouvent qu'au sein de la médiocrité, d'une aisance fondée sur un travail dont le produit est constant (1). Tel est celui de l'agriculture en général, qui embrasse diverses productions, lesquelles, en cas d'accident, se remplacent l'une par l'autre (2).

Enfin si l'on veut que le vin soit salutaire à l'homme, qu'il ne le jette point dans l'abrutissement, il faut en user avec modération, & sa cherté seule peut forcer à cette modération. Les républiques américaines grandement intéressées à écarter les excès des individus, & à prévenir leur dégradation morale, doivent donc tenir per-

(1) Les Indous sont presque tous cultivateurs ou tisserands, & c'est la raison pour laquelle les mœurs privées se sont mieux conservées chez ce peuple que par-tout ailleurs, malgré les excès du despotisme.

(2) Quelle récompense ne mériteroit pas l'homme ingénieux qui feroit présent à l'humanité d'un moyen de conserver plusieurs années la pomme de terre, sur-tout si le procédé étoit simple & peu coûteux ? Plus de crainte dès lors de disette, plus d'embarras sur la législation des grains, & peut-être plus de misère.

pétuellement loin d'eux une production dont la cherté empêchera l'abus, dont la culture ameneroit le bon marché, & par conséquent mille excès dangereux au moral & en politique (1).

Le tableau que nous venons de tracer des malheurs & des abus occasionnés par la culture de la vigne n'engagera pas sans doute les François à arracher les leurs. Mais il doit au moins les exciter à augmenter au-dehors la consommation des vins pour en élever le prix, & par conséquent diminuer une partie des maux qui en résultent pour eux. Ce sera un double bien; profit de plus au-dehors; mal diminué au-dedans.

Que les vins françois doivent obtenir la préférence dans les États-Unis, c'est ce que personne ne contestera. Ils sont les plus agréables, les plus variés, les plus sains, si l'on en use avec tempérance; les moins malfaisans, si l'on en use avec excès. Ils doivent être la base des importations françoises dans l'Amérique libre; aucune nation

(1) On nous objectera que les hommes employés à la culture de la terre ont besoin de vin pour les soutenir dans leurs travaux. C'est un préjugé. Dans les pays où il est peu en usage, on trouve des hommes vigoureux & infatigables pour le travail. A la vérité le vin contient un esprit actif qui peut suppléer au défaut de nourritures substantielles, & voilà pourquoi les paysans qui ne vivent que d'un pain grossier, ont recours au vin ou à l'eau-de-vie plus à portée de leurs moyens. Donnez-leur de la viande & des pommes de terre, & ils se passeront aisément de vin.

ne peut, à cet égard, élever de concurrence avec la France. Le lord Sheffield lui-même rend cet hommage aux vins françois Mais afin de leur assurer à jamais cet avantage, il faut perfectionner l'art de les fabriquer, de les conserver, de les transporter.

On en est encore loin pour la plupart (1).

(1) Nous citerons pour exemple les vins de Provence qui, par leur force, leur aptitude à supporter les plus longues traversées, & par leur analogie avec les vins de Portugal, auroient le plus grand succès dans les États-Unis, s'ils étoient préparés convenablement. Eh bien! ces vins ont eu jusqu'ici la plus mauvaise réputation, soit dans le nord, soit dans nos colonies de l'Inde & de l'Amérique, & cela parce que d'une part l'armateur les achetoit sans choix, & que d'autre part le particulier n'ayant aucune idée de la culture, ni de l'exploitation des vins, mêloit le raisin blanc avec le rouge, ne distinguoit point les plants, le sol, les expositions, faisoit cuver son vin par routine, sans faire attention aux différences des années & des qualités, mettoit dans ses cuves, pour rehausser, à ce qu'il prétendoit, le goût de son vin, toutes sortes d'ingrédiens détestables, tels que du sel, de la chaux, du plâtre, de la fiente de pigeon; l'enfermoit dans de mauvaises futailles de châtaignier, y laissoit toujours la lie d'une année, & ne le soutiroit jamais, de maniere qu'il étoit toujours plus disposé à tourner & à s'aigrir que tout autre vin, & qu'il devenoit ainsi peu propre à un transport lointain.

On assure que la plupart de ces abus subsistent encore. Cependant il faut espérer qu'ils disparoîtront insensiblement, graces aux soins & à la persévérance de MM. Bergasse, qui ont en ce genre un établissement considérable en Provence, & qui travaillent à y améliorer la culture du vin, & à en étendre le commerce par-tout. Cette province aura un jour de grandes obligations à ces bons patriotes, & le gouvernement sans doute secondera leurs vues.

L'ignorance,

L'ignorance, les vieux préjugés, l'abattement du peuple, les impôts qui chargent l'exportation, tout concourt à retarder les progrès de l'art de faire avec économie de bons vins. *Que le gouvernement y consente*, & ces obstacles disparoîtront, & la lumiere qui se répand sur les arts remplacera les préjugés par des procédés utiles, & les débouchés nouveaux ranimeront l'industrie (1). Qu'il

---

Ils ont fait venir quelques Allemands qui s'occupent avec succès de l'amélioration de ces vins. C'est à eux qu'on doit l'introduction de ces vastes foudres usités dans l'Allemagne, moyen sûr de conserver à peu de frais la force du vin. Nous devons dire ici que ces vins réussiroient dans les Indes Orientales, qu'ils feroient un moyen de rendre ce commerce avantageux, si le monopole ne venoit pas de le ravir encore à l'industrie & à la liberté ? Mais pourquoi ces erreurs se renouvellent-elles ? C'est que les mémoires sont faits à Paris, où l'ignorance du vrai commerce donne beau jeu aux intriguans qui surprennent les privileges.

(1) Ce moyen est bien plus efficace que tout autre, pour vivifier le commerce. L'espoir d'une vente avantageuse est, comme on l'a déjà observé, l'appas le plus séduisant pour le cultivateur. Les primes proposées pour encourager l'exportation des vins ne peuvent être nécessaires que pour faciliter un commerce nouveau, dont les commencemens sont toujours difficiles & onéreux, parce que, faute de connoissances, on est obligé de tâtonner, de faire des essais infructueux & souvent dispendieux. Les primes en dédommagent. Mais quand la route est faite & connue, il faut les supprimer ; ce sont des lisieres qui soutiennent l'enfant au berceau, qu'il faut rejetter, lorsqu'il est assez fort pour marcher de lui-même. Si un commerce quelconque est trop foible pour s'en passer, c'est un signe certain qu'il est vicieux par sa nature, & *insoutenable*. La prime dans ce cas nuit au revenu public, sans empêcher le commerçant de se ruiner.

écoute les triftes leçons du paffé, les leçons que lui donnent perpétuellement les circonftances (1); elle lui apprendront que, pour profpérer, le commerce étranger doit être libre, exempt de droits; qu'en l'affujettiffant à l'impôt le plus léger, on favorife le commerce de fes rivaux.

Les États-Unis eux-mêmes, ces États de fi fraîche date, nous fourniffent déjà le modele d'une inftitution qui, feule, pourroit ranimer la culture & des bleds & de la vigne, & faire difparoître l'incommodité momentanée des récoltes abondantes qui ruinent & le propriétaire & le fermier.

Les autres encouragemens que l'on propofe de tems en tems pour animer la culture ou le commerce font pour la plupart inefficaces. Encore une fois, il n'y a qu'un grand moyen, la confommation qui affure une vente conftante. Les prix, les médailles, les louanges donnés au cultivateur ou manufacturier, ne le nourriffent pas, & la vente le nourrit, & la fubfiftance eft le premier but auquel il tend.

Ces encouragemens font des efpeces de reftitutions que la richeffe exceffive fait à l'indigence qu'elle a dépouillée. Mais à quoi bon? c'eft donner une force momentanée à un homme à qui on a coupé bras & jambes. Il n'eft pourtant pas malheureux que les repentirs de l'adminiftration foient inutiles, & que ces petits moyens viennent échouer contre la nature des chofes. Ces non-fuccès amenent enfin les véritables lumieres.

(1) En Angleterre, le gouvernement accorde des *drawbacks* pour tous les objets d'importation qui font réexportés, c'eft-à-dire, qu'il rend en entier ou prefque en entier les droits perçus à leur entrée. Il feroit aifé, fur ce point, de faire mieux encore que l'Angleterre.

La France devroit l'imiter à l'égard d'un autre article. En

Cette inſtitution facile à naturaliſer en France, auroit deux branches; dépôt dans les magaſins publics des productions de la terre; certificats ou billets de dépôt, qui formeroient un titre authentique pour le propriétaire dépoſant, titre transférable ſans formalités, au cours du marché, comme tous les autres effets publics.

C'eſt ainſi qu'en Virginie on eſt parvenu à ſuppléer à la rareté du numéraire (1), & à donner, à l'inſtant de la récolte une valeur réelle & utile au tabac qui, ſans ce moyen, forcé d'attendre pendant long-tems la demande, devenoit trop à charge au propriétaire.

Ce n'eſt point ici le lieu d'approfondir cette idée, ni de détruire les objections qu'on élevera

---

accordant un privilege excluſif à la compagnie des Indes angloiſe, le gouvernement l'a obligée à exporter en Chine & aux Indes pour une ſomme conſidérable des étoffes de laine, de l'étain, &c.

On n'a point obligé notre nouvelle compagnie des Indes à exporter de nos vins, de nos eaux-de-vie, &c. &, comme nous venons de le dire, elle a interrompu l'exportation des vins de Provence que les armateurs particuliers, commençoient à faire avec ſuccès aux Indes orientales; ce qui prouve que les compagnies ſont auſſi funeſtes au-dedans pour la production, qu'au-dehors, pour l'extenſion & les progrès du commerce extérieur.

(1) Les Virginiens ont encore donné un autre exemple qui prouve combien il eſt facile de ſe paſſer du numéraire. Pluſieurs comtés près de l'Ohio n'en ayant point, l'aſſemblée générale a arrêté qu'ils payeroient leur quote-part des impoſitions en chanvre & en lin, qui ſeroient dépoſés dans les magaſins publics.

contr'elle. Ce projet pourroit faire la matiere d'un mémoire particulier. Nous n'en donnons ici que le titre (1).

(1) Si l'on vouloit que ce projet réussît, il faudroit absolument en bannir même la possibilité d'un abus impuni. Il faudroit peut-être que le gouvernement n'y prît aucune part, n'y eût aucune influence. On se récriera contre cette précaution; mais jettons encore une fois les yeux sur l'Angleterre. S'il est un gouvernement sur la terre, dont les mains soient liées, dont les pas soient surveillés, dont les actions soient exposées au grand jour, à la censure publique, & par conséquent dont les attentats secrets soient moins à craindre pour le peuple; sans contredit, c'est le gouvernement anglois. Eh bien! voyez ce que le ministre étonnant, qui est à sa tête aujourd'hui, a proposé avec succès pour empêcher l'intervention & l'influence du gouvernement dans le nouveau plan de rachat des effets publics & de leur amortissement. Il veut que les commissaires qui en seront chargés, *soient indépendans dans tous les tems du gouvernement*; qu'ils soient *des agens du public*, & qu'aucune force ne puisse les contraindre à détourner de son objet le fond destiné à éteindre la dette publique.

Ce ministre a bien senti qu'on doit à tout prix obtenir la confiance du peuple pour les établissemens qui ne subsistent que par elle, & que dans un pareil cas le sacrifice du pouvoir n'est point coûteux pour un gouvernement qui de bonne foi veut prévenir les abus.

Les avantages résultant de ces dépôts publics sont visibles. Ils suppléeroient au défaut de facultés de ceux qui ne pourroient serrer leurs récoltes. Ils empêcheroient le gaspillage, les pertes; ils préviendroient la disette, ils établiroient une uniformité plus constante dans les prix comme dans les quantités. La défiance empêcheroit peut-être d'abord l'usage de ces magasins, de ces caves, de ces réservoirs publics. Mais elle ne tarderoit pas à disparoître, si la bonne foi, l'ordre & l'économie regnoient dans ces établissemens. C'est un bien

On se plaint dans les États-Unis d'un abus dans le commerce des vins de France, auquel il est important de remédier promptement, si l'on ne veut pas le ruiner même à son origine. La contrebande avant la révolution, y apportoit de bon vin de Bordeaux, parce que *c'est le propre de la contrebande de donner meilleur & à meilleur marché.*

Depuis la paix, les vins expédiés de France n'ont plus, à ce qu'on assure, été d'une aussi bonne qualité. Il est possible que l'avidité les ait altérés quelquefois. Mais cet abus passager, qu'il sera facile au négociant de détruire, quand il le voudra, en ne choisissant dans les États-Unis que des commissionaires dont la probité soit intacte; cet abus, dis-je, ne doit point arrêter les exportations de la France. Le vin, s'il est bon, trouvera toujours des consommateurs. Il ne faut, pour réussir dans ce commerce, que de l'intelligence & de la bonne foi; car la nature a fait le reste pour la France.

---

que procureroient tôt ou tard les administrations provinciales, bien qui doit les faire désirer, bien qui, peut-être, ne réussiroit que sous leurs auspices.

Quant aux *billets de denrées ou de productions*, on voit combien ils augmenteroient la richesse nationale, combien promptement la misere des paysans disparoîtroit, si ces billets circuloient comme des valeurs dans le commerce, & si le vigneron pouvoit échanger son billet de dépôt contre les productions dont il auroit besoin. Alors tomberoit le monopole des cultivateurs aisés qui sucent toute sa substance, & qui, par des avances intéressées, le mettent à leur discrétion.

Les Américains libres préférent en général le vin qui leur eſt apporté en bouteilles, parce qu'ils le croient moins ſujet à s'aigrir & à s'altérer dans la traverſée. Au premier coup-d'œil, il ſemble avantageux pour la France, de fournir ſon vin avec cette enveloppe, parce que c'eſt un nouveau débouché pour ſes verreries. Mais ſi l'on fait réflexion à la quantité prodigieuſe de combuſtibles qu'exigent les verreries, & au dépériſſement ſenſible des forêts, il paroît imprudent d'encourager un commerce qui ne peut qu'augmenter très-rapidement ce dépériſſement. Au moins avant de l'encourager, faudroit-il avoir des états bien certains du nombre des verreries dans le royaume, de leur conſommation en bois & en charbon, de leur produit & de leur exportation, & enfin de nos forêts & de nos mines.

SECTION II.

EAUX-DE-VIE.

LES progrès rapides que la chymie a faits dans ces derniers tems, ont fait découvrir dans la plupart des fruits de la terre les ſels & les eſprits qui conſtituent l'eſſence de l'eau-de-vie. On a mis à profit cette découverte : il en eſt réſulté un rabais conſidérable dans le prix de cette liqueur, c'eſt-à-dire, un très-grand mal ; ce qui prouve, pour le dire en paſſant, qu'il eſt des découvertes en phyſique, qu'il ne faudroit pas révéler, ſans avoir

bien calculé leurs effets moraux & politiques, sans avoir indiqué aux gouvernemens les moyens de prévenir leurs inconvéniens; ce qui prouve encore qu'un chymiste ne devroit pas être uniquement chymiste, qu'il devroit aussi connoître la politique.

Les eaux-de-vie de France sont généralement regardées comme les meilleures, c'est-à-dire, comme les plus délicates & les moins malfaisantes; aussi obtiennent-elles la préférence sur les tables des gens aisés.

Le peuple en fait une grande consommation; mais elle est balancée au-dedans & dans les pays étrangers par les eaux-de-vie tirées des grains, des fruits, ou du sucre.

Le rum qui est le produit de cette derniere denrée avoit & a toujours dans les États-Unis la préférence sur les eaux-de-vie, à raison de son bas prix. Les Américains libres, & sur-tout les Bostoniens tirent la mélasse des isles à sucre, la distillent, & indépendamment de ce qu'ils en consomment, ils en vont vendre une grande partie aux habitans de ces mêmes isles qui ne peuvent la distiller faute de combustibles.

Outre le rum, les Américains libres fabriquent encore des eaux-de-vie de grains, de pomme de terre, de pêche, &c. Ils doivent cet usage aux Irlandois & aux Allemands qui ont passé dans les

États-Unis ; funeste présent que ces émigrans leur ont fait !

Le bon marché de l'eau-de-vie de grain dans l'Irlande la met à portée de l'homme le plus pauvre. Les dernieres classes de la société en usent à un excès incroyable ; & cet excès ne contribue pas peu à leur donner cette humeur querelleuse qui caractérise les Irlandois, à les plonger dans l'abrutissement, à les empêcher de s'élever au degré de prospérité où devroit les porter cette liberté de commerce qu'ils viennent de recouvrer.

Les Américains libres auroient déjà éprouvé une partie de cette dégradation qu'entraîne l'excès des liqueurs, si presque tous n'étoient pas propriétaires aisés, & peres de famille ; si l'instruction & les mœurs n'étoient pas plus généralement répandues chez eux que chez tout autre peuple, & enfin si les gains prompts & considérables que peuvent y faire les ouvriers par le haut prix de la main-d'œuvre, ne leur donnoient pas une ambition salutaire qui les éloigne de l'intempérance (1).

---

(1) La tempérance des Américains prouve *que l'homme est bon quand il est bien.* Il n'est vicieux ou criminel que *quand il est mal.* Quel est donc le premier auteur de ses vices & de ses crimes ? L'auteur de son mal être. Voici la généalogie de presque tous les crimes. ---- Non-propriété ou défaut d'emploi, cause du mal être du peuple, --- mal-être, cause de l'ivrognerie --- ivrognerie, cause des querelles, de la paresse, de la misere, des vols, --- vol, cause d'emprisonnement, de peines capitales.

Ceux des États-Unis (1) où l'on s'est déjà éloigné des mœurs simples & primitives, où le luxe commence à regner, où l'esclavage subsiste encore, sont tous les jours témoins des ravages causés par l'abus des eaux-de-vie de grain (2).

Il ne reste plus à marquer que le premier anneau auquel s'attache le défaut de propriété. On n'a pas besoin de le nommer; il est facile à deviner. Mais de cette généalogie, il résulte que dans l'ordre actuel des choses, le peuple étant entraîné aux vices & au crime, est moins coupable qu'on ne l'imagine, que, conséquemment, il ne devroit pas être puni si sévérement; que les gouvernemens doivent enfin supprimer les peines trop cruelles. On ne doit cesser de répéter cette vérité, on doit l'attacher à toutes les occasions qui se présentent, puisque la liste des exécutions sanglantes ne fait qu'augmenter dans certains pays, & que les têtes étroites qui ne voient que l'atrocité du crime, & qui ne remontent pas à sa cause, ne cessent de demander du sang pour expiation. Il y auroit peu d'échafauds, si les vrais criminels y montoient seuls.

(1) Lisez le voyage de Smith dans les États-Unis méridionaux, où l'on trouve la description de la vie des Caroliniens. Il paroît, à l'en croire, qu'ils boivent à l'excès les liqueurs les plus fortes, quoique dans un climat très-chaud. Aussi abrégent ils leurs jours, & paroissent-ils vieux dans la fleur de la jeunesse. C'est encore une des causes de la mortalité des Anglois dans les Indes orientales: ils y ont porté l'usage du vin & des liqueurs fortes, & ils en sont les victimes. Les indigenes n'en consomment point, & vivent long-tems. En citant ce voyage de Smith nous devons cependant inviter nos lecteurs européens à se mettre en garde contre la partialité qui régne dans son ouvrage.

(2) Toutes les eaux-de-vie, autres que celles du sucre & du vin, sont funestes, sur-tout lorsqu'elles sont nouvelles. On ne peut en boire sans en être incommodé sur le champ. Le plus léger excès suffit souvent pour donner la mort.

Une longue habitude eſt difficile, & ſouvent impoſſible à déraciner, ſur-tout quand elle procure des jouiſſances. Auſſi n'eſt-il pas à eſpérer que les Américains libres renoncent jamais à l'uſage de ces liqueurs. Le philoſophe en gémit : les nations commerçantes qui mettent à profit les travers du genre humain, cherchent à en tirer avantage. La France l'emportera (1), ſi elle parvient à faire baiſſer le prix de ſes eaux-de-vie au niveau de celui du rum. Le gouvernement a déjà ſenti la néceſſité, pour parvenir à ce point, de ſupprimer les droits ſur la ſortie de ces liqueurs.

Mais doit-il ſe prêter avec tant de complaiſance à favoriſer la diſtillation & l'exportation des eaux-de-vie ? Nous ne le croions pas : cette opinion nouvelle ſemble être un paradoxe ; elle ceſſera de le paroître, quand on l'aura examinée avec attention.

La diſtillation des eaux-de-vie entraîne une grande déperdition de combuſtible ; premier mal ; mal très-grand dans un pays où le combuſtible devient de jour en jour plus rare (2).

(1) Le lord Sheffield convient lui-même que les eaux-de-vie de France ſont préférables à celles de Portugal & d'Eſpagne dont on fait cependant quelque conſommation dans les Etats-Unis.

(2) Toutes les provinces de France, celles-même à qui la nature a refuſé des moyens de tranſporter ſes bois au loin, ſe reſſentent de la diſette des bois. La Lorraine peut être citée pour exemple. Les forêts y dépériſſent, dit-on dans le proſpectus d'un

L'exportation de l'eau-de-vie dans l'étranger ne rend presque rien au fisc. Pour l'encourager, il s'est vu forcé d'abandonner son impôt : cet impôt n'est plus que de cinq sous par muid, tandis que le vin paye au moins cent sous de droit de sortie par muid, & dans le Bordelois jusqu'à vingt-huit livres (1). Le gouvernement auroit dû faire l'inverse, réduire les droits sur les vins, & augmenter ceux sur l'eau-de-vie.

L'exportation de l'eau-de-vie nuit à la consommation de nos vins ; car elle est la base de tous les vins factices dans les pays où l'on ne recueille pas du vin. On l'étend dans une grande quantité d'eau, on la colore avec des baies qu'on trouve par-tout. Les eaux-de-vie de vin sont indispensables pour cette fabrication. Aucune autre ne peut les suppléer, parce qu'elles seules peuvent donner à ces vins ar-

---

prix sur la houille proposé cette année par l'académie de Nancy, la cherté du bois y est prodigieuse... Il n'est pas difficile d'assigner les causes de ce malheur, il est la suite nécessaire de la multiplicité des forges, verreries, faïanceries, salines, &c. Cette académie demande qu'on cherche des houilles pour remplacer ce bois. Il est un moyen bien plus simple, c'est d'éteindre les forges & les verreries & de tirer les fers & les verres d'Amérique.

(1) Le gouvernement depuis cet ouvrage a ordonné une suspension des droits payés par les vins de Bordeaux & de Languedoc. Elle a été accordée, sur la remontrance qu'il y avoit une quantité énorme de ces vins à Bordeaux, qu'on n'osoit exporter, pour n'être pas obligé d'avancer les droits trop considérables ; ce fait prouve que l'impôt occasionne l'engorgement.

tificiels le goût vineux ſans lequel le but ſeroit manqué.

Quel gain immenſe dans cette manipulation pour l'étranger, & quelle perte pour la France! Une barrique d'eau-de-vie, qui ne paye preſque rien en droits de ſortie, dont la voiture coûte fort peu, à raiſon de ſon volume reſſerré, peut s'unir à cinq barriques d'eau qui ne coûtent rien, &, à l'aide de quelques matieres colorantes & ſucrées, peut entrer en concurrence avec ſix barriques de vin qui payent des droits conſidérables pour la ſortie, & dont le tranſport eſt très-diſpendieux.

En fabriquant, en exportant de l'eau-de-vie, nous travaillons donc pour l'intérêt de nos rivaux, nous leur donnons à bon marché le moyen de ſe paſſer de nos vins. Quel égarement! Et que diroit-on d'un alchymiſte qui, ayant trouvé la pierre philoſophale, communiqueroit ſon ſecret à ſes rivaux pour s'en ſervir à ſon préjudice?

Et cependant cette opération ſi préjudiciable à la France, le gouvernement la favoriſe. Il encourage les diſtilleries; c'eſt-à-dire, qu'on ſuſcite des ennemis contre l'art d'améliorer les vignes & les vins & ſur-tout contre l'art de conſerver ces derniers.

Ne craignons pas de le répéter; il ſeroit bien plus ſage, bien plus avantageux de décourager les diſtilleries. En effet, la diſtillation des eaux-de-vie eſt pour le propriétaire de la vigne une reſſource

extrême qui le ruine. (1) Il est forcé d'y recourir, ou lorsque des années trop abondantes occasionnent disette & cherté des futailles, ou lorsque les vins mal fabriqués, menacent de se gâter. Il vaudroit bien mieux encourager les moyens de se passer de futailles, ou de conserver les vins.

Outre le gain que feroit le commerce par cette opération, le fisc en auroit lui-même un très-grand. Ne recevant rien sur la sortie de l'eau-de-vie, il recevroit beaucoup sur celle des vins; car sans nuire à leur consommation, il pourroit conserver une partie des droits de sortie. Malgré ce droit, ils n'en seroient pas moins vendus, ils ne redoutent aucune concurrence.

Ces droits pourroient être appliqués à l'encouragement de la culture de la vigne, & aux progrès de l'art de conserver les vins. Mieux préparés,

(1) Il faut dans l'Orléanois au moins six barriques de vin pour faire une barrique d'eau-de-vie. Le vin de ce pays, lorsqu'il est potable, se vend, année commune, 30 liv. la barrique. Les six produisent 180 liv. & réduites en eau-de-vie à peine produisent-elles 80 liv. Voilà donc 100 liv. de perte pour le propriétaire. Les eaux-de-vie expédiées à l'étranger, où elles diminuent le débit du vin, ne peuvent supporter aucuns droits de sortie. Les vins peuvent au contraire en payer d'assez considérables. Qu'on réponde à ces calculs. Les Anglois eux-mêmes ne devroient pas admettre les eaux-de-vie de France, puisqu'en remplissant l'Angleterre de vins artificiels, elles nuisent à leurs droits d'entrée sur le vin. La prohibition des eaux-de-vie, vue sous ce double aspect, feroit l'avantage des deux pays.

moins ſurchargés de taxes, étant à meilleur marché, ces vins auroient une plus grande conſommation dans les États-Unis; ils y feroient peut-être tomber l'uſage des eaux-de-vie. Plus de conſommation au-dehors employeroit plus de bras à la culture, rendroit le vigneron moins miſérable.

En deux mots, les eaux-de-vie de France n'auront jamais un grand cours dans les États-Unis, & elles nuiſent à la conſommation des vins. Il faut donc en décourager la diſtillation. Les vins, s'ils deviennent à meilleur marché, s'ils ſont mieux préparés, ſe vendront mieux. Il faut donc en perfectionner la fabrique & en encourager l'exportation.

SECTION III.

HUILES, OLIVES, FRUITS SECS, &c.

CE genre de comeſtible eſt un beſoin chez tous les Américains libres aiſés, & ſur-tout dans les États ſeptentrionaux. Les provinces méridionales de la France qui produiſent des fruits ſi délicieux, ne peuvent à cet égard redouter aucune concurrence. Auſſi ces articles ont-ils bien réuſſi juſqu'à préſent dans les expéditions faites de Marſeille.

D'ailleurs tout ce que l'Europe pourra fournir en ce genre trouvera place dans les États-Unis. Ces productions accompagnent les vins, & l'on peut y joindre avec la même facilité & la même certitude de débit, les parfums, les anchois, le verd-

de-gris, &c. & cent autres petits objets que les Anglois exportent de Marſeille, & dont ils ont fait un beſoin aux Américains.

Le lord Sheffield dans ſon ouvrage, fait fournir toutes ces denrées aux États-Unis, par l'Eſpagne, le Portugal & l'Italie. Nous aurions aimé qu'il eût eu la bonne foi de donner le même avantage à la France. Il eſt ſi généralement connu qu'elle vend ces productions dans les États-Unis, qu'il eſt également étonnant, ou que cet écrivain l'ait ignoré, ou qu'il l'ait tû. Ce fait, en prouvant ſa partialité contre la France, doit mettre en garde les lecteurs contre ſes aſſertions.

SECTION IV.

DRAPS.

LES peuples régis par une conſtitution libre, ſont néceſſairement graves & réfléchis. Ils préferent dans tout ce qui eſt à leur uſage, le bon au brillant, le ſolide aux choſes accréditées uniquement par les caprices de la mode. Tant que les Américains libres jouiront de leur excellente conſtitution, ils préféreront donc pour ſe vêtir le drap à toutes les étoffes plus éclatantes.

D'ailleurs ſa beauté, ſa ſoupleſſe, ſa force & ſa durée le rendent plus généralement propre à cet uſage, quel que ſoit le climat qu'on habite. Le drap garantit des excès du froid comme de ceux de la

chaleur, il réſiſte à la pluie; en un mot, il raſſemble toutes les convenances; & s'il eſt le vêtement univerſel dans l'état de médiocrité, il offre également à l'homme riche, mais raiſonnable, un choix propre à ſatisfaire ſes goûts, pour aſſortir ſa dépenſe à ſes moyens.

La manufacture des draps eſt au nombre de ces manufactures compliquées, qui occupent toute l'année un grand nombre d'ouvriers à la journée. Dès lors elle ne convient point aux Américains libres, tant que la claſſe d'hommes qui fournit ces ouvriers, pourra s'employer plus utilement pour elle, *& plus noblement* (1) aux défrichemens & à la culture en général.

On peut ſans doute aſſocier aux travaux de la campagne, une fabrication d'étoffes de laine, propres à vêtir le propriétaire campagnard, ſa famille & ſes domeſtiques; mais ce genre de manufactu-

---

(1) Il vaudroit mieux ſans doute dire: *plus républicainement*; mais ce mot n'exiſte pas dans notre langue? Eh bien! il faut le créer. Ces mots *noble*, *nobleſſe*, *noblement*, ne peuvent donner que des idées fauſſes, lorſqu'on les applique à des faits qui concernent une république, parce qu'ils ſe préſentent toujours avec la mauvaiſe enveloppe que leur donne le préjugé des monarchies, & qu'ils rappellent l'idée d'hommes ou d'ordres ſupérieurs à d'autres hommes & d'autres ordres, ce qui feroit croire qu'une ſemblable diſtinction exiſte dans une république qui n'eſt fondée que ſur l'égalité. Cette réflexion confirme ce qu'on a dit ailleurs de la néceſſité de faire un nouveau vocabulaire politique & moral pour les républiques américaines.

res, quoique très-important en lui-même, ne peut s'appliquer qu'à des étoffes groffieres & imparfaites. Le loifir fouvent interrompu du payfan ne lui permet rien de compliqué. Carder, filer, tiffer & blanchir eft à-peu-près tout ce qu'il peut faire (1). S'il faut aller au-delà, il trouvera un plus grand avantage à vendre fes matieres brutes, ou même avec leurs premieres manipulations, fi elles font fimples, & à tirer des manufactures, proprement dites, les objets dont il a befoin.

Ainfi les États-Unis ont non-feulement befoin des étrangers pour les draps qu'ils confomment, mais encore, plus la marche de leur développement fera fage, raifonnable & calculée d'après l'état des chofes, & plus ce befoin de draps étrangers fera durable.

Or, pourquoi la France ne prétendroit-elle pas à fournir des draps aux Américains libres? Les premiers effais mal combinés, & l'efpece de décri

---

(1) Tant qu'il y a des défrichemens à faire, les loifirs que laiffent les travaux de la terre, font très-courts, parce que toute faifon eft propre aux travaux des défrichemens, excepté lorfque la trop grande quantité de neige les arrête. Les intervalles de loifir s'établiffent réguliérement, lorfque le fyftême de culture eft fixe, & que le terrein eft défriché. Alors on fait des entreprifes conformes à leur durée. Mais, en général, les travaux fimples qui n'exigent point d'attelier, point d'appareil confidérable, font les feuls qui s'accordent avec l'agriculture.

où sont ces draps ne doivent point la décourager.

La France doit sans doute peu de reconnoissance à ceux de ses spéculateurs qui, les premiers, & dans les commencemens de la révolution, ont répandu ses draps dans les États-Unis. Si quelque étincelle d'esprit public les eût échauffés, ils auroient senti le service précieux & honorable qu'ils pouvoient rendre à leur patrie, dans ces premiers envois, en donnant aux Américains libres une grande idée de l'état de ses manufactures. Ces peuples étoient si disposés, par le secours que la France leur prêtoit, à chérir ses habitans, à estimer leur caractere, à accueillir leurs productions : ils étoient si disposés à abjurer le mépris & l'aversion que les Anglois leur avoient inspirés pour leurs rivaux & leurs ouvrages, & à donner à ces derniers la préférence en tout ! Pourquoi la cupidité, par un calcul misérable, a-t-elle refroidies ces bonnes dispositions ? On a voulu gagner, beaucoup gagner, faire ce qu'on appelle *un coup*, en profitant de la détresse des Américains, pour les forcer à se charger de rebuts (1). Cette mauvaise foi a acquitté le

---

(1) Je n'accuse ici personne ; mais je puis assurer d'après des personnes respectables & témoins oculaires, qu'il s'est trouvé de ces draps de rebut qui, après six mois d'usage, tomboient en lambeaux.

Ce fait avoit tellement frappé les Américains libres, que M. Laurens, après avoir touché deux millions que la France prêtoit aux États-Unis, en employa partie à acheter des draps

service rendu ; car l'imprudent ou malheureux jeune homme qu'un usurier égorge ne lui doit point de reconnoissance. Il en est résulté un bien plus grand mal pour la France, ses draps ont été décriés dans les Etats-Unis.

Mais que les Américains libres se désabusent ; qu'ils n'attribuent point à la nation la faute de quelques particuliers ; qu'ils ne décrient point ses manufactures de draps, parce qu'on leur a expédié de mauvais draps. Le même accident fut arrivé à des draps anglois, si, dans un cas semblable, il y eût eu des négocians anglois assez avides, assez étrangers au bien public, pour envoyer leurs rebuts dans les États-Unis (1).

---

anglois. On s'en plaignit, il répondit que son devoir étoit d'acheter meilleur & au meilleur marché ; & sans doute, en cela il remplissoit les intentions généreuses de la France. (Voyez les observations du lord Sheffield).

(1) Les commerçans anglois aiment autant à gagner que d'autres, & ils en ont, parmi eux, de très-capables de fouler aux pieds, pour l'amour du gain, toute considération patriotique. Mais l'esprit public du grand nombre met en Angleterre, beaucoup plus qu'ailleurs, un frein aux entreprises honteuses de la cupidité. Par une suite de cet esprit, la plupart des commerçans n'abandonnent jamais, dans leurs spéculations, l'intérêt national, l'honneur du commerce anglois, ni la réputation de leurs manufactures. C'est ainsi qu'ils sont devenus par toute la terre les principaux fournisseurs de tout objet fabriqué. Quand il s'en trouve qui sacrifient la réputation nationale à de petites vues, à leur intérêt, il s'éleve presque toujours de bons patriotes qui les dénoncent au tribunal du public ; & alors il ne suffit pas au

Les Américains libres qui viennent en France étudier les rapports qu'elle doit établir un jour avec les États-Unis, ſavent, qu'on connoît dans ſes manufactures de draps tous les procédés, ſans exception, qui donnent de la réputation aux draps anglois, qu'elle en fabrique, & les ſuperfins ſont dans ce cas, de ſupérieurs à ceux d'Angleterre, qu'en général la teinture eſt mieux entendue, plus perfectionnée, en France qu'en Angleterre; en un mot, qu'il dépend uniquement de quelques circonſtances aiſées à détruire, que l'avantage du bon marché de ſa main-d'œuvre aſſure à la premiere la préférence ſur les draps anglois.

Pourquoi donc ſes manufactures de draps luttent-elles, avec tant de déſavantage, contre celles de l'Angleterre? Il faut en déveloper ici la cauſe; c'eſt le plus sûr moyen d'encourager le gouvernement à prendre toutes les meſures qui rendront à la France, ſans expédiens extraordinaires ou forcés, &, par conſéquent, peu durables, tous les avantages dont la nature l'a gratifiée & la confiance renaîtra dans les Américains, lorſqu'ils verront le peu d'obſtacles qui s'offrent à ſurmonter.

---

coupable de répondre par des mémoires *clandeſtins* à des accuſations publiques & prouvées; on a trop de mépris pour cette reſſource obſcure & lâche, pour que le mauvais citoyen oſe l'invoquer. Il ne lui reſte que le ſilence ou le menſonge; dans l'un & l'autre cas, l'opinion publique le flétrit, & cette opinion atteint & frappe en Angleterre tous les individus ſans reſpect de rang, de puiſſance ou de richeſſes.

Le lord Sheffield, en avouant la ſupériorité des draps fins de France, & de leur bas prix, obſerve que la plus grande conſommation des Américains eſt en draps communs, pour leſquels cette Puiſſance ne peut entrer en concurrence avec l'Angleterre, & il en tire la conſéquence judicieuſe, que l'inconvénient de diviſer les demandes pour compoſer les aſſortimens, & la conſidération de la petite quantité de draps fins néceſſaire à ces aſſortimens, feront demander ceux-ci en Angleterre, malgré l'avantage qu'il y auroit à les tirer de France.

Mais pourquoi ce dernier royaume ne pourroit-il pas fournir les draps communs aux États-Unis, lui dont la main-d'œuvre eſt à plus bas prix que celle des Anglois? C'eſt que, dans les draps communs, le bas prix de la matiere eſt plus eſſentiel que celui de la main-d'œuvre, & que les Anglois ont des laines non-ſeulement meilleures, mais à beaucoup meilleur marché que celles de France (1). Et pourquoi? parce qu'ils les récoltent eux-mêmes; parce qu'à l'exception des laines d'Eſpagne, indiſpenſables pour les draps ſuperfins, loin d'avoir beſoin des laines étrangeres, ils peuvent encore en abandonner un excédent conſidérable aux autres nations, malgré l'emploi prodi-

(1) La laine angloiſe vaut de 14 à 16 ſols la livre, & la plus fine vaut de 17 à 18 ſols: le prix de la laine de France eſt double

gieux qu'ils en font dans leurs manufactures (1), tandis que les françois sont obligés de tirer de l'étranger plus de la moitié des laines nécessaires à leurs fabriques, quoique bien moins multipliées, bien moins considérables que celles d'Angleterre.

---

(1) En supposant 35,000,000 de moutons en Angleterre, d'après M. La Platiere, lesquels rendent, l'un dans l'autre, au moins six livres de laine par an, en n'estimant les 210,000,000 de livres de laine, qu'à 15 sols, il résulte une richesse sur les lieux de 157,500,000 par an. --- Qu'est-ce ensuite, lorsqu'à cette richesse on ajoute les bénéfices de la fabrique, de la contrebande, &c.

M. Roland de la Platiere, auteur des deux volumes de l'Encyclopédie méthodique, intitulés : *Manufactures, arts & métiers*, a calculé, d'après ses observations faites sur les lieux mêmes, qu'on nourrissoit trente-cinq millions de moutons dans les pâturages de l'Angleterre, de l'Ecosse, & de l'Irlande. Cet auteur paroît trop bien connoître le vrai moyen d'acquérir des lumieres; il a déployé trop d'intelligence dans les services qu'il a voulu rendre à son pays, pour que l'on ne doive pas avoir la plus grande confiance dans ses recherches. Une saine logique, un patriotisme courageux, une raison exercée, caractérisent ses écrits. Il voit les causes du mal, &, ce qui est plus rare, il a le courage de les publier. Son style rêche, mais énergique, décele une ame trop profondément frappée des abus, pour s'occuper des mots. --- Voilà les hommes précieux qu'on devroit encourager. Voilà les écrits que devroient lire & méditer nuit & jour, les administrateurs honnêtes & zélés, qui, ne se bornant pas au stérile & impuissant desir de faire le bien, osent entreprendre & suivre avec persévérance un plan pour le réaliser.

On a traité M. de la Pl. --- de *tête exaltée*. Ce nom ne doit pas l'offenser ; on le donnoit aussi à Londres au docteur Price, lorsqu'il prédisoit la perte des colonies. Les bonnes têtes ministérielles de ce pays-là se moquoient du prophete, & l'événement a prouvé que la tête exaltée avoit raison.

Mais cet avantage dont jouit cette iſle, eſt-il impoſſible de l'acquérir en France ? Non certainement. La France, dit un auteur, que nous citons avec confiance, » la France dans toute ſon étendue fabrique des étoffes de laines. Elle en conſomme beaucoup ; elle en exporte autant ; elle » pourroit en exporter le double, & plus aiſément » arrêter l'introduction des étrangeres (1). Elle » ne récolte pas la moitié des laines qu'elle con-

---

(1) Qu'on ne s'y trompe pas, l'auteur de cet article eſt trop inſtruit, il connoît trop bien les hommes & les choſes, pour avoir une grande confiance dans ces petits moyens de prohibition, qui ne créent que des contrebandiers, ſans arrêter l'importation des marchandiſes prohibées. Il ne prétend la prévenir, qu'en mettant judicieuſement à profit tous les avantages naturels de la patrie. Lorſque, comme la France, on a tout, & qu'on peut tout faire auſſi bien & à meilleur marché qu'aucune autre nation, les barrieres, les gardes, & les gibets élevés pour arrêter la contrebande qu'on n'arrête pas, nuiſent, plus qu'ils ne ſervent, au développement des reſſources nationales. Ce ſont des ſecours pour la pareſſe, pour l'eſprit de monopole, & nullement pour l'induſtrie. Celle-ci s'anime à la préſence des objets manufacturés dans l'étranger, lorſqu'elle ſent qu'aucun obſtacle inſurmontable ne s'oppoſe à ce qu'elle manufacture au même degré de perfection.

La plupart des négocians & manufacturiers, ſoit par intérêt, ſoit par ignorance, prêchent encore la doctrine contraire. Leurs avis ſont, en général, très-ſuſpects ſur cette matiere; toujours prêts à demander des privileges excluſifs, ſans ceſſe à l'affut de ces ſpéculations utiles au petit nombre, & nuiſibles au grand, il en eſt peu qui ſoient ſuſceptibles de cet eſprit de généraliſation, de ces principes généreux qui feroient tout à la fois la proſpérité & la gloire d'un royaume, tel que la France.

» fomme. Elle pourroit en fournir à toutes fes » manufactures, & même à celles des autres nations. Elle n'obtient que des qualités altérées » par la mauvaife culture; elle pourroit en avoir » de toutes les qualités & de toutes les fortes. » Quelque médiocres qu'elles foient, elles reviennent à un prix double de celui des laines d'Angleterre; elles pourroient être réduites au même » taux. La main-d'œuvre eft beaucoup plus chere » en Angleterre, les terres y font à beaucoup plus » haut prix, cependant les Anglois font des fpéculations continuelles & très-lucratives fur la » culture & le commerce des laines, comme fur » la fabrication des étoffes, tandis que nos fermiers font découragés dans l'éducation de leurs » troupeaux, & nos manufacturiers dans leurs » entreprifes ».

Ce tableau n'eft point une déclamation : la même main qui l'a tracé, ne laiffe rien à défirer fur l'indication des vrais moyens, qui peuvent porter la France au point de ne pas redouter, pour les draps, la concurrence des manufactures étrangeres. En effet, elle peut perfectionner fes laines, & les rendre très-abondantes. Son fol eft propre à produire les différentes qualités néceffaires aux différens genres d'étoffes, & quant à l'art de manufacturer, quant aux procédés qui donnent de la réputation aux étoffes, nous le répétons, rien ne manque à la France, & elle a par-

dessus toutes les nations le bon marché de la main-d'œuvre. Que ceux qui en douteront, lisent les articles : *Draps* (1), *Laine*, *Mouton*, dans l'Encyclopédie méthodique. Leur confiance sera d'autant plus grande, que leur auteur rapporte ce qu'il étoit chargé de voir, ce qu'il a vu, & que ses descriptions sont faites avec trop de détails, trop de netteté & d'intelligence, pour qu'on le mette au rang des observateurs superficiels.

Il prédit à la France qu'elle sera bientôt privée de la plus grande partie de ces laines étrangeres,

---

(1) On doit recommander à tous les administrateurs, & à tout homme zélé pour son pays, la lecture & la méditation de ces articles, dont l'importance ne peut pas être mise en question, & dont les détails prouveront de plus en plus, combien les administrations provinciales contribueroient à la prospérité & à la gloire de la France. On éprouve tout à la fois peine & satisfaction, en lisant ces articles ; peine, en voyant combien elle est en arriere pour le développement de ses ressources fondamentales : satisfaction, lorsque, songeant à l'immense dette qui l'accable, à l'obligation où elle est de l'acquitter, si elle veut établir enfin le crédit qui fait tout valoir, on apperçoit les sources de richesse & de revenus qui lui restent à ouvrir.

On ne doit pas finir cette note sans rendre justice, en partie, à cette immense entreprise de l'Encyclopédie. Si tous les volumes étoient écrits avec l'énergie & les lumieres qui brillent dans ceux rédigés par M. de la Platiere, on ne lui devroit que des éloges. Mais tout ne se ressemble pas. Quel mortel intrépide aura le courage, pour découvrir la vérité, de parcourir 40 vol. *in*-4°. --- Il faut toujours en revenir à cette voie unique qu'indiquent l'expérience & la raison, pour découvrir & répandre les vérités : *Faites des livres élémentaires, & non des dictionnaires.*

dont le vuide feroit tomber tout-à-coup un grand nombre de métiers ; & certes ce danger eſt très-imminent , puiſqu'il n'eſt aucune nation européenne qui ne ſente enfin l'avantage & le beſoin de les convertir ſoi-même en draps & autres étoffes.

Cette conſidération offre un motif nouveau pour donner à la formation du commerce avec les États-Unis , les plus grands encouragemens , les plus grandes facilités. Les Américains libres auront , comme on l'a déjà obſervé , un bien meilleur emploi à faire de leurs tems & de leur induſtrie , que de s'occuper de manufactures. Cependant la multiplication des bêtes à laine ſera chez eux une ſuite néceſſaire de leurs défrichemens , & de l'exiſtence agricole qui leur convient préférablement à toute autre vie. Ils auront donc beaucoup de laines à exporter , beaucoup à envoyer manufacturer en Europe. Ces laines deviendront bientôt parfaites , & parce que les méthodes angloiſes pour l'éducation des troupeaux ſont naturaliſées dans les États-Unis , & parce qu'ils ont un ſol excellent. Les États du nord en recueilloient déjà beaucoup avant la guerre ; elles y étoient à auſſi bon marché qu'en Angleterre ; elles reviendront en France à bien meilleur marché , lorſqu'elles formeront partie de ſes retours , parce qu'elles ne ſeront pas chargées de frais extraor-

dinaires & des riſques d'une extraction prohibée ſous les peines les plus rigoureuſes.

Enfin ſi les laines britanniques ſont néceſſaires aux fabriques françoiſes, comme on ne doit pas en douter, qu'elles s'attendent à en voir l'extraction devenir tous les jours plus difficile. Car l'Angleterre fait à la contrebande la guerre la plus propre à la détruire. Cette judicieuſe nation, éveillée par l'énormité de ſa dette, qu'il eſt de ſon premier devoir, comme de ſon plus grand intérêt, d'acquitter, s'occupe fortement du préjudice que la contrebande cauſe au revenu public, & ne pouvant renoncer encore au produit de ces droits, dont l'énormité fait naître la contrebande, elle les tranſporte ſur des objets qui ne laiſſent aucun lieu à la fraude, qui ne grevent pas la claſſe pauvre de la nation, qui, enfin permettent une perception facile & peu coûteuſe. Déjà la contrebande du thé eſt détruite, par le changement des droits que payoit cette feuille, en une nouvelle taxe ſur les fenêtres (1), & la bonté de cette opération étant actuellement hors de doute, on en fera de ſemblables pour d'autres taxes. Or, dès qu'il n'y aura plus rien à vendre

(1) On a beaucoup plaiſanté en Angleterre & dans le continent de cette taxe ſur la lumiere. M. Pitt a laiſſé les plaiſans [illegible] & a continué ſon opération. Ses avantages ſont au[illegible] démontrés. Il eſt à deſirer que les gouvernemens ma[illegible] ces taxes commutatives qui les ſoulageront.

en France aux contrebandiers anglois, ils ne lui apporteront plus les matieres qui ne peuvent sortir d'Angleterre qu'en contrebande & avec de très-grands risques, ou du moins, ne sera-ce qu'en les renchérissant extraordinairement, puisqu'ils seront privés de l'avantage des retours.

Ces événemens sont bien plus intéressans pour la rivalité françoise, que l'extension du domaine britannique. Ce n'est pas en faisant battre & tuer de tems en tems quelques milliers d'Anglois & de François que ceux-ci seront débarrassés d'une concurrence désavantageuse. Les hommes sont bientôt remplacés, sur-tout en Angleterre, où la constitution libre les appelle de toutes parts; & ces guerres n'aboutissent qu'à nourrir d'absurdes antipathies, des projets de vengeance ou d'invasion qui, même exécutés, rendent les vainqueurs plus malheureux encore.

C'est dans les occupations de la paix, dans les travaux qu'elle favorise, dans les vues qu'elle permet de réaliser que l'on trouvera, avec le bonheur public, tout ce que demande l'intérêt mercantile de la France. C'est au sein de la paix seule, qu'elle pourra perfectionner ses draps, multiplier ses laines & ses moutons; il en est cent moyens; nous en citerons un ici, traité bien légérement jusqu'à présent, tandis qu'il a les plus

grandes conséquences, nous parlons de la deftruction des loups.

La deftruction abfolue des loups dans les ifles britanniques a été fans doute la premiere caufe des récoltes abondantes de laine, dont elles jouiffent à préfent. Il faut un commencement à tout, & lorfqu'un pauvre campagnard a pu avoir deux ou trois moutons errans dans la campagne, fans craindre de les perdre, fans être obligé de les garder, il eft clair que la multiplication de ces animaux a dû être très-rapide; elle a dû être lente, au contraire, fur le continent, où il falloit des chiens, des bergers, & par conféquent de grands troupeaux pour avoir des moutons (1).

Mais peut-être a-t-on cru trop légérement fur le continent qu'il étoit impoffible d'y détruire les loups. On ne dira qu'un mot à ce fujet. Si en France on vouloit bien confidérer que la mort d'un loup eft plus importante à la profpérité publique que l'opéra de Paris, & qu'en conféquence le gouvernement voulût bien confacrer à tirer fur les loups françois, le même fonds qu'il emploie pour faire chanter & fauter des automates fur les

(1) La deftruction des loups en difpenfant du befoin des bergers & des chiens, a procuré aux troupeaux une tranquillité néceffaire à leurs développemens; tranquillité qu'ils ne peuvent avoir avec des chiens qui les harcelent fans ceffe. La nature n'a qu'une loi pour tout ce qui a vie, *rien de bien que par la liberté. Point de fécondité fans elle.*

planches, il n'y auroit bientôt plus de loups en France, ou il y en auroit peu, & les moutons pourroient y propager en paix, ſans chiens, ni bergers, comme en Angleterre.

Il eſt même probable que deux années de la dépenſe de l'opéra ſuffiroient pour cette grande & utile deſtruction, & qu'une récompenſe de mille écus, ſolidement aſſurée, & exactement payée (1), à celui qui tueroit un loup ſur terre de France en délivreroit pour toujours le royaume.... Mille

---

(1) Nous diſons ſolidement aſſurée, & exactement payée; faute de ces conditions, les récompenſes les plus magnifiques par édit ou déclaration, ne feront pas faire un pas, parce que perſonne n'aime à être dupe. Voici un fait, car il eſt bon d'appuyer ſur des faits toutes les réformes qu'on propoſe; fait, qui prouvera la néceſſité de bien payer ces récompenſes. L'adminiſtration par une loi d'humanité & d'une politique bien ſage, accorde un tiers de la valeur des marchandiſes naufragées à celui qui, les trouvant, les rapporte au greffe de l'amirauté. Il s'eſt d'abord rencontré des hommes crédules qui, eſpérant le paiement, ont reſtitué ſcrupuleuſement ce que le haſard leur offroit. Mais enſuite on a vu que ces récompenſes ſe payoient très-tard, très-mal, avec beaucoup de difficultés. Il en eſt réſulté que l'on a gardé ce qu'on trouvoit: on le vendoit enſuite à moitié, ou même aux deux tiers de ſa valeur, argent comptant, aux particuliers. Le calcul eſt ſimple, & l'on ne peut blâmer perſonne de le faire. Le payſan, ou matelot, qui trouve, eſt ſûr d'avoir du particulier au moins le tiers de la valeur en argent comptant. Il ne rendra donc aux amirautés les marchandiſes que quand elles lui payeront ſur le champ ce tiers. Juſques-là toutes les loix du monde ſeront inutiles. Croira-t-on que les nôtres ſont aſſez abſurdes pour punir ceux qui ſont convaincus d'avoir trouvé & de n'avoir pas rendu?

écus une tête de loup (1) ! Eh ! oui, & y en eût-il cent mille à payer par an, ce qui eſt difficile à imaginer, l'État ſeroit encore une excellente ſpéculation, meilleure ſans doute que celle de beaucoup d'expéditions guerrieres, qui ont épuiſé la France de ſang & de tréſors.

Il importe peu ſans doute de perdre un ou deux moutons ſur un nombreux troupeau; mais il importe beaucoup qu'un pauvre fermier puiſſe avoir quelques moutons, & ſans être obligé de les garder. Quand calculerons-nous donc ? Nous ſavons ſi bien, que de petites impoſitions ſur le peuple rendent plus que de grandes impoſitions ſur les riches; quand ſaurons-nous donc qu'il y aura beaucoup plus de moutons en France, lorſque

(1) Nous en demandons pardon à MM. de la louveterie. Nous ſavons qu'ils ont de bons brevets pour détruire les loups. Mais a-t-on jamais ſérieuſement compté ſur ces tueries par brevet? Eh ! que deviendroit la louveterie s'il n'y avoit plus de loups? Nous en appellons d'ailleurs à tous ceux qui ont été témoins de ces vaillantes expéditions contre les loups. Qui ne s'eſt pas, en les voyant, rappellé la table du payſan & de ſon ſeigneur?

On ſait bien auſſi qu'il y a des récompenſes propoſées par chaque tête de loup. Mais croiroit-on encore que cette prime du gouvernement eſt la ſource d'un abus? Il eſt une élection petite, mais bien petite, dont le ſubdélégué porta un jour dans ſes comptes le prix de 10,000 têtes de loups. --- La quantité parut un peu forte au miniſtere. On examina. Le fripon ſubalterne fut caſſé. ---- C'étoit encore ici la fable de l'âne puni pour avoir [illegible] la largeur de ſa langue. On conſerva celui qui l'avoit mis en jeu.

tout pauvre campagnard pourra en avoir, que lorſqu'il n'y aura que de grands propriétaires & d'immenſes troupeaux ?

Soyons bien convaincus de cette vérité ; c'eſt que la France ne pourra entrer en concurrence avec les Anglois pour les draps, & en général pour toutes les étoffes de laine, que quand elle aura multiplié, comme eux, ſes troupeaux (1) ; car enfin ſi elle a l'induſtrie, ils l'ont comme elle, & ils ont, plus qu'elle, l'abondance & le bon marché de la matiere premiere.

La multiplication des bêtes à laine tient encore à d'autres moyens qu'il faut créer en France, à la multiplication des pâturages, à l'amélioration de ceux qui exiſtent, à la réforme du régime des communes, (car nous ſommes loin de penſer qu'il faille les détruire, ſur-tout pour en enrichir des ſeigneurs) au parcage perpétuel & à l'air des moutons, ou au moins à la ſalubrité d'étables plus aerées, plus élevées, à la réforme de la briéveté pernicieuſe du terme des baux, à la réforme des baux à méteil dont le ſyſtême engourdit le laboureur, cette multiplication tient enfin à ce que le

(1) Eh ! qui ne ſe rappelle pas, combien l'affreuſe diſette de foins & autres denrées propres aux beſtiaux, en a diminué l'eſpece en France pendant les dernieres années ? Combien de tems s'écoulera peut-être avant que cette perte ſoit réparée ! Eh quel avenir pour les fabriques de draps !

payſan

payſan françois donne plus de ſoin, ait plus d'humanité pour ſes beſtiaux, en perfectionne les races, détruiſe inſenſiblement celles qui s'abâtardiſent. On ne fait qu'indiquer ici des objets qu'il eſt impoſſible de détailler, & encore une fois, liſez pour vous éclairer ſur ce que vous avez à faire, les articles *Laine* & *Moutons* ci-deſſus cités.

SECTION V.

TOILES.

On diſtingue deux eſpeces principales de toileries, qui ſe ſubdiviſent en une multitude de ſortes.

La premiere eſpece renferme la lingerie proprement dite; c'eſt-à-dire, les toiles ſervant à faire des chemiſes, des draps de lit, du linge de table, & tout le linge dont on ſe ſert pour entretenir la propreté.

Ces toiles ſont fabriquées avec du chanvre, du lin ou du coton. On y employe cette derniere ſubſtance quand les autres ſont rares; quelquefois on la mêle avec le lin.

La fabrication de ces toiles eſt très-ſimple, on en fait par toute l'Europe (1). Ces contrées où

(1) S'il eſt un pays où l'on encourage les manufactures de toiles, c'eſt ſur-tout l'Irlande, depuis ſa réſurrection dans le monde politique. Le parlement a établi un comité qui s'en occupe ſpé-

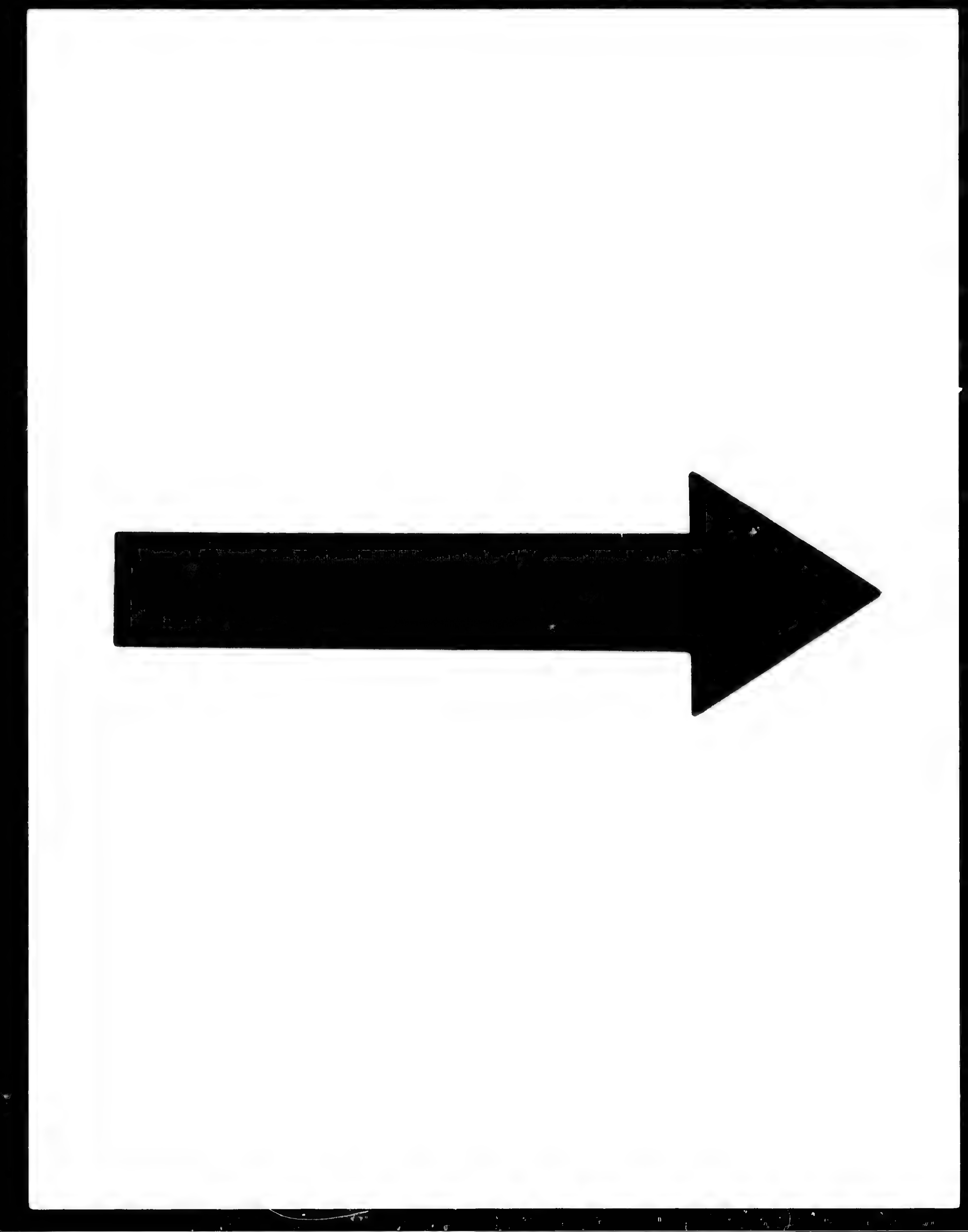
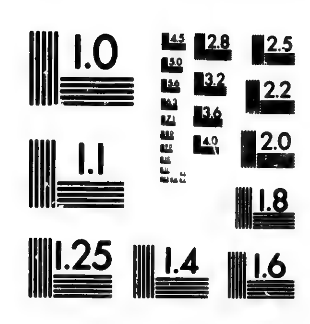


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



le despotisme politique ou religieux décourage l'industrie, où les nombreuses institutions de charité, inventées pour faire diversion au désespoir de la misere, alimentent la paresse, & où la chaleur du climat dispose d'autant plus à l'inactivité, que rien ne sollicite à la vaincre; ces contrées sont les seules, où cette fabrication ne mérite pas d'attirer les regards du politique observateur.

---

cialement, & il accorde des avances très-considérables aux manufacturiers. Il en est un qui a obtenu plus de 30000 liv. sterling du gouvernement, & dont la fabrique employoit 2000 personnes & 600 enfans.

Ce comité nomme des inspecteurs pour examiner l'état des manufactures, & publier ensuite des *reports*, ou le tableau général de leur situation, du nombre des ouvriers qu'elles emploient, de leur produit, de leurs ressources, de leurs besoins, &c. Lorsque ces inspecteurs sont éclairés & de bonne foi, leurs rapports mettent les succès en évidence. L'exemple alors a une singuliere influence sur l'industrie.

On a plus fait encore en Irlande. Pour favoriser le commerce des toiles, on y a bâti de vastes édifices destinés à les recevoir, ainsi que ceux qui viennent les vendre. Le marché le plus considérable est à Dublin: trois ou quatre fois l'année, les marchands de toile du nord, qui ont des blanchisseries, y viennent avec leurs assortimens. Ils trouvent dans ces édifices une place commode pour leurs marchandises & pour se loger; le tout sans aucun frais. Ils se rencontrent avec les acheteurs Anglois, ou autres qui s'y rendent pour réunir tous leurs achats. Il s'est établi dans le nord de pareils dépôts; ces dépôts sont des établissemens essentiels pour ces manufactures, dont les objets se ramassent dans les campagnes. Là où il en existe, les frais sont moindres, le travail est mieux payé.

Par-tout ailleurs, les gens de la campagne emploient plus ou moins les loisirs que leur laisse la vie champêtre & les bras des individus sédentaires, à filer & tisser de la toile. Presque tous les fermiers ou propriétaires qui jouissent de quelque aisance, ou qui ne craignent pas d'en montrer, sement du chanvre ou du lin, & tirent de leur sol & du travail de leurs mains, la toile qui couvre leur corps & sert dans leur ménage.

Plus il y a d'activité, d'aisance, de sûreté dans la propriété du travail, & plus cette fabrication est considérable. Mais nulle part cette sorte de toilerie n'est le produit de manufactures régulièrement montées, si ce n'est pour l'apprêt & le blanchissage de ce qui doit passer par la main des marchands.

Les marchés & les foires sont les lieux où les entrepreneurs de ces blanchisseries & les commerçans qui font blanchir, achetent des campagnards les toiles en écru, ou en partie blanchies. Delà vient que ces toiles paroissent, en général, à si bon marché aux personnes qui savent calculer la main-d'œuvre.

Les Anglois ont ajouté chez eux d'autres causes à celles qui procurent ce bas prix. Leur étonnante industrie, leur génie observateur, leur raison toujours calculante, ont imaginé, pour le filage du coton & la tisseranderie, beaucoup de méchaniques qui surpassent encore le bon marché

qu'on peut attendre du loisir des habitans de la campagne.

Comme ces méchaniques se répandent insensiblement hors de l'Angleterre, on doit s'attendre à voir le bas prix de la toilerie s'établir par-tout. Mais malgré cette propagation de machines, les nations qui gémissent sous un mauvais gouvernement, ou qui sont rouillées dans de vieilles & misérables habitudes, dépendront toujours, pour cet objet de nécessité, de celles qui, ayant posé des bornes à leur gouvernement, n'en connoissent point pour leur industrie, & vont toujours en l'augmentant (1).

Il résulte de ces faits que les États-Unis, à mesure que leur population & leur culture s'accroîtront, auront toujours moins recours aux étrangers pour cette principale sorte de toilerie dont la fabrication s'associe si bien avec les travaux champêtres (2).

(1) Il est très-vrai, dit M. Roland de la Platiere, article *Toiles*, que ces méchaniques commencent à être connues partout; mais le génie qui les inventa, dès qu'elles sont connues en invente de plus expéditives & de plus parfaites, & à cet égard, comme à bien d'autres, il n'est pas une nation sur la terre qui ne reste toujours fort au-dessous de l'Angleterre.

(2) Les Américaines, dit l'auteur des lettres du Cultivateur américain, sont renommées pour leur industrie dans la conduite de leurs maisons; elles filent, & font filer beaucoup de laine ou de lin; elles perdroient leur bonne réputation, elles

Il faut cependant en excepter les especes très-fines. Elles sont destinées au luxe, & les individus qui s'en occupent sont condamnés à végéter misérablement dans des villes ou dans leurs environs, roulant perpétuellement dans le même cercle de travaux méchaniques & routiniers (1). C'est le triste sort de tous ceux qui, en Europe, naissent

seroient méprisées si toutes leur famille n'étoit pas presqu'entiérement vêtue de linge & de drap faits à la maison; si tout l'intérieur de leur maison rustique ne se ressentoit pas de leur propreté & de leur industrie, &c. &c.

(1) On vante beaucoup les manufactures, parce qu'on y employe les enfans dès l'âge le plus tendre, c'est-à-dire, qu'on se félicite de martyriser de bonne heure ces innocentes créatures; car n'est-ce pas un supplice pour ces pauvres petits êtres que la nature nous ordonne de laisser à l'air prendre librement leurs ébats, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la crise de la raison & le développement de leurs forces. N'est-ce pas un supplice pour eux, que d'être pendant toute une journée, & presque tous les jours de leur vie, occupés du même travail, dans une prison obscure & infecte? L'ennui, le chagrin qu'ils contractent ne doivent-il pas s'opposer au développement de leur physique & de leurs facultés intellectuelles, & les *stupidifier*, pour ainsi dire? Ne doit-il pas en résulter une race abâtardie, disposée à l'automatisme & à l'esclavage? Car la plupart des manufactures n'exigent que des travaux méchaniques, qu'une machine exécuteroit tout aussi bien qu'un homme. Or il est impossible qu'un homme, condamné à un pareil travail, ne devienne une machine; & la stupidité, & la servitude se touchent. Il ne faut cesser de répéter ces vérités, non pour dégoûter les Européens de la manie des manufactures; ils sont trop avancés sur ce point pour rétrograder, mais pour empêcher les Américains de suivre cette carriere.

ſans propriété, & ne veulent pas s'avilir dans la domeſticité.

Les États-Unis, où tout individu laborieux peut ſi facilement devenir propriétaire, ſont loin de cette dégradation, & s'ils ſont ſages, ils auront long-tems le bonheur de ne pas voir filer ni tiſſer chez eux ces fils délicats, & ces toiles ſi fines, qui, recherchées & achetées par l'opulence, ne ſont cependant qu'un produit de la miſere européenne.

La ſeconde eſpece de toilerie renferme la toilerie proprement dite, c'eſt-à-dire, tous les tiſſus faits de fils de diverſes couleurs, ſoit qu'on y employe le lin ou le coton ſans mêlange, ſoit qu'on y mêle ces deux ſubſtances.

Dans cette toilerie ſe trouvent compriſes les toiles peintes & teintes, les mouchoirs, &, en général, tout ce qui eſt d'un uſage différent de la lingerie, ou qui ſert à l'orner, comme les mouſſelines, les batiſtes, les dentelles, &c.

La variété des articles qui compoſent cette toilerie eſt prodigieuſe. Pluſieurs ſortes ſont auſſi, par la ſimplicité de leur fabrication, le produit du loiſir des ménages champêtres, & on ne doit pas douter qu'il ne s'en fabrique ſucceſſivement beaucoup dans les États-Unis, à meſure que les défrichemens avanceront.

Mais la majeure partie de cette toilerie exige un

appareil trop conſidérable, un travail trop continu, une trop grande complication de procédés, pour être fabriquée ailleurs que dans ces établiſſemens particuliers, ſitués par néceſſité dans le voiſinage des villes, & qui n'ont aucun rapport avec la vie champêtre.

L'art d'en bien fabriquer le tiſſu, de mêlanger les couleurs, de les faire contraſter, d'imaginer des deſſins agréables, d'apprêter la toile lorſqu'elle eſt finie, &c. cet art, dis-je, eſt étendu, varié, délicat, exige les plus grands ſoins. L'important eſt d'y faire beaucoup avec peu de dépenſe, & c'eſt le point où les Anglois, les Suiſſes & les Allemand ſont parvenus, pour cette ſorte généralement connue ſous le nom d'indienne ou de perſe.

Cette toilerie ſera long-tems un objet conſidérable de commerce entre l'Europe & les États-Unis qui en font une très-grande conſommation, & c'eſt un article où l'induſtrie françoiſe, *laiſſée à ſes forces naturelles, & n'étant gênée par aucun obſtacle*, ne craindroit aucune concurrence (1).

(1) Le lord Sheffield ſoutient dans ſon ouvrage, que la France n'a pas même aſſez de toiles pour ſa conſommation. Un dictionnaire de commerce imprimé à Lyon en 1763, aſſure au contraire que la France en expédie beaucoup pour l'étranger. --- Si le compilateur du dictionnaire diſoit vrai, on pourroit lui répondre, avec l'auteur des études de la nature : A quoi ſert pour un État de vêtir les nations étrangeres, quand ſon peuple va tout nud? On peut accorder ces deux écrivains, en diſant que la France rendue à ſon énergie, fournira facilement des toiles aux étrangers & aux nationaux.

Ici, comme dans presque tous les autres articles, les forces naturelles sont entiérement pour la France, & le succès dépend uniquement de la volonté du gouvernement.

Le gouvernement a suffisamment manifesté sa bonne volonté par une foule d'actes tendant à encourager la fabrication des toiles peintes; mais disons-le avec franchise, tous ces actes ne sont pas également marqués au coin de la sagesse. Ses variations même ont été un grand obstacle au développement de l'industrie; car tantôt, persuadé que la liberté d'importation des toiles étrangeres ne pourroit qu'animer l'industrie nationale, il lui a laissé un libre cours, & tantôt, écoutant les vieux préjugés, il l'a interdite.

Tout récemment encore, le gouvernement a invité, par un arrêt, les fabricans étrangers de ces toiles à venir se fixer en France. Cet arrêt, qui est du 13 Novembre 1785, est trop remarquable, & peut avoir, par rapport à un de ses articles, des conséquences trop éloignées du but qu'on s'est proposé pour ne pas mériter une discussion.

Et d'abord on ne peut s'empêcher d'observer avec quelle timidité on distribue les encouragemens en France, lorsqu'on s'apperçoit enfin qu'ils sont nécessaires, & combien elle est inférieure à cet égard aux autres gouvernemens. Ses invitations sont dans une forme peu propre à disposer en sa

faveur les étrangers qui ont quelque énergie, quelque élévation dans le caractere, & ce font les feuls qu'on doive défirer. Il femble qu'on leur accorde une faveur ineftimable, en les appellant en France, comme fi les loix, les prérogatives, les coutumes, les mœurs, y étoient plus perfectionnées, plus analogues à la dignité de l'homme que par-tout ailleurs. Soupçonnant enfuite que ces étrangers pourroient regretter ce qu'ils quittent, pour venir fe fixer en France, on leur accorde la permiffion de retourner dans leur patrie, mais après dix années de féjour.

On leur accorde encore parmi différentes faveurs, *la jouiffance de leur état*, *la liberté de leurs ufages*, *en ce qui ne fera pas contraire aux loix du royaume*, *&c.*

Mais que fignifient tous ces mots vagues de jouiffance d'état, de liberté d'ufages ? De quel état parle-t-on ? Eft-ce de l'état politique, ou civil, ou religieux, ou domeftique ? Un Anglois, un Américain libre ont un état politique, une liberté politique, c'eft-à-dire, le droit de prendre part à l'adminiftration de la chofe publique; entend-on cet état ? Entend-on par liberté d'ufages, liberté d'avoir un temple de fa communion, de fe marier fuivant les ufages de fa communion ? Pourquoi ne pas fpécifier ces ufages ?

Que fignifient fur-tout ces mots : *en ce qui ne*

ſera pas contraire aux loix du royaume ? S'ils offrent un ſens clair, ne détruiſent-ils pas complettement les faveurs antérieurement accordées ? ou au moins ne jettent-ils pas dans une grande incertitude ſur ce qui eſt, ou n'eſt pas accordé ?

Eh ! pourquoi ne pas avoir, ſur-tout quand on traite avec des étrangers, un langage clair & ſans détour, au lieu de s'envelopper dans un jargon équivoque, & par cela même dangereux, parce qu'il fait naître la méfiance, & peut donner lieu à la ſupercherie ? Pourquoi ne pas leur dire nettement :

» Si vous venez dans nos États, ſi vous y amenez vos femmes, vos enfans, ſi vous y apportez vos fabriques, ſi vous vous y fixez, vous jouirez de tous les droits de nos ſujets. Ces droits ſont de poſſéder ſa propriété en toute ſûreté, de n'en pouvoir être dépouillé que par la loi & les tribunaux, &c. Si vous fixez votre demeure avec nous, vos enfans hériteront de vous ſans aucun obſtacle ; vous pourrez conſerver vos opinions religieuſes. Lorſque vous ſerez en certain nombre, vous pourrez avoir un temple pour y adorer l'Éternel à votre maniere, avoir des miniſtres, des aſſemblées ; vous pourrez vous marier ſuivant vos rits, &c. Si la France ne vous convient pas, rien, abſolument rien ne vous empêchera d'en ſortir librement, d'en emporter vos richeſſes ».

On a voulu dire tout cela par l'arrêt, me ré-

pond-on : il falloit donc l'exprimer nettement ; & pourquoi ajouter ces mots obscurs : *en ce qui ne sera pas contraire aux loix du royaume ?*

Eh quoi ! cet Allemand, cet Italien, cet Anglois, qui seroient tentés de s'établir en France, connoissent-ils vos anciennes ordonnances ? feuilleteront-ils vos innombrables in-folio ? certes ils ne le feront pas, ils resteront chez eux, vous aurez donc manqué votre but.

D'ailleurs, ne savent-ils pas qu'il y a un siecle, & depuis même, on a rendu des milliers d'ordonnances contre les calvinistes, qu'elles ne sont point encore révoquées ? Ne doivent-ils pas craindre qu'on les ressuscite contre eux, s'ils déplaisent ? Ils resteront chez eux, &, encore une fois, vous avez manqué votre but.

Il est d'autant plus nécessaire pour les monarchies, de ne point déguiser, sous une forme captieuse, les avantages par lesquels elles cherchent à attirer les étrangers, que les États libres, tels que l'Irlande & l'Amérique libre, n'assujettissent les *immigrans* à aucune capitulation, à aucune gêne. Ils leur offrent tous les droits de citoyen, dès qu'ils touchent la terre libre. --- Et quels droits! En Irlande, celui de voter aux élections ; dans les États-Unis, celui d'être élus eux-mêmes, &, par conséquent, les droits les plus séduisans, parce qu'il sont les plus propres à maintenir la dignité de

l'homme qui en a, les plus propres à en donner à celui qui n'en a pas.

Quand on sent le besoin d'attirer chez soi des étrangers, on ne doit rien épargner, sur-tout dans les États qui sont fort avancés vers la civilisation. C'est un moyen d'y régénérer les mœurs, s'il est possible de les régénérer, mais sur-tout d'y éclairer l'industrie ; car pour exister dans une terre étrangere, pour y gagner de la considération & de la confiance, les *immigrans* sont forcés d'avoir de bonnes mœurs, de la probité, de l'exactitude. Leur exemple ne peut donc qu'avoir une influence salutaire sur la nation qui les reçoit dans son sein.

D'ailleurs, ayant des opinions, des habitudes, des connoissances différentes de celles de cette nation, ils peuvent lui servir à briser ses mauvaises habitudes, à lui donner plus d'étendue dans ses vues, plus de cosmopolisme, c'est-à-dire, de ce caractere propre à rapprocher les nations les unes des autres, & à diminuer les antipathies nationales.

Quand on se pénétre des avantages que retire un pays des étrangers qui se fixent dans son enceinte, on est étonné de voir presque tous les gouvernemens s'en occuper si peu, avoir si peu d'attention pour eux, & souvent ne point respecter leurs droits. On devroit, au contraire, d'autant plus protéger un étranger, qu'il semble moins appuyé que le citoyen par les loix, qu'il ne les

connoît point, qu'il peut être aisément dupe des artifices & de la chicane, que souvent il n'entend pas la langue ; qu'enfin, étant isolé, il n'a ni famille, ni amis, ni patrons.

Dans cet abandon général, l'étranger devroit être environné de la sauve-garde d'un ministere particulier, qui veilleroit spécialement sur sa sûreté, & c'est l'inverse dans beaucoup d'États (1).

Aussi tandis qu'on voit, dans ceux qui entendent mieux leurs intérêts, des François diriger la plupart des manufactures, voit-on peu d'étrangers en venir élever chez nous.

Mille obstacles les en éloignent ; la variabilité dans les principes de l'administration, la complication & l'obscurité des loix, l'incertitude de trouver dans leur force un appui suffisant contre l'oppression, & sur-tout contre le despotisme des compagnies ou des monopoleurs, qui, sans cesse, armés de leurs privileges, troublent l'industrie particuliere, ne sont-ce pas des motifs propres à

(1) Soupçonne-t-on un étranger ? On examine peu ; on l'arrête ; à un citoyen, on laisseroit la liberté, ou au moins on le traiteroit doucement ; on met l'étranger au secret. Les subalternes, insolens en raison de la légereté & de l'indifférence des supérieurs, le traitent avec dureté ; car qu'en a-t-on à craindre ? C'est le mot de tous. --- Sorti de prison, cet étranger ira-t-il faire retentir de ses plaintes le temple de la chicane ? Il craint que ce ne soit une nouvelle forêt ; il fuit, en maudissant cette terre ennemie.

arrêter toute espece d'immigration étrangere, puisqu'ils forcent même les indigenes à talens d'émigrer ?

On pourroit citer, pour preuve de ce qu'on avance, des faits bien connus, tout récens, qui ont trait même à la fabrication des toiles peintes; mais nous ne voulons pas faire un livre sur chaque article des exportations françoises; nous nous bornons à dire que, *beaucoup de liberté & peu de réglemens* (1), sont les deux grands moyens de perfectionner en France les manufactures de toile comme toutes les autres.

SECTION VI.

SOIERIES, RUBANS, BAS DE SOIE, GALONS, &c.

Si l'on doutoit de l'influence énergique des gouvernemens, lorsqu'ils veulent encourager les manufactures, le succès prodigieux qu'ont en

(1) On peut citer, comme une preuve de ce que l'on a dit dans le cours de cet ouvrage, que les réglemens même qui paroissent favorables à l'industrie, lui nuisent, on peut citer dis-je, le nouvel arrêt rendu en faveur des toiles françoises, arrêt qui, sous prétexte d'empêcher la fraude, les assujettit à être timbrées. Le droit en paroît bien modique; cependant il greve sensiblement les manufactures, il les gêne d'ailleurs en les asservissant aux caprices des commis; & il ne prévient point la fraude; ainsi pour empêcher le fabriquant d'être volé, on prend d'abord son argent, & le vol a toujours lieu; il aimeroit mieux qu'on le laissât se défendre seul contre les voleurs.

France celles de soie, en fourniroit une preuve éclatante. Elles y occupent plus de soixante mille métiers, & la moitié de la soie qu'on y employe est un produit de son sol.

Les autres États de l'Europe, à l'exception de l'Espagne & de l'Italie, sont obligés de tirer de l'étranger toute la soie nécessaire aux manufactures qu'ils ont établies à l'imitation des françoises.

Si l'on ajoute à l'avantage que cette circonstance donne aux François, leur singuliere aptitude pour la fabrication de tous ces objets de luxe, leur incroyable fécondité pour les varier, l'empire absolu & général qu'on leur accorde sur le goût & la mode qui président à toutes ces fabrications, empire si frappant, que par-tout on ne fait que les copier, il ne restera pas de doute que les soieries, les rubans, les bas de soie, & les galons françois seront préférés à tous autres dans les États-Unis (1).

(1) Le lord Sheffield donne cependant pour concurrens à la France, l'Angleterre & l'Espagne. C'est une nouvelle preuve de sa partialité pour son pays & de son aversion pour la France. Les Américains libres trouvent les soieries de France meilleures, plus agreables, & moins cheres que celles de l'Angleterre.

Il est à observer que cette derniere nation ne peut entreprendre avec avantage les fabriques de dorure, & en général toutes celles qui ont pour base l'emploi des métaux brillans. On est obligé de s'y servir du feu comme agent, & le feu de charbon de terre leur est nuisible. L'atmosphere y est d'ailleurs perpétuellement chargé de vapeurs sulfureuses dont le con-

Il n'eſt pas à craindre qu'ils s'y fabriquent. Depuis les ſoins qu'exige l'inſecte qui fournit la ſoie, juſqu'à l'arrivée de l'étoffe dans le magaſin où elle doit être vendue, preſque tout eſt main-d'œuvre, & celle d'Europe doit être long-tems, ſi même ce n'eſt toujours, à meilleur marché que celle des États-Unis.

La conſommation (1) de ces objets ne ſauroit y

---

taſt ternit en peu de tems les dorures ; & c'eſt peut-être le motif qui, plus que les mœurs, a banni & bannira ce genre de luxe de l'Angleterre, ce qui n'eſt pas un malheur.

(1) Notre but étant d'éloigner les Américains libres du goût des manufactures, ſur-tout de celles de luxe, nous ne devons pas laiſſer échapper ici l'occaſion de leur en peindre les inconvéniens & les abus inſéparables. Il n'en eſt point qui aient eu plus de ſuccès en France que celles de ſoie. Cependant voyez l'affreux tableau qu'en fait M. Mayet, directeur des fabriques du roi de Pruſſe, dans ſon mémoire ſur les manufactures de Lyon, (Paris, Moutard, 1786.) Il indique comme cauſes de la décadence de ces manufactures, la cherté des comeſtibles, occaſionnée par leur multiplicité, l'ivrognerie exceſſive des ouvriers les dimanches, l'infection des triſtes logemens qu'ils habitent, les banqueroutes qui ſont le réſultat de l'impéritie & de la mauvaiſe foi, la ceſſation du travail pendant les deuils de cour, qui occaſionne l'émigration des ouvriers, les vols des ouvriers infideles, l'inconduite des commis, les accaparemens de ſoie, &c. abus d'autant plus effrayans, dit M. Mayet, qu'ils ſont, pour la plupart, enfans du luxe même, & que naiſſant, ou des richeſſes acquiſes, ou de l'avidité d'en acquérir, ils ſemblent devoir germer dans les manufactures.

Qui peut prêcher l'établiſſement des manufactures en liſant les réflexions ſuivantes du même auteur ?

être

être bien grande (1), si l'Amérique suit le genre de développement auquel la nature l'appelle. A l'exception des rubans, le reste ne convient qu'aux grandes villes, où la vanité sans cesse excitée, fait de la parure un objet de recherche & presque de nécessité (2) : mais ces grandes villes seront sans doute très-rares dans les États-Unis. Il est plus

» La concurrence des fabriques en nécessite le bas prix, pour vendre de préférence, il faut vendre à meilleur marché ; il faut donc que le salaire des ouvriers soit modique, & qu'ils ne gagnent que le nécessaire ; il faut que l'ouvrier ne s'enrichisse jamais. S'il devient riche, il devient difficile, exigeant, il fait des ligues, il impose des loix, il se dissipe & ne travaille pas, il fait hausser le prix de la main-d'œuvre & les fabriques tombent. *Ainsi les riches étoffes doivent être arrosées des larmes de l'ouvrier qui les fabrique* ».

Cette derniere phrase ne doit-elle pas dégoûter à jamais les Américains libres de la manie des manufactures de luxe. -- Qu'ils réfléchissent enfin que pour soutenir les fabriques de soie de Lyon, le même auteur propose au Roi de France de sacrifier son goût pour la simplicité des habits, de se vêtir d'habits brillans, &c.

(1) Le lord Sheffield dit qu'elle n'est pas le cinquieme des toiles, indiennes, &c. Mais que signifie ce calcul ? Le pays qui consomme le plus d'étoffes de soie, n'en consomme peut-être pas la vingtieme partie de ce que le lord Sheffield entend par les toiles, indiennes, &c.

(2) Dans les grandes villes même, la nécessité commence à forcer les Américains libres de renoncer au luxe. Ainsi il s'est formé à Hartford, dans le Connecticut, une association des femmes les plus respectables, qui, pour concourir au paiement de la dette publique, se sont engagées dans leur séance du 6 novembre 1786, de ne plus acheter de gazes, rubans, plumes, soieries & en général de modes étrangeres.

certain encore que la consommation des soieries n'y forme pas dans cet instant un article considérable, & qu'elle n'augmentera que très-lentement & d'une maniere presque insensible. Sans doute il faut en féliciter les Américains libres ; leurs mœurs seront bonnes & simples tant qu'ils n'en auront pas contracté le besoin ; mais s'ils ne l'ont pas pour eux-mêmes, ils rechercheront ces articles pour en former des branches de leur commerce interlope avec les Espagnols. La nature les invite à faire un jour ce commerce d'une maniere avantageuse & par mer (1) & par terre ; car l'on sait que les individus malheureux qui végétent dans l'Amérique méridionale, maîtres & esclaves, tous ne soupirent qu'après le luxe, le faste, la parure ; les étoffes brillantes de la France, ses soies, ses galons y seront donc recherchés, demandés, enlevés avec avidité.

Quoi qu'il en soit de ce commerce qui n'existe encore que dans l'avenir, & que d'autres circonstances doivent précéder, il existe dès-à-présent une certaine consommation de soieries, rubans, &c. dans les États-Unis, & les François doivent s'empresser de les fournir.

---

(1) Ce commerce s'établira mieux par terre. -- Les risques y seront moins grands. -- Les grandes rivieres qui arrosent ces immenses contrées le favoriseront. Un commerce par mer doit être protégé par une puissance navale & la nature des choses empêchera pendant long-tems les Américains libres d'en avoir une

Nous obſerverons à ce ſujet que, ſi le gouvernement françois ordonnoit que les paquebots réglés partant de France pour l'Amérique libre reçuſſent des marchandiſes à bord, autant que leur deſtination peut leur permettre, il ſe feroit très-fréquemment de petits envois de nos étoffes de ſoie, rubans, gazes, bas, &c. & ces objets ſerviroient actuellement mieux que tout autre à établir des relations non-interrompues, & qui, par les lumieres qu'elles donneroient & les eſſais qu'elles faciliteroient, conduiroient naturellement à ces grandes relations du commerce auxquelles les François doivent prétendre.

On ne doit pas négliger en France la facilité que ces paquebots offrent aux envois de marchandiſes de valeur & de petit encombrement, puiſque dans cette claſſe de marchandiſes il en eſt dont la préférence eſt aſſurée aux François. Nous reviendrons ſur ces paquebots qu'il eſt important de maintenir & de rendre plus fréquens, & dont il eſt à ſouhaiter qu'aucun monopole de droit ou de fait ne s'empare pour une branche de commerce à l'excluſion de toute autre.

SECTION VII.

CHAPEAUX.

QUOIQU'UN beau chapeau s'appelle un caſtor, il ne s'enſuit pas que le Canada & les con-

trées qui l'avoisinent comme les États-Unis septentrionaux, soient plus favorables à la fabrication des chapeaux, que la France. Les chapeaux de pur castor sont d'un mauvais usage, fort incommodes par leur pésanteur. Les plus fins, les plus beaux & les meilleurs chapeaux contiennent assez peu du poil de cet animal, auquel les François attachent trop de prix quand ils pensent à la perte du Canada. -- La laine, les poils de lievre & de lapin, les fils de chevre, qui ne sont que de la laine & le poil de chameau sont plus nécessaires à la fabrication des chapeaux que le poil de castor; à la rigueur on peut se passer de celui-ci, même pour ceux qui réunissent la bonté, la souplesse & la légéreté. Le peu de chapeaux de castor qui se fabriquent dans les États-Unis suffira à leur consommation. Il ne faut pas d'ailleurs cesser de leur répéter cette grande vérité. Les manufactures ne leur conviennent que dans les objets où elles s'associent immédiatement avec l'agriculture & en facilitent les opérations : celles des chapeaux ne sont pas de ce genre.

L'Europe fournira donc les chapeaux aux Américains, & de quelle importance n'est pas cet objet lorsque l'on songe à l'accroissement rapide de leur population ! On peut affirmer que toutes les nations à portée de faire des envois, leur vendront des chapeaux : mais ceux de France auront la préférence. Cette fabrication y est née. --Les Fran-

çois ſeuls l'ont portée ailleurs comme beaucoup d'autres choſes. Mais elle n'a pas ceſſé de ſe perfectionner en France : les chapeaux françois ſont toujours chacun dans leur eſpece, les mieux foulés, les mieux teints, les plus agréables. Quand le gouvernement aura réſolu de faire pour les laines ce qu'il a fait pour les mûriers, cette fabrication ſera d'autant plus avantageuſe alors pour les François, qu'ils ſeront moins tributaires de l'étranger pour les matieres qu'elle employe.

SECTION VIII.

CUIRS, SOULIERS, BOTTES, SELLES, &c.

A quelle cauſe doit-on attribuer la grande ſupériorité des cuirs Anglois ſur les cuirs François ? Pourquoi les ouvrages de cuir, quels qu'ils ſoient, ont-ils en Angleterre cette propreté de main-d'œuvre, cette apparence ſi ſéduiſante dont les François n'approchent pas encore ? Il faut le répéter ; c'eſt qu'en Angleterre, l'homme honore la profeſſion de tanneur & s'en honore ; tandis qu'en France c'eſt le contraire. Un tanneur, un cordonnier, un ſellier Anglois ne quittent pas leur profeſſion, lorſqu'ils deviennent riches ; mais ils font ſervir leurs richeſſes à meſure qu'elles augmentent, à donner du luſtre à leur état, à multiplier leurs atteliers, à étendre leurs affaires, à devenir importans dans la choſe même qui leur en fournit les moyens. Les cuirs qui ſortent des tanneries,

dont le maître eſt dans l'aiſance, ſont toujours bien travaillés, parce qu'il peut faire des avances, parce qu'il y employe le tems néceſſaire. — Un pauvre tanneur eſt toujours preſſé par ſes beſoins de tirer ſes cuirs de la foſſe, où cependant il faut qu'ils reſtent long-tems pour acquérir une bonne qualité. En général il eſt impoſſible, avec cette pénurie d'argent inconnue aux Anglois, qu'on ait le tems de fabriquer de bonne marchandiſe. Ceux qui employent le cuir, n'acquierent également de la réputation dans leurs profeſſions, qu'en proportion des grandes proviſions faites d'avance, qui les mettent à portée de ne fournir que des cuirs perfectionnés par le tems. On demandera comment font ces commençans ? Ils trouvent du crédit, ſi dans les apprentiſſages qui précédent leur établiſſement, ils ont acquis une bonne réputation (1).

(1) On ſent que cette eſpérance d'être un jour, avec une bonne conduite, en état de s'établir avec de grands ſecours, vaut tous les livres de morale. Les gravures d'Hogarth, qui repréſentent le ſort de l'apprentif pareſſeux, peignent au vrai les mœurs angloiſes. La fin de l'ouvrier n'eſt pas de devenir ſecretaire du Roi. Il épouſe la fille du bon maître qui l'a élevé & lui ſuccede dans les mêmes affaires qu'il a contribué à étendre.

Ce n'eſt pas qu'il faille blâmer le tanneur françois qui troque ſa profeſſion contre un brevet de ſecretaire du Roi ou de commiſſaire de guerres. Il calcule bien. Il voit que la conſidération ne s'accorde point au talent & à l'induſtrie, & il ſe hâte d'acheter un titre.

On a donc tort de plaiſanter les négocians & les artiſans

Ce crédit eſt alors appuyé non-ſeulement ſur la certitude de leurs ſuccès, mais encore ſur celle de voir durer ces établiſſemens, de les voir devenir un moyen conſtant de conſommation.

Tel eſt le ſecret des Anglois pour ſoutenir & accroître leur commerce en tout & par-tout. Si les François peuvent un jour le mettre en pratique, tous leurs ouvrages de cuir égaleront bientôt la perfection des ouvrages en cuir des Anglois. L'avance que ces derniers ont ſur les premiers, ne doit pas décourager ceux-ci; mais il eſt néceſſaire, pour le ſuccès de cette concurrence, que le gouvernement François délivre les tanneurs des entraves dont il les a entourés (1), & ſupprime ou

---

qui pour de l'argent ſe font enregiſtrer dans la claſſe privilégiée des nobles. C'eſt un mal pour l'État, mais la faute n'en eſt point à eux; elle eſt due à l'eſpece de flétriſſure que le gouvernement imprime encore à la roture.

On doit obſerver ici combien la ſpéculation qui a établi cet ordre de choſes a été fatale à la nation. Pour ſe procurer de l'argent, on a créé des charges qui annobliſſent; on a ſéduit le roturier pour les lui vendre; on l'a dégoûté de ſon état en le déshonorant, & pour quelques millions que procure lentement cette meſquine opération, on ruine le commerce en lui enlevant ſes fonds, ce commerce dont la proſpérité ſoutenue apporteroit ſans ceſſe des millions à l'État.

(1) Deux cauſes ont ſinguliérement contribué à ruiner les tanneries en France; les droits conſidérables impoſés ſucceſſivement, depuis ſupprimés en partie par prudence, & ſur-tout l'inſpection ſévere que les commis peuvent faire à chaque heure du jour & de la nuit chez les tanneurs. Rien ne

diminue les droits énormes dont les tanneries sont écrasées (1).

SECTION IX.

VERRERIES.

LES verreries angloises sont très-perfectionnées, & l'Angleterre en fait un très-grand objet d'ex-

---

dégoûte plus de sa profession l'homme qui a quelqu'énergie, que cette servitude avilissante, que la crainte, que la gêne d'être à chaque instant troublé dans ses foyers domestiques par de méprisables satellites qui ne vivent que du mal qu'ils font & que la certitude de l'impunité, l'intérêt & l'habitude rendent durs, insolens & souvent parjures.

On a vu des procès considérables naître de ces visites, & des tanneurs très-riches se hâter de quitter une profession, qui ne leur promettoit que des tourmens, des angoisses, des pertes & des procès. On sera long-tems à réparer le mal que la ferme a fait aux tanneries. Les hommes intéressés aux abus, qui croyent nous consoler des maux réels que nous éprouvons, par ceux qu'ils supposent chez nos voisins, disent & répètent que les mêmes vexations des commis & des douanes reproduisent en Angleterre les mêmes scenes; quelquefois sans doute, mais il est une loi qui les punit, sans espoir de grace, quand ils franchissent les bornes qu'elle leur fixe, & ces bornes sont bien plus plus resserrées que les nôtres. Le fait suivant en convaincra.

Deux officiers de l'Excise s'étant avisés de suivre un panier de vin chez un particulier dans la maison duquel ils entrerent au mépris de la loi; celui-ci appella les constables & fit arrêter les employés; ils furent conduits pardevant l'alderman Hamett. Ce juge lut aux coupables l'acte du parlement & les envoya en prison pour avoir violé les priviléges des citoyens. (Mercure polit. --- 1786, pag. 216).

(1) Voici un apperçu des droits payés par les cuirs, soit François, soit étrangers; & il faut observer ici que les cuirs de

portation. L'Amérique libre doit préférer les verres Anglois à ceux des François, puisque ceux-ci les préférent eux-mêmes à ceux de leurs fabriques; il faut en excepter les bouteilles communes, mieux

---

la France sont loin de suffire à ses besoins. Elle tire la plus grande partie de ce qu'elle consomme des colonies Espagnoles, Portugaises, du Levant & de la côte de Barbarie.

Les cuirs en verd, François ou étrangers, payent en entrant dans le royaume par quintal. . . . . . . 1 liv. 5 s.

Ces cuirs fabriqués ou tannés payent en suite les droits suivans.

Cuirs & peaux : . . . . 2 s. par liv.
Peaux de chevre . . . 4

Dix s. par liv. ce qui donne de plus sur

les cuirs. 1

Sur les peaux de chevre. . 2

Prix moyen sur la totalité. 4 6 d. . . .
& par quintal. 22 10
Traite & foraine à la ferme générale. 2

Total . . . . 25 l. 15 s.

Les cuirs & peaux payent donc de droit par cent le tiers de leur valeur.

Lorsqu'en 1759 on imposa ce droit de marque, le Roi ordonna que ces 2 s. sur les cuirs & peaux, & les 4 s. sur les peaux de chevre seroient remboursés au fabricant, quand il feroit passer ces marchandises à l'étranger.

Mais la régie demanda & obtint de ne rembourser que les deux tiers.

Depuis on a créé une nouvelle imposition des 10 sols par liv. qui porte le droit à un sol de plus sur les cuirs & 2 s. sur les peaux de chevre.

Ce nouveau droit a achevé la ruine des tanneries.

faites en France & d'un plus beau verre que celles des Anglois. Mais quoique cette opinion blessera sans doute l'intérêt de ceux qui ont des établissemens en ce genre, il faut le dire & le répéter souvent, la France loin de les encourager, doit désirer leur destruction. Cette sorte de fabrique détruit le combustible, & cette destruction rapide est effrayante, quand on la compare à la lenteur de la réproduction.

Les Anglois, assis sur leurs mines de charbons, s'inquiétent peu de la voracité des fourneaux où l'on fond le verre; mais quoiqu'on dise que nous ayons le même avantage, il est encore permis d'en douter. Il ne suffit pas d'ailleurs d'avoir sous ses pieds d'immenses mines de charbon, il faut encore pouvoir les exploiter à peu de frais. Il faut que les verreries placées à portée des mines ne soient pas trop éloignées de la mer, car les transports devenant dispendieux donneroient l'avantage aux Anglois qui de tous les points de leurs isles peuvent se rendre facilement à la mer. Enfin la consommation des verreries, bien plus grande

---

Il est encore un autre abus qui mérite d'être observé, c'est que la régie perçoit les droits en entier sur des cuirs à demi-pourris, effleurés ou demi-tannés.

On doit comprendre d'après ces faits, comment les tanneurs sont réduits en France à un petit nombre & sont en général misérables.

en France que celle des Anglois, est peut-être déjà trop considérable, si on la compare avec les moyens auxquels la réduit la disette toujours croissant des combustibles (1).

Mais pour achever de se convaincre que cette Puissance ne doit pas mettre ses verreries au rang des objets d'importation dans l'Amérique libre, il ne faut que réfléchir sur la position actuelle des États-Unis. Ils ont d'immenses forêts à renverser; par conséquent il leur convient infiniment d'établir chez eux des verreries & de les y multiplier autant qu'ils le pourront. -- La main-d'œuvre employée à détruire les bois pour les défrichemens, en même-tems qu'elle dispose la terre à la culture, servira pour la production d'un objet de manufacture très-étendue. Ainsi l'utilité de cette destruction double pour les Américains libres (2).

(1) La disette de bois qui commence à se manifester devient d'autant plus effrayante, que les combustibles essayés pour le remplacer n'ont pas encore réussi, & que le luxe & la population tendant à s'accroître, sur-tout avec le commerce, la consommation du combustible doublera.

(2) C'est ce qu'on fait dans le New-Jersey pour les forges.-- Il est impossible, dit l'auteur du cultivateur Américain, de voyager à travers cette province sans rencontrer quelques petits fourneaux où l'on fond & où l'on forge le fer. Un propriétaire a-t-il un grand marais boisé qu'il voudroit nettoyer, il commence par faire une digue à une extrémité pour arrêter l'eau du ruisseau qui le traverse. Il établit dans cette eau les roues nécessaires à la fabrique du fer, &c. &c. & dans un nombre d'années, le voyageur qui n'avoit vu en passant qu'un vaste

Il ne faut pas douter que cette confidération ne les frappe, qu'ils ne conçoivent un jour le projet de fournir eux-mêmes l'Europe de verreries, d'ajouter cet objet aux articles qu'ils peuvent échanger avec ces produits Européens qu'il ne convient pas aux États-Unis de cultiver ou de manufacturer chez eux. Il ne faut pas douter davantage que la France ne gagnât beaucoup à voir éteindre toutes fes verreries par les verres des Américains, qui les lui vendroient en échange de fes vins, de fes draps, de fes toiles peintes, de fes foieries, &c. En attendant cette époque, ce feroit fans doute une opération falutaire que d'ouvrir le royaume aux verreries étrangeres.

SECTION X.

FER ET ACIER.

LA confommation de ces deux objets eft immenfe dans les États-Unis; le feul article des clous monte à des fommes confidérables. On n'en fera point étonné quand on fe rappellera que toutes les maifons, tous les enclos des Américains font en bois, qu'ils conftruifent une quantité prodigieufe de navires, qui exigent de nombreufes réparations.

étang rempli d'arbres renverfés & qui n'avoit entendu que le bruit des marteaux & des enclumes, voit des champs bien enclos, des prairies vaftes, &c.

Il en eſt de même pour les ſcies, les pelles, les houes & en général tous les inſtrumens néceſſaires à l'agriculture & à la navigation.

Les Américains ſont ſinguliérement recherchés dans ces inſtrumens de premiere néceſſité. Ils y portent le goût général des Anglois, ils ne veulent que du bon. En comparant ceux qu'ils fabriquent eux-mêmes avec les outils travaillés en France, on eſt forcé de convenir que dans ce dernier pays on eſt loin d'eux pour la perfection en ce genre. Cette perfection tient à l'aiſance du laboureur & à la conſidération dont jouit l'agriculture. L'imperfection eſt une ſuite néceſſaire de la gêne & de l'aviliſſement.

Les Américains libres ont tenté de fabriquer eux-mêmes le fer & l'acier; On a élevé pluſieurs manufactures à New-Yorck, dans le New-Jerſey, en Penſilvanie. A la vérité elles ſont en petit nombre, elles vont ſe multiplier néceſſairement par les raiſons que nous dirons ci-après.

L'Angleterre exportoit ci-devant une quantité conſidérable de fer & d'acier (1). Ses mines

---

(1) Pour favoriſer ſon exportation, le parlement avoit même défendu l'etabliſſement dans les États-Unis de moulins ou autres machines pour faire de l'acier. (Voy. l'acte de la vingt-cinquieme année de George II, chap. 29. ſect. 19.)

On doit juger par ce trait juſqu'à quel point une métropole ou plutôt les monopoleurs peuvent porter l'avidité : puiſqu'ici

ne lui ayant pas fourni jusqu'à présent le fer convenable pour certains instrumens, elle avoit eu recours à celles de la Russie & de la Suede surtout, dont le fer & l'acier sont les plus estimés. Elle ne faisoit donc à l'égard de l'Amérique que le rôle d'une main intermédiaire, & ce détour augmentoit les frais du colon, sans aucun bénéfice pour lui. Il n'existera plus, parce que les Américains vont traiter directement avec les Suédois & les Russes.

Le lord Sheffield calcule qu'année commune l'Angleterre exportoit 50000 tonneaux de fer étranger, dont 15 à 20000 étoient ensuite réexportés aux colonies soit en nature soit fabriqués.

Le profit pour la métropole sur cette réexportation étoit suivant le même lord de 12,000,000 l. tournois environ.

Pendant la guerre & depuis la paix on a fait en ce genre quelques envois de France dans les États-Unis, mais ils n'ont pas réussi. Accoutumés, d'après les principes des monopoleurs, principes, qui jusqu'à présent ont dirigé notre commerce

---

l'on défendoit aux Américains de jouir des avantages que la nature prodiguoit sous leurs pieds; le monopole ne respecte rien. Quand on considere ses attentats, doit-on être étonné de la mésintelligence eternelle entre les colonies & les métropoles, mésintelligence, qui finit ou par la ruine des unes ou par leur séparation des autres?

lointain, accoutumés, dis-je, à fournir à leurs colonies des outils fragiles & très-imparfaits, les négocians François ont voulu traiter les Américains libres, comme leurs esclaves des isles (1), & les Américains ont refusé leurs marchandises. Ils ont dit qu'en France on ne savoit pas même faire des clous, & à la lettre, ils ont eu raison; ils ont préféré le fer & l'acier anglois, quoique des droits d'exportation en augmentent la cherté.

Il est assez probable que la législature angloise, suivant le conseil du lord Sheffield, les supprimera, & cette suppression jointe au bénéfice d'économie procuré par la découverte du lord Dundonald & de MM. Watt & Boulton, pour chauffer les fourneaux à moitié moins de frais

---

(1) La chambre de commerce de Marseille, dans une instruction très-bien faite, adressée en 1784 aux négocians, leur avoit recommandé de suivre le contrepied : songez bien, leur disoit-elle, que vous n'avez pas à traiter ici avec les colons ignorans ou asservis. C'est avec un peuple libre, & par conséquent tendant rapidement à la perfection. Il faut, si vous voulez réussir, apporter la plus grande loyauté, des vues étendues, libérales, &c. Nous n'avons pas lû cette instruction. Un homme de lettres qui a résidé long-tems dans ce pays, nous en a donné les idées que l'on vient de rapporter. On ne doit point être étonné de trouver dans les négocians de Marseille les lumières sur le commerce *si rares ailleurs*. Moins entouré d'entraves le commerce doit offrir des idées plus saines. On retrouve le même ton, la même énergie dans un excellent mémoire sur les franchises de cette ville, publié récemment contre la ferme générale, & dont nous aurons occasion de parler.

produira sans doute une réduction dans le prix de ces fers.

Cette diminution est une des causes qui doit empêcher les François de tenter la concurrence sur ce point avec les Anglois ; mais il en est une autre bien plus décisive encore.

En effet les observations ci-devant faites sur la nécessité d'éteindre les verreries en France, s'appliquent naturellement à cette branche considérable d'ouvrages en fer, dont la main-d'œuvre est la moindre dépense, & qui exigent une grande quantité de matieres combustibles. Les États-Unis sont forcés de détruire leurs immenses forêts, la France doit au contraire s'occuper de leur réproduction. Ainsi les fonderies & les forges offriront dans l'Amérique libre l'avantage de mettre à profit des bois que, sans ces manufactures, il faudroit également brûler, tandis qu'en France, les bois & les charbons y devenant tous les jours plus rares & plus chers, rendent ces établissemens plus dispendieux. Or, comme l'abondance avec laquelle la mine de fer se rencontre par-tout (1) fait dépendre presqu'entiérement le prix du fer, de celui des combustibles nécessaires pour le fondre, il est évident que les États-Unis ont sur les François & même sur les Anglois un avantage considérable.

---

(1) Il est maintenant constaté qu'il y en a beaucoup en Amérique. On y a découvert des mines d'étain & d'un superbe cuivre.

D'ailleurs

D'ailleurs les forges font partie du train nécessaire aux travaux de la campagne; car s'il falloit chercher au loin les outils d'agriculture, on seroit bientôt arrêté dans les progrès des défrichemens, les produits ne payeroient pas la dépense, & celle-ci seroit encore augmentée par la nécessité toujours renaissante de substituer des outils neufs, à ceux qu'on n'auroit aucun moyen de réparer. Or, dès qu'un peuple a des mines de fer, dès qu'il est conduit par la nature des choses & par la nécessité, à établir chez lui des fonderies & des forges, il n'est pas long-tems, pour peu qu'il soit actif & industrieux, à renoncer à des secours étrangers, pour tous les ouvrages de fer qui appartiennent essentiellement à l'art du forgeron, à celui du serrurier, & aux forges des maréchaux (1). Aussi, comme on l'a déjà observé, les Américains libres sont-ils à présent pourvus de ces établissemens; & comme l'industrie angloise les a créés

(1) Il faut peut être en excepter les clous. Leur prix semble devoir être long-tems en Europe beaucoup plus bas que dans l'Amérique libre. Si, comme l'atteste M. Smith, dans son Traité de la richesse des nations, un jeune homme de vingt ans peut faire 1400 clous par jour, qu'on juge à quel bas prix le bon marché de la main-d'œuvre doit les faire descendre. Par-tout où elle est chere, on ne peut donc faire de clous. Cependant nous lisons dans les gazettes Américaines, qu'on a déjà établi dans un des États une grande manufacture de clous. Réussira-t-elle? L'avenir nous l'apprendra.

& dirigés, tout ce qui en sort a ce degré de perfection que l'on n'a pas encore atteint en France.

Remarquons ici que ces fabriques tenant à la vie agricole, travaillant pour elle, au milieu d'elle, ne peuvent avoir aucune de ces influences nuisibles, qu'on doit craindre de ces manufactures compliquées, concentrées dans l'enceinte des villes, & dont les travaux meurtriers épuisent le physique, en corrompant le moral.

Ainsi, pour résumer cet article, loin d'encourager les exportations des fers manufacturés en France, le gouvernement doit, pour son propre intérêt, encourager l'importation des fers étrangers, parce que ces sortes de manufactures enlevent les combustibles à des besoins plus pressans, & à des manufactures moins destructives, où la main-d'œuvre donne un plus grand profit.

Il n'en est pas cependant de même des ouvrages recherchés en fer, en acier & en cuivre, où la main-d'œuvre surpasse les autres dépenses. Ils appartiennent à cette organisation *maladive* que les Américains libres ne doivent pas envier. Mais il ne faut pas se dissimuler, que la concurrence des Anglois ne soit difficile à soutenir sur cet objet. Leur grande habileté dans la distribution du travail, & différens procédés, dont l'invention n'a été gênée par aucune erreur (1) ou fausse vue de leur admi-

(1) On ne peut trop déplorer ces fausses vues, ces cab-

nistration, leur donnent un avantage considérable. Il n'est pas impossible cependant aux François de le balancer. Car cette distribution de travail & ces procédés ne sont ni secrets ni supé-

culs étroits, ces craintes de l'ignorance, qui arrachent des mains de l'industrie ces heureuses inventions propres à enrichir toute une nation. Qui calculera les richesses que l'Angleterre doit à la seule application du balancier, dont son gouvernement a laissé le libre usage à toutes les manufactures qu'il pouvoit perfectionner, en accélérant leurs travaux? Et combien de procédés plus ingénieux & plus expéditifs cette machine n'a-t-elle pas produits? Heureusement pour l'Angletèrre, il ne s'est pas trouvé dans son sein de ces habiles administrateurs, qui, voyant que le balancier sert à faire de la monnoie, en ont tiré la profonde conséquence, que chacun feroit de la fausse monnoie, si on en laissoit le libre usage à chacun; comme s'il étoit facile de faire long-tems de la fausse monnoie! Comme si l'usage plus général du balancier n'éveilloit pas l'intérêt public & même privé, & ne les rendoit pas attentifs à l'abus qu'on en pourroit faire! Comme si cet usage du balancier ne produiroit pas beaucoup plus de bénéfice au fisc, que ne peut jamais lui en dérober une contrefaçon de monnoie, qui ne peut être ni étendue ni dangereuse! Quand calculeront-ils donc en hommes d'Etat, ceux qui tiennent les rênes des empires?

Il est vrai qu'à présent on permet aux artistes d'avoir des balanciers chez eux, en se conformant à certaines formalités. Toujours des formalités! Il n'y en a pas d'autres requises en Angleterre, que celle de pouvoir faire les frais de la machine, & l'Angleterre en a-t-elle ressenti de funestes effets? La fausse monnoie y a-t-elle bouleversé l'ordre public, appauvri la nation, diminué les revenus?

Avec quelles difficultés cette invention si précieuse du balancier a percé en France! On la doit à un François industrieux du quinzieme siecle, nommé Briois. Persécuté pour cette découverte, il fut obligé de se refugier en Angleterre; on y accueil-

rieurs à l'induſtrie françoiſe. Que le gouvernement adopte & ſuive enfin la maxime triviale : *qui veut la fin, veut les moyens ;* qu'en conſéquence il n'interdiſe aucun de ces moyens, & cette induſtrie n'aura point à envier les ſuccès de celle des Anglois.

SECTION XI.

BIJOUTERIE, ORFÉVRERIE, HORLOGERIE, &c.

SI les habitans des États-Unis concentrent leurs

---

lit, on y exécuta ſon invention. Un autre François nommé Warin, voulut en faire jouir la France dans le ſiecle dernier, il éprouva une perſécution auſſi abſurde & ſans l'appui du chancelier Séguier, il auroit ſuccombé. Nous ne nous permettons pas de prononcer ſur la perfection à laquelle M. Droz prétend aujourd'hui avoir porté le balancier ; mais aux tracaſſeries qu'il éprouve nous jugerions, qu'en effet il a ſimplifié cette machine, qu'il a rendu moins de bras néceſſaires, & la fabrication de la monnoie beaucoup plus prompte & plus parfaite : deux avantages très-précieux dans cet art, car les frais ne ſauroient en être trop réduits, & l'exactitude & la perfection dans le *frap* de la monnoie ſont les plus ſûrs moyens de dérouter les faux monnoieurs. Quelle eſt donc le génie fatal qui pourſuit en France l'induſtrie ? Celui des compagnies, des corps, des privileges. Dès qu'une heureuſe découverte attaque leurs profits, ils employent les moyens même les plus vils, pour les défendre ; intrigues, menſonges, ſéduction, tout eſt licite pour eux, tandis que l'homme de génie preſque toujours ſeul & qui met à ſon tems un trop grand prix, pour le proſtituer à ces manœuvres, n'éprouve le plus ſouvent que les dégoûts les plus humilians.

travaux & leurs plaiſirs dans la vie agricole, s'ils continuent à chercher le bonheur, non dans le faſte, mais dans la nature même & dans la ſimplicité des mœurs, dans cette ſimplicité qui produit néceſſairement l'aiſance, la population & la proſpérité des États; ces habitans rechercheront peu & dédaigneront même la vaiſſelle d'argent & ces bijoux auxquels nous attachons un ſi grand prix. Ils réſerveront ces métaux précieux aux monnoies & à leur commerce.

Il n'eſt pas préſumable cependant que cet ordre de choſes ſubſiſte long-tems dans les grandes villes & ſur-tout dans les ports fréquentés. Les beſoins & les goûts européens y ſont répandus (1) & l'induſtrie françoiſe doit s'empreſſer de ſuppléer à leur conſommation, puiſqu'elle peut fournir ces objets à plus bas prix que les Anglois.

Mais il eſt probable que la vaiſſelle de cuivre plaquée d'argent, inventée en Angleterre, prendra dans les États-Unis la place de celle d'argent, comme les papiers peints y ont remplacé les tentures beaucoup plus coûteuſes; cette nouvelle ſorte de vaiſſelle a, pour l'uſage, tout l'avantage de l'autre, & coûte infiniment moins.

(1) On fait uſage de vaiſſelle d'argent dans les États du midi. On y a de la magnificence & les voyageurs peu philoſophes, ne manquent pas de les prôner en conſéquence. Mais voyez cependant les ſuites de ce luxe; l'eſclavage y regne & il y a beaucoup de pauvres. -- Il n'y en a point dans les États du nord, on ne s'y ſert pas de vaiſſelle d'argent.

Comment les Anglois font-ils déjà si avancés dans cette branche d'industrie, tandis qu'il n'existe en France qu'une ou deux manufactures où l'on fasse de la vaisselle de cuivre plaquée d'un seul côté & argentée de l'autre ? Comment les Anglois ont-ils déjà porté cette invention à un très-haut degré de perfection ? Comment en ont-ils fait la matiere d'un commerce très-étendu, tandis que les François sont réduits à ces deux manufactures, où l'on ne remarque aucun progrès, & où l'infériorité du travail rebute ceux qui trouveroient d'ailleurs de l'avantage à se servir de cette vaisselle ?

Ces manufactures ont un *privilege exclusif.* --- Voilà le mot ! Le gouvernement, dans la crainte qu'on y fît de la fausse monnoie, a même interdit d'abord le placage des deux côtés (1).

Les raisonnemens seroient ici superflus. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour voir laquelle des deux administrations a le mieux servi son pays ; ou celle d'Angleterre, en ne gênant pas l'industrie, en ne se livrant pas à des craintes dont un peu d'esprit de calcul démontre l'illusion, ou la Françoise, en suivant une marche contraire. Encore une fois appréhendoit-on que les écus faux se fabriquassent par millions, pour sacrifier à cette crainte une industrie qui certainement produiroit des millions ?

---

(1) On assure qu'une de ces manufactures a le privilege de plaquer l'argent sur les deux surfaces.

Lorſqu'on parcourt ainſi tous les objets, où de petites conſidérations mettent en France l'induſtrie aux fers, & condamnent à la médiocrité ſes moyens de proſpérité, quand on porte delà ſes regards ſur l'eſprit bien différent qui régit l'Angleterre, on eſt tout étonné de voir qu'il exiſte encore de l'induſtrie dans le premier royaume, & que la nation ne croupiſſe pas dans l'inertie. Que les François rendent graces à la nature, elle les a richement dotés, & ſa force tutélaire s'eſt montrée juſqu'ici ſupérieure aux malignes influences de la fauſſe ſcience de leurs adminiſtrateurs (1).

Reſteront-ils encore en arriere des Anglois & des Suiſſes pour l'horlogerie? Il faudra des montres aux Américains libres. Cette admirable invention porte avec elle un tel degré d'utilité, même pour les claſſes pauvres de la ſociété, qu'on ne

(1) Un ouvrage curieux & plus utile encore ſeroit une hiſtoire fidelle & raiſonnée de toutes les erreurs, où la manie réglementaire & prohibitive a jetté l'adminiſtration. Il eſt très probable qu'il en réſulteroit, que le commerce François a toujours proſpéré en raiſon de l'inexécution des réglemens; qu'en les faiſant exécuter avec rigueur, on a favoriſé & enrichi le commerce étranger. On ne s'eſt peut-être jamais douté de l'eſprit d'invention & d'induſtrie que le régime prohibitif de la France a développé chez les étrangers, ni de l'innombrable quantité d'atteliers qui s'y ſont élevés, en proportion de la multiplication des privileges excluſifs en France. Ainſi celui de la compagnie des Indes a rendu la Suiſſe ſemblable aux Indes orientales, pour les manufactures des mouſſelines, des toiles & de toiles peintes.

doit pas la confidérer comme une fimple acquifition de luxe, fur-tout dans les États-Unis, où *l'éparpillement* des habitations en fera fentir davantage la néceffité.

Mais il faut les faire bonnes & à bon marché ; ces deux conditions leur affureront un débit prodigieux par-tout où la civilifation exifte ; là, le tems eft une propriété précieufe & fon prix rend néceffaire l'inftrument qui le divife. -- Or on les fera bonnes & à bon marché quand on confultera les artiftes habiles en ce genre (1).

Cette efpece de manufacture appartiendra toujours aux grandes villes, où l'excès de la population tient la main-d'œuvre à bas prix, où la difficulté de fubfifter afservit cette foule d'êtres

(1) Paris en a produit de très-diftingués. Ils ont honoré leur art parce qu'ils avoient beaucoup d'inftruction & d'efprit ; mais leurs éleves, la plupart étrangers & n'ayant pas les mêmes reffources pour s'attirer de la confidération, ont craint l'injudicieufe manie des François, de méprifer les mains qui travaillent aux ouvrages mécaniques, & ils fe font éloignés. Actuellement il exifte dans cette ville un Suiffe, M. Breguet, dont les talens égalent, fi même ils ne furpaffent, ceux des horlogers Anglois les plus célèbres. Heureufement fon caractere, fes vues élevées, fon zele obligeant commandent en quelque forte les égards, & le mettent au-deffus du préjugé. Que le gouvernement le confulte, & il lui indiquera bientôt des moyens certains pour que la France ait enfin une manufacture nationale d'horlogerie. Nous fommes inftruits qu'il a préfenté au miniftere de France un mémoire profond fur cette matiere.

foibles & casaniers qu'elles produisent, à la loi du riche entrepreneur. Les États-Unis sont loin d'éprouver cette difficulté de subsistance, cet excès de population ; ils sont donc loin de ces manufactures.

SECTION XII.

PAPIERS DIVERS ET PAPIERS PEINTS.

CET utile produit de vieux chiffons dédaignés par l'aisance & que l'indigence ramasse avec soin, les manufactures de papier le perfectionnent tous les jours en France (1). Les Anglois eux-mêmes

(1) La manufacture de MM. Johannot d'Annonay fait maintenant de plus beau papier qu'aucune autre manufacture de l'Europe, & la preuve en est simple. Il y a plus de demandes de ce papier pour la Russie, l'Angleterre & la Hollande, que cette manufacture n'en peut fournir. Cette rareté du papier d'Annonay explique pourquoi les marchands François font encore venir du papier d'Hollande. Pour la diminuer, ces bons citoyens ont généreusement offert de communiquer leurs procédés à tous les manufacturiers de papiers nationaux & même de former des écoles de papeterie. Beaucoup ont profité de ces offres ; les États de Bourgogne leur ont envoyé dernierement trois éleves. Ces fabriquans ont prouvé qu'il n'étoit pas plus coûteux de faire du bon, d'excellent papier que du médiocre. M. Leclerc qui en a une grande manufacture à Essonne, s'appercevoit avec chagrin, qu'elle lui coûtoit beaucoup & ne produisoit que de mauvais papier. Il communiqua ses regrets à M. Johannot. Ce dernier s'y transporta, y fabriqua lui-même de beau papier avec la pâte ordinaire. Voilà certainement un grand service rendu à la France, & c'est un bel exemple donné à la cupidité des

recherchent les papiers françois pour l'imprimerie, & ceux pour écrire ne tarderont pas à égaler, ſi ce n'eſt à ſurpaſſer, les leurs (1).

Mais s'il eſt un objet de commerce pour lequel les Européens ne doivent pas craindre leur concurrence réciproque ; s'il eſt un objet qui offre à toutes les manufactures Européennes un emploi certain & lucratif, c'eſt le papier. La conſommation en ſera toujours au moins égale à la production, & ſes nombreux uſages en aſſurent une conſommation toujours plus grande, à meſure que la population, le commerce, & les lumieres s'étendront. Chaque nation doit donc voir ſans jalouſie, que par-tout on cherche à fabriquer le papier chez ſoi.

Les Américains libres ne pourront néanmoins

égoïſtes monopoleurs, qui, ne pouvant tout faire ni tout embraſſer, empêchent que d'autres faſſent. Gloire en ſoit à ces généreux patriotes ! Puiſſe cet exemple être imité en tout & par-tout ! Cette imitation ſera pour eux un éloge plus flatteur, une récompenſe plus brillante & plus durable que ces cordons & ces rubans indignes du vrai mérite, puiſqu'ils ſont ſi ſouvent le prix de l'intrigue & l'ornement de la médiocrité. -- Le plaiſir du bienfait & le ſuffrage des honnêtes gens, ſont les ſeules récompenſes pures & inaltérables. L'artiſte qui ne ſait pas s'y borner, ne fera jamais rien de grand.

(1) Les chiffons ſont plus rares & par conſéquent plus chers en Angleterre qu'en France. Auſſi eſt-ce un objet de contrebande entre les deux pays. Il y a des loix très-ſéveres contr'elle ; mais elle ſe fait & ſe fera tant qu'elle offrira du gain.

jouir de long-tems de cét avantage. Outre la cherté de leur main-d'œuvre, leur population ne doit pas leur fournir les vieux chiffons, dans une abondance aſſez grande pour établir des papeteries, dont le produit ſoit égal à leur conſommation.

Le leur fournira-t-elle jamais ? C'eſt une queſtion difficile à réſoudre. En effet, à proportion que les nations s'éclairent & qu'on y jouit de la liberté de la preſſe, on doit y conſommer une quantité prodigieuſe de papier ; mais la population de ce pays peut-elle produire des chiffons dans la même proportion ? Il eſt difficile de l'eſpérer, & il eſt probable que les marchés Américains ne feront pourvus pendant long-tems que par les papiers Européens, & que tous y trouveront place (1).

Mais puiſque l'uſage du papier eſt ſi utile aux hommes, puiſqu'il eſt ſi varié, il importe à chaque nation de ne regarder la conſommation étrangere que comme un ſupplément, que comme une porte ouverte, en cas d'engorgement du commerce intérieur. Il importe à chacun de le tenir chez ſoi à un prix modéré, & pour atteindre ce but, il faut s'occuper des moyens de multiplier les

---

(1) Les chiffons ſont à un prix exceſſif dans l'Amérique libre. L'auteur du cultivateur Américain parle cependant de papeteries établies dans la Penſilvanie qui fabriquent de très-beau papier.

matériaux qui servent à sa composition & de suivre les tentatives heureuses déjà faites en ce genre (1). Ces recherches sont d'autant plus essentielles, d'autant plus urgentes, que l'heureuse invention des papiers peints pour tapisserie est de

---

(1) Au moment où nous écrivons ceci, nous avons en main des essais bien intéressans, faits sur les végétaux & l'écorce de différens arbres pour les transformer en papier. On les doit aux recherches de M. Delille, aux soins duquel la manufacture de Montargis est redevable d'une grande partie de sa réputation. Il a laissé bien loin derriere lui ce Scheffer que nos érudits citent avec tant d'emphase, & quand on voit les livres que M. Delille a imprimés sur du papier de guimauve & d'écorce de tilleul, quand on voit le parti avantageux qu'on pourroit tirer de cette invention, au moins pour le papier d'emballage, & les papiers peints, dont on fait une si grande consommation, on désire que cette invention soit de plus en plus répandue, accueillie, adoptée, comme un moyen de remédier à la disette des chiffons & à la cherté du papier, qui doit influer plus qu'on ne le croit communément, sur les progrès des lumieres.

Il est presqu'impossible que cette invention ne devienne bientôt générale, & les Américains libres ont un grand intérêt surtout à la naturaliser chez eux.

Les lessives de chaux & de potasse & l'emploi intelligent de l'acide vitriolique sont encore de grands moyens, pour réduire le chanvre & le lin à cette partie de leur substance extrêmement atténuée, douce & cassante, qui convient pour faire le papier. On pourroit parvenir, en employant ces moyens, à suppléer aux chiffons par de vieux cordages. Ils serviroient même à faire de beau papier, puisque réduits en étoupes, ils peuvent être facilement blanchis. L'atténuation à craindre pour la toile ne l'est plus pour la matiere du papier.

nature à consommer toujours plus de papier ; & cette maniere de tapisser subsistera long-tems, parce qu'elle donne aux appartemens une apparence agréable de propreté.

On n'en connoît pas d'autres dans les États-Unis, elle y est répandue par-tout, car presque toutes les maisons y sont propres & décentes.

SECTION XIII.

IMPRIMERIE.

La liberté de la presse étant un principe fondamental des constitutions Américaines, il semble qu'on en doive conclure que les imprimeries s'y multiplieront ; mais elles ne peuvent que difficilement exister dans les pays dépourvus ou trop éloignés de papeteries, & nous avons observé que de long-tems il ne se formera de manufactures de papier dans les États-Unis.

D'ailleurs les grandes imprimeries exigent des ouvriers peu coûteux, c'est-à-dire, de ces hommes sans propriété, sans talens, sans conduite, que les grandes villes produisent & employent aux travaux qui n'exigent ni intelligence, ni émulation, & nous avons déjà remarqué que les États-Unis, à moins que la maladie des grandes villes ne s'empare d'eux, doivent renfermer peu de ces êtres malheureux.

L'imprimerie ne s'étendra donc pas parmi les

Américains libres au-delà de celles néceſſaires aux papiers publics (1). Leur debit conſtant & conſidérable permettant une plus grande dépenſe pour la main-d'œuvre, attire par conſéquent autour de la preſſe beaucoup d'invidus, parce qu'ils entrevoient dans un fort ſalaire le moyen de devenir bientôt propriétaires ou commerçans (2).

La fourniture des livres de ſcience & d'amuſement doit donc faire un objet conſidérable d'importation dans les États-Unis. C'eſt à la France à s'en ſaiſir & à encourager les impreſſions de livres Anglois. Puiſque la main-d'œuvre y eſt à plus bas prix que celle d'Angleterre, puiſque celle-ci employe les papiers françois à ſes impreſſions, puiſque la reliure françoiſe eſt moins coûteuſe, pourquoi n'imprimeroit-on pas en France tous les livres dont les Américains auront beſoin ?

(1) Les gazettes ſont ſinguliérement multipliées dans les Etats-Unis. Elles ſe multiplieront encore avec la population ; & c'eſt un bien ; car elles ſont, au moins dans les pays libres, comme le penſoit cet excellent patriote Anglois, le docteur Jebb, *des ſentinelles qui veillent ſur la liberté publique & ſur la conſervation des vérités.*

(2) Cependant on imprime quelquefois dans les États-Unis des ouvrages très-conſidérables, & l'édition en eſt aſſez ſoignée. Nous avons vu, par exemple, les mémoires *in*-4°. des académies de Philadelphie & de Boſton, de l'année derniere, qui prouvent tout à la fois & que l'Amérique libre n'eſt pas totalement dépourvue d'établiſſemens typographiques, & que ſes habitans ne ſont pas tous des idiots, comme l'a rêvé un érudit d'Allemagne.

On n'y jouit pas, dira-t-on, de la liberté de la presse... soit... mais la gêne n'est que pour les livres françois (1); car l'administration ne prétend pas sans doute étendre ses principes coercitifs jusques sur les livres écrits en langues étrangeres; elle n'arriveroit pas au but qu'elle se proposeroit, puisqu'elle ne l'atteint pas même pour les livres françois (2), & par cette rigueur impolitique la France seroit privée d'un objet de commerce lucratif, sûr & d'un accroissement continuel.

---

(1) Sous le regne de Louis XIV, dont l'ambition s'étendoit sur tout, on s'occupoit sérieusement des moyens de rendre la langue Françoise universelle. Cette prétention absurde étoit plaisamment soutenue par la tyrannie exercée sur les livres & les auteurs. Car cette tyrannie devoit infailliblement n'en faire produire que de mauvais, & par conséquent en dégoûter les étrangers. Heureusement quelques bons esprits ont eu le courage de se sacrifier & de faire imprimer leurs ouvrages dans l'étranger. Ce sont ces livres prohibés qui ont fait la fortune de la langue & la réputation de la littérature Françoise. Quels auteurs en effet entendez-vous citer dans tous les pays? Rousseau, Voltaire, Helvetius, Montesquieu, &c. c'est-à-dire, tous hommes qui ont eu le patriotisme de violer les loix de la presse.

(2) La moitié, ou même plus, des bibliotheques en France est composée de livres françois imprimés chez l'étranger. Il y en a deux causes: le bon marché & la bonté de ces livres. La feuille *in*-8°. imprimée se vend communément en Suisse au public, à 9 d. ou un sol, tandis qu'elle coûte 3 à 4 sols en France. Les livres prohibés se vendent à Paris au même prix que les livres approuvés, ce fait prouve la cherté de l'imprimerie Françoise. Car au prix originaire des livres prohibés il faut ajouter les frais de transport, les risques des entrées, les pro-

Les Hollandois si actifs, si vigilans pour s'emparer des branches naissantes du commerce, ont depuis long-tems spéculé sur la librairie dans les États-Unis. On imprime en Hollande beaucoup de bibles & de livres de prieres à l'usage des Américains; le lord Sheffield est obligé de convenir qu'imprimant à meilleur compte que les Anglois, ils doivent avoir la préférence. Ils pourront étendre un jour ce commerce aux livres classiques (1).

SECTION XIV.

SEL.

Il ne faut pas oublier dans l'énumération des denrées à importer dans l'Amérique libre, cet article si nécessaire pour ses habitans & si abon-

visions des différens agens, &c. &c. Quant à la bonté des ouvrages, les meilleurs, comme on l'a déjà remarqué, s'impriment chez l'étranger. Helvétius l'a dit avec fondement :

On ne dit la vérité que dans les livres prohibés, on ment dans les autres ».

(1) Un homme de lettres qui avoit remarqué combien les livres anglois étoient chers en France, & combien il étoit difficile d'en faire venir, imagina de faire réimprimer à Paris les meilleurs ouvrages anglois. C'étoit une spéculation vraiment patriotique; il l'a abandonnée après avoir imprimé quelques volumes, probablement parce que la consommation en France n'étoit pas assez grande, & que celle d'Angleterre ne lui étoit pas ouverte. Il pourroit aujourd'hui la faire revivre. L'Amérique libre lui offre un immense débouché.

dant

dant en France. Les Américains feront long-tems obligés de le tirer de l'Europe ; non qu'ils n'aient des marais falans fur leurs côtes, & des falines dans l'intérieur des terres, mais ces marais, ces falines, il faut des bras pour les exploiter, & ces bras font employés plus utilement dans les États-Unis (1). Le fel exporté d'Europe, fera par cette raifon, long-tems à meilleur marché que celui d'Amérique ; d'ailleurs les frais de tranfport ne feront pas fenfibles, puifqu'on peut le charger comme left fur les bâtimens qui viennent ou reviennent d'Europe.

Les Américains libres doivent donner la préférence au fel de France. Il eft moins acre, moins corrofif, plus falant, & par conféquent plus propre aux falaifons que tout autre fel Européen.

La facilité avec laquelle on peut en faire abondamment fur les côtes de France, met fes habitans à portée de le fournir à très-bon marché ; mais on reproche à la ferme générale d'avoir détruit fucceffivement, & fous divers prétextes, les établiffemens néceffaires à la production du fel pour le commerce étranger. On ne peut lire fans regrets

(1) Le fel pendant la derniere guerre fut très-cher en Amérique, & coûtoit vingt fois plus que le prix ordinaire. La privation de cet article fut très-fenfible aux Américains libres, qui confomment beaucoup de falaifons, & qui donnent à leurs beftiaux une grande quantité de fel.

le trifte tableau des erreurs fifcales qu'il eft néceffaire de réparer pour rendre le fel François à ce commerce : la main judicieufe qui vient de le tracer, indique en même-tems le remede à tous les abus caufés par l'intérêt dévaftateur du monopole. Ajoutons aux motifs preffans de la réforme qu'il propofe (1), la confidération du gain prodigieux que procureroit à la France la fourniture du fel aux États-Unis, fi les circonftances locales rendoient très-long-tems leur propre fel rare, par la difficulté de le faire, & de le faire à auffi bon marché qu'en France. Leur population tend à un accroiffement rapide, & l'on peut évaluer à vingt livres pefant par tête la confommation du fel: c'eft du moins fur ce pied qu'elle a lieu en France dans les pays de falines.

Les trois millions d'hommes que contiennent dès-à-préfent les États-Unis, confomment donc foixante millions de livres de fel, fans compter celui qu'on donne aux beftiaux, celui qu'on employe aux falaifons, dont les États-Unis confomment une grande quantité & dont ils feront un com-

---

(1) Voy. *les Obfervations fur la diminution du nombre des matelots en France & fur les moyens de les multiplier.* Berlin, 1787, pag. 29.

L'auteur de cet ouvrage a eu part à l'adminiftration dans des tems plus heureux, & jouit de la réputation d'un homme très-éclairé dans cette partie.

merce toujours plus considérable. Nous ne nous livrerons pas ici au calcul des richesses immenses que produiroit à la France la fourniture du sel faite à une population étrangere toujours croissante. Nous devons nous tenir en garde contre les exagérations. On peut cependant prévoir qu'une partie considérable des États du nord ne fabriquera jamais de sel. Il est donc possible que celui de France ait toujours la préférence chez eux, comme étant à meilleur marché, & le plus à leur portée; or ces États sont ceux dont la population sera la plus rapide, & le commerce le plus varié & le plus étendu.

Mais manque-t-on de raisons pour faire cesser le monopole de cette denrée ? S'il a détruit plus de vingt mille matelots qui s'occupoient du sel, doute-t-on qu'ils renaîtront avec les salines qu'il a fait disparoître ? S'il altere la qualité du sel, jusqu'à le rendre méconnoissable & inquiétant pour la santé, doute-t-on qu'en le restituant à tous les commerces, il ne reparût enfin tel que la nature aidée de la libre industrie nous le donne, c'est-à-dire, blanc, agréable & pur ? S'il rend à l'État un revenu qui, successivement, s'est transformé en un impôt destructif de la consommation, doute-t-on que de meilleurs calculs, favorables à la consommation, ne puissent concilier tous les intérêts ? Exceptons-en toutefois l'intérêt du monopole, intérêt méprisable dans son principe & dans sa

marche, funeste dans ses conséquences ; intérêt, que toute ame honnête doit détester, que tout gouvernement doit proscrire. Nous ne pouvons rien ajouter aux raisons que donne pour détruire celui du sel, l'auteur du mémoire que nous avons cité ; puisse-t-il devenir l'occasion d'une réforme heureuse & constante !

SECTION XV.

Considérations générales sur ce tableau d'importations Françoises dans les États-Unis.

NOUS n'étendrons pas davantage cette nomenclature raisonnée des objets que le commerce François peut fournir aux États-Unis. Il en est beaucoup d'autres que nous omettons, parce que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que d'examiner les principaux. Le lecteur éclairé les suppléera. Nous en avons dit assez pour montrer combien ce commerce peut devenir important pour la France.

Si l'on ajoute foi aux calculs du lord Sheffield & d'autres écrivains politiques, il paroît que le montant des importations de la Grande-Bretagne dans l'Amérique libre, étoit, année commune, calculée sur trois années prises avant 1773, de près de trois millions de livres sterling, plus de soixante-douze millions de livres tournois ; & combien elles augmenteront, en suivant la progression de la

population & des défrichemens ! C'eſt ſur-tout pour cet état futur de choſes que la France doit préparer ſes moyens.

Obſervons encore que ce commerce occupoit ſept à huit cens vaiſſeaux, & environ 10,000 matelots.

La France laiſſeroit-elle échapper un commerce auſſi important & un moyen auſſi naturel de ſoutenir ſa marine ? Car ſans commerce il ne peut y avoir de marine. C'eſt un état forcé qui ne dure pas long-tems. Eh ! n'a-t-elle pas, comme nous l'avons prouvé, dans la richeſſe de ſon ſol, dans la variété de ſes manufactures, dans le bas prix de ſa main-d'œuvre, dans l'induſtrie & le goût de ſes habitans, dans ſa population, dans la ſituation de ſes ports, n'a-t-elle pas une foule de moyens ſuffiſans pour y établir un commerce ſolide, étendu, ſans avoir rien à craindre de la concurrence étrangere, ſans être obligée de chercher à l'étouffer ? Car il ne faut ceſſer de le répéter, ſi l'on veut faire régner la paix ſur la terre, il faut uſer avec circonſpection de ces mots de préférence & de concurrence, qui ne ſont ſouvent que des ſignaux de diſcorde. Et pourquoi y auroit-il ici de la jalouſie ? L'Amérique libre n'offrira-t-elle pas par la ſuite un champ aſſez vaſte pour toutes les manufactures Européennes ?

Mais ſi l'on veut que ce commerce ſoit avantageux à la France, on ne doit jamais perdre de

vue la maxime, qu'on a cherché à inculquer dans cet ouvrage: *de ne faire que ce qui convient;* or tout ne lui convient pas. Il ne faut donc pas avoir la folle ambition de tout embrasser; il faut observer quels établissemens les États-Unis seront entraînés à faire, tant qu'il y aura des terres à défricher, & d'un autre côté voir ce que la France peut leur fournir, soit de ses productions, soit de ses manufactures.

Si de part & d'autre on ne s'attache pas à suivre rigoureusement *la nature des choses*, si les Américains libres veulent entreprendre tout à la fois, & ce qui convient à des peuples neufs, vigoureux, établis dans de vastes contrées, & ce qui, chez les peuples vieux, est le fruit de leur corruption, de leur luxe, & sur-tout de l'affoiblissement & de la dégradation occasionnés par les grandes villes; si de leur côté les François veulent donner aux Américains libres des goûts & des besoins qu'ils n'ont pas & qu'ils doivent repousser dans leur situation actuelle, nous osons prédire que leurs relations de commerce deviendront précaires, leurs spéculations souvent incertaines & leurs pertes nombreuses.

On trouvera que nous revenons souvent *à la nature des choses;* mais on ne peut la rappeller trop souvent. Soit ignorance, soit envie, soit présomption, les hommes sont singuliérement portés à s'en écarter ou à la méconnoître, & cependant

cette nature des choses, eſt, comme on l'a déjà obſervé, la ſeule régle qui doive guider les commerçans dans leurs ſpéculations, les gouvernemens dans leurs réglemens, s'ils perſiſtent à en faire.

Il ne faut pas croire que cette nature exiſte, parce qu'il exiſte un ou deux rapports, une ou deux circonſtances, qui paroiſſent au premier coup-d'œil annoncer ſa préſence. Par exemple, ce ſeroit une grande erreur de croire, qu'un peuple doive manufacturer tout ce qui croît autour de lui, tout ce qui eſt ſous ſa main; que, s'il recueille de la laine, du lin, du chanvre, de la ſoie, il doive garder ces matériaux pour les convertir lui-même en étoffes.

Ce ſyſtême dans un État naiſſant tariroit les ſources de la population. C'eſt à ce ſyſtême qu'on doit ces inégalités affligeantes de fortune, remarquables dans les royaumes étendus, dont toutes les parties étoient appellées à la proſpérité, dont tous les individus étoient nés pour le bonheur, où l'on voit cependant des déſerts d'un côté & de l'autre des amoncelemens d'hommes (1); ici des

(1) On remarque que dans un pamphlet très-judicieux du célébre docteur Franklin, publié pour détourner de l'Amérique les hommes inutiles, tels que les grands ſeigneurs, les commerçans, les artiſtes, pamphlet traduit & imprimé dans le Journal du Licée de Londres; on remarque, dis-je, qu'il ſuppoſe *un trop plein* en Europe. C'eſt une idée qu'il avoit déjà

richeſſes accumulées dans des villes ou dans quelques cantons, & la miſere dans des provinces entieres; ici une activité *maladive*, & là une paralyſie complete. A quoi donc ſervira l'expérience, ſi les Américains libres n'ouvrent par les yeux ſur ces effets de la démence Européenne? Imiteront-ils l'exemple de la Ruſſie, où l'on ſemble craindre de ne

---

manifeſtée en 1751, dans des obſervations ſur la population, adreſſées à la ſociété royale de Londres. La principale partie de l'Europe, y diſoit-il, eſt pleinement fournie de laboureurs & d'artiſans, & par conſéquent on ne peut plus gueres accroître ſa population. Le docteur Franklin étoit dans l'erreur; l'Europe eſt très-éloignée de ce trop plein, puiſqu'elle offre par-tout d'immenſes déſerts, qui n'attendent que des mains pour produire, puiſque dans les campagnes cultivées on ne rencontre que peu d'individus qui, pour vivre, s'excédent de travail. Les princes, par vanité, & des miniſtres trop courtiſans, ont créé & encouragé des établiſſemens prématurés & un genre d'induſtrie qui n'auroit dû réſulter que d'un trop plein réel dans les campagnes, lequel n'a jamais exiſté. On a ſuppoſé que le trop plein des villes exiſtoit dans les campagnes; voilà la cauſe de l'erreur. C'eſt celle où tomberent ces miſſionnaires de la Chine, qui voyant les hommes pulluler ſur les bords des rivieres & dans les villes, les multiplierent ſur le papier dans ces immenſes déſerts de l'intérieur, où l'on voit errer à peine quelques miſérables peuplades.

On ne doit pas ſe laſſer de combattre cette chimere *du trop plein*, parce qu'elle ſert d'appui aux préjugés de la tyrannie. On dit que tout eſt bien, que tout va bien, puiſque tout eſt peuplé, puiſque tout eſt plein. On trompe par ces fauſſes apparences de population la confiance des Rois. On y attache enſuite une grande idée de proſpérité, & leur conſcience ſe repoſe ſur ces chimeres.

pas hâter assez les productions, les établissemens & les goûts qui présagent & qui marquent le déclin des Etats ?

Oui, nous le répétons, tant que les bras sont insuffisans pour cultiver la terre & soigner les troupeaux, il est absurde de les détourner de cette occupation. L'Europe est manufacturiere, l'Amérique libre doit être cultivatrice. Voilà l'état des choses sur lequel leur commerce actuel & réciproque doit être établi & combiné.

Nous insistons & nous devons insister souvent sur ces observations, parce que la lecture des papiers Américains nous prouve que, malgré les lumieres générales, on n'est point encore dans les États-Unis assez affermi dans les principes qui doivent fonder les liaisons avec l'Europe; on n'y connoît point assez les inconvéniens terribles attachés aux manufactures. Une cupidité mal entendue brûle d'en élever, & reproche aux diverses législatures leur indifférence. Mais cette indifférence est sage, au moins pour toutes ces manufactures qui n'appartiennentpoint à la vie agricole, qui supposent l'existence, exigent le séjour des villes.

C'est une distinction qu'on ne fait point; les mêmes argumens qui prouvent la nécessité de faire chez soi les bas, les toiles de ménage, &c. on les applique aux draps, aux soieries, aux manufactures les plus compliquées & les plus pernicieuses. On

cite perpétuellement l'exemple de l'Angleterre ; les manufactures, dit-on par-tout, sont la base de sa prospérité. On ne voit pas que les États-Unis sont dans des circonstances absolument contraires à celles de l'Angleterre ; on ne voit pas que les uns seroient fous d'entreprendre ce que l'autre est forcé de faire.



CHAPITRE VI.

Des objets que l'Amérique libre peut fournir en retour des importations de la France.

Arrivés à cette partie de notre ouvrage, nous ne pouvons pas mieux la commencer, qu'en y consignant la lettre adressée par M. de Calonne à M. Jefferson, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique (1), puisqu'elle annonce l'intention du gouvernement de favoriser un commerce, dont nous nous attachons à montrer l'importance.

On voit par cette lettre que déjà quatre ports francs ont été ouverts en France aux Américains; que maintenant on examine comment les douanes & les droits de traites pourront devenir moins gênans pour ce commerce; que les droits du fisc & de l'amirauté, dus par un navire Américain à son entrée dans les ports de France, seront réduits & assujettis à une méthode de perception simple & non abusive; que l'entrée des tabacs, des huiles de baleine, & de spermaceti, est favorisée, par

(1) Voy. cette lettre à la fin de ce volume.

des dispositions, qui ne sont pas à la vérité aussi étendues que le commerce l'exigeroit, mais dont l'exécution entraînera nécessairement l'extension.

La lettre de M. de Calonne annonce encore que les droits d'entrée sur les diverses potasses, sur les peaux & poils de castor, sur les cuirs verds, sur les bois propres à la construction des navires, sur les navires construits, sur les arbres, arbustes & graines d'arbre sont supprimés; qu'on supprime aussi les droits de sortie sur les livres & papiers de toute espece, destinés aux Etats-Unis, que ceux sur les eaux-de-vie sont généralement abolis; que des suppressions de ce genre ont été faites en faveur des vins de Bordeaux & de Guienne, comme nous l'avons déjà remarqué, & que le gouvernement accorde des facilités pour leur sortie.

Elle annonce enfin des encouragemens prochains pour le commerce des pelleteries & pour l'importation des riz de la Caroline.

Il ne faut pas s'étonner si, dans ce passage à un nouvel état de choses, la marche est lente & mesurée. A chaque pas on est arrêté par les entraves de la fiscalité. Le commerce en est embarrassé de toutes parts. Après avoir surmonté les obstacles qu'elles opposent, il reste encore des préjugés à vaincre; il reste l'habitude à changer; une foule d'intérêts divers à concilier, des contre-coups à

parer, des inconvéniens à prévenir; inconvéniens passagers, il est vrai, mais dont le premier effet est toujours embarrassant, inquiétant. Les yeux long-tems privés de la lumiere, n'en peuvent pas jouir au moment où ils s'ouvrent. Louons donc encore une fois la sagesse du ministere, qui, voulant le bien, le fait avec circonspection; cette volonté seule, annoncée par des faits, ne peut qu'être infiniment encourageante pour les Américains libres.

Le lord Sheffield a fait une énumération des articles que les États-Unis ont à fournir dès-à-présent en échange des marchandises qu'on leur porte d'Europe. Elle présente au commerce François les mêmes motifs d'encouragement qu'au commerce Anglois, &, à divers égards, de plus grands encore. Le tabac, les potasses, le fer, les bois & les provisions navales de tout genre, la graine de lin, le riz, les farines, les huiles de baleine, le spermaceti, les produits de la grande pêche, les gaudrons, les vaisseaux, les fourrures, l'indigo, &c. sont par-tout des matieres d'un très-grand commerce, & suffisent déjà, tant par la consommation intérieure, que par les diverses combinaisons du commerce extérieur, à payer une grande quantité de productions du sol & des atteliers François (1).

(1) Le lord Sheffield a dressé une liste des divers articles importés dans les isles Britanniques, des diverses provinces de

Nous ne nous arrêterons que sur un petit nombre de ces articles, à cause de l'attention particuliere qu'ils méritent.

SECTION I.

TABAC.

De tous les articles que la France peut tirer des États-Unis, le tabac est le plus important pour les habitans des deux pays. S'il ne peut pas être mis au rang de nos besoins urgens, il les suit de si près, qu'à l'exception des cas où sa privation est l'effet du dégoût, elle décele ordinairement le dernier degré de la misere.

On ne doit pas s'étonner d'un usage aussi général. L'homme avide de sensations en a trouvé une assez vive dans le tabac : c'est peut-être la seule dont il puisse jouir à son gré sans altérer sa santé, sans nuire à ses forces, sans suspendre son travail ou ses méditations. Le tabac réveille agréablement

---

l'Amérique septentrionale & des isles de Terre-Neuve, Bahama & Bermudes, depuis le commencement de l'année 1770, au commencement de l'année 1771. Cette liste présente un résultat de 86 millions de livres tournois. Dans la table des mêmes importations, mais seulement de la partie d'Amérique formant actuellement les États-Unis, ces importations s'élevent à plus de 36 millions par an depuis 1771 à 1775 inclusivement. Ces estimations sont faites d'après les relevés des douanes Américaines.

les esprits, & les observateurs qui ont fait attention au plaisir innocent, à l'espece de soulagement instantané qu'un peu de tabac procure à l'homme pauvre & courbé sous le poids de la peine, ces observateurs ont toujours désiré qu'une jouissance aussi simple, devînt de plus en plus moins coûteuse & meilleure; & ils ne peuvent réfléchir sans horreur au crime de cette industrie fiscale qui, enhardie par le monopole pour accroître ses profits, altere la poudre du tabac jusqu'à la rendre funeste à la santé.

La consommation du tabac doit donc devenir toujours plus considérable, & le commerce de cette feuille, déjà très-important, ne peut être ralenti que par la diminution de sa culture, par les entraves du monopole, & par les sacrifices qu'il fait pour mieux assurer ses profits.

La culture du tabac ne convient nullement aux États Européens qui ont acquis assez de population pour mettre en valeur toutes leurs bonnes terres; la raison en est sensible.

Le sol de ces États est presque généralement chargé de taxes considérables. Le laboureur ne peut plus l'envisager, sans mesurer avec inquiétude la quantité de son travail qu'elles absorbent en pure perte pour lui, & sa plus haute espérance est d'atteindre la révolution de l'année, sans

avoir accru ſa miſere par des dettes. Il ſoupire après un changement d'état, & dans cette ſituation déplorable, il entend vanter les villes, les fortunes qu'on y fait par le commerce, les arts, la ſervitude, les profeſſions de tout genre. Il ne voit que leur côté brillant, le triſte revers lui eſt caché; il croit aiſément que s'il pouvoit être habitant d'une ville, il échapperoit à l'impôt, & qu'un travail moins pénible lui rendroit le centuple de ce que lui vaut ſa charrue.

Cet état de choſes ne ſauroit favoriſer la population des campagnes; il en doit au contraire néceſſairement réſulter une tendance plus ou moins prochaine à leur dépopulation, & par conſéquent à la ſtérilité des terres ou à leur moindre rapport. Cependant il eſt important à chacun des principaux États Européens de recueillir ſur leur propre ſol une aſſez grande quantité des denrées néceſſaires à la ſubſiſtance, pour n'être pas obligé de recourir aux étrangers; ils doivent donc être ſoigneux de proſcrire chez eux toute culture dont le produit ne ſert ni à nourrir, ni à vêtir.

Or, le tabac doit être d'autant mieux enveloppé dans cette proſcription, que ſa culture ne proſpere que dans les meilleurs terreins, & qu'elle les épuiſe bientôt ſi l'on n'y prodigue pas les engrais. Occupant déjà un ſol qu'on pourroit mieux employer en denrées de premiere néceſſité, le

tabac

tabac prive encore le sol environnant de sa part dans la répartition des engrais.

Ils se trompoient donc ces spéculateurs qui, sans doute animés par de bonnes vues, & regrettant les sommes considérables envoyées dans l'étranger pour y payer le tabac, désiroient que sa culture devînt nationale. La spéculation fiscale s'y est opposée en France : c'est un bien qu'elle a produit au milieu des maux qu'on peut lui reprocher (1).

Le désavantage de la culture du tabac est déjà senti des Américains libres, qui jusqu'à présent ont fourni la plus grande partie du tabac que l'Europe consomme.

Les Virginiens n'en plantent plus que dans les terreins qu'ils défrichent. La trop grande abondance des sucs nourriciers, qui distingue sur-tout les terreins qu'ils appellent *low lands*, ou terres basses, ne leur permettant pas d'ensemencer un sol nouveau en graines propres à nourrir, ils y plantent du tabac pendant les deux ou trois premieres années.

(1) Cette erreur de quelques écrivians, qui font autorité, vient sans doute de ce qu'ils croyent qu'il y a des terreins uniquement propres à cette production : mais tout terrein propre à la production du tabac, l'est, à plus forte raison, aux denrées de premiere nécessité. Si les Alsaciens n'ont pas encore abandonné cette culture, si même ils la prônent, c'est que la facilité de la contrebande éleve chez eux le prix du tabac à un taux extraordinaire. Mais l'administrateur général d'un royaume ne doit pas être arrêté par la considération d'un pareil profit, circonscrit à une province.

M.

La production, aidée par l'extrême fertilité du ſol, en eſt alors avantageuſe : elle ceſſe de l'être, dès l'inſtant que les ſucs nourriciers ſont devenus moins abondans. Alors, ſi l'habitude ou l'ignorance fait perſévérer le Virginien dans la culture du tabac, ſon produit ne paye plus ſa dépenſe ; ſes eſclaves mal nourris s'épuiſent par un travail devenu plus pénible ; les enfans périſſent au ſein deſſéché des négreſſes excédées de fatigues ; le maître, loin de pouvoir accroître ſes jouiſſances & diſtribuer le bonheur autour de lui, s'endette, & bientôt la miſere, deſcendue ſur ſes poſſeſſions, n'offre plus que l'image d'une dévaſtation cauſée par l'ennemi, ou par un incendie.

Tel eſt l'effet de la culture du tabac, dès qu'on ne peut plus y employer des terreins vierges, uniquement fertiliſés par les débris de ces matieres végétales, entaſſées dans ces contrées déſertes pendant une longue ſuite de ſiecles.

Auſſi la Virginie qui produiſoit autrefois quatre-vingt mille boucauts de tabacs (1) n'en produit

(1) Un boucaut de tabac peſe 700 livres ; un Virginien adonné à cette culture, peut à peine en faire un boucaut en récoltant quelque bled pour ſa nourriture & celle de ſa famille : le boucaut lui rapporte 10 liv. argent de Virginie ; il faut qu'avec cette ſomme il achete des habits, ceux de ſa famille, & beaucoup d'autres néceſſités. Auſſi loin d'avoir du gain, eſt-il endetté. Au contraire, un Virginien qui cultive le bled,

plus que la moitié, & quoique la paix ait un peu ranimé cette culture par le rehaussement du prix, elle ne tend pas moins à la décadence, par l'avantage incontestable que les Virginiens trouvent aujourd'hui à lui préférer la culture du bled, du maïs, du chanvre, du coton, &c.

Cette expérience est décisive pour la France, où l'on ne connoît aucun de ces terreins trop gras qu'on puisse, comme en Amérique, préparer à produire les denrées par une premiere culture en tabac. La France a donc intérêt à tirer le tabac de l'étranger, mais il faut qu'elle le paye avec ses manufactures : elle peut jouir de cet avantage plus

---

récolte cent boisseaux à la place du boucaut de tabac, & ces cent boisseaux lui rendent 30 liv. ou *pounds* de Virginie; outre qu'à côté de cette culture, il peut recueillir du maïs, du fourrage, nourrir des cochons, des bestiaux, faire des salaisons. Aussi voit-on tout prospérer dans les possessions du Virginien laboureur. Les negres y sont bien nourris, bien vêtus, bien portans; ceux des planteurs sont à l'extrémité opposée, la culture du tabac ne leur laissant point de repos, ne leur offrant aucun dédommagement, les a bientôt épuisés.

Les Virginiens qui cultivent le bled payent très-facilement les taxes & ont acquitté leurs dettes. Ceux qui ne cultivent que le tabac, payent difficilement les impôts; les dettes les écrasent. Le même état de choses existe dans le Maryland, dans la Caroline du sud, & l'on ne verra bientôt dans ces contrées, hors les cas de défrichemens, que quelques plantes de tabac cultivées autour des habitations, comme dans quelques parties des États du nord, où l'on abandonne cette petite culture aux negres comme une récompense ou un encouragement.

pleinement avec l'Amérique libre, qu'avec toute autre contrée. Nous n'en répéterons pas les raisons ; nous observerons seulement que les Américains libres, ayant une immense étendue de terres dont le défrichement ne peut s'opérer qu'à la suite de plusieurs siecles, doivent avoir long-tems du tabac à fournir à l'Europe, puisque cette production paye avec usure les frais des défrichemens.

Il est vrai que la culture du tabac en Amérique doit s'éloigner toujours davantage de la mer, & que les frais de transport peuvent devenir si considérables que son exportation en Europe ne soit plus avantageuse.

Mais diverses considérations reculent cette époque ; 1o. En ne cultivant le tabac que dans les terreins absolument neufs, cette culture est beaucoup moins dispendieuse & la récolte beaucoup plus abondante; par conséquent il coûtera moins cher sur le sol nouveau, que lorsqu'il exige plus de travail, & plus d'engrais. 2o. L'Amérique, coupée en tout sens par des fleuves & des lacs, a des ressources infinies pour rendre le transport par eau facile à-peu-près par-tout, & par conséquent presque jamais coûteux. Il est aisé d'y multiplier les canaux & conséquemment les communications : nulle partie du monde n'est favorisée à cet égard comme l'Amérique. 3o. Les bords de l'Ohio & du Mississipi offrent des terreins immenses à défricher ; l'Ohio tombe dans le Missis-

ſipi, qui tombe à ſon tour dans la mer ; ces deux fleuves ſont navigables preſque par-tout, & les terreins qui les bordent produiſent déjà & produiront long-tems d'excellent tabac (1). 4°. Enfin, quand le prix du tabac devroit augmenter par la difficulté de la culture, cette hauſſe ne ſera pas reſſentie en France, ſi les Américains libres, donnant chez eux la préférence à la culture, conſervent le beſoin des manufactures Européennes, & préférent celles de France. Dans ce ſyſtême l'échange entre les marchandiſes manufacturées en France, & les productions du ſol Américain peut encore ſe faire avec avantage, lors même que les productions Américaines ſe vendroient en France au-deſſous du prix d'achat en Amérique. On a vu long-tems, & cette ci-

(1) On ne ſauroit trop gémir ſur cette politique étroite de l'Eſpagne, qui voudroit fermer aux Américains libres toute communication avec la mer par le Miſſiſſipi. Comment ne voit-elle pas que ſon intérêt mercantile l'invite au contraire à favoriſer cette navigation par des entrepôts ſur ce fleuve, voiſins de ſon embouchure ? Ignore-t-elle donc les avantages des villes d'entrepôt ? Et quant à ſon intérêt politique, en eſt-il un plus grand pour elle dans ces contrées, que de ſe rendre inceſſamment néceſſaire aux établiſſemens Américains à portée de l'Ohio ? Faut-il attendre qu'ils prennent d'autres habitudes ? Que gagne-t-on à faire naître des mécontentemens chez un peuple libre ? Si l'on ne veut pas qu'il devienne puiſſant un jour, il faut le détruire, & ſi cette barbarie n'eſt pas du dix-huitieme ſiecle, il faut s'en faire un ami. Les milieux ſont en politique un vain enfantillage.

constance subsiste peut-être encore, le commerce François au Levant donner de grands bénéfices, quoique les marchandises apportées en retour se vendissent moins cher en France, qu'on ne les payoit sur le lieu même de leur production.

Tirer de l'Amérique libre les tabacs que la France peut consommer, & les payer avec ses manufactures, est donc une spéculation que le gouvernement François a le plus grand intérêt de faciliter. Cette feuille, dont les fermiers généraux ont la vente exclusive, procure au Roi un revenu net de vingt-huit à vingt-neuf millions de livres, & il a fallu, pour l'obtenir, porter la vente du tabac à un prix qu'il est impossible d'augmenter, sans exciter toujours plus la contrebande, & sans s'exposer à voir diminuer la consommation du tabac. Cependant le gouvernement doit s'attendre à être sollicité tôt ou tard pour une augmentation de prix; car il est probable que le tabac renchérira sur les lieux qui le produisent. Or, on préviendra ou l'on retardera la nécessité de cette augmentation, si l'on s'applique à le recevoir d'une maniere toujours plus directe en échange du produit des manufactures; d'ailleurs, toutes choses égales, la faveur que celles-ci en recevroient, remplaceroit une diminution dans ce revenu, en bonifiant d'autant ses autres branches.

Mais cet échange si désirable ne sauroit exister

ſous le régime actuel. Les fermiers généraux ne ſont pas commerçans. Contens d'obtenir un bénéfice certain ſur le monopole dont ils payent chérement le privilege, ils s'inquiétent peu ſi ce monopole peut s'exploiter d'une maniere plus ou moins défavorable à la nation : peut-être même ſont-ils gênés à cet égard par la réduction de leurs bénéfices, & par la guerre toujours plus coûteuſe qu'ils ſont obligés de ſoutenir contre l'induſtrie des ſujets François dont ils combattent les intérêts.

La ferme achete vingt-trois à vingt-quatre millions de livres peſant de tabac, ſoit la quantité de trente-trois mille boucauts, pour leſquels elle dépenſe, non compris les frais de tranſport, au moins ſept à huit millions de livres tournois. Une plus grande quantité pourroit être fournie à la France par l'Amérique libre, ſans y cauſer de renchériſſement, puiſque la Virginie ſeule, réduite à la moitié de ſon ancienne production, en fourniſſoit quarante mille boucauts.

Voilà donc une valeur de près de huit millions en tabac, qui pourroit être échangée contre une valeur pareille de marchandiſes Françoiſes, fournies directement aux Américains libres, ſi le tabac devenoit marchand ; c'eſt-à-dire, ſi, arrivant d'Amérique, il trouvoit en France pluſieurs acheteurs en concurrence les uns des autres.

Cette concurrence eſt néceſſaire pour délivrer

l'armateur de la crainte de recevoir la loi du monopole, pour l'enhardir à tenter des échanges avec les Américains libres.

Sans cette concurrence les tabacs ne feront jamais mis par les commerçans au rang des retours assurés. Les Américains libres les apporteront avec timidité; les François feront plus timides encore à les acheter en Amérique, & le monopole intérieur nécessitera toujours une autre espece de monopole en Amérique même, également fatal à ce commerce; car, si d'un côté il faut du tabac à la ferme, de l'autre, elle seule peut le vendre en France : on ne lui en portera donc que sur sa commission expresse, dont un commissionnaire unique sera toujours chargé.

On ne peut rien opposer de solide à cette conséquence naturelle de l'état actuel des choses. Les encouragemens, les primes, les ports francs, les dépôts, pour éviter de vendre si la ferme ne veut pas payer convenablement, tous ces expédiens ne sont que des palliatifs auxquels l'armateur ne s'abandonne pas deux fois de suite. Par-tout où la marchandise ne peut être achetée que par un acheteur unique & privilégié, elle ne peut y arriver que sur convention faite d'avance avec le privilégié, elle n'appartient plus au commerce général.

Mais, dira-t-on, il faut toujours que la ferme

paye le tabac qu'elle achete; les armateurs qui porteront de nos manufactures en Amérique, y trouveront par conſéquent des traites ſur la ferme: ils les prendront en paiement de leurs marchandiſes, ils pourront même lui apporter ſon tabac à fret.

Cette réponſe ne peut paroître ſpécieuſe qu'à ceux qui ignorent les convenances qui déterminent les commerçans. Nous avons obſervé que la commiſſion des tabacs pour la ferme ſera toujours, quoi qu'on faſſe, confiée à un ſeul commiſſionnaire; dès-lors, on ne peut pas l'obliger à attendre pour ſes rembours & pour l'expédition des tabacs, la commodité, les convenances des importateurs de marchandiſes Françoiſes en Amérique. On ne peut pas empêcher ce commiſſionnaire de la ferme de faire d'avance des combinaiſons particulieres ſur ſes rembours, ſur l'emploi des avances qui lui ſeront dues. On ne peut pas lui interdire des ſpéculations relatives à ſes propres expéditions; en un mot, on ne peut pas l'obliger à faire coincider ſes convenances avec celles des armateurs qui auront à rapporter chez eux le produit de leurs marchandiſes. Or il faut à ces armateurs, non-ſeulement une variété d'objets de retour qui leur laiſſe du choix, mais encore que ces divers objets ſe trouvent à leur portée, à l'inſtant où ils en ont beſoin, & qu'ils ne reçoivent de loi à cet égard que celle du profit qu'ils recherchent. Cette loi eſt ſi

différente ſelon le moment, le lieu, les perſonnes, que l'on voit communément partir de deux villes, au même inſtant & de l'une pour l'autre, de l'argent ou des lettres de change, dont l'échange auroit pu ſe faire, ſans les recherches & le tems perdu, que cet échange auroit exigés; inconvéniens auxquels les commerçans ne s'expoſent jamais volontairement.

Il ſeroit trop long d'entrer dans d'autres diſcuſſions. Tous les commerçans inſtruits & impartiaux, conviendront avec nous que le tabac ne ſera un objet de retour commode & utile au commerce général entre la France & les États-Unis, qu'autant qu'il ſera rendu en France marchand dans toute l'acception du terme, depuis l'inſtant où il arrive, juſqu'à celui où il eſt porté dans la boëte du conſommateur.

Mais comment le tabac deviendra-t-il marchand en France ? Comment le tirer des mains du monopole, & conſerver en même-tems à l'État un revenu de vingt-huit millions au moins que ce monopole lui procure, & que dans les circonſtances actuelles il ſeroit bien difficile de remplacer ? Ce problême mérite d'être diſcuté avec attention; car ſi la France veut ſérieuſement établir des relations importantes de commerce avec l'Amérique, elle y parviendra d'autant mieux qu'elle fera rentrer le tabac dans la claſſe des objets, dont la conſommation chez elle n'eſt ſoumiſe à aucun monopole.

Un examen de cette queſtion, à quelque longueur qu'il nous conduiſe, eſt intéreſſant pour les deux nations : il ne pourra déplaire au gouvernement François, car il a lui-même tellement ſenti la néceſſité de mettre le tabac ſur un pied marchand, pour favoriſer le développement du commerce entre la France & les États-Unis, qu'il a chargé un comité particulier de s'occuper ſpécialement des tabacs ſous ce point de vue.

M. le marquis de la Fayette y propoſa l'année derniere l'abolition du monopole de cette production. On s'imagine bien que cette propoſition entraîna des diſcuſſions vives avec les députés de la ferme.

M. le marquis de la Fayette récapitula leurs calculs, & fondant ſur leurs baſes même l'établiſſement d'un droit d'entrée de trente-deux ſols & demi par livre, il démontra que ce droit ſuffiroit non-ſeulement aux vingt-neuf millions pour l'État, mais rendroit encore, outre ſix millions pour les frais de régie & de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour le régiſſeur, & une ſomme par-delà aſſez conſidérable.

Expoſant enſuite ſes propres calculs, il démontra que ce nouveau régime ameneroit une plus grande conſommation du tabac, que ce tabac ſeroit tout-à-la-fois moins cher & de meilleure qualité, & que le royaume ſeroit délivré des vexations

& des désordres occasionnés par le monopole ; avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, & qu'il appartenoit à l'ame sensible de M. de la Fayette de développer avec intérêt.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur le spectacle touchant & nouveau qu'offroit cette discussion..... Qu'il nous soit permis d'adresser à ce jeune & généreux François les hommages de cette philosophie paisible, qui n'admira jamais dans les exploits militaires que le but seul louable, de favoriser la liberté, & avec elle les progrès des lumieres & de la raison. M. de la Fayette a contribué par sa valeur à venger les Américains ; il s'occupe maintenant à étendre leur commerce & celui de sa patrie. Puisse-t-il avec un succès égal poursuivre cette utile carriere !

La ferme générale a rejetté les calculs de M. de la Fayette, mais sans les détruire. Nous regrettons de ne pouvoir publier ici les détails de cette discussion contradictoire, car c'est peut-être la premiere fois que la question sur la meilleure maniere de concilier l'impôt sur le tabac avec la liberté de son commerce a été soumise à des calculs aussi précis, & notre regret est d'autant plus grand que ces calculs éclaireroient les nôtres.

Le moyen proposé par M. de la Fayette est essentiellement le seul bon pour remplir le but

que se proposoit le comité; mais nous croyons que l'obligation, imposée au propriétaire ou marchand du tabac en feuille, de payer le droit entier à l'entrée du royaume, entraîne plusieurs inconvéniens.

1°. Cette avance est considérable sur une marchandise qui vaut à peine la cinquieme partie du droit; par conséquent elle décourage, elle rend plus difficile l'achat des tabacs, comme retour. Un grand principe dans le commerce est de lui éviter des avances inutiles, lors même qu'on s'oblige à les rendre. C'est le défaut des *drawbacks* Anglois.

2°. Un droit de trente-deux sols & demi par livre de tabac inspire une grande tentation de l'éviter; delà, fraudes & manœuvres pour y réussir.

3°. Dans ce systême, on sera obligé, pour favoriser l'importation, de n'exiger le droit qu'au moment de l'expédition du port de mer François à l'intérieur du royaume, & delà résulte la nécessité d'établir des ports francs; mais d'un autre côté, pour gêner la contrebande, il faudra limiter ces ports & établir un entrepôt rigoureux dans chacun d'eux, ce qui entravera beaucoup le commerce & de plusieurs manieres.

4°. Enfin le droit entier du tabac exigé à l'entrée du royaume, privera la France du commerce d'exportation à l'étranger des tabacs manufacturés qu'elle peut faire & rendre considérable. Car la méthode des rembours de droits aux frontieres

pour favoriser ce commerce étranger, ne sauroit convenir à ce royaume; elle entraîne une foule d'embarras, d'inconvéniens & d'actes de mauvaise foi, que, par la nature des choses, il est également impossible d'éviter & de punir.

Trouver un moyen de diviser & de répartir ces trente-deux sols & demi, combiné de maniere que, quoique le tabac devienne marchand, ce droit ne provoque point la contrebande, n'oblige pas à soudoyer une armée de surveillans, n'éprouve point de diminution, n'en fasse éprouver aucune ni à la consommation, ni à la qualité du tabac; telles sont les conditions du problême. Nous croyons en avoir trouvé la solution : mais avant d'hasarder nos idées à ce sujet, il ne sera pas inutile de répondre à une objection devenue, si non plus forte, du moins plus accréditée par l'espece d'assentiment qu'on lui a donné dans un ouvrage justement célebre.

On objecte donc contre la liberté de ce commerce, qu'elle établit une concurrence aux achats dans l'étranger, laquelle occasionne le renchérissement de l'objet, & par conséquent une plus grande dépense pour l'obtenir, que si la faculté de l'acheter étoit concentrée dans une seule main.

Mais les faits & la nature des choses, considérés dans toute leur étendue, sont absolument contraires à cette objection. Elle n'est pas même

vraie à l'égard des productions dont la quantité feroit irrévocablement limitée ; car alors les acheteurs en concurrence, favent bientôt fe réunir pour n'oppofer qu'une feule offre à un feul vendeur, & le plus fouvent celui-ci eft dupe de fon avidité, lorfqu'il veut abufer de la poffeffion unique de pareilles productions, pour faire la loi aux acheteurs.

Quoi qu'il en foit, les tabacs ne font pas dans ce cas : c'eft une production dont la quantité eft illimitée : elle peut être réduite ou augmentée felon les convenances du cultivateur. S'il y a peu de demandes, les prix baifferont & la culture diminuera, auffitôt que cette baiffe attaquera effentiellement le profit du cultivateur ; fi la demande eft confidérable, elle fera hauffer les prix ; cette hauffe augmentera la culture par l'appas du profit, & cette augmentation ne tardera pas à rétablir la modération dans les prix (1). C'eft la loi immuable de l'action & de la réaction en-

---

(1) Par-tout où il y aura des exceptions à cette regle, à ce fait, vous trouverez que la liberté eft gênée par quelqu'atteinte plus ou moins cachée ou redoutée. C'eft un mal-entendu volontaire ou involontaire à ce fujet, qui éternife la queftion fur la liberté du commerce des grains. Il femble qu'on craigne de paffer pour ignorant en ne tirant des corollaires que de la fimple *nature des chofes*. On diroit qu'en matieres d'économie politique, l'efprit humain ne peut s'honorer de fes conceptions qu'en raifon de leur éloignement des regles de l'arithmétique.

tre la production & la consommation des objets de commerce. Laissez-les à une entiere liberté, & la quantité des productions se mettra toujours dans un tel rapport avec la consommation, que les travaux & les avances nécessaires pour la production, ne rendront jamais que des profits très-rapprochés des besoins raisonnables des auteurs de ces travaux & de ces avances.

S'il arrive quelques exceptions momentanées à cette loi, c'est en ignorant ou dissimulant leur vraie cause, qu'on en tire des argumens spécieux contre la loi même. Il est bien clair, par exemple, que si l'on n'a pas prévu l'instant où le privilege d'une compagnie cesse, l'affluence des commerçans qui se partagent tout-à-coup son commerce, cause au pays, où se font les achats, un renchérissement de la marchandise qui auparavant n'étoit achetée que par le privilégié; mais cette même avidité, qui fait que chacun de ces nouveaux venus veut en avoir le plus possible, ne les abandonne pas lorsqu'il faut vendre, & la concurrence désavantageuse qu'ils se font encore à la vente, leur enseigne bientôt les proportions dans lesquelles ils doivent se renfermer à l'avenir. Il arrive aussi que la liberté rendue découvre les moyens d'une plus grande consommation, & que cette circonstance maintient les prix hauts; mais cette hausse ne dure que le tems nécessaire pour que la production se mette au niveau de cette consommation

sommation nouvelle, & ceux qui connoissent les hommes & les choses, savent bien que ce moment ne tarde pas à paroître .... Mais quand la fin d'un monopole est prévue, quand on est certain qu'il ne se renouvellera pas, il arrive presque toujours, qu'au pays où il faisoit ses achats, on y fait de grands préparatifs pour le moment de la liberté, tels même qu'ils surpassent encore les quantités que peuvent acheter les divers concurrens qui succédent à la compagnie privilégiée, & alors aucune augmentation de prix ne se fait sentir.

Mais, encore une fois, que ceux qui sur cette matiere résistent à l'évidence (1), considérent

---

(1) Dans le fait, le défaut de concurrence à l'achat empêche le plus souvent qu'il se fasse à bas prix. On ne peut nier que les manufacturiers ainsi que les cultivateurs, ne soient naturellement portés à produire au-delà des demandes des acheteurs, quelque grand que soit leur nombre, dès que ceux-ci sont en concurrence. Il faut également convenir que les manufacturiers & les cultivateurs bornent leurs travaux en-deçà du besoin & de la demande, lorsqu'ils craignent la loi d'un seul acheteur; car ils n'ont que ce moyen d'échapper à sa tyrannie, & cette circonstance tend nécessairement à soutenir les prix hauts, puisqu'il y a moins de produit que de besoin : par conséquent la question est décidée contre les compagnies privilégiées.

Aussi dans quelle misere les Anglois n'avoient-ils pas réduit l'Irlande en lui interdisant le commerce extérieur? Les manufacturiers craignant la tyrannie des Anglois, seuls acheteurs ou consommateurs, déserterent bientôt leurs atteliers, & le petit nombre des persévérans vendoit très-chérement pour la con-

l'état général des importations étrangeres : les objets de ces importations laiſſés à la liberté du commerce, ſont en beaucoup plus grand nombre que ceux qui ſe trouvent enveloppés dans le filet du monopole. On devroit donc remarquer au-dehors une cherté artificielle ſur-tout ce qu'on ne peut y acheter qu'en concurrence, comme on voit une ſemblable cherté exiſter au-dedans ſur toute production étrangere vendue par le monopole. Cependant l'expérience prouve le contraire. Un grand nombre de marchands achetent en concurrence au-dehors, pour revendre en France, bien des ſortes de matieres premieres néceſſaires à ſes manufactures, ou à d'autres conſommations habituelles, & l'on ne voit pas que cette concurrence à l'achat les rende plus cheres que ne le

---

ſommation intérieure de leur pays, de la mauvaiſe marchandiſe, dont il craignoit encore de fabriquer une trop grande quantité.

Les fertiles contrées du Bengale & de l'Indoſtan tendent à ce dépériſſement par l'effet néceſſaire du monopole de la compagnie Angloiſe. Les belles toiles, les belles mouſſelines y ſont auſſi rares qu'elles y abondoient autrefois. Encore ſi ces compagnies, qui portent leur influence deſtructive ſur le lieu de la production, favoriſoient, par les hauts prix qu'elles exigent, les manufactures nationales, le bien intérieur naîtroit peut-être du mal extérieur ; mais elles ſont infatigables dans leur guerre générale contre tout ce qui peut s'oppoſer à leur avidité. Il n'y a aucune perſonne expérimentée, qui doute, par exemple, que le manufacturier François n'ait tout à craindre de la nouvelle compagnie privilégiée des Indes.

comportent les salaires, les avances, les intérêts & les profits suffisans pour donner l'existence à ces matieres.

Si l'on objectoit encore que ces matieres ne sont que des supplémens à celles que la France produit elle-même, & que par conséquent cette production intérieure établit un contre-poids qui empêche le trop haut prix de la production étrangere, nous répondrions qu'il y a des matieres consommées en France, qui ne jouissent pas de ce contre-poids, & qui n'offrent cependant rien d'extraordinaire dans le prix auquel on les achete au-dehors.

Ajoutons que quoique la culture du tabac soit proscrite en France & doive l'être, on y auroit bientôt des tabacs, venant d'autres pays que de l'Amérique, si la liberté de l'achat (1) laissée dans les États-Unis à tout armateur, y causoit un renchérissement sensible dans le prix de cette feuille; car l'Est de l'Europe offre aussi d'immenses contrées, où la civilisation s'étend & où il y aura long-tems de la convenance à cultiver des tabacs comme en Amérique.

---

(1) Le lecteur se rappellera que la liberté à l'achat n'est rien sans la liberté à la vente. Tout armateur peut acheter des tabacs en Amérique & les apporter en France, mais il ne peut les y vendre qu'à la ferme générale, ce qui équivaut à une défense d'en acheter, défense plus religieusement observée que toute autre; car elle est prononcée par l'intérêt de l'armateur.

Non, les partiſans de la liberté du commerce, qui affirment qu'elle ſeule produit, non-ſeulement les proportions les plus juſtes entre les quantités & les beſoins, mais encore les prix les plus équitables, ne ſont pas entraînés *par l'empire des mots*, comme on les en accuſe trop légérement. Ils ont pour eux les faits, la logique & les leçons de l'expérience (1).

Convaincus donc que le ſyſtême de la liberté du commerce réunit tout en ſa faveur & ne bleſſe que les intérêts du monopole, nous expoſerons notre idée, quelqu'imparfaite qu'elle puiſſe être, ſur la maniere de percevoir le droit d'entrée ſur le tabac en feuille, propoſé par M. le marquis de la Fayette (2).

---

(1) Si le ſyſtême de la liberté n'a pas encore prévalu, c'eſt qu'il faut, pour s'y affermir, de la perſévérance & beaucoup d'habitude d'obſerver & de réfléchir. Sans cette habitude il eſt difficile de ſuivre à la trace, dans le train des affaires, toutes les circonſtances équivoques qui appartiennent quelquefois aux intrigues du monopole, & le plus ſouvent aux fauſſes notions & à la manie réglémentaire dont aucune nation commerçante n'a encore ſû ſe garantir; circonſtances que les partiſans du ſyſtême coercitif ne manquent pas de donner hardiment pour les effets de la liberté.

(2) Sans doute que l'impôt direct ſeroit préférable à toutes ces inventions, qui, quelque heureuſes qu'elles puiſſent être, auront toujours de grands inconvéniens, dont l'impôt direct ſeroit exempt. Sans doute que l'impôt ſur le tabac, quelque varié qu'il ſoit, n'eſt au fond qu'une Impoſition territoriale, dont le déguiſement double & triple la charge ſur la terre,

Plus le droit impoſé ſur une production eſt conſidérable & plus il invite à la fraude, & la fraude eſt ici d'autant plus ſéduiſante, d'autant plus grande & plus difficile à réprimer, que le prix d'achat du tabac eſt peu conſidérable comparativement au droit. La livre du tabac, mis en état d'être vendu au conſommateur, coûte à peine douze ſols à la ferme générale, tandis que le conſommateur la paye quatre livres. Elle laiſſe par conſéquent un bénéfice de ſoixante-huit ſols. Peut-on offrir un appât plus grand à la contrebande ? Combien de profeſſions honnêtes ſont moins lucratives que le métier de fraudeur de tabac ? Eſt-il ſurprenant qu'il ait fallu dreſſer des gibets pour le réprimer, & que ces rigueurs, plus criminelles cent fois que le délit, aient toujours été inutiles ?

La ferme générale en vend environ quinze millions de livres peſant : ces quinze millions ſuppoſent, à cauſe du déchet à la fabrication, qu'elle en achete vingt-trois millions quatre cens mille livres en

---

ſans porter dans les coffres de l'État ce qu'elle paye pour cet objet. . . Mais la grande révolution qui placera l'impôt immédiatement ſur ſa véritable baſe, eſt-elle prochaine ? Il eſt permis d'en douter, & en l'attendant, c'eſt travailler à la diminution du poids des impôts de tout genre, que de chercher, pour quelques-uns, des formes qui ſe concilient avec la liberté du commerce ; car les reſſources de celle-ci, pour enrichir l'État, ſont infinies.

feuille : c'eſt ce tabac en feuille que M. de la Fayette a propoſé d'aſſujettir à un droit d'entrée de trente-deux ſols ſix deniers par livre peſant ; & c'eſt ce droit qui produiroit trente-huit millions cent quatre-vingt-ſept mille cinq cens livres tournois ; deſquelles, prélevant trente millions pour le Roi, on voit qu'il en reſteroit encore plus de huit millions pour les frais de régie de ce nouveau régime, & pour les bénéfices de fermiers ou régiſſeurs (1).

On voit donc au premier coup-d'œil que M. de la Fayette propoſoit un régime ſimple, qui, en rendant le tabac au commerce libre, augmentoit, loin de la diminuer, la finance que l'État en retire.

Pourquoi ſa propoſition n'a-t-elle eu aucun ſuccès ? Nous l'ignorons ; mais nous avons obſervé que ce droit laiſſe à la contrebande un appât encore trop puiſſant. Il entraîne donc la néceſſité de conſerver un grand établiſſement de gardes deſtinés à prévenir la fraude. Cette néceſſité aura ſans doute fourni à la ferme générale un prétexte ſpécieux pour rejetter ce changement.

En effet, dès qu'il faut garder, & garder à grands frais, la ferme générale, ayant à ſes or-

(1) Les frais de la ferme générale pour les tabacs, ne vont pas à ſix millions : elle n'en dépenſe pas même plus de huit pour ſon état de guerre contre tous les contrebandiers

dres une armée de ſurveillans, qui continueroit de lui être néceſſaire, lors même qu'on lui enleveroit les tabacs, offre une économie en employant les mêmes ſoudoyés contre les fraudeurs de tabac? Mais comment la ferme y conſentiroit-elle pour d'autres intérêts que pour les ſiens? Cette conſidération la mettoit donc en état de contraindre l'adminiſtration à ne confier qu'à ſes mains la perception du nouveau droit; & dès-lors, il n'eſt pas étonnant que ſon refus de concourir à aucun changement, joint à quelques autres circonſtances, ait conduit à laiſſer ſubſiſter l'état actuel des choſes.

Il ſeroit donc avantageux de pouvoir donner à la perception de ce droit une forme, qui tout-à-la-fois aſſurât le revenu de l'État, & rendît inutile l'intervention de la ferme générale. Cette forme ſeroit celle ſans doute, où les fabricans & les débitans du tabac auroient eux-mêmes intérêt à veiller à la contrebande, & où du moins elle ne pourroit jamais devenir pour eux un fléau décourageant. Tel eſt le but qui nous a guidés dans le ſyſtême d'impôt ſur le tabac que nous propoſons. Le lecteur jugera ſi nous l'avons atteint.

Ce ſyſtême offre un grand avantage : il permet d'eſpérer qu'un jour le droit même de trente-deux ſols ſix deniers, propoſé par M. le marquis de la Fayette, ſeroit réduit, puiſque, dans ce ſyſtême, on n'a pas beſoin d'un droit auſſi

fort, pour procurer à l'État le revenu qu'il tire maintenant de l'impôt du tabac. Cependant pour mettre les esprits à portée de comparer notre méthode avec celle de la ferme, & avec celle de M. de la Fayette, & pour en faire sentir l'avantage, nous prenons les mêmes bases que lui, & nous partons du droit des trente-deux sols six den.

Voyons d'abord par quel moyen on évitera plus sûrement cette contrebande que M. de la Fayette s'est proposé de détruire.

Si la contrebande du tabac est séduisante par le profit qu'elle offre, il faut d'un autre côté convenir qu'il n'est pas bien difficile de l'empêcher. L'odeur de cette production est assez forte pour que le contrebandier en craigne la trahison; par conséquent il ne peut l'introduire que lentement & par petites parties.

Imposer un droit très-modéré à l'entrée du tabac, est le vrai moyen de prévenir la contrebande du tabac en feuille. Il est lourd & volumineux; les frais & les risques sont dans ces cas très-considérables. Or beaucoup de frais, beaucoup de risques, & peu de gain suffisent pour empêcher la fraude.

Cinq sols par livre pesant de droit d'entrée sur le tabac en feuille, produiront déjà, sans offrir un appât à la contrebande, un revenu de cinq millions huit cens cinquante mille liv. Cet impôt

modéré offre un double avantage. Il dispense de hérisser les frontieres de ces surveillans toujours odieux; &, ne grévant pas les importateurs du tabac en feuille par une grande avance, il ne gêne pas ni ne décourage pas les armateurs de choisir en Amérique cette production pour objet d'échange.

La contrebande dans notre systême ne sera pas plus à craindre pour le tabac manufacturé; car il seroit impossible qu'il s'établît aucunes manufactures de tabac dans l'intérieur du royaume, si le gouvernement ne vouloit pas les permettre. Elles exigent assez d'espace & d'ouvriers pour exclure la possibilité du secret. On peut donc empêcher, presque sans frais, qu'aucune fabrique de tabac ne s'établisse sans permission, & cette permission peut être vendue.

La ferme générale a dix manufactures qui fournissent entr'elles à la vente intérieure de quinze millions de livres pesant de tabac manufacturé. On a vu que ces quinze millions supposoient l'achat de vingt-trois millions quatre cens mille livres en feuille. En assujettissant les manufacturiers, qui obtiendront une permission, à une finance équivalente à dix sols pour chacune de ces livres de tabac brut, on auroit un produit de onze millions sept cens mille livres, & voilà déjà quinze sols trouvés dans les trente-deux sols & demi qu'il s'agit d'imposer.

Dans ce régime, le tabac non-manufacturé,

rendu à la porte du fabricant ne lui coûte que vingt-un sols huit deniers la livre ; mais là il doit acquérir une augmentation de valeur par la main-d'œuvre qui le met en état d'être consommé.

Nous n'avons pas des connoissances suffisantes pour apprécier avec exactitude cette augmentation. Elle doit être composée du montant du déchet opéré par la fabrication du tabac brut, des dépenses du fabricant & du gain qui lui est dû. Mais d'abord comment calculer ce déchet ? Nous ne le pouvons que par approximation. Or nous savons que, dans les manufactures étrangeres, on ne l'estime pas à plus de trente pour cent (1) ; & nous croyons ne pas nous écarter de la vérité, en allouant pour ce déchet, pour les frais de préparation, & pour l'augmentation à faire sur les quinze sols de droits, déjà payés, qui

(1) Ce déchet de 30 pour cent est réduit à peu de chose dans l'étranger. Il provient des côtes de la feuille. On les brûle à la ferme générale par des raisons que nous ignorons. Dans les manufactures étrangeres on les employe. On en fait du tabac en corde, à l'usage de ceux qui le mâchent. Les gens de mer & les habitans des ports consomment beaucoup de ce tabac ; on regarde cette habitude comme utile à la santé, du moins elle n'a pas paru jusqu'ici lui être contraire. La ferme fait donc une perte gratuite de 30 pour cent sur la feuille du tabac, que les fabricans en concurrence ne feroient certainement pas. Il y a d'autres secrets de manipulation dont le bénéfice, entre les mains de la concurrence, tourneroit au profit du public & de l'extension du commerce.

doivent se retrouver sur une quantité réduite par la manipulation, neuf sols quatre deniers par livre de tabac fabriqué. Celui-ci revient donc à trente-un sols la livre au fabricant.

Une marchandise d'un usage aussi général ne reste jamais long-tems en magasin. Ainsi, en supposant que le fabricant ne prenne que quinze pour cent pour son bénéfice de fabrication & pour ses avances, c'est supposer l'extrême; il pourra donc vendre son tabac fabriqué au débitant à trente-cinq sols six deniers la livre (1).

Mais il reste encore dix-sept sols six deniers à appliquer du droit de trente-deux sols & demi sur le tabac brut ou en feuille. Ces dix-sept sols six deniers doivent être produits par le débit de quinze millions de livres pesant, puisque la ferme générale ne vend que cette quantité de tabac manufacturé dans les provinces soumises à son bail.

(1) On vient de voir dans la note précédente, que le déchet de 30 pour cent n'est pas une perte; mais nous avons exagéré ce déchet : car nous supposons ici que la quantité de vingt-trois millions quatre cens mille livres pesant de tabac ne rend que quinze millions de livres pesant manufacturées; & à 30 pour cent de déchet, cette quantité en doit rendre 16 millions trois cens quatre-vingt mille livres, ce qui laisse en faveur de notre calcul un rabais de dix pour cent à faire dans nos estimations sur tout ce qui n'appartient pas au droit d'entrée. Nous ne faisons point entrer dans nos calculs l'humectation du tabac; la concurrence ne peut sur ce secret qu'être avantageuse au public.

Ces dix-ſept ſols & demi ſur le tabac brut portent la livre du tabac manufacturé, de trente-cinq ſols ſix deniers, prix du fabricant, à trois liv. deux ſols neuf deniers & une fraction, ſur quoi il faut encore ajouter le bénéfice du débitant.

La ferme générale lui remet le tabac en poudre à trois liv. douze ſols la livre de dix-ſept onces.--- Il le vend quatre francs la livre de ſeize onces. --- Il pourroit donc le donner à meilleur marché dans ce nouveau régime.

Mais comment ſe fera la perception de ces dix-ſept ſols & demi, ſoit de vingt millions quatre cens ſoixante-quinze mille livres qui manquent pour compléter le produit du droit de trente-deux ſols & demi? Le voici :

Nous avons obſervé qu'il étoit impoſſible que le tabac pût ſe fabriquer ſecrétement; il eſt encore impoſſible que le débit en ſoit ſecret & qu'il s'établiſſe par conſéquent aucun débitant public de tabac ſans la permiſſion du gouvernement. Voilà donc de nouvelles permiſſions à vendre. Or, il y a dans le royaume au moins quarante mille de ces débitans; & puiſqu'ils achetent le tabac à trois liv. douze ſols la livre, de la ferme générale, ils ne ſeront pas grevés en achetant une permiſſion de le débiter, qui ne ſera au fond qu'un à compte ſur le prix du tabac. Ils pourront d'autant mieux faire cette avance, que le fabricant ne leur

vendra le tabac manufacturé qu'à trente-cinq sols six deniers la livre & même à moins.

Vingt millions quatre cens soixante - quinze mille livres, divisées par quarante mille, font un peu moins de cinq cens douze livres. Les permissions de vendre du tabac, coûteront donc cinq cens douze livres l'une portant l'autre (1).

Mais qui distribuera ces permissions? Les fabricans & à leurs risques. Car s'ils n'en étoient pas chargés, ils auroient eux-mêmes la facilité de vendre du tabac à d'autres qu'à des débitans autorisés, & de se soustraire au droit de vente, dont leur fabrication n'est pas chargée.

Ainsi les fabricans auroient deux sortes de permissions à acquérir, celle de fabriquer, calculée à raison de dix sols par livre de tabac en feuille, & celle pour débiter ou faire débiter le tabac manufacturé. Ces dernieres seroient créées d'avance au nombre de quarante mille, & d'après des divisions qui les rendissent convenables aux quarante mille bureaux, débitant actuellement le tabac de la ferme.

---

(1) On sent que les répartitions de cette somme doivent être faites en portions inégales; car le débitant d'un petit village n'achéteroit pas une permission dont le prix excéderoit la quantité de son débit. Les connoissances nécessaires pour faire ce tarif nous manquent, & d'ailleurs ce travail seroit ici parfaitement inutile.

De cette maniere le tabac ne pourroit être ni fabriqué, ni vendu dans le royaume, sans en avoir préalablement obtenu la permission à prix d'argent; & comme le gouvernement se borneroit à s'assurer d'une recette de trente-huit millions, il ne délivreroit aucune permission de fabriquer & de vendre, qu'il n'eût préalablement reçu le nombre de soumissions qui, tant en permissions de fabriquer que de débiter, lui assurassent cette somme, moins le produit du droit d'entrée à raison de cinq sols par livre pesant, lequel droit seroit toujours perçu aux frontieres.

On ne limiteroit pas d'avance le nombre des fabriques; mais aucune ne commenceroit son établissement que le gouvernement n'eût des soumissions sous caution, pour un nombre de fabriques suffisant pour remplir son objet. Ainsi les soumissions détermineroient le nombre des fabriques, & ce nombre resteroit ensuite fixé pendant un tems assez long, afin de laisser aux fabricans l'espoir, non-seulement de tout le débit qui se trouveroit partagé entre eux, mais encore de l'augmentation de débit que leur procureroit leur industrie.

Il est important, & nécessaire dans ce régime, de porter ces fabriques à un nombre plus considérable que celles de la ferme générale; car la modicité du droit d'entrée des tabacs en feuille, permettant de l'admettre dans tous les ports

du royaume, & à toutes les frontieres, il s'enfuit qu'il doit y avoir, autant qu'il eſt poſſible, des manufactures voiſines des principales entrées, pour éviter de trop grands frais de voitures. Chacune de ces manufactures pourroit établir ſa principale conſommation autour d'elles (1). Un certain nombre de manufactures eſt encore néceſſaire pour entretenir l'émulation qui étend & vivifie toute eſpece de commerce, & pour prévenir les inconvéniens plus ou moins grands attachés à toute limitation de ce genre. Il ne faut point craindre d'être arrêté par les difficultés qu'entraînent les établiſſemens vaſtes & diſpendieux ; la préparation du tabac, même la plus recherchée, n'exige aucun attelier dont les frais ne puiſſent ſe proportionner, ſans déſavantage, avec les quantités.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands dé-

---

(1) Il y a près de 600 entrepôts de tabac dans le royaume, outre les fabriques & les débitans ; ce qui prouve la néceſſité de beaucoup multiplier les fabriques. Cent feroient annuellement, ſur le pied actuel du débit, pour au moins quatre cens cinquante mille liv. d'affaires, l'une portant l'autre. Si on ajoute le produit de la conſommation étrangere, que ce nouveau régime donne le moyen d'ouvrir, on voit que le nombre des fabriques peut être porté à deux cens. S'il n'y avoit que deux cens fabriques, le droit de fabrique coûteroit à chacune annuellement, cinquante-huit mille cinq cens liv. qu'il feroit aiſé de diviſer en pluſieurs paiemens, & chacune d'elles répondroit des quatre cens permiſſions de débiter, qu'elle auroit à diſtribuer.

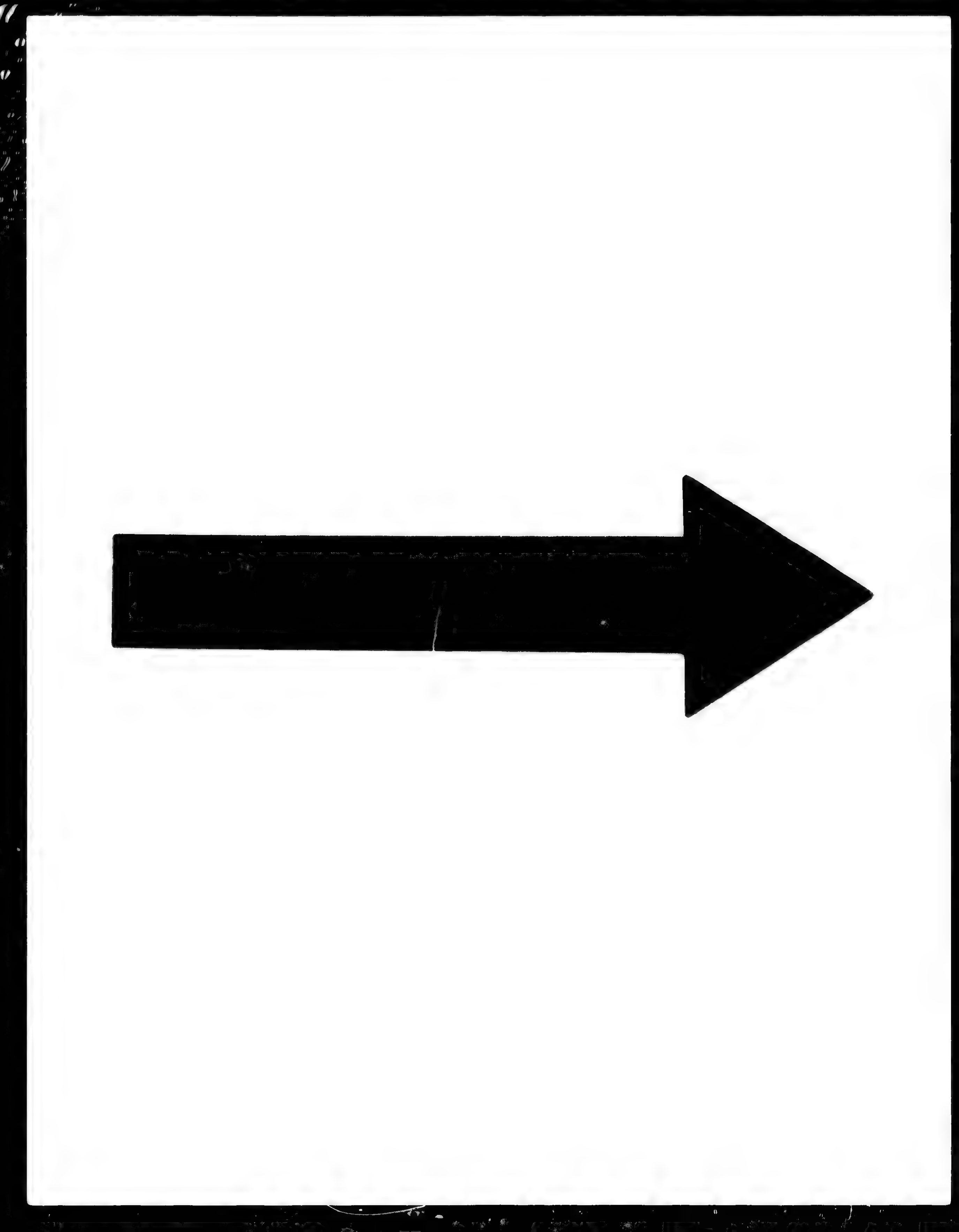
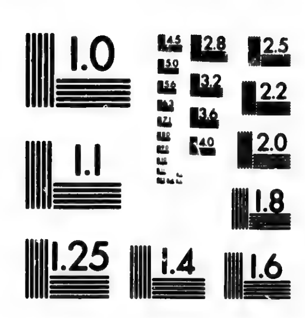


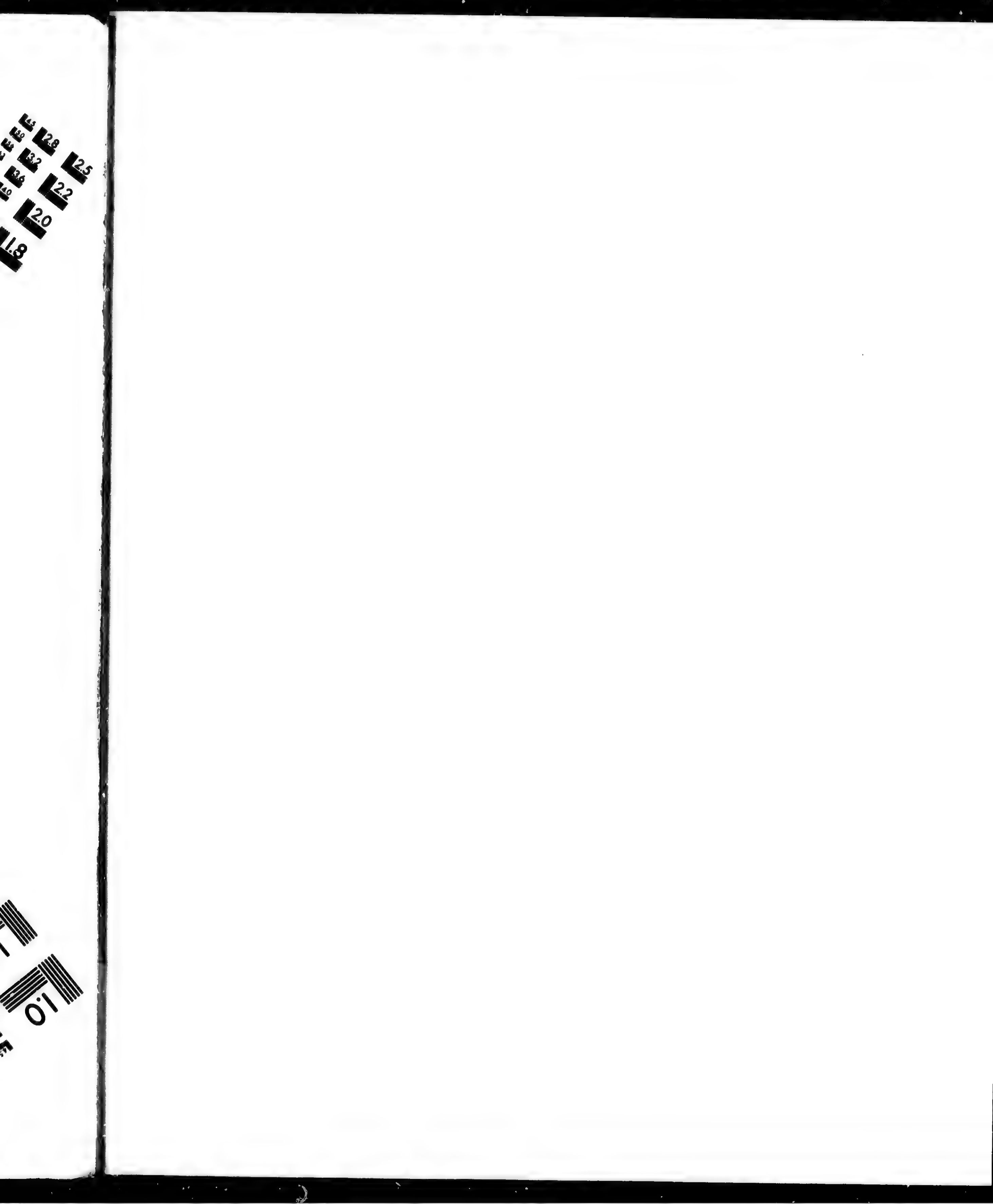
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8

tails, ils feroient inutiles & faftidieux. Si cette forme de perception du droit d'entrée offre des avantages réels, nous en avons dit affez pour montrer qu'aucune difficulté importante ne s'oppofe à fon exécution. Or les avantages nous en paroiffent évidens. Tout ce qui peut mettre des entraves à l'arrivée en France des tabacs, à la libre fpéculation fur l'importation de cette feuille, eft prévenu, en ne l'affujettiffant qu'à un droit d'entrée de cinq fols par livre; & ce droit ne peut pas encourager à la contrebande d'une marchandife auffi volumineufe que les tabacs en feuille relativement à leur valeur. Un boucaut de cette marchandife fera toujours difficile à cacher.

La contrebande du tabac manufacturé eft de même trop difficile, pour exciter des craintes; car ces fabricans multipliés & ces nombreux débitans, tous affujettis à une finance, font autant d'argus très-intéreffés à veiller eux-mêmes fur la contrebande (1); ils le font d'autant plus que ce régime laiffe à chacun d'eux la propriété en-

(1) Quarante mille débitans forment un bon nombre de gardes; il ne faut que les intéreffer à la furveillance. Or, comme ils font affujettis à payer une permiffion, leur relâchement leur cauferoit une perte plus fenfible que dans l'état actuel, où le rifque des débitans ne confifte qu'en un manque de gain. Ces derniers peuvent même faire la contrebande : dans notre plan, elle s'appercevroit bientôt par le fabricant diftributeur & caution des permiffions.

tiere

tiere du profit de ſon induſtrie par delà le prix des permiſſions, lequel, nous le répétons, ne doit être fixé que ſur la conſommation actuelle. Il reſte une aſſez grande carriere à cette induſtrie pour engager des fabricans à ſe préſenter : les permiſſions de débit dont ils devront être diſpenſateurs & cautions, ne les embarraſſeront pas, puiſque les débitans exiſtent.

Nul doute que la conſommation du tabac rendu au commerce ne s'accroiſſe. Celle du tabac de la ferme générale ſe fait dans une étendue couverte de vingt-deux millions d'ames, & ne va qu'à quinze millions de livres peſant. L'activité de la concurrence doit eſpérer de trouver dans cette foible proportion, une augmentation de débit d'autant plus aſſurée, que la nature & les propriétés du tabac ſont favorables à ſa conſommation.

Il y a plus : les fabricans, pouvant faire des envois de tabac dans l'étranger, à un prix même au-deſſous de trente-cinq ſols & demi la livre, cette nouvelle conſommation ne manqueroit pas de s'établir. Elle eſt toute à l'avantage du royaume ; elle payeroit à l'État le droit d'entrée & celui de la fabrication. La France feroit ainſi l'acquiſition d'un commerce nouveau, dont le monopole de la ferme la prive, contre la nature des choſes.

Qu'on ne diſe pas que le droit de quinze ſols par livre, perçu pour l'entrée & la fabrication, conſerveroit au tabac François une défaveur qui

continueroit à mettre obstacle au débit dans l'étranger. Ces quinze sols se compenseront facilement par l'avantage d'une manipulation perfectionnée. Le tabac rentre à cet égard dans la classe de ces objets, dont le renchérissement modéré ne prévaut pas sur la réputation, & n'interrompt ni le débit ni son accroissement. La ferme générale elle-même a des demandes de l'étranger, malgré un prix beaucoup plus considérable (1).

Mais le tabac manufacturé par des fabricans qui n'ont à rendre compte qu'à eux-mêmes, & qui ont une concurrence à soutenir, vaudra-t-il celui de la ferme générale? C'est demander, si, en Hollande où il n'y a ni ferme générale, ni manufacture privilégiée, on prépare de bons tabacs. C'est demander, si en France, ces milliers de productions destinées au goût, à l'odorat, en un mot à la sensualité, ont besoin d'être mises en ferme pour être rendues plus exquises (1).

(1) Ces demandes doivent rester bornées, parce qu'il ne convient pas à la ferme de diminuer son prix. Elle verroit alors rentrer ses propres tabacs en contrebande, car sa garde n'aura jamais, pour l'empêcher, autant d'efficacité qu'une grande multiplication d'individus directement intéressés à la prévenir. Et comment la France ne vendroit-elle pas son tabac dans l'étranger en conservant le droit de 15 sols? Le bon tabac rapé de la Flandre Autrichienne s'y vend au détail, 52 sols la livre, moins forte que celle de France. En Alsace le tabac d'étrenne se vend trois francs la livre, & cependant le tabac est marchand dans ces provinces.

(1) Les arrêts rendus en 1784, par les parlemens de Grenoble

La consommation des tabacs François se fera donc dans l'étranger, & cet avantage est loin d'être indifférent. Il augmentera les exportations d'Amérique en France, & par conséquent les importations de France en Amérique .... Qui sait même si l'accroissement de la recette dans la partie du droit d'entrée que la consommation étrangere procureroit, ne permettroit pas bientôt une diminution dans le droit de fabrication & de débit? Et alors n'est-il pas évident que la consommation intérieure & extérieure augmenteroit encore, & finiroit par réunir deux grands avantages, l'accroissement progressif de la recette du fisc sur les tabacs, & une diminution sur le prix de cette production? Avantages, qui seroient dus à la maniere dont nous proposons d'établir le droit d'entrée, auquel M. le marquis de la Fayette a attaché le commerce libre des tabacs.

Objecteroit-on l'incertitude de trouver à placer quarante mille permissions de débiter le tabac manufacturé, quoique le prix de ces permissions représente une partie du débours actuel des débitans?

& d'Aix, ne prouvent pas en faveur de la manipulation du monopole. Les procès-verbaux dressés en Bretagne constatent que le tabac saisi étoit *une masse compacte, semblable à des morceaux de terre glaise qu'on tire des carrieres . . . . . ayant une odeur aigre & désagréable, produite par la fermentation.*

Ce feroit une fauffe crainte. Car independamment des débitans actuels, qui n'auroient que plus de raifons de conferver ce genre d'induftrie, la vente du tabac convient à toutes les boutiques où l'on détaille ces nombreux articles compris dans le commerce d'épiceries. On s'y pourvoiroit d'une permiffion, non pas tant pour le bénéfice que donneroit le tabac, que pour réunir à leur affortiment tout ce qui peut les achalander. Il eft connu que dans tous ces magafins, plufieurs articles (1) ne procurent au marchand d'autre avantage, que celui de multiplier les occafions de venir à fa boutique. Si les fels fe vendoient de la même maniere, au moyen d'une permiffion taxée, tous les épiciers vendroient du fel.

Il eft tems de fe réfumer. Quel que foit le jugement porté fur le mode nouveau que nous propofons, pour percevoir en France l'impôt fur le tabac, en en rendant le commerce libre; quel que foit le parti qu'on prenne à cet égard, il fera toujours vrai que cette branche de commerce eft au rang des plus importantes pour la France & pour les États-Unis.

Pour ne laiffer à cet égard aucun doute, nous obferverons qu'avant la révolution de l'Amérique Angloife, l'Angleterre recevoit, année commune, environ cent mille boucauts de tabac,

(1) Tel eft le fucre, par exemple.

dont dix mille suffisoient à sa consommation intérieure, & quatre-vingt dix mille entroient dans ses échanges avec la France, la Russie, l'Allemagne, la Flandre & même le Canada. Le lord Sheffield fait du tabac le principal article du commerce Américain.

On ne voit pas s'échapper un objet de trafic aussi considérable, sans faire des efforts, soit pour le retenir, soit pour le rappeller. Aussi l'Angleterre vient-elle, pour faciliter l'entrepôt du tabac Américain dans ses douanes, de supprimer les droits considérables qu'on y exigeoit ci-devant à leur entrée. Le négociant *importeur* de cette production est maintenant admis à l'y déposer, en donnant simplement caution du paiement des droits, sur ce qui sera destiné à la consommation intérieure.

Cette conduite sage des Anglois doit engager toutes les nations qui peuvent ouvrir un commerce direct avec les États-Unis, à enchérir sur les commodités & les facilités offertes par les entrepôts Anglois; car un peuple libre est plus aisément rebuté que tout autre par les gênes fiscales.

Mais si le commerce du tabac n'est pas rendu libre en France, toutes les facilités actuellement offertes à l'importation de cette feuille, ne produiront aucun effet; leur succès, si même elles en ont, ne

ſera que momentané, & tous les eſſais par leſquels on voudra concilier les intérêts du commerce François avec ceux du monopole (1) ſeront infructueux, inefficaces; nous l'avons démontré.

Nous avons démontré que le monopole s'oppoſe aux échanges recherchés & ſuivis; qu'il écarte de la ſpéculation générale les objets dont il s'eſt rendu maître.

Nous avons démontré que la liberté ne renchérira point le tabac; qu'elle tend à le perfectionner; qu'elle procurera dans ſa manipulation des économies qui permettront de le livrer à un prix plus bas que celui de la ferme; & que par conſéquent le débit s'en étendra davantage. Nous croyons avoir démontré la poſſibilité de concilier tous ces avantages avec le revenu actuel de l'État, même d'augmenter ce revenu, en impoſant un léger droit d'entrée ſur le tabac en feuille, un droit plus fort ſur ſa fabrication, & un plus fort encore ſur ſon débit.

Notre article eſt long, nous le répétons; mais il eſt important. --- Il paroîtra tel ſur-tout aux

(1) On peut mettre au rang de ces eſſais, la prime de 24 liv. que la ferme eſt convenue d'accorder par tonneau de marchandiſes Françoiſes exportées en retour par les vaiſſeaux Américains qui apportent le tabac. Il en eſt de même de cet engagement qu'elle a pris d'acheter des particuliers autres que M. Morris, une certaine quantité de tabacs. Vains palliatifs!

personnes qui étendant leur vue au-delà du présent, ne peuvent s'empêcher de désirer que leur patrie affermisse ses relations avec des États nouveaux, dont les principes d'activité, & l'étendue du sol préparent de si grands développemens au commerce & des relations intéressantes avec l'Europe.

SECTION II.

PÊCHERIES, HUILES DE BALEINE, &c. CHANDELLES DE SPERMACETI.

PAR-TOUT où la propriété sera assurée, par-tout où des loix barbares n'aviliront pas les hommes, ils se multiplieront en proportion des subsistances.

C'est une vérité prouvée par l'histoire. Il n'est qu'une tyrannie absurde qui puisse arrêter la fécondité de l'espece humaine dans les lieux où les subsistances abondent, & sont peu coûteuses.

Et que manque-t-il aux États où la population est nombreuse, où tout concourt à son accroissement? Si le gouvernement y éprouve des besoins subits, combien le fardeau n'en est-il pas léger & facile à supporter, quand il se distribue sur tant de têtes?

Quel besoin a-t-on alors de l'art ténébreux & menteur de la fiscalité, lorsqu'on a le secret de la population? Et, encore une fois, quel est-il ce

ſecret ? Reſpectez la dignité de l'homme, ſoyez juſtes, & ne gênez point par des entraves la réproduction des denrées. Subſiſtance aiſée, population nombreuſe, voilà l'invariable ſyſtême de la nature.

Entre les ſubſiſtances que la nature a prodiguées aux hommes, le poiſſon eſt une des plus abondantes, des plus faciles à ſe procurer, & des plus propres à entretenir leur vigueur & leur ſanté (1). Par quel fatal privilege cette nourriture n'eſt-elle en France que le partage du riche ? Pourquoi ne voit-on pas le poiſſon abonder par-tout où ce tribut de la mer pourroit arriver ſans s'altérer, & ſans être chargé des frais d'un tranſport trop lointain ? On ſait ſi bien qu'il eſt avantageux pour un État, d'appeller chez ſoi, & pour toutes les claſſes d'hommes, l'abondance & la variété des comeſtibles, d'où qu'ils viennent, quelle que ſoit leur nature, pourvu qu'ils ſoient ſains & à bas prix ; pourquoi s'écarter de cette regle politique à l'égard du poiſſon, de cet aliment que la nature reproduit par-tout avec tant de fécondité ? Quels que ſoient les motifs qui peuvent le repouſſer, en le ſurchargeant de droits, ils ne

(1) Telle eſt la puiſſante influence ſur la population de l'abondance des ſubſiſtances & ſur-tout de celle du poiſſon, que c'eſt à elle principalement que l'empire de la Chine doit le nombre incroyable de ſes habitans.

peuvent être que le fruit d'une ignorance blâmable.

Pleinement convaincus du bien qui doit réſulter pour l'humanité de l'abondance des denrées, & de la facilité de faire naître cette abondance, en recevant de chaque nation, le ſuperflu que la nature lui a prodigué plus qu'à une autre, nous nous garderons bien de copier le ſyſtême étroit du lord Sheffield, à l'égard des pêcheries. Il convient que les Américains libres réuniſſent pour la grande pêche des avantages naturels, contre leſquels il eſt impoſſible aux Européens de lutter.

En effet, ils ſont voiſins des parages où les grands poiſſons abondent; ils ont donc moins de chemin, & par conſéquent moins de dépenſe à faire. S'ils éprouvent des accidens, ils ſont bientôt réparés; toutes leurs opérations ſont plus promptes & plus ſûres; ayant une plus grande connoiſſance de ces mers, ils ſont expoſés à des riſques moins grands; enfin le peu de chemin qu'ils ont à faire leur aſſure des proviſions plus fraîches (1), & les met à portée de les renouveller plus ſouvent; leurs pêcheurs jouiſſent par conſéquent d'une ſanté

---

(1) L'avantage des Américains eſt tel qu'ils fourniſſent de vivres les pêcheries ſédentaires des Anglois. Selon le colonel Champion, ceux d'Europe ſont plus chers & moins bons; la différence en faveur des Américains, eſt comme de quatre à ſept, & cela doit être.

plus constante, ils ont plus de vieux officiers & matelots dans leurs équipages: que d'avantages précieux pour la grande pêche!

Les Anglois ont bien peu de ces avantages; les François n'en ont presqu'aucun. Mais doit-on conclure de cet ordre de choses, avec le lord Sheffield, qu'il faille charger de droits le poisson Américain afin de soutenir la pêche nationale contre cette concurrence? La nature des choses dicte à la France un conseil plus sûr & plus avantageux. Le poisson nourrit; ce qui nourrit féconde: si l'Américain pêche à moins de frais que le François, tant mieux pour le François, le poisson sera plus abondant & à plus bas prix en France. Que le gouvernement soit assez éclairé pour lui ouvrir ses ports; l'Américain y apportera le poisson, il se payera en productions ou du sol ou de l'industrie Françoise; & la population que cette abondance & ce bas prix favoriseront, augmentera les produits de cette même industrie.

D'ailleurs, ou il faut renoncer au commerce extérieur, ou il faut consentir à ce que des deux parts ont ait quelque chose à échanger. Vouloir établir, encourager un commerce avec une nation étrangere, & ne lui pas laisser le soin de fournir ce qu'elle recueille avec plus de facilités, c'est une contradiction manifeste. La politique éclairée du commerce n'est pas d'en envahir toutes les

branches, mais de ne faire que ce qu'on peut faire, que ce qu'on eſt ſûr de faire mieux & à meilleur marché que tout autre. Ainſi puiſque les Américains ont le poiſſon ſur leurs côtes, puiſqu'ils ſont dans le voiſinage de Terre-Neuve, laiſſons à leur induſtrie cette branche que la nature leur donne préférablement; ne la leur diſputons pas, d'abord parce que ce ſeroit en vain, & enſuite parce que la France peut, ſans pêcher, recueillir plus avantageuſement le fruit des pêcheries Américaines.

Mais, dit le lord Sheffield, il faut des matelots pour la marine militaire, la pêche en eſt la pépiniere, donc il faut ſoutenir la pêche, donc il ne faut conſommer de poiſſon que celui que nous pêchons nous-mêmes; donc les primes ſont néceſſaires.

Sans doute que les matelots ſe forment à la pêche, mais ce n'eſt pas en jettant des filets ou des hameçons, en curant & préparant du poiſſon, que le matelot ſe forme; c'eſt en s'exerçant ſouvent & long-tems ſur le vaiſſeau à une manœuvre pénible, c'eſt en vivant, pour ainſi dire, au milieu des écueils & dans des mers que le voiſinage ou le raprochement des côtes oppoſées rendent continuellement dangereuſes. Or cette exercice de vigilance, d'agilité & d'intelligence, le matelot le fait dans le cabotage, & en pêchant ſur les côtes de ſon pays. Que ce cabotage ſoit fréquent, que cette pêche ne ſoit

pas découragée en France, & il ne ſera pas néceſſaire, pour former des matelots, de les envoyer au loin pêcher du poiſſon qu'ils ne peuvent rapporter qu'à grands frais, dont la conſommation eſt par conſéquent bornée, & qui nous prive de l'avantage ineſtimable de recevoir avec abondance celui que les Américains libres peuvent pêcher à beaucoup moins de frais.

Sans doute que l'exercice des pêches du Nord forme d'intrépides matelots; mais il faut conſentir à cette vie ſi dure & ſi pénible. Or quand la nature a placé l'homme ſous un climat & ſur un ſol, où il n'a que quelques pas à faire dans l'intérieur des terres (1), pour y trouver une occupation exempte de dangers & beaucoup moins fatiguante, quand il peut gagner ſon pain ſous un ciel pur & tranquille, ſur la terre; comment, s'il raiſonne, l'engagerez-vous à confier ſa vie à des planches, à affronter les mers glaciales, à s'expoſer pendant les plus beaux mois de l'année aux orages perpétuels qui affiégent ces bancs poiſſonneux ſi ſouvent teints, par la plus funeſte, des erreurs, du ſang Européen?

(1) Les François ne pêchent qu'une partie de l'année; la plupart des pêcheurs ſont des journaliers attachés à la terre, qui la quittent au mois de février & reviennent enſuite en juillet.

Par des primes (1), par des privileges, des prohibitions, ou des surcharges de droits équivalentes,

---

(1) L'Angleterre accorde des primes assez considérables à ses pêcheurs. Mais les inconvéniens & les abus qui les suivent, en rendent l'effet presque nul. Ces abus sont détaillés d'une maniere frappante dans l'ouvrage nouveau de M. Anderson, qui a pour titre : *An account of the present state of the hebrides & western cast of scotland, &c.* Les principaux sont les suivans: Dépenses considérables & inutiles que ces primes occasionnent à ceux qui veulent les gagner ; il faut se rendre à un certain port ; il faut que l'équipage soit passé en revue par les officiers de la douane ; il faut que le bâtiment complete sa cargaison ou passe trois mois en mer pour la compléter, en sorte que si la premiere semaine lui procuroit les neufs dixiemes, il seroit obligé de tenir la mer pour l'autre dixieme. Le bâtiment ne peut prendre d'autres instrumens que ceux propres à la pêche à laquelle la prime s'applique ; il ne peut décharger le produit de sa pêche que dans un certain port ; il a des formalités générales à remplir pour le sel qu'il emporte, qu'il rapporte; il est exposé à des vexations de la part des douaniers, à des procès, qu'il est obligé de soutenir dans des tribunaux fort éloignés de ses foyers. Qu'on juge si un pauvre pêcheur peut s'exposer à tous ces inconvéniens ; & voilà ce qui a fait décliner les pêcheries, sur-tout celles d'Écosse. Voilà ce qui a donné tant d'ascendant aux Hollandois, qui cependant n'ont point de primes. Voilà ce qui rend toutes les primes inutiles. On copie cet usage des primes dans les autres gouvernemens. On y attache les mêmes difficultés, & on est tout étonné que les choses n'en aillent pas mieux.

Quand d'ailleurs les Anglois auroient quelques succès en encourageant leurs pêcheries par des primes, la France devroit-elle se laisser séduire par cet exemple ? Les circonstances sont différentes entre ces deux nations. Les Anglois ont plus de motifs de se livrer à la vie maritime, ils y sont même nécessités par leur situation, & cette nécessité n'existe pas pour la France.

mifes fur l'induftrie étrangere, nous répond-on. Mais n'oubliez donc pas qu'il s'agit ici de fubfiftances, que ces moyens forcés les renchériffent, que dès-lors leur confommation eft bornée & leur effet reftreint ; qu'en forçant ainfi la nature, c'eft aux dépens de la population, car par ce régime barbare vous tuez des hommes au lieu d'en produire, tandis que laiffant venir dans vos ports avec abondance, le poiffon de ceux qui n'ont pas mieux à faire qu'à le pêcher, vous accroiffez infailliblement votre population.

Dailleurs, ces primes & toutes ces autres faveurs avec lefquelles vous voulez lutter contre la nature des chofes, fur qui fe répandent-elles ? Eft-ce l'individu même dont vous voulez faire un matelot qui en profite ? Ne vous y trompez-pas, elles font la proie de ce navigateur, qui ne fort de fon cabinet que pour fe promener fur la terre, ou fur les bords de la mer. Il commence par faire fa part, & foyez affuré que le gage qu'il offrira aux journaliers pour manœuvrer dans fa périlleufe entreprife, fera taillé avec parcimonie. Ainfi votre but eft manqué.

Si vous avez abfolument befoin de matelots qui faffent leur noviciat autour des écueils de Terre-Neuve & dans les mers du nord, un moyen plus fimple, moins coûteux, plus sûr, & fur-tout exempt de fâcheufes conféquences, s'offre pour les former. Choififfez dans d'honnêtes familles des

jeunes gens, robuftes, intelligens ; affurez-leur une récompenfe perfonnelle, fi après un certain nombre de voyages, faits fur des vaiffeaux pêcheurs, ils en rapportent des certificats de bonne conduite & d'expérience acquife par le travail. Obligez-les à ne monter que fur les vaiffeaux des nations ou des villes pour lefquels ces pêches difficiles font une reffource néceffaire. C'eft là qu'ils acquerront de véritables lumieres, & que joints enfuite à vos matelots exercés par le cabotage & la pêche fur vos propres côtes, ils formeront pour votre marine militaire des matelots expérimentés.

Ces mefures ne feront pas traverfées par l'avidité des armateurs, & fi vous les fuivez de maniere à ne jamais perdre la trace de vos jeunes voyageurs, fi vous avez attention de n'en pas faire des importans, fi vous leur infpirez & à leurs parens une jufte confiance dans l'œil tutélaire que vous aurez fans ceffe fur eux & dans votre générofité, il eft impoffible que cette marche ne réuffiffe mieux & ne vous coûte moins, que tous les armemens favorifés par des moyens furnaturels, moyens, fans lefquels cependant l'expérience les a démontrés impoffibles (1).

(1) Rien n'eft plus cafuel pour la France que la pêche de Terre-Neuve ; voici deux années qu'elle eft malheureufe. En 1785, une quantité de bâtimens François plus confidérable qu'à l'ordinaire, a cru, pour accélérer la pêche, devoir prévenir la faifon. Ils ont effuyé d'affreufes tempêtes. Les vaiffeaux dé-

Si nos obſervations ſont fondées, s'il eſt vrai, comme le lord Sheffield en convient lui-même (1), que l'Amérique libre un jour l'emportera dans la pêche ſur toute l'Europe, & fournira du poiſſon ſalé à très-bas prix dans tous les marchés, la France doit ſe hâter d'attirer chez elle, par la plus grande liberté & une franchiſe complette, le poiſſon Américain. Elle doit profiter des circonſtances actuelles où les plus courts voyages ſont ſans con-

labrés ont gagné Terre-Neuve avec peine, & une partie du tems deſtiné à la pêche, ayant été employé en réparations, elle a été moins conſidérable & a cauſé beaucoup de pertes. Voilà des matelots bien chérement & bien triſtement formés. Des pépinieres ſi peu abondantes ne ſauroient être bien fécondes en hommes.

(1) Le lord Sheffield, pour conſoler ſa nation & l'encourager au monopole de la pêche, prétend que la Nouvelle-Ecoſſe, le Canada & l'Iſle St. Jean ſurpaſſeront les Etats-Unis dans leurs pêcheries. Il eſt difficile de croire que ces établiſſemens proſpérent plus que les Etats-Unis, que même le voiſinage de ceux-ci ne ralentiſſe pas ſans ceſſe les progrès de ces établiſſemens, tant que la domination Angloiſe s'y fera ſentir. Le colonel Champion eſt d'un avis contraire à celui du lord Sheffield. Ce lord paroît ne devoir être cru que dans les avantages qu'il accorde aux autres nations; car c'eſt bien à regret qu'il en convient, & il montre une crédulité enfantine pour tous les contes de vieilles femmes ſur les déſavantages des autres nations. Triſte manie de rivalité qui aveugle les gouvernemens de tous les pays, qui les tranſporte ſans ceſſe hors de chez eux, tandis qu'ils ont tant à faire, tant à conquérir dans leur propre enceinte; tandis que ſe reuniſſant tous pour affranchir le commerce, pour mettre fin aux monopoles, tous y gagneroient; car l'arene du commerce eſt vaſte comme le champ du bonheur.

tredit

tredit ceux qui conviennent le mieux aux Américains libres.

Ils portent beaucoup de poiſſon en Eſpagne, en Portugal. Il ne ſeroit pas impoſſible, que, pouvant trouver en France des retours plus variés, ils n'y portaſſent même les proviſions deſtinées aux Eſpagnols & aux Portugais. Elles ſeroient alors voiturées par des caboteurs François, qui attendroient les vaiſſeaux Américains à leur arrivée, & les déchargeroient promptement du poiſſon que la France ne pourroit pas conſommer (1).

Les Américains libres ne peuvent être attirés en Eſpagne & en Portugal que par les vins de liqueurs. Ces vins ne nuiſent pas à la conſommation des vins François, ils font aſſortiment. Il faudroit donc dans le nouveau cours de choſes que nous propoſons, qu'il y eût dans les ports François des dépôts commodes & non coûteux de ces vins recherchés dans tous les pays par les gens aiſés, & regardés comme des cordiaux néceſſaires, plus encore que comme des jouiſſances de la ſenſualité. Les magaſins les mieux aſſortis ſont ceux où le commerce fait abonder les denrées de toutes parts, & ſa liberté ſeule les forme.

(1) Dans l'état préſent des choſes, le produit de la pêche Françoiſe ne peut paſſer en Eſpagne & en Italie que chargé par la ferme générale de droits d'entrée & de ſortie. Le moyen de ſoutenir la concurrence des Américains dans les pays étrangers t

Le lord Sheffield fait monter à 15 millions de liv. tournois en y comprenant le fret, le produit du poiſſon envoyé dans les marchés Européens ſur des vaiſſeaux Américains ou Anglois; ſomme qu'il prétend avoir été preſqu'entiérement remiſe à l'Angleterre en échange de ſes manufactures. On doit croire que la part des Américains libres dans ce produit étoit conſidérable. Cet échange aura lieu dorénavant par-tout où les Américains trouveront plus d'avantages. La France doit s'empreſſer de leur en offrir, ſi elle veut obtenir la préférence pour ces échanges. Elle doit par conſéquent affranchir de tous droits le poiſſon des Américains libres. Elle peut même ſans leur nuire, affranchir celui des autres peuples pêcheurs (1). Les Américains pourront toujours pêcher à meilleur mar-

(1) Les pêcheurs François ne peuvent pas fournir à la France la morue qu'elle conſomme; les Hollandois en fourniſſent beaucoup par Dunkerque & les Trois-Evêchés.

Les François n'ont point d'établiſſement à Terre-Neuve. Les bancs où ils peuvent pêcher ne ſont pas les plus abondans en poiſſon.

Les Américains ſeuls peuvent pêcher toute l'année. Quand les François ne renonceroient pas à cette pêche éloignée, ſon produit ne ſuffiroit pas encore à leur conſommation; c'eſt donc une néceſſité pour eux d'ouvrir leurs ports aux Américains.

La pêche du hareng & du maquereau eſt une des plus abondantes pour la France. Son produit eſt cependant loin d'égaler la conſommation. Les Anglois & les Hollandois ſont plus à portée des lieux où ſe fait cette pêche.

ché que toute autre nation ; il n'en eſt aucune qui puiſſe vendre à plus bas prix qu'eux, & par conſéquent aucune qui puiſſe nuire à l'importation en France du produit des pêcheries Américaines.

En laiſſant ainſi l'introduction libre à tout le poiſſon étranger, on l'attirera, on le rendra très-abondant en France, particuliérement dans ſes ports & ſur ſes côtes. Elles offrent une pépiniere d'hommes ſi précieux ! On en favoriſera le développement & la multiplication, en rendant la ſubſiſtance facile, même à la claſſe la plus miſérable.

Peut-être ſera-t-on arrêté par la conſidération que les productions de la terre ſont grévées d'impôts très-onéreux. Peut-être même en conclura-t-on que par juſtice & pour l'intérêt du propriétaire terrien, le poiſſon doit en ſupporter une partie. Ce ſeroit une erreur. Car en exemptant le poiſſon de droits, il devient pour tous un ſoulagement, un moyen de mieux ſupporter les charges territoriales. Si vous pouvez faire parvenir dans la cabane du laboureur des harengs, de la morue à très-bas prix, ne le ſoulagez-vous pas ? Ne lui laiſſez-vous pas d'autant plus de ſes propres productions à vendre pour payer l'impôt ? La fiſcalité toujours cruelle dans ſes projets extendeurs, fait intervenir juſqu'à la jalouſie pour en pallier l'injuſtice & le danger. On conſole de l'impôt ſur la terre, par l'impôt

ſur la mer (1) ; c'eſt conſoler un malade en donnant la même maladie à ceux qui peuvent encore le ſervir.

Mais, dit-on encore, ſi l'on peut ſe nourrir au bord de la mer à meilleur marché que dans les terres, l'on s'y portera en foule & les terres ſeront déſertes... Cette inégale répartition a déjà lieu dans tous les États qui ont des côtes, & le commerce en eſt la cauſe. Il eſt plus varié, plus fécond dans les ports de mer, que dans l'intérieur des terres ; il offre à l'imagination plus de reſſources que la culture, & nous avons déjà remarqué, à l'article du tabac, que lorſque les terres ſont chargées, l'induſtrie des villes & toutes leurs illuſions ſuffiſent pour y attirer les habitans de la campagne. Mais quel eſt le remede, contre ces émigrations? Encore une fois, ce n'eſt pas certainement de dévouer à la miſere les habitans des côtes, parce que les cultivateurs ſont miſérables. Il eſt un moyen plus naturel. Il conſiſte à faire

(1) On trouve dans les droits perçus en France ſur le poiſſon, la même confuſion que dans les autres branches d'impôts. Il y a trois ou quatre droits tant ſur les pêches nationales que ſur les étrangeres. Il y a même des différences entre les pêches Françoiſes ; ainſi les habitans du Havre & de Dieppe payent deux tiers moins que ceux de St. Valery. ---- Pour éviter les chicanes & les concuſſions des commis, auxquelles jamais un peulpe libre ne peut s'accoutumer, il faudra néceſſairement ſimplifier ces droits.

ſervir la population des ports de mer, & l'induſtrie qui peut s'y développer, à procurer des ſubſiſtances à très-bas prix & en ſi grande quantité, qu'elles puiſſent être facilement envoyées au ſecours des habitans de l'intérieur. Les rivieres & les canaux qui tendent à la mer, en rendront le tranſport facile, & s'ils pouvoient être chargés des dépouilles de la mer, ſans qu'aucun droit en augmentât le prix, qui doute qu'elles porteroient la joie & l'encouragement dans les campagnes ?

L'huile de baleine tient aux pêcheries. Elle eſt encore un des grands objets de commerce avec les États-Unis. Cette huile n'eſt pas uniquement produite par les baleines ; on en tire abondamment des veaux marins, & peut-être d'autres eſpeces de poiſſons.

L'uſage de cette huile eſt fort reſtreint en France (1). On y connoît peu celui du blanc de baleine, dont on fait de ſi belles chandelles. L'uſage de l'huile s'étendra. Un particulier en a fait une entrepriſe conſidérable pour éclairer Paris, & ſans doute qu'il ne s'eſt déterminé qu'après des

(1) Par des états qui méritent quelque croyance, il paroît qu'en 1784 l'importation en France de l'huile de baleine & des autres poiſſons pêchés par les François ;
a été de . . . . 1,610,669 liv.
Etrangere, ... 2,748,099

Le Portugal avoit preſque fourni la moitié de cette derniere importation.

eſſais qui en ont prouvé la parfaite convenance, puiſque le gouvernement ſeconde cette entrepriſe.

Le lord Sheffield prétend encore que la ſaine politique fait aux Anglois la loi de prohiber ou au moins de décourager par des droits l'huile des Américains. C'eſt dans cet eſprit que, pour favoriſer celle du Canada & de la Nouvelle-Écoſſe, le gouvernement Anglois a impoſé 450 liv. tournois par tonneau ſur les huiles importées par les Américains libres.

Cette rigueur doit faire accueillir en France cette production juſqu'ici proſcrite. Cette introduction eſt d'autant plus néceſſaire, que la pêche Françoiſe de la baleine eſt ruinée. Bayonne, ſi célebre autrefois pour cette pêche, l'a abandonnée; Dunkerque qui continue d'armer, ne fournit que peu de cette huile, & elle eſt chere.

Soit que les François aillent au Nord, ſoit qu'ils aillent vers le Bréſil, ils ont du déſavantage. Sans aſile en cas de malheurs, leur navigation eſt d'ailleurs plus longue & plus coûteuſe que celle des autres nations qui pêchent la baleine. Il eſt donc ſans contredit plus avantageux pour la France de recevoir l'huile des Américains libres, & de la payer avec ſes vins & ſes manufactures.

Le gouvernement François a bien ſenti la néceſſité d'accueillir très-promptement les huiles Américaines. S'il ne l'eût pas fait, il en ſeroit ré-

ſulté une émigration des pêcheurs Américains dans le Canada & la Nouvelle-Écoſſe. C'eſt ce qui fut ſur le point d'arriver, quelque tems après la paix, dans cet iſle de Nantucket, dont M. de Crevecœur a fait une deſcription ſi intéreſſante. Déſeſpérés de ſe voir les ports de l'Angleterre fermes, & ne ſachant où vendre leurs huiles, qui ſeules fourniſſent à tous leurs beſoins, la plupart de ſes habitans avoient réſolu de paſſer dans la Nouvelle-Écoſſe, lorſqu'au moment du départ, ils reçurent une lettre de M. le marquis de la Fayette, qu'ils regardent, à juſte titre, comme leur patron, comme leur pere. Il les engageoit à prendre patience en attendant que l'adminiſtration ſupprimât ou réduiſit les droits ſur les huiles, & les droits ont été réduits pour un tems limité à la vérité; mais pendant ce tems les Américains libres doivent jouir pour leurs huiles de toute la faveur accordée aux nations étrangeres les plus favoriſées (1), & cette faveur ne peut manquer, en ſe joignant à tous leurs autres avantages, de leur donner une grande

(1) Tels ſont les droits ſur les huiles & dépouilles de baleine, perçus en France ſuivant les tarifs de 1664 & 1667. La baleine coupée & apprêtée par les François, 30 ſols le cent peſant; les fanons, 3 liv. par cent; la barique d'huile de cinq cens livres, 3 liv. La baleine de pêche étrangere paye dans le premier cas 19 liv. dans le ſecond 30 liv. & 12 liv. dans le troiſieme. Les villes Anſéatiques payent dans le premier cas 9 liv. dans le troiſieme 7 liv. 10 ſols. C'eſt ce dernier droit que les huiles Américaines doivent payer. Voyez d'ailleurs la lettre de M. de Calonne à M. Jefferſon.

fupériorité dans cette branche de commerce, auffi avantageufe pour la France que pour eux.

On ne peut pas fe faire d'après l'ouvrage du lord Sheffield, qui paroît avoir tout calculé, une idée de la valeur de cet objet. Il dit, pag. 61, fixieme édition, qu'il en a été importé dans la Grande-Bretagne, venant du nord de l'Amérique & des poffeffions reftées aux Anglois, 4862 tonnes par an depuis 1768 à 1770, & il évalue cette quantité à dix-huit millions de livres tournois en Amérique, & à vingt-cinq millions fur le lieu de la vente : puis à la pag. 62, il dit que les habitans de Nantucket ont gagné à la pêche de la baleine, depuis 25 jufqu'à quarante-cinq millions de livres tournois par an. Il eft impoffible qu'il n'y ait dans ces calculs de très-grandes inexactitudes.

Quoiqu'il en foit, les huiles de baleine offrent au commerce de France avec les États-Unis un objet d'échange confidérable & qui mérite d'être favorifé (1).

---

(1) Il ne faut pas contrarier les faveurs accordées aux huiles Américaines, en s'obftinant malgré la nature, à vouloir, par d'autres faveurs, foutenir les pêcheries Françoifes.

On a beaucoup parlé dans ces derniers tems du projet d'encourager les baleiniers Américains à venir s'établir fur les côtes de la France, & à former fes matelots à cette pêche. Les gazettes mêmes ont annoncé qu'invitées par le gouvernement, quarante-cinq familles de Quakers de Nantucket étoient venues dans ce deffein fe fixer à Dunkerque.

Il faut y joindre le blanc de baleine, & les chandelles faites avec cette substance; elles sont connues sous le nom de chandelles de spermaceti, & tiennent lieu de très-belles bougies. Les colonies Américaines en ont exporté, suivant le lord Sheffield, pour près de cinq cens mille livres tournois, dans les années 1778, 1769 & 1770, en les calculant à 32 sols la livre. Il est probable que ces chandelles seroient mieux fabriquées en France.

La nouvelle des gazettes est un conte, & le projet une chimere; il faut dire pourquoi; car il n'est rien de si absurde que les faiseurs de projets ne parviennent à persuader & à faire sanctionner.

D'abord les baleiniers Américains établis en France, ne rapprocheront pas de ses côtes les lieux où se fait la pêche de la baleine & de la morue, & c'est la distance, c'est le défaut d'asile qui occasionne les faux frais, les avaries, les dépenses énormes.

D'ailleurs ceux qui connoissent la pêche de la baleine, savent que, pour être faite avec succès, ou au moins telle qu'elle se fait par les Américains, cette pêche exige des mœurs particulieres, une espece de fraternité entre tous les matelots & les officiers, un intérêt pour chacun au moins proportionnel au succès de la pêche, de la sobriété, de l'attention, de la propreté même. Les François sont-ils susceptibles de prendre tout d'un coup ces mœurs ?

Ceux encore qui connoissent les Quakers, voient l'impossibilité de pouvoir, sinon les attirer, au moins les fixer en France : ils quitteroient bientôt ou ils cesseroient d'être Quakers.

SECTION III.

BLEDS, FARINES, &c.

Les bleds & les farines étrangers entrent en France, en payant un droit trop léger pour les renchérir sensiblement. Les principes développés dans l'article précédent, à l'égard des subsistances, sont mis en pratique pour cette denrée. Nous observerons encore ici, que, suivant les mêmes principes, les produits de la pêche devroient, à plus forte raison, jouir de la même faveur. En effet, les encouragemens doivent avoir plus d'influence sur les produits de la pêche, que sur les récoltes des champs. Les premiers produits sont journaliers, faciles, n'exigent ni de grandes ni de longues avances, & ils payent à l'instant même la peine du pêcheur; tandis que la nature ne double pas dans une année les moissons, qu'elles sont incertaines, qu'elles exigent de grandes avances, & que leurs produits sont lents. Les encouragemens & sur-tout l'admission du poisson étranger, multiplieroient donc le produit des pêcheries avec bien plus de rapidité & de fécondité que celui de tout autre travail.

Il seroit superflu de retracer ici les avantages de l'admission en franchise des bleds étrangers; on a suffisamment écrit sur cette matiere. Il est démontré que l'uniformité de prix que cette ad-

miſſion contribue à entretenir, eſt tout à la fois avantageuſe au laboureur & au conſommateur.

Mais la franchiſe des bleds étrangers a ſervi de prétexte, pour empêcher ou pour arrêter, ſelon les circonſtances, la libre circulation en France des grains nationaux, d'où il eſt ſouvent réſulté que la diſette ſe faiſoit ſentir dans des provinces maritimes, en attendant que les bleds étrangers y arrivaſſent ; tandis que la province intérieure & même limitrophe, étoit dans l'abondance : régime tout à la fois abſurde & barbare. Car la province où les grains abondoient, n'en fourniſſoit pas moins à l'autre, mais par le miniſtere des monopoleurs ſecrets qui, achetant furtivement, ne payoient le bled qu'à un prix beaucoup plus bas qu'il ne ſe feroit établi par un commerce libre, & le vendoient dans la province affligée de la diſette beaucoup plus chérement, que ce commerce ne l'auroit fait. Ces erreurs ſont trop groſſieres & trop funeſtes pour durer toujours. La pleine, entiere & conſtante liberté du commerce des grains, doit enfin prévaloir par-tout. Mais qu'on ne s'y trompe pas : elle n'exiſtera, elle ne produira tous ſes bons effets, que lorſqu'elle ſera rendue inaltérable, quelles que ſoient les circonſtances.

Peut-être n'eſt-on pas encore arrivé en France à ce point. Les timides ſuppoſitions des eſprits peu généraliſateurs en impoſent toujours plus ou

moins à l'adminiſtration. Le marchand de grains, le plus utile de tous les marchands, quoiqu'en penſe le vulgaire, qui, par défaut d'inſtruction, confond toujours le marchand de bled avec le monopoleur; ce marchand, craint toujours des exceptions arbitraires, des défenſes ſubites, des coups d'autorité inattendus. Cet état d'incertitude arrete l'établiſſement ſolide du ſyſtême de la véritable liberté, & delà réſultent des inconvéniens nombreux, que n'entraîneroit pas même tout autre régime, pourvû qu'il fût fixe & qu'il offrît des baſes certaines au calcul.

Mais comment pourroit-on former une légiſlation ſur les grains, qui ne fût pas celle de la liberté, & qui cependant offrît de pareilles baſes? Cette entrepriſe eſt inexécutable. Chercher d'avance, quelles ſeront les regles particulieres pour tous les cas, quand ceux-ci ſont de nature à mettre en défaut la prévoyance, c'eſt chercher une chimere. Il faut, pour ne pas tomber en contradiction, opter ici entre l'arbitraire & la liberté. Mais l'arbitraire ne préſente qu'une perſpective néceſſairement décourageante. Aucune propriété n'eſt certaine ſous ce régime. Quand il exiſte, le marchand & le cultivateur ſont forcés d'expoſer leurs fonds à une loterie dont les chances ſont incalculables; car il faut qu'ils prévoyent les fauſſes informations, les erreurs, les manœuvres d'un intérêt différent du leur & même de l'intérêt public, les attentats de la force, &c. & ſi

toutes ces confidérations doivent entrer dans les élémens de leurs calculs, comment fonderoient-ils des efpérances fur des bafes auffi variables?

La liberté confiftant au contraire dans le choix que chacun peut faire du parti qui lui convient le mieux fuivant la circonftance du moment, offre un point fixe. C'eft une regle générale : elle s'applique à tous les cas, & l'efpoir du gain eft toujours accompagné de la certitude déterminante, qu'on fera maître de toute fon induftrie, maître de combiner fes fpéculations, d'après des caufes que le pouvoir humain ne peut enchaîner.

De cette vérité démontrée; qu'en tout état de caufe, le premier befoin du commerce des grains, eft une regle fixe; réfulte la néceffité d'embraffer le fyftême de la liberté, & de le protéger dans toute fon étendue, fans y appofer aucune condition qui la reftraigne (1). Cette néceffité d'une regle fixe, devroit feule déterminer les gou-

---

(1) Un adminiftrateur a propofé d'introduire la liberté du commerce des grains, avec la faculté réfervée aux provinces de réclamer, dans certains cas contre l'exportation à l'étranger. Mettre une pareille claufe au fyftême de la liberté, c'eft détruire d'une main ce qu'on bâtit de l'autre. Point de condition ou point de liberté.

On pourra nous oppofer l'exemple des Anglois, qui quelquefois prohibent l'importation ou l'exportation. Mais obfervez que les Anglois ont fixé d'avance le prix du bled qui détermine les prohibitions. Voilà donc une loi fixe, & qui, par conféquent, ne dérange point les fpéculateurs, comme la loi arbitraire.

vernemens, quand d'ailleurs le systême de la liberté ne seroit pas démontré le meilleur à tout autre égard. Mais ce systême est en outre le préservatif le plus sûr contre ces alternatives d'abondance ruineuse & de disette plus ruineuse encore, qui, l'une & l'autre, sont des calamités, par-tout où les impositions sont considérables.

S'il faut en croire le lord Sheffield, l'Amérique a exporté en 1768, 1769 & 1770 près de quinze cens mille quintaux de bled, ce qui feroit cinq cens mille par an, dont la Grande-Bretagne ne consommoit que trente-deux mille. Le reste a dû être principalement transporté en Espagne, en Portugal, & dans les ports de la Méditerranée.

Ce même lord observe que, l'Europe ne se trouvant pas constamment dans la nécessité de recourir aux bleds d'Amérique, les États-Unis ne peuvent pas mettre les bleds & les farines au rang de ces productions qui fondent un commerce essentiel & durable (1).

---

(1) Nous n'avons aucune expression simple en France pour traduire *staple commodities;* mots par lesquels les Anglois désignent ces sortes de productions du sol ou de l'industrie, tellement naturalisées, qu'elles font partie essentielle de la richesse nationale, & qu'on en favorise le commerce par de grands établissemens, tels que des bâtimens publics, des dépôts, & des places ou marchés destinés à ces productions. On appelle ceux-ci *staple*, d'où s'est formé naturellement *staple commodities*,

Nous n'avons pas assez de lumieres de détail sur le commerce des grains des États-Unis, pour ne pas devoir nous renfermer dans des généralités sur ce commerce. Mais quels que soient les besoins des grains en Europe, il suffit que cette denrée y soit d'une part exposée à beaucoup de variations, & que de l'autre elle puisse être conservée aisément & sans beaucoup de frais, pour que les Américains libres soient fondés à la mettre au rang de leurs moyens d'échange. Delà résulte une seconde vérité, c'est que ces besoins de grains s'étendant à toute l'Europe, la France doit s'empresser d'en être le magasin, puisque l'Angleterre l'étoit ci-devant. Il seroit donc avantageux de construire dans les ports francs ouverts aux États-Unis, des dépôts commodes pour recevoir & conserver les bleds Américains. Par ce moyen ces bleds seroient toujours prêts à être transportés par-tout où le prix les appelleroit. Ces mêmes ports

---

marchandises d'étape. Nous n'avons point, comme les Anglois, l'heureuse liberté de faire des mots. Leur langue s'enrichit, leur élocution devient rapide, & nous, nous perdons toujours dans des circonlocutions traînantes, pour désigner une chose dont le mot nous manque; inconvénient beaucoup plus nuisible à l'instruction & à la clarté qu'on ne pense. Cette remarque n'est pas ici hors de place. C'est à ceux qui font les choses, qui vivent avec elles, dont la vocation est d'en traiter sans cesse, c'est à eux de créer les mots qui les expriment nettement & promptement.

francs étant des dépôts où se rassembleroient les objets nécessaires aux États-Unis, le commerce des bleds avec l'Amérique acquerroit par-là une continuité avantageuse aux deux nations: avantageuse à l'Amérique, parce que la certitude d'un lieu de dépôt sûr & peu coûteux, détermineroit des expéditions de grains plus fréquentes : avantageuse à la France, parce qu'outre la présence continuelle d'une denrée importante, présence qui la garantit de toute manœuvre d'un monopole intérieur, ces dépôts fourniroient un aliment presque continuel au cabotage, depuis le nord de la France jusques au fond de la Méditerranée.

C'est l'avantage des ports francs de favoriser le cabotage, la meilleure école des mariniers; & les entrepôts qu'ils facilitent, procurant une grande économie de tems aux grands commerçans, leur font préférer ces ports à tous les autres.

La culture & les défrichemens doivent nécessairement donner dans les États-Unis un superflu en bled très-considérable. Ce superflu augmentera même, long-tems avant que le rapport de la population avec le produit des terres ait changé; & puisqu'il convient aux Américains libres d'être agriculteurs, la France n'a-t-elle pas un moyen sûr d'attirer chez elle leur principal commerce, en leur offrant de vastes magasins pour leurs grains

&

& leurs farines (1) où la commodité du dépôt se réunisse à la sûreté de la conservation?

D'ailleurs, puisque la France ne recueille pas tout le bled qu'elle consomme (2), qu'elle est obligée d'en tirer du Nord, de la Sicile & des côtes d'Afrique, celui des États-Unis doit lui convenir encore mieux, & par deux raisons. 1°. Il doit être à meilleur marché, comme étant le produit d'un peuple agriculteur, neuf, & non grevé d'impositions; & en second lieu, ce même peuple a des besoins plus étendus & plus variés des productions de la France que les pays méridionaux de l'Europe. L'Américain libre peut en échange de ses bleds, recevoir des vins, des

(1) Le commerce des farines est moins sûr que celui des grains; les farines s'échauffent: & d'ailleurs on préfère en général les grains, pour conserver dans le pays de la consommation, le produit de la main-d'œuvre qui les convertit en farine. Les Américains ignorent peut-être qu'en France la perte des farines gâtées est d'autant plus grande, qu'alors elles payent un plus gros droit: saines, elles ne doivent qu'un sol par quintal d'entrée & circulent en franchise; gâtées & destinées alors pour les amidons, elles payent 30 sols par quintal.

(2) C'est un fait certain, quoiqu'il contrarie l'opinion vulgaire. Un autre fait, qui n'est pas moins vrai, & qui prouve la nécessité d'admettre des bleds à bas prix, tels que ceux de l'Amérique, c'est que les trois quarts des habitans de la Beauce, de cette province qui produit de si beau bled, ne mangent que du pain noir, & n'en mangent pas encore suivant leur appétit ---- Que doit-ce être des autres provinces qui ne recueillent pas de bled?

huiles fines & des fruits de la France. Le Napolitain, le Sicilien & l'Africain ne peuvent pas se payer de la même maniere.

Enfin, il est une autre considération favorable à l'importation des bleds d'Amérique : ils peuvent arriver facilement à Honfleur (1) : là ils pourroient être emmagasinés, & subir tous les procédés nécessaires à leur conservation; procédés devenus très-simples & très-peu coûteux (2). Ces établissemens entretiendroient une masse considé-

(1) Si nous citons Honfleur, c'est que ce port, par diverses circonstances locales qu'il est inutile de détailler ici, est destiné par la nature à devenir un jour, si du moins ses indications sont suivies, à devenir l'entrepôt d'un grand commerce, & surtout de celui des États-Unis avec la France. Le projet d'en faire un port franc est aujourd'hui sur le tapis, & il est du plus grand intérêt pour la France qu'il réussisse.

(2) Ils ne consistent plus que dans des magasins placés au grand air, ouverts aux vents secs, & construits de maniere qu'on puisse remuer le bled facilement. Cette opération, faite de quinzaine en quinzaine, dans un tems convenable, n'a besoin que d'être renouvellée un certain nombre de fois, pour qu'on puisse ensuite laisser le bled en tas, sans avoir à craindre qu'il s'échauffe. Il existe à ce sujet des expériences faites avec soin. On peut, sur la conservation des bleds, citer la méthode pratiquée à Geneve, où le gouvernement a établi un de ses plus grands revenus sur la vente du bled au peuple, & où l'intérêt l'a par conséquent conduit à perfectionner l'art de le conserver. Au reste, dans des dépôts uniquement destinés au bled des commerçans, le même bled ne séjourne jamais assez long-tems pour qu'il soit difficile d'en prévenir le dépérissement. Il y a quelques raisons de croire que l'air salin de la mer est favorable à sa conservation.

rable de bled étranger à portée de la capitale; avantage plus grand qu'on ne pense. Les hommes suivent les subsistances, & les villes si immensément peuplées attirant les subsistances d'un grand circuit, il ne reste bientôt plus dans les campagnes que le laboureur. Car le consommateur que son sort y fixe, ne tarde pas à trouver trop chere la denrée pour laquelle la capitale lui fait concurrence, & il se hâte, ou d'y accourir, s'imaginant que les moyens plus nombreux de subsistances y rendent la cherté moins pesante & moins sensible, ou de s'éloigner de ce circuit pour éviter l'effet de cette concurrence.

En favorisant les magasins des bleds étrangers, & sur-tout des bleds Américains, on forceroit en quelque sorte la consommation des bleds nationaux dans les campagnes, & par-là peut-être on arrêteroit l'émigration de ces habitans, que l'engouffrement de denrées dans les villes y attire perpétuellement, & qui rendent les terres désertes.

Il est encore d'autres motifs qui peuvent engager la France à accueillir les bleds Américains. Elle en a besoin pour les vastes magasins que les forces de terre & de mer, que les disettes assez communes la forcent de maintenir.

Qui l'empêcheroit encore de se payer avec cette denrée des secours qu'elle a prêtés aux Américains, & dont leur situation retarde le remboursement? Mais il faudroit que la main de ces entrepreneurs

avides, dont la capitale fourmille, ne vint pas souiller cette opération patriotique & généreuse, qui feroit utile aux deux nations.

Qui pourroit enfin empêcher le gouvernement de former des magasins de bleds Américains, dans les Isles à sucre Françoises, que des ouragans, des incendies, & d'autres accidens imprévus exposent si souvent à la famine, parce que leur approvisionnement très-borné se fait par le monopole qui porte peu, pour vendre cher?

Ce n'est pas ici le lieu de développer nos idées à ce sujet; nous ne traitons pas encore des rapports des États-Unis & des Isles à sucre Françoises. Peut-être examinerons-nous un jour cette matiere importante & délicate; mais en attendant, le fait suivant nous a conduits à croire, que des magasins de bleds Américains dans ces colonies seroient non-seulement utiles, mais même nécessaires. Ce fait est raconté dans une gazette approuvée par le gouvernement, à laquelle on doit, au moins cette fois-ci, accorder une pleine foi; car on sait avec quelle circonspection on permet la publicité des calamités publiques qui dérivent d'un monopole protégé.

Nous nous bornerons à copier l'article de cette gazette, « Extrait du Journal Général de France, du samedi 24 février 1787.

De St. Domingue. Une lettre du Cul-de-Sac,

du 11 décembre dernier, annonce une épidémie générale ſur les blancs dans la plaine, au Port-au-Prince; les enterremens s'y font par douzaine. Il ſeroit bien malheureux qu'elle fut occaſionnée par la mauvaiſe qualité des farines qu'on y porte d'Europe. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que depuis la paix, les habitans n'ont ceſſé de ſe plaindre de leur cherté, rareté, & mauvaiſe qualité. Les lettres du 8 octobre mandoient qu'ils payoient le pain 15 ſols la livre, & ſouvent à la veille d'en manquer, ſi bien qu'un particulier d'ici envoya des ordres à un négociant de Bordeaux pour faire paſſer des farines à ſon fondé de procuration; & ſa ſurpriſe eſt vraiment déſeſpérante d'apprendre aujourd'hui qu'elles ſe ſont trouvées auſſi mauvaiſes que les autres. (*Extrait des Affiches de Bretagne*).

SECTION IV.

MATS, VERGUES, ET AUTRES BOIS POUR LA MARINE.

La France, comme les autres États Européens qui ont une marine militaire & marchande à entretenir, tire ces bois de la Livonie & de la Ruſſie. Ce magaſin général commence à s'épuiſer; la qualité des mâts n'y eſt plus ſi bonne. Ce commerce a d'ailleurs le déſavantage pour la France d'exiger des remiſes conſidérables en argent, ſans compter les déſagrémens d'une navigation dange-

reuſe, ſouvent interrompue par les glaces, & la d'une concurrence de pluſieurs nations, que leur proximité & une foule d'autres circonſtances naturaliſent, pour ainſi dire, dans les ports & les mers du Nord; avantages que ne peuvent avoir les François.

Ces conſidérations doivent déterminer la France à tourner ſes regards vers les États-Unis, pour les bois néceſſaires à ſa marine, & ſur-tout pour les mâtures. Si elle peut y faire ſes approviſionnemens en ce genre, il eſt hors de doute qu'elle y trouvera des avantages plus réels que ne peut lui en offrir le Nord de l'Europe, ſoit pour la maniere de payer les bois, ſoit pour la navigation qui eſt bien moins dangereuſe, bien moins incertaine, que celle de la Baltique.

Pourquoi d'ailleurs les mâts & les bois de conſtruction produits par le ſol des États-Unis ne conviendroient-ils pas à la France? On n'oppoſe à cet article qu'une objection, & c'eſt un préjugé qui le donne.

On prétend en France que leur qualité eſt très-inférieure à celle des bois de la Baltique. On va même juſqu'à ſoutenir qu'ils ſont impropres pour la conſtruction des vaiſſeaux. Nous avons lieu de croire ce jugement non-ſeulement précipité, mais encore dicté ou par l'ignorance, ou par la partialité de quelques perſonnes intéreſſées à ne voir

arriver dans les chantiers François d'autres bois, que ceux du Nord de l'Europe.

Il n'eſt pas dans les loix de la nature, que d'immenſes contrées, dont les aſpects ſont auſſi variés qu'ils peuvent l'être en Europe, & dont le ſol offre les mêmes diverſités, ne produiſent que des bois d'une qualité généralement inférieure. Il doit en être de l'Amérique comme de l'Europe. Les qualités des bois varient dans notre continent, ſuivant le climat, la nature du ſol, & les autres circonſtances. S'il eſt même des bois qui doivent naturellement être d'une qualité inférieure & le devenir de plus en plus, ce ſont ceux d'Europe, parce que les forêts qui produiſoient la meilleure, ſont épuiſées ou s'épuiſent journellement? D'ailleurs il eſt des regles pour couper les bois, & pour les gouverner, avant qu'ils ſoient mis en œuvre; ſi elles ſont négligées, la qualité du bois s'altere plus ou moins. Or n'eſt-il pas poſſible, que, par défaut d'expérience, ou par d'autres circonſtances (1)

(1) Par exemple, la coupe des bois a ſa ſaiſon; & pour en faire une immenſe, pour ne pas laiſſer échapper le moment favorable, il faut donc tout abattre à la fois & réunir un grand nombre de bras. Or les Américains n'ont pas ces bras ſi nombreux. Il faut encore laiſſer ces bois à l'air ou dans l'eau long-tems avant de s'en ſervir; & les Américains preſſés par le beſoin, ne pouvoient pas toujours faire ce ſacrifice de tems. Il ne faut donc pas rejetter les défauts des bois venus d'Amérique ſur leur nature, mais ſur les circonſtances défavo-

momentanées, les Américains n'ayent pas encore pu pratiquer ces regles, & que la qualité de leurs bois en ait souffert?

Des informations mieux dirigées, un examen plus attentif détruiront sans doute dans peu ce préjugé contraire à la qualité des bois Américains; préjugé d'autant plus fâcheux, qu'il priveroit le commerce entre la France & les États-Unis d'un objet très-important pour les deux nations.

Si la France veut sérieusement s'éclairer sur ce point, qu'elle consulte les ennemis même de l'Amérique; qu'elle consulte le lord Sheffield, si sobre d'éloges, quand il faut en accorder aux Américains libres. Il dit expressément (1) « que les négociateurs du traité de paix qui ont cédé le territoire de Penobscot, à l'est de la baie de Casco, appartenant à la Grande-Bretagne, méritent la plus sévere censure; que cette contrée produit sans contredit les meilleurs bois. La côte, ajoute-t-il, est couverte de bois propres pour la navigation & autres usages, & en quantité suffisante pour remplir les besoins de la Grande-Bretagne pendant des siecles. Le pin blanc, connu en Angleterre sous le nom de pin de Weymouth ou de la Nou-

---

rables. Ce raisonnement renverse tous les faits que la partialité de l'intérêt personnel a jusqu'à présent avancés contre les bois de l'Amérique libre.

(1) Sixieme édition, pag. 89.

velle-Angleterre, abonde dans ce territoire; il eſt inconteſtablement le meilleur pour les mâtures, & il y croît à une prodigieuſe hauteur ».

Ce fait nous eſt confirmé par des hommes éclairés, qui ont voyagé & long-tems réſidé dans les États-Unis. Ils aſſurent qu'ils produiſent tous les bois dont nous avons beſoin pour nos mâtures, & que le pin blanc des rivieres de Connecticut, Penobſcot, Kennebek, eſt au moins égal en qualité à ceux du Nord de l'Europe. Les conſtructeurs de Philadelphie l'eſtiment tellement, qu'ils commencent à s'en ſervir pour le bordage des vaiſſeaux au-deſſus de la flotaiſon.

Le chêne verd, dont la Géorgie offre de ſi belles forêts, réunit les qualités les plus précieuſes. On peut en tirer de la baie de Ste. Marie, d'une écarriſſure plus conſidérable, que celui qui vient du Levant & de l'iſle de Corſe. Il eſt compacte, les vers ne l'attaquent jamais, & la durée en eſt ſans égale. Le pied cube peſe 95 livres, c'eſt-à-dire, 20 livres de plus que le chêne blanc dont on ſe ſert ordinairement. Telle eſt ſa ſolidité, qu'on peut diminuer de près de moitié, l'épaiſſeur des membres pour leſquels on l'employe (1).

(1) Le chêne verd de la Caroline eſt le plus dur des bois connus. Les vaiſſeaux qui en ſont conſtruits ont une très-longue durée. Voyez d'ailleurs ce que le colonel Champion dit ſur les bois d'Amérique, dans différentes parties de ſon ouvrage, où il réfute l'opinion du lord Sheffield ſur les mats d'Amérique.

Le lord Sheffield après avoir dit qu'on ne trouvoit point de bois propres aux mâtures, au ſud du 41e. degré, déclare cependant que le pin jaune des États du Sud fournit de grands mâts pour la marine marchande (1). Le blanc & le jaune ſont d'une qualité ſupérieure à celle des autres pins. Le grain en eſt fin, celui du jaune eſt plus ſerré. Tous ces pins s'employent pour la conſtruction des maiſons & des vaiſſeaux, & pour tous les autres uſages auxquels le pin s'applique, ſoit en pieces équarries, ſoit en planches ou plâteaux.

Enfin, lorſqu'on voit la Grande-Bretagne mettre du prix aux bois Américains, lorſqu'on voit qu'avant la guerre, elle avoit fait arpenter un canton de ſix cens mille acres dans la province de Saggadahock où ſe trouvent les plus beaux pins blancs, qu'elle y y tenoit un agent pour faire abattre ces pins ſur la neige, & les faire embarquer ſur de longs vaiſſeaux conſtruits exprès (2), on a peine à

---

(1) Page 93, ſixieme édition, on lit la note ſuivante. » Les mâts d'Amérique ſont inférieurs à ceux de Riga, mais ceux-ci ſont très-coûteux par le chemin qu'ils ont à faire, & les droits conſidérables qu'ils acquittent à Riga. En tems de guerre les grands mâts coûtent, rendus en Angleterre, deux, trois, juſqu'à quatre cens livres ſterling. Les plus grands mâts dont on ſe ſerve dans la marine, ont 36 pouces de diametre & viennent d'Amérique. On préfere maintenant les grands mâts faits de pluſieurs pieces ».

(2) Voyez les Lettres du Cultivateur Américain, tom. II, pag. 26. Cet eſtimable écrivain a pris lui-même la peine d'ap-

concevoir que la France ſoit indifférente ſur les bois de toute eſpece, qu'elle peut tirer des États-Unis, en échange de ſes productions.

SECTION V.

FOURRURES ET PELLETERIES.

Le lord Sheffield, que nous citons toujours avec confiance lorſqu'il décrit les avantages des États-Unis, ne leur abandonne pas celui d'être entiérement les maîtres du commerce des fourrures; mais il les regarde comme des concurrens dangereux pour le Canada, & c'eſt avec raiſon.

La proximité des grands établiſſemens que les Américains libres forment aujourdhui à *Pittſbourg* & dans pluſieurs autres endroits de leurs poſſeſſions ultramontaines, doit inſenſiblement leur donner de grands avantages dans ce commerce, & leur faire partager avec le Canada les profits preſque excluſifs dont cette province a joui depuis 1763.

---

porter en France une grande quantité d'échantillons des différentes ſortes de bois qu'on trouve dans les États-Unis, & qui ſont propres par leurs divers uſages au commerce. On eſt étonné de la variété de ces bois. Le lord Sheffield porte à près de 2000 tonnes la quantité de bois Américains exportés annuellement pour l'Angleterre, en calculant ſur l'exportation des années 1768, 1769 & 1770. En 1763, l'entrepreneur Anglois payoit dans la Nouvelle-Angleterre 75 liv. ſterling pour un mât de 33 pouces, & ainſi en diminuant juſqu'à 11 liv. pour un mât de vingt-quatre pouces. En 1769, ces prix avoient baiſſé de 20 pour cent.

En effet les régions ſituées entre les eaux du lac *Ontario* & celles du *Miſſiſſipi*, traverſées par cette foule de rivieres qui tombent dans le Sud & Nord-Oueſt de *l'Érié*, du *Michigan* & du *Supérieur*, juſqu'au *Ouiſconſing* (1), & même juſqu'au *lac des bois*; les grands travaux auxquels les Virginiens ſont occupés dans ce moment, pour perfectionner la navigation du *Potawmack* juſqu'au pied des Allé-Gheny; la probabilité d'une autre communication avec les eaux ultramontaines, par le moyen des branches occidentales de la *Suſquehannah* (2); ſans omettre la facilité avec laquelle les habitans de l'État de New-Yorck alloient à *Niagara*, avant la guerre, en remontant de leur capitale la riviere d'Hudſon juſqu'à Albany, delà celle des Mohawks, traverſant le petit lac d'Onéida, & au moyen de quelques portages faciles, deſcendant la riviere d'*Oſwégo*, dans l'embouchure de laquelle l'*Ontario* forme un excellent havre; toutes ces raiſons, & pluſieurs autres qui tiennent non-ſeulement à la géographie, mais au climat, à la proximité, &c. doivent mettre au pouvoir des Américains dans peu d'années une grande partie du commerce des fourrures.

Ces avantages ſeront encore bien plus certains lorſque les Anglois auront évacué les forts de Nia-

(1) Grand fleuve qui tombe dans le Miſſiſſipi, à 700 lieues de la mer.

(2) La Juniata, le Jiogo & le Cajuga.

gara (1), le grand établiſſement du détroit (2), & celui de Michillimakinack (3). Quoique par le traité de paix, ils doivent jouir en commun avec les Américains des portages de la navigation des lacs, cependant ils n'en pourront pas davantage faire concurrence à ces derniers ; car il faut obſerver que la partie du Nord & Nord-Eſt du continent, compris dans les limites Angloiſes, juſqu'au territoire de la baie d'Hudſon, eſt infiniment plus montueuſe, plus froide, plus ſtérile & n'eſt traverſée que par des rivieres pleines de chûtes & de *rapides*, & que par conſéquent ce commerce ne ſe fera plus avec autant de facilité & ne ſera pas auſſi abondant.

Il leur reſtera encore excluſivement la communication de Mont-Réal avec les *pays d'en haut*, par la grande riviere des Outawas, qui tombe dans le fleuve St. Laurent, au lac des deux montagnes, à 3 lieues de cette ville; mais ſa rapidité ou plutôt ſes fureurs & ſes chûtes éternelles rendront toujours cette voie, ſi non impraticable, du moins diſpendieuſe & précaire (4).

---

(1) Fort important qui commande le portage de 13 lieues, qui ſépare les lacs Erié & Ontario.

(2) Ville fondée par les François ſur le détroit de Ste. Claire, qui porte les eaux des lac. Michigan & Huron dans l'Erié.

(3) Fort & établiſſement à la Pointe, dans l'iſle de ce nom, qui commande le portage & le paſſage des chûtes de Ste. Marie, par où les eaux du lac ſupérieur tombent dans celles du Huron.

(4) Ces détails nous ont été fournis par M. de Crevecœur, qui a parcouru cette immenſe contrée.

Les fourrures exportées du Nord de l'Amérique dans la Grande-Bretagne, ont monté annuellement pendant les années 1768, 1769 & 1770, à près d'un million de livres tournois, évalué au prix du port de l'exportation. Celle des peaux de daim a été de huit cens mille livres, non compris les cuirs que les Américains recevoient en échange à la Jamaïque & dans les établissemens Espagnols.

Les ventes des fourrures du Canada qui se font à Londres à chaque printems, produisirent en 1782, quatre millions sept cens mille livres tournois, un peu plus en 1783, & en 1784 elles ont passé cinq millions. Toutes ces fourrures sont payées par les manufactures Angloises, & le quart en est préparé en Angleterre, où il double de valeur. Or ce riche commerce, qui se fait par Quebec, tombera certainement, dès que les forts & les contrées qu'ils commandent, auront été restitués aux Américains. Peut-être est-ce plus cette considération, que la commisération inspirée par le sort des loyalistes Américains, qui arrête la restitution, dont les Anglois n'envisagent le moment qu'avec douleur.

Aussi pour parer au coup que doit porter cette restitution au commerce des pelleteries en Angleterre, le lord Sheffield, après avoir exposé l'état des choses, conseille-t-il à sa nation de n'exiger aucun droit sur les fourrures destinées à la consommation étrangere, afin d'encourager les

Américains à faire passer les leurs en Angleterre par Quebec. Il l'invite sur-tout à tourner son attention sur la baie d'Hudson, & à traiter avec la compagnie qui possède le commerce exclusif de cette baie, pour le rendre à la liberté, ainsi qu'on a traité avec la grande compagnie d'Afrique.

Ces judicieux conseils indiquent à la France ce qu'elle doit faire de son côté, pour attirer dans ses ports les fourrures & les pelleteries des Américains libres.

Croiroit-on que l'esprit de monopole a déjà jetté ses regards avides sur ce commerce, pour l'envahir? Des banquiers de Paris ont déjà proposé une compagnie *par actions*, dont une partie appartiendroit aux Américains & l'autre aux François. Ils fondent la nécessité de cette compagnie sur ce qu'il est impossible, à de simples particuliers de faire des avances considérables, pour les achats préliminaires qu'exige ce genre de commerce.

Éternel mensonge des monopoleurs! Mensonge avec lequel ils ont englouti & même anéanti les branches du commerce le plus avantageux qu'offroit la France! Mensonge qu'il importe de démasquer ici; car s'il séduisoit le gouvernement, s'il étoit cru, adopté, il arrêteroit les liaisons avec les États-Unis, il décourageroit l'industrie & l'activité Françoise, & peut-être même parviendroit-il à étouffer ce commerce qui ne fait que de naître.

En effet, les productions Américaines que les François peuvent recevoir des Américains libres, en échange des productions Françoises, sont la plupart d'une valeur peu considérable, relativement à leur volume. Cependant il se rendra en Amérique, par les paquebots qui viennent d'être établis, des marchands François avec de petits assortimens tirés de diverses manufactures du royaume. Il est même à souhaiter, comme nous l'avons déjà remarqué, que le commerce avec les États-Unis commence de cette maniere, que beaucoup d'individus soyent encouragés à aller en Amérique, sonder le terrein, acquérir des lumieres, en portant avec eux des articles qui peuvent s'y consommer, & qui leur sont particuliérement connus.

Il est donc important qu'ils puissent trouver la plus grande variété possible d'objets à prendre en retour. Or, les plus commodes pour eux sont ceux qui renferment le plus de valeur sous un moindre volume. Il ne faut donc pas que le monopole leur enleve les fourrures; c'est de toutes les marchandises Américaines la plus précieuse, pour cette utile maniere de commencer le commerce entre la France & les États-Unis.

Les projetteurs de ce monopole ajoutent, que la compagnie Angloise établira des dépôts à New-Yorck & à Baltimore, si on ne la prévient pas.

Mais de quelle compagnie parlent-ils? Est-ce de celle

celle d'Hudſon? Elle n'a de privilege que pour la baie d'Hudſon, où elle fait languir les affaires, bien loin de les animer. Le lord Sheffield propoſe même, comme nous l'avons déjà obſervé, que le gouvernement lui rachete ſon privilege, pour rétablir la concurrence. Peut-on croire d'ailleurs que les commerçans Anglois redoutaſſent beaucoup la concurrence de cette compagnie, & celle de compagnies étrangeres, quelles qu'elles fuſſent?

Les rentrées, inſiſte-t-on, des fonds avancés ſeront lentes. Mais ce charitable monopole, qui s'occupe ſi patriotiquement de l'intérêt des commerçans, ne ſait donc pas que ces lenteurs n'ont jamais arrêté l'activité croiſſante d'aucun commerce, quand il peut les ſupporter; & que, lorſqu'il ne le peut pas, les compagnies elles-mêmes, incapables de ſoutenir toujours un fardeau qui ne fait que s'accroître, ſe ruinent enfin, après avoir long-tems tenu dans les fers l'induſtrie particuliere. C'eſt un fait que prouve l'hiſtoire de toutes les compagnies. Là où la proſpérité les a ſuivies, la liberté l'eût portée à un plus haut degré, & ſouvent elle eût ſoutenu ces genres de commerce qui ſont tombés dans le néant, parce qu'ils étoient dirigés par l'influence pernicieuſe du monopole. D'ailleurs, il ne s'agit ici, ni d'un commerce lointain, ni d'un commerce nouveau pour la France. On doit ſe rappeller l'état floriſſant où il étoit avant la perte du Canada, car les flétriſ-

ſantes mains du monopole ne s'en étoient pas emparé.

Envoyez des marchandiſes eſſentiellement convenables ; que vos envois ſoient dirigés par cette prudence éclairée (1), fruit de l'expérience ; rapportez d'autres marchandiſes convenables à votre pays ou à la conſommation étrangere, & les avances ne ſeront pas ſi longues. Puis combien le poids de ces longues avances s'allege, en ſe ſubdiviſant entre tous ceux qui prennent part au commerce libre !

Eſt-il d'ailleurs préſumable que les Américains

---

(1) On a fait en France des envois qui caractériſent, d'une maniere frappante, le beſoin qu'on y a d'inſtruction dans plus d'un genre. Quelques négocians, regardant les Américains libres comme une peuplade à demi-ſauvage, & comptant ſur leur admiration pour nos modes, leur ont envoyé des chapeaux bordés, des fracs rouges fort élégans, des veſtes de ſoie bariolées, & une foule d'autres frivolités. Ils ne ſavoient pas que les Américains ont les mœurs des Anglois, des Allemands, qu'ils ſont graves & inſtruits, que Philadelphie & Boſton ſont, pour ainſi dire, des fauxbourgs de Londres. Ces bévues en commerce proviennent de la maniere légere avec laquelle les François voyagent & obſervent. Ils n'ont point cette défiance d'eux-mêmes, cette modeſtie intéreſſante qui prévient, & facilite les communications & l'acquiſition des connoiſſances utiles & ſûres. La haute opinion qu'ils ont de leurs forces nationales, leur inſpire une ſuffiſance perſonnelle, inſupportable & mal fondée ; car enfin y a-t-il quelque rapport entre les bras qu'on peut armer, & les lumieres de l'eſprit ? Qu'on nous pardonne cette obſervation ſévére. Elle eſt importante pour les voyageurs François. Elle préviendra des entrepriſes ruineuſes, parce qu'elles ſont fondées ſur l'ignorance & la préſomption.

libres assujettissent chez eux au monopole le commerce des fourrures ? N'ont-ils déployé toutes les lumieres qui les distinguent, que pour adopter les vues étroites de nos agioteurs, nos malheureux systêmes de compagnies privilegiées, systêmes si nuisibles à l'esprit public, à la liberté, à la morale, à la vraie prospérité publique ? Ignorent-ils que si le défaut de moyens enchaînoit les efforts particuliers des commerçans François, d'autres commerçans peuvent les remplacer ? Et combien est grande, à cet égard, la puissance des Anglois & des Hollandois ! Combien celle des Espagnols même pourroit le devenir, s'ils vouloient adopter les bons principes, ceux qui résultent de la possession des mines (1) !

Non sans doute, les Américains libres ne se laisseront pas enchaîner par les liens d'un triste & stérile monopole, pour se conformer aux vues intéressées des banquiers de Paris. Qu'ils se défient des projets des monopoleurs : tant d'exemples récens nous apprennent que, sous un voile brillant, la plupart de ces projets ne cachent qu'une spéculation d'agiotage, & la compagnie projettée des pelleteries, pourroit bien n'être qu'une de ces spéculations. Car depuis que l'agiotage donne aux actions une valeur qu'elles n'ont pas, qu'importe

(1) Voyez le Tableau de l'état actuel de la Banque de St. Charles, pag. 69 & suivantes.

que le plan d'une compagnie ſoit bien ou mal calculé, pourvu qu'il ſoit adopté par le gouvernement; pourvu que, préſenté ſous des dehors pompeux, il ſéduiſe un public ignorant & léger, & que ſes actions s'élevent à un taux conſidérable?

Il faut cependant rendre juſtice aux auteurs de ce projet. Ils veulent s'aſſurer de grands bénéfices indépendans des reſſources du jeu, & voici de quelle maniere.

La compagnie entretiendroit les paquebots pour l'Amérique & les feroit partir réguliérement tous les mois. On penſe bien que ces paquebots voitureroient de préférence à toute autre, les marchandiſes de la compagnie, & que ſes agens n'y ſeroient pas les plus mal placés.

Le gouvernement payeroit à la compagnie pour cet entretien, ce qu'il paye pour les paquebots cenſés partir de deux en deux mois, c'eſt-à-dire, environ ſix cens mille livres. --- Mais pour dédommager l'induſtrieuſe compagnie des avances & des pertes conſidérables qu'elle prévoit, elle demande que le gouvernement lui cede l'intérêt de la dette des États-Unis envers la France; intérêt, ajoutent les auteurs du projet, mal payé & qui n'eſt qu'une bagatelle pour la France (1).

(1) C'eſt avec ces bagatelles, ſi généreuſement prodiguées, qu'un Etat voit, tout-à-la-fois, s'accroître ſa dette & diminuer les moyens de la payer, quoiqu'en diſent beaucoup de profonds politiques.

Qui faut-il plaindre le plus, ou les gouvernemens auxquels on ose présenter de pareils projets, ou ceux qui les présentent? Espérons cependant que les lumieres répandues dissiperont les prestiges des agioteurs, si le gouvernement y croit même encore.

Revenons aux fourrures & aux pelleteries. Ce que nous avons dit montre assez l'importance de cet article pour le commerce François, & combien il doit s'accroître par la suite. On doit donc s'attendre de la part du gouvernement, à toutes les faveurs qui pourront l'encourager. On doit espérer qu'il supprimera pour toujours des droits qui, par leur grandeur, favoriseroient la contrebande, ou nuiroient à la vente de ces pelleteries aux commerçans étrangers. Elles peuvent recevoir en France, de la main-d'œuvre qui les prépare, une plus grande valeur; il ne faut donc pas les rendre inaccessibles par les droits, aux nations moins biens situées que la France, pour les recevoir d'Amérique.

Enfin, ce commerce de pelleteries Américaines doit être d'autant plus favorisé en France, que de tous les articles fournis par les Américains aux Indiens, en échange des pelleteries, il n'en est aucun qui ne puisse se trouver en France, & par conséquent, c'est un nouveau sujet d'activité pour son industrie.

SECTION VI.

RIZ, INDIGO, ET GRAINE DE LIN.

On ne peut parler du riz de l'Amérique, fans fe rappeller les inconvéniens funeftes qu'entraîne fa culture. Obligés d'être la moitié de l'année dans l'eau, les malheureux efclaves qui le cultivent, font expofés à la cécité, à des maladies fcrofuleufes, à une mort prématurée. C'eft cette confidération qui empêche, dit-on, les États qui le produifent, d'abolir l'efclavage. Les hommes libres ne fe dévoueroient pas facilement à cette culture meurtriere (1).

Quand ce dernier fait feroit vrai, quand il feroit vrai, que dans le régime de la liberté, on ne trouveroit pas de moyens pour concilier cette culture avec la fanté des ouvriers, on ne peut pas en tirer un motif fuffifant, pour condamner à une mort certaine & à des maladies cruelles une partie de nos femblables, nés libres, égaux

(1) La culture du riz fe fait en Piémont & dans l'Italie, par des gens fans feu ni lieu, connus fous le nom de Banditti, fruit des mauvaifes conftitutions politiques de cette partie de l'Europe. Lorfque ces Banditti ont fini leur ouvrage, des Sbirres les conduifent aux frontieres, afin de prévenir les défordres auxquels on craint que leur inaction & leur mifere ne les portent.

comme nous (1) & avec un droit égal à la vie. Y eût-il même une néceſſité abſolue dans la culture de cette denrée, cette néceſſité ne nous donneroit aucun droit ſur la vie des negres, ou bien il ſeroit le produit d'un état de guerre, & jamais l'aſſerviſſement ne fut un droit.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt bien à ſouhaiter qu'on ne ſouille pas ainſi la production du riz, & qu'en conſéquence on trouve, ou des moyens de prévenir les maladies qu'elle cauſe, ou de la remplacer par une autre culture moins pernicieuſe.

---

(1) Ils ſont d'une couleur differente que celle des Européens; mais la qualité d'homme dépend-elle de la couleur? Les negres ne ſont-ils pas organiſés comme nous? N'ont-ils pas comme nous tout ce qui ſert à la production, à la génération des idées, à leur développement? Si la couleur noire devoit avoir quelque effet moral, influer ſur leur ſort, déterminer notre conduite à leur égard, ce devoit être pour les laiſſer chez eux, & non pour les en arracher par force, & non pour les punir de cette couleur par les traitemens les plus barbares, & non pour les traîner ſur un ſol étranger, pour les y condamner pendant toute leur vie au ſort pénible & vil des animaux. Viennent-ils donc volontairement s'offrir à l'eſclavage? Demandent-ils à ſortir de ces zones brûlantes où la nature ſemble les avoir circonſcrits par la couleur noire, comme nous dans les zones froides ou tempérées par la couleur blanche? Leurs beſoins peu nombreux les tiennent dans l'ignorance; nous y ajoutons tout ce qui peut la changer en imbécillité, & nous argumentons de cette dégradation, dont nous ſommes coupables, pour nous tranquilliser ſur les juſtes reproches que nous adreſſe la nature! Pouvons-nous donc vanter nos lumieres, tant qu'elles reſtent complices des ces horreurs? Voyez à ce ſujet, l'Examen critique des Voyages de M. de Chaſtelux.

Il eſt une eſpece de riz ſec nullement dangereux à cultiver. D'ailleurs l'exemple des Chinois & des Indiens, parmi leſquels la culture ne fait pas les mêmes ravages, doit nous faire eſpérer qu'en les imitant un jour, on rendra à la ſanté, à la vie, des hommes que nous n'eumes jamais le droit d'en dépouiller.

Après avoir conſidéré cette production en hommes, il faut maintenant l'examiner en commerçans.

Le gouvernement François n'a pas encore pris un parti déterminé pour l'introduction des riz Américains. Sans doute, lorſqu'il aura réfléchi ſur la nature de cette denrée, il s'empreſſera de l'admettre, & d'en favoriſer l'importation, autant que peuvent le faire les autres nations. C'eſt une ſubſiſtance ſalutaire, ſimple, propre à ſuppléer les denrées principales. Ces motifs doivent être aſſez puiſſans, pour balancer les inſinuations que dicte l'intérêt particulier, contre l'admiſſion de ces riz. Ne nous laſſons point de le répéter, on doit encourager la multiplication des ſubſiſtances; c'eſt rendre au peuple la vie moins pénible, c'eſt féconder la population, & par conſéquent la richeſſe naturelle.

Obſervons d'ailleurs que le riz arrivant en France par mer, doit augmenter les ſubſiſtances dans les ports où il eſt débarqué; il contribue donc, avec

d'autres causes, à y attirer le peuple de l'intérieur. Or on préviendroit ces émigrations, en laissant circuler librement, & cette denrée de premiere nécessité, & les autres qui ont la même qualité.

Enfin si la France veut avoir un grand commerce, un commerce solide avec les États-Unis, elle doit se garder des exclusions, qui nuiroient essentiellement à ce but. Elle doit admettre toutes les productions de ces États. Sans cette faveur, ce commerce sera toujours restreint, toujours sujet à des interruptions fréquentes, & l'incertitude & les gênes le porteront entiérement dans les pays, où l'accueil & les facilités seront plus générales. Il en est, à cet égard, entre les nations comme entre les commerçans : celui qui offre le plus d'avantages, obtient toujours la préférence.

« Ci-devant, dit le lord Sheffield, les riz Américains, quoique consommés par l'Espagne, le Portugal & le Nord de l'Europe, étoient premierement débarqués en Angleterre, & y payoient un droit de 7 sols 2 deniers sterling du cent pesant. Ce droit a été supprimé très-à-propos par un ordre du conseil, & l'Amérique continue à nous envoyer ses riz. Les Américains ne pouvant savoir dans quel port d'Hollande ou d'Allemagne il leur conviendra le mieux de les envoyer, & notre correspondance avec les diverses parties de l'Europe, nous mettant à portée d'être toujours, & à tout instant, mieux informés de l'état des marchés,

ils nous confieront leurs riz, parce que nous pouvons mieux juger, où l'exportation sera la plus avantageuse ».

Voilà en peu de mots la théorie qui doit aussi diriger la France dans son commerce avec les États-Unis. Dès-lors qu'importe qu'elle consomme ou non telle ou telle production Américaine? Les recevoir toutes, les payer toutes, si elle le peut, avec ses produits, sinon avec les produits étrangers, & les faire passer dans tous les lieux de la consommation, n'est pas un petit avantage. C'est, si l'on veut, le métier d'un facteur; mais ce métier amene des conséquences (1) très-heureuses & très-étendues

---

(1) Il faut établir des transit francs par terre, aussi bien pour les objets prohibés, que pour ceux dont la consommation intérieure est chargée de droits. Cette utile opération demande quelque courage, pour être faite dans toute l'étendue qu'elle doit avoir. Car on ne manquera pas de répéter l'objection éternelle, que les transit, quelque bien réglés qu'ils soient, favorisent la contrebande, & que celle-ci nuit à quelque établissement national ou diminue la recette des droits. Mais si le transit d'une certaine marchandise affoiblit la recette du droit, sur la consommation intérieure de cette même marchandise, ce ne sera jamais que d'une portion peu considérable; car la contrebande que le transit favorise a aussi des difficultés, qui la restraignent; tandis que donnant un beaucoup plus grand mouvement au pays, par lequel il s'exécute, le transit met en valeur une partie des choses, qui sans cela resteroient dans un état de mort ou d'inertie. Ainsi en supposant que la recette diminuât dans une certaine caisse, elle augmente bien au-delà dans d'autres.

pour le peuple qui l'exerce; ſur-tout lorſqu'il peut faire entrer ſes propres productions dans le paiement de celles dont il n'eſt que le facteur.

Les Américains ont exporté annuellement pendant les années 1768, 1769 & 1770, pour la Grande-Bretagne & le Sud de l'Europe, cent quinze mille meſures de riz appellées *barrels*, valant ſix millions & demi de livres tournois. (1) C'eſt le plus conſidérable des objets d'exportation après le tabac, le froment & les farines. Il mérite donc que le commerce François s'en occupe, & l'attire dans les ports de France, pour delà le diſtribuer dans les autres marchés de l'Europe.

INDIGO.

On peut dire la même choſe de l'indigo des Carolines & de la Géorgie. Il fait partie des produits importans des États-Unis, il ſe conſomme en Europe. Il faut donc lui ouvrir les ports François, & delà des communications faciles. Les An-

---

Malheureuſement une diminution de recette occaſionnée par une cauſe ſenſible, frappe l'adminiſtrateur qui ne généraliſe pas, & les avantages éloignés qui, réſultans de cette cauſe, doivent la laiſſer ſubſiſter, lui échappent, ou ne le touchent pas, parce que ces avantages ne ſeront ſenſibles, que dans un tems où peut-être il ne ſera plus en place.

(1) L'exportation de Charles-Town depuis décembre 1784 à décembre 1785, a monté à 67,713 meſures.

glois en ont reçu annuellement pendant les années 1768, 1769 & 1770, pour la valeur de trois millions de livres tournois (1). Il s'eſt principalement conſommé en Angleterre, en Irlande & dans le Nord de l'Europe, à raiſon de ſon bas prix. Il n'a que peu ou point réuſſi ailleurs. L'indigo de St. Domingue, quoique plus cher, obtient toujours la préférence.

L'indigo de la Caroline & de la Géorgie eſt très-inférieur à tous les autres. Il eſt dur, terreux, terne, & peu colorant, & il exige à l'emploi une trituration longue & pénible. On a d'abord été ſéduit par le bas prix, mais cette économie n'eſt qu'imaginaire, puiſqu'il faut ſuppléer par la quantité au défaut de ſa qualité, & c'eſt ce qui en a éloigné.

Comme la culture de l'indigo eſt par-tout fort encouragée, que par-tout où il croît, ſa quantité augmente tous les jours, il eſt probable que l'indigo des Carolines & de la Géorgie deviendra toujours plus difficile à conſommer, à moins qu'il ne ſe perfectionne conſidérablement. Il a bien acquis une meilleure qualité depuis les premiers qui arriverent en Angleterre; mais nous n'avons pas appris, que généralement il puiſſe être com-

(1) L'exportation de cette teinture faite en 1785 à Charles-Town, ſe monte à 500,920 livres peſant.

paré avec la plus baſſe qualité des indigos de St. Domingue (1). On le mêle avec ceux-ci, & c'eſt peut-être cette infidélité qui a ſoutenu ſa conſommation. Mais ces ſortes d'abus n'ont qu'un tems, & ne méritent pas de fixer l'attention des gouvernemens ; l'intérêt perſonnel ſuffit ſeul pour les détruire tôt ou tard.

Il eſt des genres de teintures auxquels les indigos à bas prix ſont propres ; & c'eſt pourquoi certains atteliers employent celui des Carolines & de la Géorgie. Dans ce cas, il a l'avantage d'exiger une moindre avance du teinturier.

Il faut donc admettre l'indigo des Américains libres, tant qu'il ſe conſommera. Car ils continueront d'en faire juſqu'à ce qu'on n'en veuille qu'à un prix qui ne permette plus de le fabriquer ; & puiſqu'on ne peut empêcher cette fabrication ; chercher à intervenir comme agent dans le commerce général de cette teinture, eſt le parti le plus avantageux.

Si l'on en croit le lord Sheffield, les plantations d'indigo ſur les bords du Miſſiſſipi proſperent beaucoup & proſpéreront toujours davantage.

---

(1) Les voyageurs diſent que la Caroline produit de l'indigo preſqu'auſſi beau que celui des iſles Françoiſes ; mais il eſt rare, parce qu'il n'y a gueres que des planteurs riches & induſtrieux, qui, ſoignant ſa culture, en recueillent de cette qualité. Il reſte dans le pays.

Notre ouvrage fera peut-être naître fur cet article important de commerce, comme fur beaucoup d'autres, plus de véritables lumieres que nous n'en pouvons donner.

GRAINE DE LIN.

L'AMÉRIQUE feptentrionale a expédié en Angleterre & en Irlande pendant les années 1768, 1769 & 1770, pour deux millions & demi de livres tournois de graine de lin, c'eft-à-dire, pour fept cens cinquante mille livres par an. Elle a été toute confommée dans la Grande-Bretagne. L'avantage de la payer avec des toiles d'Irlande a fait préférer cette graine à celles de Flandre & de la Baltique, qui d'ailleurs font plus cheres.

C'eft aux commerçans François, qui s'intérefferont au commerce avec les États-Unis, à voir quel parti ils pourront tirer de ces obfervations du lord Sheffield. Si la culture du lin s'étend en France, on doit y défirer les femences étrangeres, par deux raifons : la premiere, que la qualité de la production y gagne; la feconde, que dans les pays peuplés, induftrieux, on tire un plus grand parti de la plante du lin, en la filant, qu'en la laiffant mûrir pour en recueillir la graine. Les graines de lin paroiffent ne venir en abondance que des pays où il n'y a pas affez de bras, pour filer & même pour donner la premiere préparation au lin qu'ils produifent; il con-

vient alors d'en cultiver pour le commerce de la graine. Tant que cet état des choses subsiste, il doit aussi convenir aux pays peuplés de tirer leur graine de lin de l'étranger.

La Flandre sembleroit démentir cette observation; mais on y a défendu la sortie du lin non filé, pour favoriser la main-d'œuvre. Dès-lors ce pays étant très-convenable à la culture du lin, peut bien ne laisser à beaucoup de cultivateurs de cette plante que la ressource du commerce de la graine. Il est probable que, si le lin pouvoit sortir au moins préparé pour être filé, on ne songeroit pas en Flandre à la recueillir.

SECTION VII.

PROVISIONS NAVALES, SAVOIR : POIX, GOUDRON, TÉRÉBENTINE.

Le lord Sheffield a fait un long article sur les provisions navales (1). L'Angleterre en recevoit considérablement des parties de l'Amérique actuellement comprises dans les États-Unis, & principalement de la Caroline du Sud. La quantité de ces articles montoit annuellement, en 1768, 1769 & 1770, à vingt mille sept cens *barrels* de poix,

(1) Voyez page 78, sixieme édition de ses Observations sur le commerce des États Américains.

quatre-ving-deux mille quatre cens de goudron, & vingt-huit mille cent de térébentine; le tout valant, dans le port de l'exportation, un million deux cens vingt-huit mille livres tournois.

Ces provisions avoient un grand prix pour les Anglois, soit pour leur commerce, soit pour leur propre consommation. Deux manufactures considérables établies à Hull en étoient alimentées. Le goudron y étoit converti en poix; on en exportoit des quantités considérables dans les pays méridionaux, où il étoit accueilli en concurrence avec celui du Nord de l'Europe. La térébentine, convertie dans ces manufactures en huile ou esprit, fournit un objet de commerce considérable: l'Angleterre en consomme beaucoup pour la préparation des couleurs, les vernis, &c.

La révolution de l'Amérique n'a pas fait perdre de vue ces provisions aux Anglois. Le besoin qu'ils en ont, ne leur permet pas de se fier uniquement aux exportations qu'on en fait de la Russie & de la Suede, où ils ont les Hollandois pour concurrens. D'ailleurs la navigation d'Amérique, moins dangereuse que celle de la Baltique, n'est pas comme celle-ci, limitée à un certain tems de l'année. Elle est par conséquent & plus fréquente & moins coûteuse, en sorte que ces provisions viendront long-tems de l'Amérique à plus bas prix que du Nord. Le goudron Américain est aussi bon que celui de l'Europe : plus épais, il est plus

propre

propre pour la poix : il est préféré pour les moutons même à plus haut prix. La térébentine d'Amérique n'est intérieure qu'à celle de France.

L'Angleterre admet les provisions navales des États-Unis sur le même pied que celles de ses colonies; & comme les mêmes provisions qui lui viennent d'ailleurs, payent en Angleterre un droit d'entrée de douze schellings par *last* de (douze *barrels*), ce droit établit un avantage en faveur des États-Unis. Cependant les Anglois ne négligent pas leur commerce sur ces objets avec le Nord de l'Europe, afin d'en être toujours abondamment pourvus. Un de leurs marchands a même enseigné à la Russie le moyen de fournir d'aussi bonne térébentine qu'aucune autre nation. Cette production y deviendra bientôt très-abondante par les nombreuses & immenses forêts de sapins qui sont à portée d'Archangel, où se déposent leurs dépouilles.

Cet état de choses montre à la France le cas qu'elle doit faire des provisions navales, que peuvent fournir les Américains libres. Le commerce de Charles-Town en exporte des quantités toujours plus considérables (1). Le sol maigre & sabloneux,

(1) En 1782, on a exporté de Charles-Town 2041 barrels de poix, goudron & térébentine. En 1783, on en a exporté 1469 barrels. Nous ignorons l'exportation de 1784; mais celle de 1785 s'eleve à 17000 barrels. Le même accroissement s'observe

voiſin de la mer, & qui s'étend dans les terres, depuis cinquante à cent mille de profondeur, dans la Caroline du Nord, & dans le Sud de la Virginie, produit beaucoup de ſapins d'où l'on extrait le goudron & la térébentine. On a peu de peine à extraire ces réſines, & les faciles exploitations encouragent. Les ports Européens où elles pourront être vendues le plus promptement, ſeront préférés.

La France produit, conſomme & exporte de ces proviſions navales. Elle en importe auſſi, & le gouvernement a mis en conſéquence des droits ſur ceux qui ſont importés. Puiſque l'Angleterre a affranchi de tous droits les poix, goudron & térébentine venant de l'Amérique, la France doit en faire autant, à plus forte raiſon. Il eſt inutile d'en répéter ici les motifs. Georges I[er]. diſoit à ſon parlement, qu'en employant les colonies à préparer les proviſions navales, elles ſeroient détournées d'établir des manufactures pareilles à celles de la Grande-Bretagne. Il faut aller plus loin : il faut que l'extrême facilité des échanges éloigne

ſur les autres articles. Le plus conſidérable, ſans comparaiſon, eſt le riz, enſuite l'indigo. Les autres articles ſont du tabac, des peaux de daims, des bois, du froment, du beurre, de la cire & des cuirs. Cette exportation s'éleve à près de quatre cens mille livres ſterling ; c'eſt-à-dire, à ſix millions de livres tournois, & l'on parle en France avec mépris du commerce des États-Unis.

des Américains le deſir de manufacturer. Or quel plus sûr moyen d'y parvenir, qu'en leur facilitant le débit de leurs matieres premieres ?

SECTION VIII.

BOIS POUR LA CHARPENTE, MENUISERIE, TONNELLERIE, COMME DOUVES, TÊTES DE BARILS ; MADRIERS, PLANCHES, ESSENTES, &c.

La France eſt engagée par ſon propre intérêt à favoriſer l'importation de ces articles, dont les États-Unis peuvent fournir de ſi grandes quantités.

Les bois manquent en France, il y manqueront toujours plus ; la population les détruit. Cependant il faut des bois pour les maiſons, les moulins, &c. Il faut des boucauts pour les ſucres, des barils & futailles pour les vins, les eaux-de-vie &c. Le commerce du Nord fournit principalement ces objets aux ports François; mais ils deviennent chers, leur bonne qualité diminue, & les Américains ont l'avantage pour le tranſport (1).

(1) Il faut donner à nos lecteurs une idée du prix de quelques-uns des articles dont nous parlons ici. Ils nous ſont fournis par un Américain bien verſé dans cette partie.

Les bordages de chêne blanc ſcié à la main, de deux pouces & demi d'épaiſſeur, ſe vendoient en 1785, 50 piaſtres ou 262 liv. 10 ſols le millier de pieds.

La valeur de ces articles exportés d'Amérique, pour la Grande-Bretagne seulement, s'élevoit à plus de deux millions de livres tournois dans l'année 1770, suivant un état dressé dans la douane de Boston. Les exportations générales pour les isles Angloises, Françoises, l'Amérique Espagnole & les diverses parties de l'Europe, sont immenses, & deviennent de jour en jour plus considérables. Si ces bois n'étoient pas de bonne qualité, les accroissemens de ce commerce ne seroient pas aussi rapides. On a, à cet égard, des préjugés en France qu'il est important de détruire. On n'estime pas les douves Américaines. Cependant elles servent depuis un siecle, à faire les futailles pour le rum, l'arrack, & si elles préservent ces liqueurs, elles préserveront sans doute nos eaux-de-vie.

Les planches ordinaires de beau pin blanc, d'un pouce d'épaisseur, de 14 à 15 pieds de long, & d'un pied à 14 pouces de largeur, se vendoient à la même époque, 7 piastres ou 37 liv. tournois le millier de pieds; celles d'une épaisseur double, le double du prix, &c.

Bordages depuis 2 pouces jusqu'à 5 pouces d'épaisseur, depuis 15 jusqu'à 60 pieds de longueur, 21 pounds de New-Yorck le millier de pieds, ou 273 liv. tournois. La même personne nous disoit: J'ai vu des courbes à 10 schellings argent de New-Yorck le tonneau; mais on les abattoit soi-même.

SECTION IX.

VAISSEAUX conftruits en Amérique, pour être vendus ou pris à fret.

NOUS avons obfervé, dans l'article des fourrures & des pelleteries, que le volume des objets qui pouvoient être échangés par le commerce entre la France & les États-Unis, étoit à valeur égal, beaucoup plus confidérable du côté de celui des Américains, que de celui de la France. Il en réfulte que dans ces échanges un grand nombre de navires Américains, doivent être expofés à retourner en Amérique fur leur left. Certainement cet état de chofes nuiroit au commerce entre les deux nations, s'il ne pouvoit pas s'établir quelque compenfation qui remédiât à l'inégalité dont nous parlons.

Cette compenfation peut fe faire d'une maniere très-avantageufe pour les uns & les autres. Les Américains libres conftruifent des vaiffeaux pour les vendre. S'il convient à une nation d'acheter d'une autre les articles que celle-ci fabrique & doit fabriquer avec beaucoup moins de dépenfes & plus de moyens, il s'enfuit que les François doivent acheter les vaiffeaux Américains, & dans la réalité ce commerce commence déjà à s'établir.

Le lord Sheffield, après avoir avoué que la

conſtruction des vaiſſeaux pour être vendus ou pris à fret, étoit un objet de commerce très-conſidérable pour les Américains (1), ajoute qu'ils n'en fourniront pas à la France; que par politique elle ne le permettra pas. Le gouvernement François en a jugé différemment; il a exempté de tous droits, non-ſeulemens les bois Américains, mais auſſi tous les vaiſſeaux bâtis dans les États-Unis & vendus aux François.

On ſeroit ſurpris de cette aſſertion du lord Sheffield, s'il n'interdiſoit pas auſſi ce commerce à ſa propre nation. « Son exiſtence repoſe, dit-il, ſur ſa marine; celle-ci dépend autant de ſes conſtructeurs de vaiſſeaux, que de ſes matelots; ainſi de toutes les manufactures, celle des vaiſſeaux eſt la plus importante à conſerver dans la Grande-Bretagne ». Les avances, ſelon lui, ſont de peu de conſéquence, & ces vaiſſeaux n'étant pas deſtinés à être vendus à l'étranger, on doit d'autant moins conſidérer ce qu'ils coûtent, que la dépenſe s'en fait dans le pays même.

(1) Le lord Sheffield donne une table des vaiſſeaux conſtruits dans les différentes provinces Américaines, dans les années 1769, 1770 & 1771. Leur nombre s'éleve à 1402, de la contenance de 81000 tonneaux. Ces navires ſont la plupart des Sloops & des Schooner. Cette quantité a dû s'accroître conſidérablement depuis la derniere guerre. Les Américains devenus indépendans, ayant une marine marchande à former pour eux-mêmes, & des facilités inépuiſables pour la conſtruction, doivent la porter très-loin.

Le lord Sheffield préſume encore que les conſtructions ſeront encouragées dans la Nouvelle-Écoſſe, le Canada, l'Iſle de St. Jean, &c. Enfin il déclare que l'encouragement de la conſtruction de vaiſſeaux dans les États-Unis, eſt ruineuſe pour la Grande-Bretagne; qu'elle l'eſt même pour ceux qui les acheteront, parce que, nonobſtant le bon marché, ces vaiſſeaux ſont peu durables par la nature des matériaux. Cette obſervation concerne ſur-tout les vaiſſeaux bâtis pour être vendus, qu'il dit être très-inférieurs à ceux qu'on bâtit de commande.

On ne peut nier qu'il ne ſoit important pour une nation qui attache de l'importance à ſa marine, d'avoir chez elle des conſtructeurs de navires. L'entretien des vaiſſeaux & les réparations dont ils ont ſans ceſſe beſoin, ſeroient mal dirigés, ſi la claſſe d'ouvriers à qui cette induſtrie appartient, ne renfermoit pas des hommes capables de conſtruire un vaiſſeau, & habitués à cette conſtruction. Il y a plus : dès qu'on eſt chargé d'une marine, on a un grand intérêt à jouir de tout ce qui la perfectionne, & on en jouit d'autant plus ſûrement qu'on a dans ſon propre pays des établiſſemens qui, à cet égard, entretiennent l'émulation par la pratique conſtante de l'art.

Mais il ne s'enſuit pas que, pour conſerver cet avantage, une nation ne doive avoir de vaiſſeaux, que ceux qui ſont conſtruits chez elle. Il faut au moins diſtinguer ici la marine militaire de

la marine marchande. La premiere suffit seule pour entretenir assez de constructeurs habiles, & pour suppléer à tout ce qu'exigent la construction & l'entretien des vaisseaux. Mais la marine marchande, dont les besoins sont considérables, peut se pourvoir de navires en pays étranger, si ceux-ci, à qualité égale, lui coûtent beaucoup moins.

Dira-t-on, qu'une nation devient d'autant plus puissante sur mer, que la construction des vaisseaux est fort encouragée chez elle; que sous ce point de vue on doit craindre de faciliter aux Américains libres la formation d'une marine, qui les rendroit redoutables, que du moins il ne faut pas hâter ce développement.

Si cette considération étoit vraie, elle feroit en quelque sorte la loi à la France d'encourager les États-Unis à former leur marine. Car quelque formidable que puisse être la sienne, elle a trop d'obstacles naturels à surmonter, pour que sa marine ne soit pas constamment le produit d'efforts très-pénibles, & que par conséquent ce ne soit un établissement très-difficile à soutenir, très-coûteux, sujet à de longues intermittences. Et puisqu'il faut toujours parler de rivalité menaçante, de rivalité armée, la France a le plus grand intérêt, pour balancer sûrement les forces de ses rivaux, de s'aider des forces navales d'un peuple ami, d'un peuple auquel la nature prodigue les moyens d'en avoir de considérables.

Mais d'ailleurs elle feroit mal fondée, cette politique qui refuferoit d'acheter des vaiffeaux Américains, dans la crainte de les voir devenir redoutables fur mer. Un moyen fûr de retarder l'établiffement d'une marine, militaire dans une nation qui d'ailleurs poffède les matériaux, les commodités, le talent & l'activité que ces grands établiffemens demandent, c'eft de l'occuper perpétuellement de la conftruction des vaiffeaux pour vendre, c'eft de l'habituer à ce commerce. Si cette nation, & telle eft la pofition des États-Unis, n'a rien à craindre dans fon intérieur d'aucune autre puiffance, certainement elle dédaignera tous ces travaux militaires, dont l'utilité, le profit ne fe feront pas fentir auffi immédiatement, que les gains fréquens d'un commerce paifible. Engagez donc les Américains libres à bâtir des vaiffeaux pour les vendre. Ne les provoquez pas à en bâtir pour fe défendre, & pour attaquer, & ils laifferont dormir les grands moyens que la nature leur donne, pour avoir une marine militaire & refpectable. Ils les négligeront, lors même qu'une plus grande population, & qu'une plus grande richeffe leur faciliteroient l'emploi de leurs moyens naturels.

Loin de perdre à ce nouvel arrangement de chofes, la France y gagneroit. Ce fentiment paroîtra fans doute extraordinaire, parce qu'en abandonnant la main-d'œuvre aux conftructeurs

Américains, on en dépouille la France. Mais combien aiſément elle peut compenſer cette perte apparente! En effet, dès qu'on n'a rien ſans travail, on eſt dès-lors forcé de conſidérer le travail comme la vraie richeſſe. Il faut donc l'employer avec une intelligente économie, ſur-tout dans le ſyſtême des rivalités nationales. Or les mains qui ne feront pas vos vaiſſeaux, feront les draps avec leſquels vous les payerez. La dépenſe pour fabriquer ces draps ſe fera chez vous, comme ſe feroit faite celle pour conſtruire les vaiſſeaux, & parlà, vous aurez ceux-ci à meilleur marché. Votre travail & votre dépenſe, vous auront donc produit davantage & mis dans un rapport plus avantageux avec vos rivaux.

Enfin le lord Sheffield, dont nous refutons ici la politique étroite, veut qu'on encourage les conſtructions au Canada, dans la Nouvelle-Écoſſe, &c. Mais les circonſtances phyſiques favoriſent-elles autant ces contrées que les États-Unis? L'Angleterre peut-elle tirer des avantages réels de cet encouragement? C'eſt une queſtion ſur laquelle pluſieurs écrivains ont combattu le lord Sheffield, & que nous ne pouvons décider.

Mais quand cette reſſource exiſteroit pour l'Angleterre, elle n'exiſte point pour la France. Les vaiſſeaux bâtis en Amérique lui coûteront toujours moins que les ſiens propres, ou que ceux conſ-

truits ailleurs. Elle doit donc favoriser l'introduction des premiers.

C'eſt ainſi que penſoit un miniſtre célebre, que la France regrette avec raiſon. Il avoit le projet de faire conſtruire en Suede une partie des vaiſſeaux de la marine Françoiſe : il y trouvoit une grande économie. Elle ſera plus grande & plus réelle avec les États-Unis.

Les Anglois eux-mêmes ne réſiſteront pas à la force des choſes. Ils reviendront tôt ou tard aux vaiſſeaux Américains. Car ceux-ci ne coûtent que le tiers (1) du prix des vaiſſeaux Anglois. Or le bon marché eſt la premiere loi du commerce.

La mauvaiſe qualité qu'on prête aux vaiſſeaux Américains eſt une fable, & voici ce qui l'a fait naître. Dans la guerre de l'indépendance, les Américains bâtiſſoient des vaiſſeaux à la hâte, pour les armer en courſe. Ils étoient forcés d'y employer des boids verds, non préparés ; ils manquoient d'autres objets néceſſaires à ces vaiſſeaux, ou on les fabriquoit à la hâte. Ces vaiſſeaux étoient néceſſairement imparfaits. Mais cette imperfection n'étoit qu'accidentelle. La courſe eſt une lotterie où l'on ne tient point compte de la bonté & de la

(1) Dans la Nouvelle-Angleterre les conſtructeurs des vaiſſeaux font leur marché à raiſon de 3 liv. ſterling par tonneau, y compris l'ouvrage du menuiſier. Sur la Tamiſe, le prix eſt de 9 liv. ſterling pour l'ouvrage ſeul du charpentier.

durabilité du vaiſſeau. Il ſuffit qu'il marche bien, voilà ſa qualité eſſentielle.

La paix a rétabli les conſtructions telles qu'elles doivent être, & l'on connoît des vaiſſeaux Américains bâtis avant la guerre & depuis trente ans, qui, pour la bonne conſtruction & la durée, ne le cédent à aucun vaiſſeau Anglois.

L'art de conſtruire les navires a même fait dans l'Amérique libre des progrès plus rapides que par-tout ailleurs, & ce progrès s'explique aiſément. Il ne faut pas oublier, lorſqu'on juge les Américains libres, qu'ils ne ſortent pas d'un état de barbarie. Ce ſont des hommes échappés de la civiliſation Européenne, occupés, pour ainſi dire, à créer leur pays, à créer leurs reſſources. Nulle entrave ne contraint leurs mouvemens. En Europe on regarde tout comme parfait, on en uſe, ſans ſonger à perfectionner. Ces deux différences eſſentielles, en mettent une prodigieuſe dans l'intenſité de l'induſtrie.

Boſton a produit un homme étonnant dans l'art de la conſtruction. Appliqué fortement & pendant long-tems à la recherche des moyens de réunir la viteſſe de la marche des vaiſſeaux à leur ſolidité, M. Peck a eu le plus grand ſuccès. C'eſt de ſes mains que ſont ſortis *le Béliſaire*, *le Haſard*, *le Rattle-Snake*, qui ſe ſont ſi brillamment diſtingués par leur marche, pendant la der-

niere guerre. Les bâtimens conftruits par cet architecte habile, ont des qualités que n'ont pas les autres. Ils portent un quart de plus & marchent infiniment plus vite. Ces faits font atteftés par un grand nombre d'expériences, confignées dans des procès-verbaux authentiques.

Les Anglois eux-mêmes reconnoiffent la fupériorité des conftructions Américaines. « On fait à Phi-
» ladelphie, dit le colonel Champion (1), les plus
» beaux bâtimens. L'art de la conftruction a atteint
» dans cette ville le plus haut degré de la perfection.
» On conftruit auffi de grands vaiffeaux à New-
» York, dans la Chefapeak & dans la Caroline du
» Sud. Ces derniers, faits avec le chêne verd, font
» *d'une folidité, d'une durabilité fans égale* ».

Le proverbe Américain dit: *Que pour avoir un vaiffeau parfait, il faut les fonds de Bofton & les côtes de Philadelphie.*

Les François, s'il faut en croire les connoiffeurs, font très-inférieurs aux Américains, dans les détails de la conftruction, & à tous les égards. Cette fupériorité de l'Amérique ne doit point nous étonner, & elle ne fera qu'augmenter. L'Américain libre qui habite les côtes, vit de la mer, met fa gloire dans la marine. Comme il a des concurrens, fon génie ne doit jamais fe repofer,

---

(1) Voy. *Confiderations on the prefent ftate of Great Britain, &c.* pag. 74.

& ce génie n'eſt jamais arrêté dans ſon effor par des chaînes. En France le peuple eſt, & doit être agricole ; la marine n'eſt qu'une partie ſubordonnée, & par la nature des choſes, elle ne doit jouir que d'une conſidération très-précaire. Car l'honneur qui remue toutes les têtes Françoiſes, ne ſe diſtribue qu'à Paris & à la Cour, & là on eſt, & on doit être bien loin de ſentir l'importance d'attacher quelque mérite au perfectionnement de la conſtruction des vaiſſeaux. Elle doit donc languir ou céder à celle des Américains, que l'intérêt & l'amour-propre aiguillonnent ſans ceſſe. Il réſulte delà que les François doivent, en conſervant tout ce qui peut maintenir chez eux une claſſe habile de conſtructeurs, acheter les vaiſſeaux des Américains, puiſque toutes les convenances ſe réuniſſent à celle de faciliter beaucoup les importations & exportations des deux parts, dont les volumes ſont ſi différens d'une nation à l'autre, comme nous l'avons obſervé.

Cette circonſtance a même l'avantage de procurer le vaiſſeau Américain au commerçant François, à meilleur prix que s'il le commandoit, ou s'il le faiſoit acheter en Amérique, parce que l'Américain ſera toujours intéreſſé à vendre ſon vaiſſeau, plutôt que de le ramener ſur ſon leſt.

Telle eſt enfin la convenance des vaiſſeaux Américains pour la marine Françoiſe, & ſur-

tout pour la marine marchande; telle eſt même cette convenance pour toutes les puiſſances Européennes qui ont des côtes maritimes, que nous penſons qu'une rade ſûre & commode en Europe ſeroit bientôt aſſortie de vaiſſeaux Américains à vendre, pour peu qu'on accordât au port, où ſeroit cette rade, tout ce qui peut encourager un pareil dépôt. Ce marché de vaiſſeaux eſt à établir. Les Anglois le dédaignent; la France n'y ſera-t-elle aucune attention?

SECTION X.

CONSIDÉRATIONS générales ſur le Tableau précédent des importations des États-Unis en France.

LA liſte que nous venons de parcourir des articles que les Américains libres peuvent fournir à l'Europe, en échange de ſes marchandiſes, eſt peu nombreuſe; mais ces articles ſont aſſez conſidérables en eux-mêmes, aſſez importans, pour mériter l'attention des commerçans François. Ils ſont ſuffiſans pour détruire les préjugés de ceux qui, ſur le faux prétexte de l'impuiſſance des Américains libres à fournir des objets d'échange, dédaignent le commerce entre la France & les États-Unis. Ces articles ne ſont cependant pas les ſeuls que la France puiſſe recevoir d'eux. Indé-

pendamment des potaſſes (1), cet objet ſi précieux pour les fabriques, & dont la rareté devient toujours plus ſenſible, le fer, la cire végétale, les laines, le lin, le chanvre, &c. peuvent en augmenter le nombre.

Nous devons eſpérer, que notre Ouvrage, une fois connu dans les États-Unis, excitera les Américains libres à coopérer à notre but, c'eſt-à-dire, à répandre l'inſtruction ſur-tout ce qui concerne leur pays. Ils feront connoître à la France, d'une maniere plus étendue & plus complette, tous les alimens de ce commerce réciproque en faveur duquel nous écrivons. Ils raſſembleront dans un ouvrage correſpondant au nôtre, tout ce que nous n'avons pu qu'imparfaitement expoſer. Ils rectifieront nos erreurs, ils nous éclaireront ſur les points que nous ignorons abſolument: ils nous inſtruiront des détails phyſiques, moraux, politiques, qui déterminent les rapports, ſur leſquels leur commerce étranger

(1) Les Anglois en ont reçu pour près de quatre cens mille livres tournois par an, dans les années 1768, 1769 & 1770. Comme les potaſſes ſont le produit des bois que brûlent les Américains libres, que la longueur des hivers les force à en conſommer beaucoup, & que leur abondance les diſpenſe de les épargner, il ſemble que la quantité des potaſſes doit s'être accrue avec la population. Celle-ci eſt devenue plus conſidérable depuis 1770; mais dans quelques parties des États-Unis les bois à brûler deviennent rares, & on doit y conſommer une partie des potaſſes des autres contrées.

doit être fondé. Nous les invitons à ſe livrer à ce travail intéreſſant. Nous les invitons à lui donner pour baſe des principes plus philoſophiques, plus raiſonnables, plus philantropiques, que ceux qui, juſqu'à préſent, ont dirigé la jalouſe induſtrie de chaque ſociété. Car chacune entraînée par une aveugle ambition, a voulu tout embraſſer, tout faire chez ſoi, tout fournir aux autres; chacune a pris pour principe de ne rien recevoir des autres, ſi ce n'eſt de l'or; chacune s'eſt accoutumée à regarder, comme bénéfice, toutes les productions manufacturées ou non manufacturées qu'elle envoyoit à l'étranger, & comme perte, toutes celles qu'elle en recevoit. Tel eſt le principe faux d'après lequel toutes les nations Européennes ont dirigé leur commerce extérieur.

Eh! quelle ſeroit la conſéquence d'un pareil ſyſtême, s'il continuoit à prévaloir? L'iſolement de tous les peuples, l'anéantiſſement abſolu de tout commerce extérieur, puiſqu'il tend à lui ôter ſes alimens. Car cet or que vous voulez obtenir pour le paiement de vos envois, on reſiſte à vous le donner; par-tout on enviſage, comme vous, cette néceſſité de le donner; comme vous, on l'eſtime un déſavantage; comme vous, on cherche à s'y ſouſtraire. Or ſi d'un côté nul ne veut de retour en nature, ſi de l'autre nul ne veut ſe déſaiſir de ſon or, que deviennent les échanges, que devient le commerce?

La nature, qui a voulu faire des hommes autant de freres, & des nations autant de familles ; la nature qui, pour les unir tous par un même lien, leur a donné la pente à des besoins, qui les jettent dans la dépendance les uns des autres; cette sage nature a, par la distribution de ses dons, prévenu, condamné ce systême exclusif. Elle a dit à l'habitant de Nantuket : le rocher que tu habites, est ingrat & orageux : renonce donc à vouloir en tirer ces vins, ces fruits si délicieux que produisent des climats plus paisibles & plus tempérés. Vois la mer qui t'environne; voilà ta propriété, ton trésor. Ce trésor je l'ai fait inépuisable, & si tu sais l'exploiter, si tu t'y bornes, tous les biens, toutes les jouissances de l'autre continent sont à toi : un seul coup de harpon adroitement lancé, fera couler dans tes caves mille fois plus de ces vins recherchés, que si, par une culture pénible, tu t'obstinois à me contrarier.

La nature tient le même langage aux autres habitans de la terre. Elle dit au François de porter tous ses efforts sur le sol fécond dont elle l'a gratifié, de cesser de courir sur des mers étrangeres, pour obtenir avec des frais immenses & beaucoup de risques, ces poissons, ces huiles, que cet habitant de Nantuket se procure avec plus de facilité, plus de succès, plus d'economie.

Pourquoi faut-il qu'un langage si simple, si

sage, si propre à faire naître une harmonie universelle ; pourquoi faut-il que toutes les nations ne l'entendent pas ? Mais comment le leur faire entendre ? Comment le leur faire adopter ? Comment engager les nations qui pourroient avoir un commerce direct entr'elles, à signer un traité de commerce qui laisseroit fournir à chacune ce qu'elle peut faire, mieux & à meilleur marché que les autres, qui fonderoit ainsi les échanges sur les loix immuables de la nature ?

Quand les nations seront assez avancées pour sentir l'avantage d'un pareil traité, dès ce moment, il cessera d'être nécessaire, & tous les autres traités le seront encore moins. Alors on verra que tous se résolvent dans ce seul mot, *Liberté.* On verra que la liberté seule peut mettre tout à sa place ; qu'elle seule, sans aucune négociation, sans artifice, sans parchemin, peut faire naître par-tout une industrie avantageuse ; on verra qu'en écoutant ses arrêts impartiaux, chacun se trouvera, même en payant, même en payant en or, heureux & riche. On verra qu'hors d'elle, hors de ses loix, tout n'est que contradiction, choc, confusion, trouble. Enfin, on verra que par-tout & dans tous les tems, elle s'est jouée de ces conventions de commerce, dont les politiques se vantent si ridiculement ; de ces conventions, où les contractans sont sans cesse sur la défensive à l'égard les uns des autres ; sans cesse occupés à se

tromper, & où souvent ils multiplient les semences de guerre dans un ouvrage de paix.

Sous le régime de la liberté, plus d'astuce dans la politique des nations sur le commerce; à quoi serviroit-elle? Plus de lutte; elle n'auroit pas d'objet. Plus de jalousie, plus de rivalité, plus de crainte de trop faire prospér . , d'enrichir trop ses voisins, puisque la richesse de chaque État seroit avantageuse à tous. En un mot, sous ce régime, chacun désireroit plus de moyens aux autres, afin d'avoir plus à donner & plus à recevoir. Le commerce ne seroit donc que ce qu'il devroit être, l'échange du travail contre le travail, des jouissances contre des jouissances, & non contre des privations; enfin un état de richesses, sans pauvreté d'aucun côté.

Quel peuple a plus de droits, plus de titre que les Américains libres pour adopter le prem[illegible] un systême aussi philantropique, aussi conform[illegible] aux loix de la nature, pour ne rien faire [illegible] moins qui le retarde chez eux? Que leur co[illegible] grès, que cette respectable assemblée, qui p[illegible] devenir la lumiere des nations, du sein du[illegible] peut sortir le bonheur universel, reste fidele [illegible] indications de cette nature, qu'il l'interroge [illegible] cesse, & fasse passer dans tous les esprits l'h[illegible] tude de l'interroger.

Si l'Europe refuse d'admettre des produits [illegible] États-Unis, que le congrès, rejettant la polit[illegible]

mesquine des représailles, ouvre, par une résolution grande & républicaine, ses ports à tous les produits Européens? Et quel mal peut-il en résulter pour les Américains libres? Si les prohibitions Européennes rendoient inutiles leurs moyens d'échange, il faudroit bien que la marchandise Européenne retournât en Europe, où que tombant à vil prix dans les États-Unis, elle devînt un profit pour eux, même en la payant avec de l'or.

On peut faire sans doute la loi à une nation paresseuse, dégradée, mais non pas à une nation active & industrieuse. Celle-ci parvient toujours à punir de quelque maniere les procédés tyranniques des autres nations. La seule force des choses suffit pour la venger.

C'est un malheur pour les États-Unis de n'avoir pu d'abord se livrer à un systême aussi noble, d'avoir été forcés, pour payer la dette publique, de recourir à la ressource misérable des vieux gouvernemens, d'imposer les marchandises étrangeres. Toute autre imposition qu'une redevance sur le sol, est une source d'erreurs. C'est par une suite de ces erreurs que sont nés en Europe ces prétendus *impôts protecteurs de l'industrie nationale*, dont l'effet est d'égarer les gouvernemens, jusqu'à leur persuader qu'ils ont dans leurs mains une force créatrice, égale à celle de la Divinité même. Et ces entreprises, où

l'on veut forcer la nature, que font-elles? De miſérables ſerres chaudes, où tout ſe preſſe pour finir plutôt, où l'induſtrie s'épuiſe vainement pour ſoutenir une exiſtence contre nature, où ſouvent un tout vigoureux eſt ſacrifié à une partie cacochyme.

Que les Américains redoutent ces erreurs en impôts & en entrepriſes; que pour s'en garantir, ils conſiderent l'état de l'Europe. On ne s'y entend plus ſur la matiere des impôts; les idées ſimples ſe perdent, deviennent impoſſibles à réaliſer par la métaphyſique qu'il faut employer pour combattre l'ignorance, les préjugés, les habitudes. Toutes les idées de juſtice, de propriété y ſont confondues. On ne peut pas *faire avancer* une vérité ſans avoir à chaque pas de fauſſes notions à combattre. L'homme inſtruit ſe laſſe, ſe dégoûte, reſte même ſouvent interdit, en entendant les objećtions engendrées par l'habitude de l'erreur. Il ſent avec anxiété que les loix du bonheur ne peuvent plus s'écrire que ſur des tables où il n'y ait rien à effacer. Et telle eſt, au moins nous aimons à le croire, la ſituation morale des États-Unis. Ils ſont vierges encore, ils ne connoiſſent point ces inſtitutions qui finiſſent par engendrer un cahos, où l'amour du bien public perd toutes ſes forces.

Ce ſujet eſt trop fécond pour s'y livrer ici. L'Amérique libre renferme des penſeurs. La correſpondance que nous ouvrons avec eux par cet Ou-

vrage, nous fera sans doute connoître jusqu'à quel point on peut y compter sur la marche des bons principes (1). Que leurs informations tendent surtout à préserver les commerçans François d'erreurs capitales dans leurs envois. Le mauvais succès, s'il les accompagnoit, feroit décourageant, & les François sont aisés à se décourager. Cependant cette légéreté, ce défaut de constance, ces fautes, diminueront à mesure que leur gouvernement s'instruira; à mesure qu'il se fera des idées plus justes des droits de l'homme; à mesure qu'il attachera davantage les individus par l'esprit public à la chose publique. Ils penseront alors *que chacun d'eux est quelque chose*, & cette idée, ce sen-

(1) Deux vrais Amis des Américains libres ont eu l'idée de fonder une Société Gallo-Américaine, dont l'objet principal est de rassembler & de repandre des lumieres sur-tout ce qui peut servir au commerce des deux nations, & à les rendre réciproquement utile & animé. Quelques personnes se sont jointes à eux, pour réaliser cette idée patriotique, d'autant plus intéressante qu'elle exclut toute rivalité de jalousie. ***Le bien que les rapports de commerce peuvent faire aux deux Mondes***; voilà leur but & leur devise. On en jugera par le Prospectus imprimé à la fin de cet Ouvrage. Si l'on peut dans Paris former une pareille société, à plus forte raison doit-elle s'établir dans les principaux ports de mer [illegible]; car c'est là que le besoin & l'habitude de penser au commerce [illegible] sent aux plus grandes lumieres. Paris ne peut être qu'un centre où elles se rassembleront, pour delà mieux se [illegible], & pour offrir au gouvernement dans toutes les transactions commerciales qui, dans l'ordre actuel, exigent encore [illegible], des renseignemens recueillis par l'esprit public, & [illegible] par l'impartialité.

timent de ſon importance, fait ſeul le citoyen, & par conſéquent, la proſpérité & la grandeur des États.

La France touche au moment de voir réaliſer ce beau rêve, elle touche à la création des adminiſtrations provinciales. Il va donc finir le regne de la frivolité, de cette frivolité mortelle, où le judicieux & ſenſible Sterne (1) étoit loin de reconnoître ces plaiſirs, cette gaieté tant vantés.

Sous l'influence ſalutaire de ces adminiſtrations, les établiſſemens de commerce ſeront regardés comme des patrimoines, non-ſeulement utiles, mais honorables à tranſmettre à ſes enfans. Alors s'introduira l'eſprit d'économie, d'ordre, de fidélité, de modération. Il eſt néceſſaire au commerce; ce n'eſt que par lui qu'il proſpere, qu'il acquiert de la conſiſtance & de la conſidération.

Monteſquieu obſerve que les entrepriſes des négocians ſont toujours néceſſairement mêlées avec les affaires publiques; mais que dans les monarchies les affaires publiques ſont la plupart du tems ſuſpectes aux marchands. Or, la proſpérité, la gloire nationale dans les monarchies dépendent auſſi bien du commerce que dans les autres conſtitutions. Les monarchies ont donc intérêt à

(1) Sterne diſoit qu'il ne concevoit pas ce qu'on entendoit par la gaieté Françoiſe, qu'il n'avoit point vu de nation plus triſte; c'eſt que la vraie gaieté eſt dans un bonheur conſtant, & non pas dans des accès de folie, d'étourdiſſement, d'ivreſſe

donner aux commerçans cet espoir de prospérité qu'ils ont dans les républiques, & qui les porte avec ardeur vers toutes les entreprises.

Les administrations provinciales sont le plus sûr moyen de produire cet heureux effet. Si maintenant elles étoient établies, les têtes Françoises comprendroient mieux sans doute, comment il est absurde d'imaginer que les États-Unis n'acquitteront pas leur dette publique ; comment des républicains ne peuvent invoquer la ressource déshonorante de la banqueroute & de l'escroquerie ; comment leur esprit public, leur morale, leur intérêt s'accordent à leur faire acquitter cette dette contractée pour la cause la plus légitime & la plus honorable qui ait jamais existé ; cette dette qui d'ailleurs n'est qu'un atôme mis dans la balance avec leurs ressources immenses. Dès-lors les négocians François s'inquiéteroient moins sur la maniere dont leurs marchandises leur seront payées en Amérique. Car au défaut si peu probable des productions Américaines, au défaut de métaux précieux, ils ont encore, pour derniere ressource, les papiers du congrès, & des États; papiers avantageux à acquérir par le prix auquel on les obtient, par l'intérêt qu'ils rendent, par la certitude qu'ils seront payés, & par la transmission que le commerce peut en faire, en conséquence, aux capitalistes Hollandois, à qui

les papiers du monde entier deviennent néceſſaires, dès qu'ils méritent confiance.

Nous venons de parler des métaux précieux. Les Américains libres ſont voiſins des régions qui les produiſent. Ces régions ſont le ſéjour de l'indolence & de la pareſſe, qui ne diſpenſent pas des beſoins. Là on ne peut donner que quelques dépouilles d'animaux, & des métaux contre les ſubſiſtances qu'on n'a pas le courage de faire naître, contre les néceſſités qu'on trouve plus commode de payer avec de l'or, qu'avec ſon propre travail. Les Américains libres deviendront des facteurs placés avantageuſement entre les manufactures Européennes, & les habitans des régions condamnées par la nature à la production ſtérile des métaux. Toute la puiſſance Eſpagnole ne l'empêchera pas, elle ne doit pas même l'entreprendre. Nouvelle conſidération qui, promettant aux François ce ſolde en or ſi follement ambitionné, doit les encourager à préparer leurs relations commerciales avec les États-Unis.

Le lord Sheffield, toujours enthouſiaſte de ſon ſyſtême favori, le monopole national, n'annonce que ruine aux autres nations qui entreprendront de commercer avec les États-Unis. Il atténue d'un côté les objets qu'on peut recevoir d'eux en échange, pour exagérer les beſoins qu'ils ont de crédit, & de l'autre il déclare les commerçans Anglois ſeuls capables de faire aux Américains

libres le crédit dont ces derniers ne peuvent se passer. La faculté solide & constante de pourvoir aux besoins de l'Amérique, de recevoir ses produits, d'attendre ses convenances, appartient, dit ce lord, à nos marchands, exclusivement à ceux des autres nations. Si nous pouvons, continue-t-il, nous préserver d'une précipitation funeste, nous apprendrons, à notre grande satisfaction, que notre industrie rencontrera peu de compétiteurs dans les marchés d'Amérique.

Son patriotisme l'égare ici sans doute ; il n'a réfléchi ni sur les moyens des États-Unis pour se passer toujours mieux de crédit, ni sur ceux de la France pour se mettre en état d'en faire.

Les administrations provinciales feront naître en France les caisses d'escompte. Toute ville commerçante ou manufacturiere jouira de cet avantage, dès qu'elle pourra en avoir une, sans craindre les contrariétés du monopole. Ces caisses s'appliqueront immédiatement à faciliter le commerce, à aider les manufactures, à répandre, en un mot, un crédit sûr, peu coûteux, dirigé par de bons principes. Car les administrations provinciales y feront régner l'esprit public, elles éloigneront sur-tout cette influence de la capitale, où l'expérience vient de prouver bien victorieusement, qu'autant ces établissemens sont utiles, lorsqu'ils favorisent une industrie vraiment productive, autant ils sont pernicieux, lorsqu'ils ne

ſervent qu'à favoriſer le jeu ſtérile & corrupteur de la cupidité (1).

Encore une obſervation, elle eſt relative aux paquebots. Nous avons déjà obſervé qu'ils favoriſeroient les premiers pas de la prudence qui cherche à s'éclairer ſur la ſituation & les productions des États-Unis. Ils ont été depuis mis ſur un pied régulier par un arrêt rendu en décembre 1786. Ils doivent être expédiés du Havre huit fois l'année pour les États-Unis. Les paſſagers ont la permiſſion (2) d'embarquer avec eux quelques marchandiſes.

Mais le haut prix auquel on a porté le fret, ſemble réſerver ce moyen de tranſport aux marchandiſes de grande valeur & de peu de volume. Il eût été plus politique d'accorder à chaque paſſager, & pour en uſer à ſon gré, un certain nombre de pieds cubes d'encombrement, & d'en fixer le fret au prix ordinaire. Cette méthode conſacroit alors les paquebots à des eſſais de tout genre; elle facilitoit les premiers pas de ce commerce prudent qui, de l'un mene à l'autre, du

(1) Combien il faut ſe défier des comparaiſons ! C'eſt la banque de Londres qui a créé la caiſſe d'eſcompte de Paris ; & Paris & Londres ſe reſſemblent encore moins que les conſtitutions Françoiſe & Britannique.

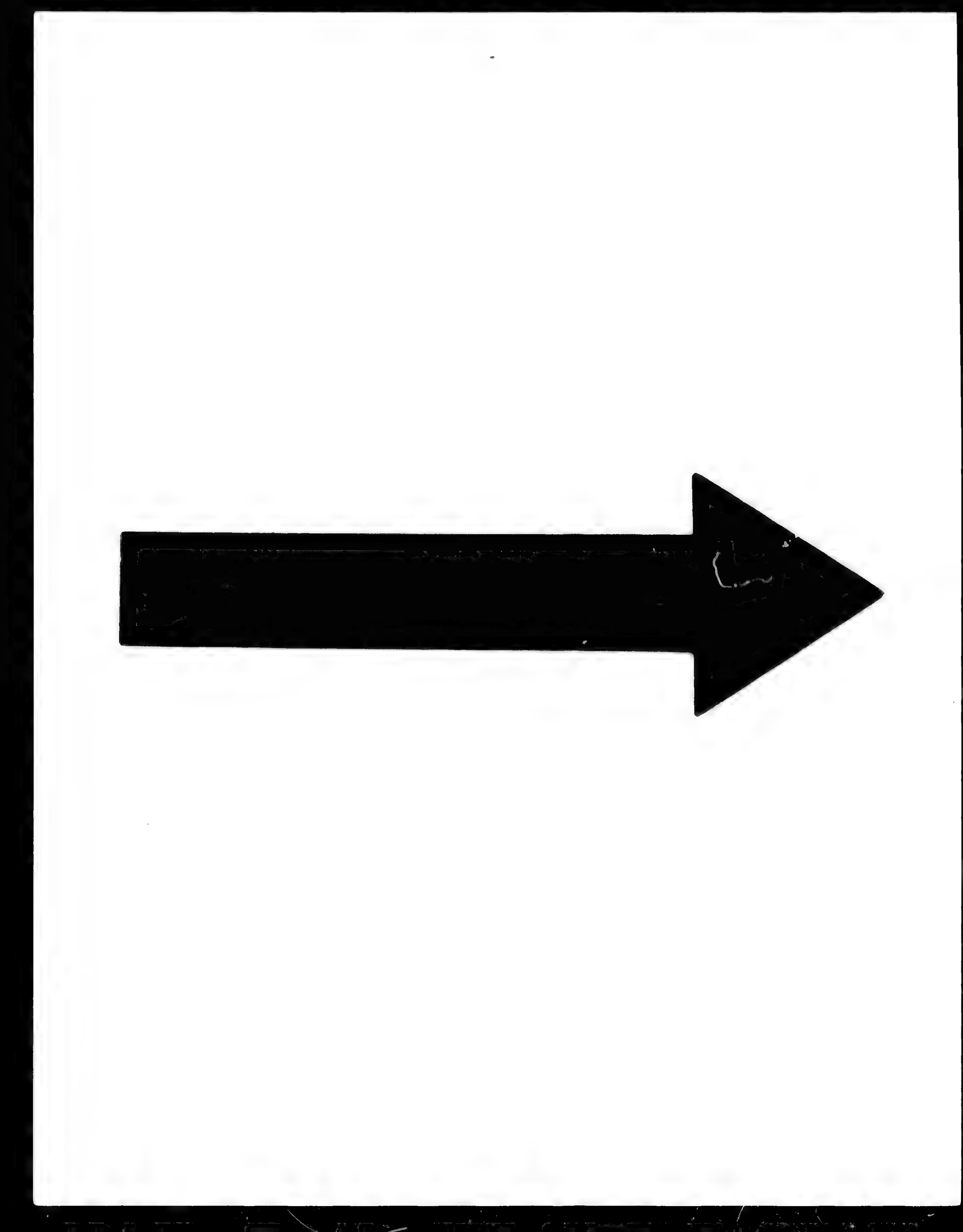
(2) Voyez l'arrêt du 14 décembre 1786, imprimé par extrait à la fin de ce volume.

petit au médiocre, du médiocre au grand. Elle préservoit de ces faveurs meurtrieres accordées à des entreprises particulieres, protégées par les directeurs, qui peuvent faire des paquebots la voiture du monopole & non celle du commerce.

Le motif sur lequel on a déterminé ce prix excessif du fret pour les marchandises, n'est spécieux qu'aux yeux des négocians peu penseurs. Car loin de nuire à la principale navigation, les paquebots doivent servir à lui préparer des alimens.

On s'apperçoit encore avec peine que l'esprit du commerce n'a pas toujours présidé à la composition de ce réglement. Cet arrêt astreint, par exemple, les marchands à demander des permissions pour y embarquer des marchandises. Pourquoi ne pas spécifier d'avance celles qu'on en veut exclure? L'obligation d'obtenir des permissions est une gêne toujours décourageante. Puis l'incertitude fait naître des craintes dans l'esprit des marchands, & des chicanes de la part des préposés à l'exécution de la loi; préposés dont l'esprit est toujours contraire à l'esprit public.

Ici se manifeste encore cet empire que Paris usurpe sur tout, même sur ce qui ne peut être de son ressort. C'est à Paris qu'est le chef-lieu de la police des paquebots, tandis que le directeur devroit habiter le port d'où ils partent.



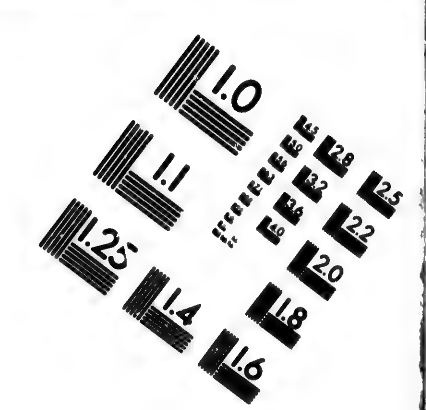
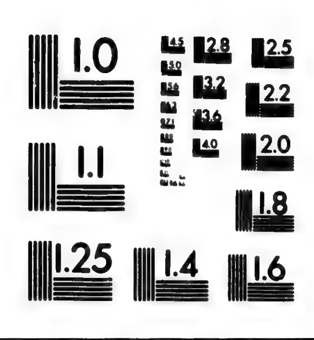
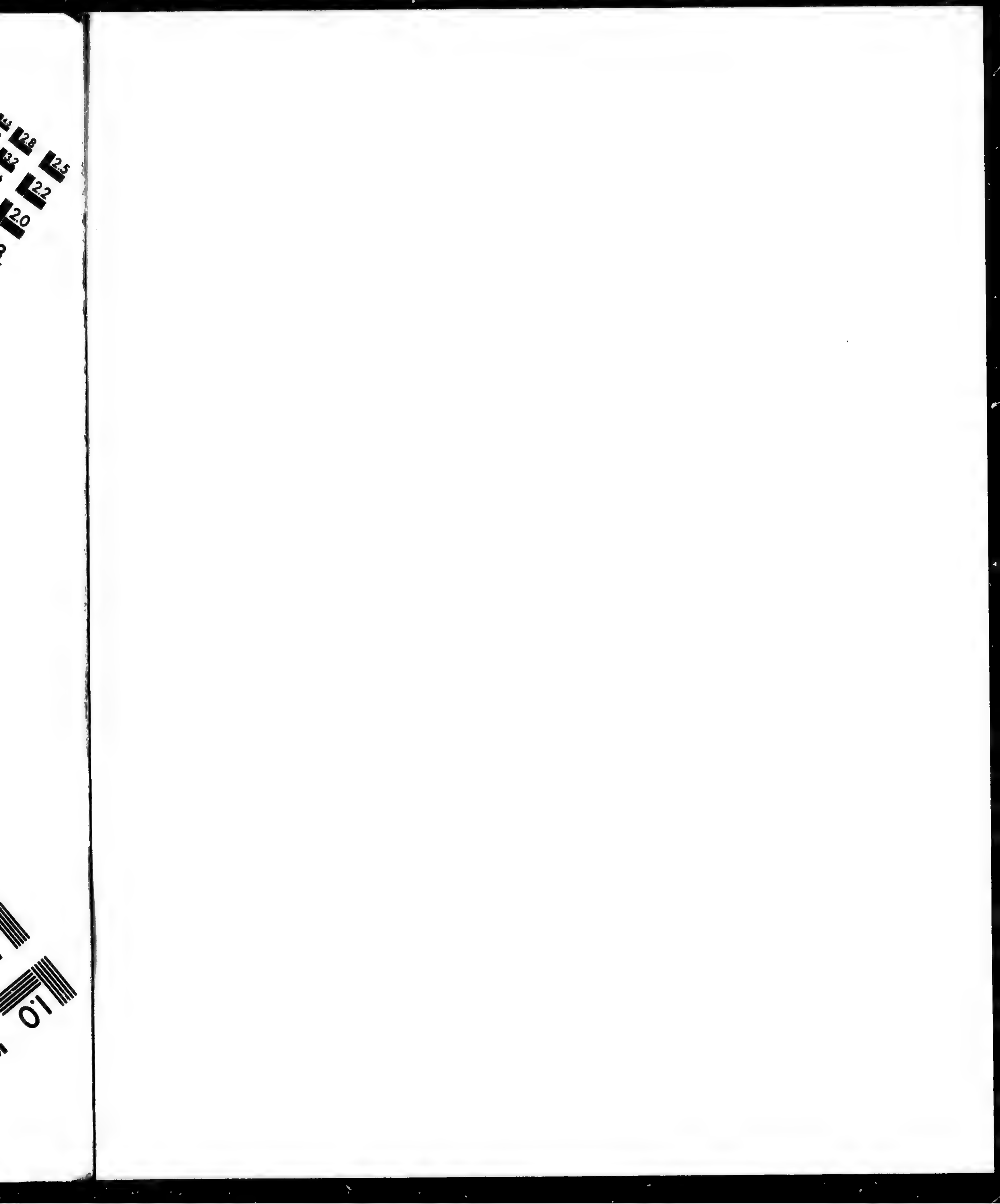


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
2.2
2.0

Il eſt en effet une multitude de cas où ſa préſence eſt néceſſaire. Sa principale fonction eſt de veiller ſur le bien-être des paſſagers : il importe qu'ils ne ſoient expoſés à aucune eſpece de tracaſſerie, qu'au contraire une attention protectrice ſoit occupée ſans ceſſe d'écarter d'eux embarras & obſtacles. Il importe que les paſſagers s'apperçoivent que le gouvernement veut laiſſer une entiere liberté aux entrepriſes de commerce avec les États-Unis, & favoriſer ceux qui en font l'objet de leur induſtrie. Et comment l'idée de faire produire aux paquebots l'effet ſi douteux, ſi ſouvent manqué de primes ; effet, qui ſeroit ſi certain ici, comment cette idée n'eſt-elle pas tombée dans la tête de ſes rédacteurs ?

Enfin, il faudroit conſidérer les paquebots comme des diligences, mais les organiſer d'après des principes plus généreux, plus patriotiques, que ces lourdes voitures de terre, où l'on a ſacrifié à la cupidité des entrepreneurs la commodité des voyageurs, que le monopole force à s'en ſervir.



CONCLUSION,

ET RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION DES ÉTATS-UNIS.

EN traitant des principaux articles que les François & les Américains libres peuvent échanger entr'eux, par un commerce laissé à la plus entiere liberté, nous avons suffisamment indiqué les moyens que la France doit employer pour le faire fleurir. Nous nous proposions d'examiner les relations qui doivent exister entre nos Colonies à sucre & les États-Unis. Dans la querelle qui a divisé la métropole & ses colonies, on n'a pas suffisamment envisagé ces relations. Il reste toujours à consulter à ce sujet la nature des choses, & ces circonstances indestructibles qu'on ne combat jamais que très-imparfaitement, & aux dépens d'un régime plus avantageux.

Nous avions aussi dessein de terminer cet Ouvrage par le tableau de la situation actuelle des États-Unis; mais les circonstances actuelles nous forcent à différer l'examen approfondi de ces deux objets importans, & à le détacher de l'Ouvrage que nous présentons. Le commerce extérieur de la France n'étant point étranger aux intérêts que l'on y discute actuellement avec so-

lemnité, il nous paroît preſſant de mettre notre Ouvrage ſous les yeux des perſonnes chargées par le gouvernement de cette diſcuſſion. Quoiqu'en apparence uniquement conſacré à éclairer nos relations avec les États-Unis, il eſt fondé ſur une théorie qui embraſſe le ſyſtême général du commerce, & le commerce ſe préſente avec toute ſon importance dans la grande réforme que ſollicitent les intérêts urgens de la France.

Nous terminerons ce volume par quelques éclairciſſemens ſur les prétendus troubles qui agitent les États-Unis. Ils ſont néceſſaires pour détruire les impreſſions défavorables que doivent faire les récits infideles de ces gazetiers, qui, par des préjugés ſerviles ou par un bas intérêt, affectent de répandre des doutes ſur les heureuſes ſuites de ſa révolution. S'il faut les en croire, les Américains libres ſont plongés dans des embarras inextricables, forcés à faire banqueroute, livrés à la plus violente anarchie, expoſés aux tomahack des implacables Indiens, &c. Comment ſe réſoudre à commercer avec un peuple dont la ſituation eſt auſſi déplorable ? Ne doit-on pas plutôt craindre ſa ruine, qu'eſpérer ſa fortune, dans les relations qu'on veut contracter avec lui ?

Il eſt donc important de réfuter tous ces menſonges. Il l'eſt d'autant plus, que l'ignorance jette facilement dans l'erreur les perſonnes qui connoiſſent peu les conſtitutions républicaines. Il l'eſt d'autant

d'autant plus, qu'égarés par les préjugés de leur éducation, un grand nombre de François regardent cette forme de gouvernement, comme un état perpétuellement orageux, où la vie & les propriétés courent sans cesse les plus grands dangers.

Ces préjugés disposent à croire les fables les plus puériles, les plus absurdes. On ne fait pas même une attention toutefois bien simple. Les États-Unis auroient-ils un congrès, des magistrats, s'il étoit vrai que le peuple fût en guerre avec eux? Car comment le congrès & les magistrats pourroient-ils se défendre contre eux? Ils n'ont pour eux que le respect de chaque individu pour la loi; elle est leur unique force. C'est l'obligation où les met la constitution d'obéir eux-mêmes à la loi, comme le dernier des citoyens, qui fait leur unique sauve-garde, qui maintient en tout & par-tout l'autorité que le peuple leur a confiée. Ils ne peuvent employer la force physique qu'autant que le peuple veut bien la leur prêter, puisqu'ils n'ont ni armée, ni soldats stipendiés.

La diversité d'opinions existe par-tout où il y a des hommes. Elle n'appartient pas plus à une constitution qu'à une autre; mais il est de l'essence du gouvernement républicain de laisser à chacun la libre expression de la pensée en toute matiere.

Dans les États-Unis la législation acheve de se former à mesure que les rapports se vérifient,

s'étendent, se multiplient. Est-il étonnant qu'il y ait des débats à l'occasion des diverses loix qui sont proposées, discutées, adoptées ? Tous ces débats deviennent publics, animent les conversations, y répandent un grand intérêt. Mais est-ce là de l'anarchie ?

Le mot *anarchie* est un de ceux dont on a le plus abusé, dont on fait les plus fausses applications. Il est donc nécessaire de l'expliquer.

Où l'anarchie regne, il n'y a ni chef, ni gouvernement, ni loi, ni sûreté. Chacun devient son propre défenseur, le contrat social est rompu, il n'y a plus de confiance, plus de transactions, parce qu'il ne peut plus y avoir de contrats. L'autorité, changeant à tout instant ses regles, ses principes, son but, elle devient cruelle ou méprisable, elle déchire ou est déchirée. Un tel état de choses dure peu, ou s'il dure, il a bientôt partagé la société en une multitude d'hordes toujours armées, ennemies les unes des autres, qui ne subsistent qu'autant qu'elles se redoutent & se balancent.

Voit-on rien de semblable dans les États-Unis ? Y dispute-t-on même sur les principes de la constitution, sur les loix fondamentales, sur le but qu'elle s'est proposé ? Tout à cet égard n'est-il pas convenu & réglé depuis long-tems ? C'est uniquement sur quelques regles d'administration que les débats se portent ; c'est sur la meilleure ma-

niere de faire prospérer la chose publique, d'en repartir les charges, que les esprits sont encore dans une salutaire agitation ; & cette agitation n'empêche pas plus le cours régulier des affaires & des transactions, qu'en Angleterre les débats du parlement n'empêchent le prince de nommer aux emplois, de conférer des grades, qu'ils n'arrêtent les cours de justice & les affaires de toutes les classes de particuliers.

Le mot *anarchie* convient aux États qui, comme l'Égypte, ont vingt-quatre Souverains & point de gouvernement, ni de loi. Il convient à ces constitutions dégénérées de l'Asie, où l'administration est divisée en plusieurs départemens, indépendans les uns des autres, se croisant sans cesse dans leurs vues & dans leurs prétentions, s'entre-choquant dans leurs opérations, ayant tous le pouvoir de faire des loix particulieres, ou d'arrêter l'effet de celles qui existent. Là regne une anarchie réelle, parce qu'on ne sait où est le gouvernement, parce qu'on ne connoît, ni où réside le pouvoir législatif, ni ses bornes. Cette incertitude entraîne le désordre, rend les propriétés incertaines, compromet la sûreté individuelle.

Encore une fois, aucun de ces maux n'existe dans les États-Unis. Que ceux qui en doutent, daignent nous suivre dans le précis de leur situation, de leurs dernieres opérations.

Nous ne nous arrêterons point sur l'excellence de

leur organisation (1). Ceux qui la mettent en problême, n'ont qu'à lire les judicieuses observations d'un des premiers philosophes politiques de l'Europe, du docteur Price. « Les États-Unis, dit-» il, ont l'honneur distingué d'être les premiers » sous le ciel qui aient établi des formes de » gouvernement favorables *à la liberté universelle.* » S'ils se sont ainsi distingués à leur berceau, que » ne feront-ils pas dans un état de choses plus » avancé, lorsque le tems & l'expérience, le » concours des hommes sages & vertueux, dissé-» minés par toute la terre, auront introduit dans » ces nouveaux gouvernemens, les réformes, les » améliorations qui les raprocheront encore davan-» tage de la liberté, & leur fourniront les moyens » d'étendre le bonheur & la dignité de l'espece » humaine? Ne voit-on pas ici l'aurore de jours » brillans, une nouvelle création s'élevant sur la » terre. C'est aux États-Unis qu'on pourra ap-» pliquer un jour, avec plus de raison, ce qu'on » disoit des Juifs : *Qu'en eux toutes les familles* » *sur la terre ont été bénies* ».

Ces réformes, ces améliorations sont lentes à

---

(1) Il faut lire encore sur ce sujet l'ouvrage récemment publié par le savant M. J. Adams, ambassadeur des États-Unis à Londres, & qui a pour titre : *a defence of the constitution of the united states. London*, 1787. L'auteur y prouve la sagesse des constitutions Américaines en les comparant avec les républiques anciennes & modernes, &c.

la vérité; mais cette lenteur est néceſſaire, parce que la diſcuſſion publique doit les précéder. Cette lenteur s'accroît encore par la ſituation particuliere de chaque individu qui, s'occupant à réparer les ravages de la guerre & les breches que ſa fortune en a ſouffertes, a moins de tems à donner à l'examen des affaires publiques. Mais malgré cette lenteur, l'ordre, & non l'anarchie, regne dans tous les Etats-Unis. Dans tous, les défrichemens augmentent, les villes, & ce qui vaut mieux, les plantations iſolées ſe multiplient, & remplacent ces antiques forêts qui couvroient le ſol de l'Amérique. Partout exiſte la ſûreté la plus grande pour les individus; & ſans cette ſûreté, comment une foule de familles s'expoſeroient-elles à former des établiſſemens néceſſairement très-diſtans les uns des autres?

L'Amérique n'eſt point encore rongée de la vermine qui dévore l'Europe, de l'inextirpable mendicité. Les voleurs ne rendent pas ſes forêts dangereuſes. Les chemins publics n'y ſont pas teints du ſang verſé par des aſſaſſins. Eh! comment y auroit-il des aſſaſſins, des voleurs? Il n'y a point de mendians, point d'indigens, point d'hommes forcés, pour fournir à leur ſubſiſtance, de ravir celle des autres (1). Là, tous les hommes

(1) On lit à la vérité dans les gazettes Américaines, des avertiſſemens ſur des vols & des eſcroqueries. Mais obſervez que ces vols peu nombreux, ſe font dans les villes & ſur-tout dans les ports; & ils ſont principalement commis par des Européens

trouvent de la terre pour les nourrir. Elle n'eſt pas grévée d'impôts, elle peut rendre à chacun, avec uſure, la récompenſe de ſon travail. Or jamais l'homme qui peut ſubſiſter aiſément, honorablement, ne conſent à ſe ſouiller de crimes inutiles, qui le livrent au tourment des remords, au déshonneur & à la vengeance de la ſociété.

Trois circonſtances ont pû induire les Européens en erreur ſur les troubles prétendus des États-Unis. Ils ont dit : » Ces États ſortent d'une guerre affreuſe, dont les ravages ont été terribles. A la paix, la miſere dut être grande ; delà des vols. Ces États ont d'ailleurs licentié toutes leurs troupes, & que ſont devenues ces troupes ? S'il eſt des ſoldats qui ſont retournés à la terre ou à leurs travaux des villes, il en eſt beaucoup qui, accoutumés à la fainéantiſe, à l'effuſion du ſang, ont dû dédaigner les arts paiſibles, & faire un métier du maſſacre de leurs concitoyens. Enfin, il n'y a point d'hommes armés par la ſociété, pour réprimer les déſordres de ces brigands, point de maréchauſſée, point de police ; les hommes d'ailleurs y ſont trop rares, & leurs loix réprouvent ces moyens ».

---

dépravés, leſquels y portent, faute de goût pour le travail, toutes les turpitudes & les manœuvres de la pareſſe & de l'indigence Européenne. L'indigence n'eſt connue que dans la Virginie ; elle tient à des conſidérations expoſées dans l'article du Tabac.

Les philoſophes ont plus d'une fois reproché aux hommes de faire la Divinité à leur image, & conſéquemment d'en faire une image infidele. On peut appliquer ici ce mot; les Européens font les Américains libres à leur image, & voilà pourquoi ils ſe trompent. Ils tranſportent en Amérique *leur trop plein des villes*, leur miſere, leurs vices politiques & moraux, & les crimes qui en dérivent, & n'y voyant pas les mêmes précautions que leurs gouvernemens prennent pour s'en garantir, ils s'imaginent que le déſordre régne par-tout, & que le ſang coule impunément.

Les ravages de cette guerre de ſept ans, ont été terribles; oui ſans doute. Mais auſſitôt que le fer a pu ſe convertir en ſoc de charrue, la terre a produit, & la miſere a diſparu. Les ſoldats Américains étoient citoyens & propriétaires avant d'être ſoldats; ils ſont reſtés citoyens ſous l'uniforme, & ſont retournés à leurs propriétés en le quittant. Ils ſe battoient non pour de l'argent, non par métier, mais pour leur liberté, leurs femmes, leurs enfans, leurs propriétés, & de pareils ſoldats ne reſſembleront jamais à ces bandits du vieux continent, qu'on ſtipendie pour tuer leurs ſemblables, & qui tuent dans les grands chemins pour leur propre compte, quand la paix force leurs maîtres de les licentier. On a vu en Amérique, ce que les annales du monde n'offrent dans aucun État, excepté à Rome, un général adoré de ſes ſoldats, quitter ſon pouvoir,

lorſqu'il n'étoit plus néceſſaire, & ſe retirer au ſein d'une vie paiſible & obſcure. On a vu une armée nombreuſe, qui n'étoit point payée, conſentir généreuſement à ſe ſéparer ſans paiement; ſes ſoldats ſe retirer, chacun dans ſon canton, ſans commettre aucun déſordre; là, chacun reprendre tranquillement ou ſa charrue ou ſon premier métier, ces métiers que nous traitons de vils en Europe (1). Voilà ce que fait la liberté; voilà ce que l'on ne conçoit pas dans la plupart des États Européens; l'eſprit militaire y regne, & ſes préjugés y dominent. La guerre y eſt le chemin de la gloire, de l'ambition, de la fortune; & pour conſerver à cette profeſſion ſa prépondérance, ſon luſtre, on établit en principe qu'une *armée permanente* eſt néceſſaire pour entretenir l'ordre dans la ſociété; qu'elle doit toujours menacer les citoyens, quoique

(1) Voici un trait tiré des papiers Américains, entre mille ſemblables.

Deux freres, capitaines, qui s'étoient diſtingués pendant la guerre, reprirent à la paix leur état de chapelier. Ils firent inſérer dans les gazettes l'avis ſuivant.

» Les freres *Bicker* donnent avis au public, qu'ils viennent de reprendre leur ancienne profeſſion de chapelier, qu'ils avoient abandonnée, pour défendre la liberté de leur pays. Ils eſpérent que leurs concitoyens voudront bien, en récompenſe de leur courage & de leurs ſervices, les favoriſer dans leur commerce & les préférer aux autres ». Quel capitaine Européen voudroit mettre ſon nom à la tête d'un pareil avis ?

paisibles, pour maintenir leur soumission à l'autorité. On ne connoît pas ce fardeau inutile & malheureux, cet esprit funeste, dans les États-Unis. L'esprit public, bien plus favorable au bon ordre, y prend sa place, & la paix & la sûreté y régnent sans maréchaussée, sans espions, sans cette police qui avilit les mœurs & le caractere des citoyens. L'esprit public tient lieu de tous ces moyens, tandis que ces moyens ne tiendront jamais lieu de l'esprit public, & que jamais ils ne produiront comme lui le bonheur de la société.

En vain les hommes remplis de vieux préjugés, crieront-ils ici à la déclamation; nous leur offrons des faits (1). Ah! ce seroit plutôt aux Américains libres à dédaigner l'Europe, à nous y faire observer la boucherie continuelle qu'on y fait des voleurs & des assassins; à comparer le nombre énorme de cachots, de prisons, d'hôpitaux, d'établissemens de toutes les especes, institués pour

(1) Il faut lire les gazettes Américaines, non pas celles que les gazetiers Anglois alterent, mais celles qui s'impriment en Amérique. Elles seules peuvent donner une idée juste de la situation des États-Unis, elles nous ont fourni ce que nous avançons. Observez qu'on y enregistre tout ce qui se passe, qu'on n'y cache aucun fait, pour peu qu'il ait trait à la chose publique; que les vols & les meurtres y sont soigneusement inscrits, tandis que nos gazettes gardent le plus profond silence sur les vols & les assassinats qui se commettent dans chaque État. On traite les Européens comme des malades, aux yeux desquels on dérobe tout ce qui pourroit leur donner une idée de leur mal.

guérir ou pallier les ulceres incurables de nos vieilles inſtitutions ; à comparer ce tableau dégoûtant, à l'infiniment petit nombre de meurtres, de vols qui ſe font dans les États-Unis ; aux hôpitaux vraiment *domeſtiques* & humains de ces États ; au tableau du bonheur de chaque famille Américaine, de ſes mœurs ſimples, & à nous prouver par leur exemple qu'une liberté ſage régénére l'homme ſocial, & rend inutiles ces machines ruineuſes, dont on l'écraſe, pour l'empêcher de nuire.

La guerre contre les Sauvages ou les Indiens offre plus de réalité, que cette anarchie abſurde reprochée aux Américains libres. Mais cette guerre ne doit inſpirer aucune frayeur. On en connoît la cauſe. Elle eſt le fruit du reſſentiment des Anglois & de la politique étroite de quelques ſubalternes qui cherchent à ſuſciter des embarras aux Américains libres, & en particulier à traverſer le commerce des fourrures qui doit tomber entre leurs mains.

Cette commotion des Indiens ſera paſſagere. Il eſt impoſſible que leur illuſion ne ceſſe bientôt ; impoſſible, que bientôt ils n'apperçoivent qu'ils ſont des inſtrumens paſſifs dans la main de quelques intriguans Anglois. Ils verront que pour ſe dévouer aux vues de ceux-ci, ils contrarient leurs intérêts propres ; que leur intérêt eſt d'être en paix avec des voiſins qui les bordent preſque par-tout, qui par-

tout annoncent les développemens les plus rapides, dont la population toujours croiſſante les détruiroit bientôt, s'ils ne ſe déterminoient à la tranquillité; avec des voiſins enfin qui leur offrent franchement & loyalement la paix, & qui prennent ſérieuſement toutes les meſures poſſibles, pour que jamais il n'y ait la moindre provocation d'hoſtilités de la part des États-Unis (1).

Les ennemis de ces États ont encore beaucoup groſſi les troubles qui, dans ces derniers tems, ſe ſont manifeſtés dans celui de Maſſaſuchet. La cauſe de ces troubles eſt la même que celle de la guerre contre les Indiens; c'eſt encore le fruit du reſſentiment de quelques Anglois & ſurtout des loyaliſtes de la Nouvelle-Écoſſe, qui, bordant cet État, y répandent, au moyen de leurs partiſans ſecrets, des ſemences de diviſion. Ce n'eſt donc pas de l'eſprit républicain que ſont nés ces troubles, mais uniquement des manœuvres employées par des hommes, dévorés du regret de s'être oppoſés à une révolution honorable à la cauſe de l'humanité, & que le ſuccès a couronnée. Voilà les cauſes qu'il faut en accuſer & non la liberté. Auſſi voyez avec quelle rapidité le preſtige s'eſt

---

(1) Voyez le réglement fait par le Congrès, vers la fin de 1786. Mais en même-tems que le Congrès préſente aux Indiens le rameau d'olivier, il ſe montre prêt à la guerre. Quelques tribus de Sauvages ont déjà fait la paix.

dissipé. Il a suffi de démasquer ces manœuvres de la haine & de l'esprit des loyalistes, pour que le peuple ait accouru au secours de ses magistrats, de son gouvernement. Les séditieux eux-mêmes, égarés d'abord par les conseils de ces ennemis secrets, ont reconnu leurs torts, ont posé les armes à la voix vraiment paternelle de l'autorité (1). Pas une goutte de sang n'eût été versée sans la témérité réfléchie d'un chef de ces hommes égarés (2). Et combien peu de sang on a versé! Et avant de le verser, quelles précautions n'a-t-on pas prises pour qu'il n'y eût point de victimes! Car le vrai citoyen ne se résoud qu'à la derniere extrêmité à répandre le sang de son frere égaré; car dans les républiques, on épuise tous les moyens

(1) On doit de grands éloges à la fermeté qu'ont déployée tous les juges dans cette occasion, à l'énergie & à la vigilance du gouverneur Baudouin, au patriotisme des célebres Adams & Payne. L'adresse composée par ces derniers est un chef-d'œuvre de logique & d'éloquence.

(2) Ce chef étoit un officier réformé nommé Shays, qui le 24 janvier dernier, voulut s'emparer des barraques de l'armée du gouvernement. Le général Shephard, l'avertit qu'il seroit obligé de faire tirer sur lui s'il persistoit. Shays persista; on tira d'abord par-dessus les têtes, & ensuite quelques boulets furent jettés sur les insurgens. Trois perdirent la vie, quelques-uns furent blessés. Il eût été facile au général de détruire cette troupe. C'étoit le dernier rejetton des commotions de cet État. Précautionné contre le mal que ces égarés pouvoient faire, il a sagement attendu qu'ils se dissipassent d'eux-mêmes, & tout est terminé au moment où nous écrivons.

que fournit la raiſon, avant d'employer la force; car enfin dans ces républiques, on ne connoît point de ſang vil & mépriſable.

Encore une fois, il ne faut pas juger un peuple libre, par le peuple de nos immenſes capitales, rampant, quand il ſe croit foible, féroce, quand il ſe ſent le plus fort, ſuſceptible de paſſions & jamais de raiſonnement. Elles n'exiſtent point en Amérique, ces capitales, excroiſſances monſtrueuſes, qui, n'étant qu'un produit de dégradation, ſouillent & dégradent tout ce qu'elles renferment. Encore, ſi l'on comparoit ces énormes capitales entr'elles, en commençant par Conſtantinople & finiſſant par Londres, trouveroit-on les déſordres moins fréquens, les commotions moins dangereuſes, à proportion que le peuple y eſt plus compté pour quelque choſe.

Les troubles dans les républiques bien organiſées ne peuvent jamais être ni conſidérables, ni de longue durée, parce qu'elles renferment un principe régénérateur, qui bientôt fait réformer l'abus, s'il en exiſte, qui réunit bientôt tous les citoyens contre le danger commun, ſi l'inſurrection n'a qu'un prétexte; & tel a été le double effet produit par les troubles de l'État de Maſſaſuchet.

Cet orage paſſager aura même eu pluſieurs avantages; celui de faire réformer pluſieurs abus par l'aſſemblée générale; & celui d'apprendre

aux Américains libres à se tenir en garde contre les insinuations d'ennemis secrets, & sur-tout contre les insurrections; moyen violent, qui ne peut jamais convenir à un peuple législateur, tant qu'il peut toujours désavouer, destituer ses représentans, s'ils trompent ses intentions.

On a trouvé le même prétexte de calomnier les Américains libres, dans l'espece de division que l'émission du papier-monnoie a occasionnée à Rhode-Island. Les esprits superficiels, les gazetiers ignorans ont argumenté de ces légeres commotions, pour décrier & les constitutions Américaines, & le papier-monnoie (1), pour peindre les Américains comme des escrocs, leur pays comme une terre inculte & maudite.

On vous dit avec le ton de la confiance. --- Voyez ce que font les Américains libres. Des troubles, par-tout des troubles. Il faudroit, pour les appaiser, que le ciel leur envoyât des tyrans. Les hommes sont les mêmes par-tout. --- Il faut des chaînes à l'homme. Les philosophes prônent les Américains.

---

(1) Le papier-monnoie, comme nous l'avons déjà observé, n'est point funeste en lui-même. Il ne devient tel que lorsque la contrainte l'accompagne, lorsqu'on veut, sans la confiance, le mettre par la force au niveau du numéraire, le lui substituer; & voilà sans doute le tort de l'État de Rhode-Island; voilà pourquoi ce papier a été rejetté. Voyez les États où cette contrainte n'existe point; le papier-monnoie y circule : c'est que la confiance y existe, & l'autorité brise la confiance.

--- Demandez un écu à ces fiers républicains, & voyez s'ils le donneront.

Ces discours trahissent ceux qui les tiennent. Accoutumés à ne rien voir d'heureux que sous la forme des écus, ils ferment les yeux sur les symptômes de la véritable misere. Eh! qu'ils les ouvrent donc sur l'Espagne. *C'est la terre des écus*, & il s'en faut bien que la population, que le commerce, que l'agriculture y fleurissent, comme dans les États-Unis. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit sur cette rareté de numéraire. Elle sera chez les Américains libres un signe de prospérité, tant qu'ils seront actifs & industrieux, tant qu'il y aura des défrichemens à faire; car elle annoncera que les défrichemens se font & que la population augmente.

Il ne seroit point étonnant qu'il manquât dans quelques États de l'Amérique des hommes suffisamment instruits sur la théorie des papiers-monnoie. Cette science est peu cultivée; il est aisé de s'y égarer. Nous avons vu dans Paris même des banquiers, méconnoître assez leur propre intérêt, pour demander le papier-monnoie *contraint*. Faut-il s'étonner si dans l'Amérique, où l'on en sent davantage la nécessité, on s'égare aussi sur la maniere d'employer cette grande ressource, & si le peuple, qui sait toujours s'en passer, s'en est effrayé?

Quoiqu'il en soit, tous ces orages sont sans

importance & ne peuvent avoir une longue durée. Il faut tout espérer d'un peuple généralement libre, dont la grandeur n'est point fondée sur l'abaissement d'aucun autre ; d'un peuple dont la dette publique a, pour la premiere fois, une cause vraiment honorable, vraiment légitime, & qui d'ailleurs est loin d'être supérieure à ses moyens ; d'un peuple dont la culture, l'industrie & le développement ne sont entravés ni par les besoins du fisc, ni par des préjugés, ni par une mauvaise constitution ; d'un peuple qui déteste & les conquêtes & l'esprit militaire, qui n'a d'autre but que la paix générale & le bonheur des individus ; d'un peuple enfin, qui porte dans tout ce qu'il fait, soit au-dedans, soit au-dehors, soit dans sa vie privée, soit dans sa politique, le caractere énergique de l'esprit public, si rare en Europe.

Observez en effet tout ce qui s'est passé dans les États-Unis depuis le retour de la paix, & vous retrouverez cet esprit public, dans tous leurs actes législatifs, dans toutes leurs réformes, dans toutes leurs améliorations, dans tous leurs développemens.

Vous le retrouverez dans cette cession généreuse & sans exemple dans l'histoire, que divers États ont faite au congrès, de leurs territoires trop étendus ; cession bien propre à disculper ces républiques des vues d'ambition & d'aggrandissement qu'on leur prête ; cession qui affermit leurs

leurs bases en circonscrivant à jamais leurs limites (1).

Vous le retrouverez dans la volonté unanime & déclarée de tous les États, de payer la dette publique, & dans leur intention d'acquiescer aux moyens infaillibles qui doivent l'éteindre. Il est du devoir des vrais amis des Américains libres d'insister sur ce concert, pour rassurer les François & les autres Européens qui sont leurs créanciers.

Vous le retrouverez dans ce réglement du congrès (2) qui simplifie les monnoies, qui les réduit à des divisions faciles pour le commerce; qui donne à l'Europe un grand exemple, l'exemple de plusieurs États indépendans les uns des autres, occupant une vaste étendue, & n'ayant cependant qu'une même monnoie, comme un même poids, de mêmes mesures, un même langage. Eh! combien de professions viles, combien de friponneries, combien de désordres prévenus par la seule uniformité de monnoie! L'opération du congrès n'a pas atteint à la vérité le dernier degré de simplicité

(1) La Virginie dans son acte de cession au Congrès, a stipulé que le gouvernement des districts cédés seroit toujours républicain, & qu'on n'admettroit jamais au droit de citoyenneté tout homme possédant un titre héréditaire.

(2) On a suivi pour ce réglement le plan proposé par le judicieux & savant M. Jefferson. Une des parties les plus frappantes de ce plan est de réduire tous les calculs sur les monnoies à la raison décimale.

auquel le systême monetaire doit être porté ; mais elle peut y conduire ; & il est vraisemblable que ce systême y sera plutôt adopté qu'en Europe, où, à l'exception de l'Angleterre, la fausse opinion de faire de la monnoie un revenu pour l'État subsiste encore.

Vous le retrouverez cet esprit public dans l'accord de tous les États pour n'avoir qu'une régle commune relative au commerce extérieur (1), & pour réformer les abus qui peuvent s'être glissés dans le systême fédéral.

Vous le retrouverez dans la disposition générale de tous les États à bien accueillir les étrangers (2), dans ce traité de paix & d'amitié entre eux & la Prusse ; où, pour la premiere fois, on abjure les préjugés ridicules qui souillent encore la diplomatique de nos jours ; où l'on convient enfin, que la guerre ne frappera plus ni sur l'agriculture ni sur l'industrie, ni sur le commerce.

---

(1) La convocation des députés des différens États, qui s'est déjà occupée de cet objet, doit se rassembler à Philadelphie au mois de mai 1787.

(2) » Ouvrons nos ports, disoit le gouverneur Clinton en 1784, à tous les peuples, donnons à tous protection, encouragement, sécurité ; administrons la justice, avec une égale impartialité à l'étranger comme au citoyen ».

Voyez l'excellent discours de ce gouverneur, tenu dans l'assemblée générale de New-Yorck, du 21 janvier 1784.

Vous le retrouverez dans cette anxiété qu'éprouvent tous les Américains vertueux à la vue du luxe qui s'accroît chez eux ; dans les moyens qu'ils prennent pour l'arrêter & pour conserver leur premiere simplicité (1).

Vous le retrouverez dans toutes les loix passées par les divers États ; dans celle qui rappelle les loyalistes (2) ; car l'esprit public ne connoît point de vengeance implacable ; dans cette autre loi qui supprime les confiscations de biens des coupables ; pratique barbare, enfantée dans les tems désastreux des proscriptions Romaines, conservée par l'esprit de rapine de la féodalité.

Vous le retrouverez dans ces réglemens sur la religion, qui établissent par-tout une tolérance civile & religieuse ; tolérance si nécessaire à l'harmonie & dont l'ignorance seule ou les préjugés peuvent combattre les avantages évidens (3).

---

(1) Voyez la note 2, pag. 129. Les membres les plus respectables de l'Etat de Massachuset, ont formé une société pour arrêter le luxe.

(2) Le colonel Alexandre Hamilton, aide-de-camp du général Washington, publia sur cette matiere, en 1784, à New-Yorck, une lettre sous le nom de *Phocion*, remplie de raisonnemens judicieux, pour prouver que suivant le traité de paix, on doit cesser toute persécution contre les loyalistes. Observez que ce colonel étoit un des plus ardens Républicains.

(3) Voyez à la fin de cet Ouvrage, l'acte de l'Etat de Virginie sur la tolérance religieuse. Comme il nous a paru le plus philosophique de tous, & qu'il peut servir de modele aux

Vous le retrouverez dans toutes les loix qui ſanctionnent l'établiſſement de maiſons d'éducation, de grands chemins, de canaux, & de tout ce qui peut contribuer à la commodité & à l'aggrandiſſement du commerce intérieur.

Oublierons-nous ici le plus beau trait dont s'honore l'eſprit public dans les États-Unis ? L'affranchiſſement des Negres. Cet affranchiſſement qui ſera bientôt univerſel dans toute cette partie du monde (1), eſt cependant l'ouvrage d'une ſecte, de ces Quakers ſi injuſtement outragés par des eſprits ſuperficiels ou corrompus.

Et pour le faire obſerver en paſſant, ce fait ſeul doit prouver l'aſcendant prodigieux du zele conſtant d'un individu vertueux ſur ſa nation, ſur ſon ſiecle, ſur le monde entier, lorſque ſon but eſt noble & généreux. Bénezet, ce Quaker diſtingué, cet apôtre de l'humanité, parcourt tous les États-Unis, prêchant par-tout pour la liberté des Negres. Il convertit d'abord ſes freres. Ses freres convertiſ-

---

États Européens qui ne ſont pas ſi avancés, nous l'avons traduit en entier.

Voyez encore l'acte de l'aſſemblée générale de Rhode-Iſland, de février 1783, qui permet l'exercice de la religion catholique, & admet les catholiques à tous les droits des autres citoyens.

(1) Tous les États ont publié des loix plus ou moins ſéveres contre l'eſclavage. Celui de Virginie condamne à une amende conſidérable ceux qui importeront des noirs.

sent à leur tour toutes les autres sectes, tous les États. Ceux qui sont en arriere, rougissent de leur barbarie, & peut-être le jour n'est pas loin où tous les Européens, honteux de ce trafic scandaleux, l'abjureront. Voilà ce qu'aura produit l'exemple d'un seul Américain (1)!

Et voilà les hommes, les loix, le gouvernement qu'on calomnie! Ces hommes qui sont destinés à régénérer la dignité de l'homme! Ces loix qui ne frappent que le crime, qui le punissent partout, & ne se taisent jamais devant le crédit! Ce gouvernement qui, le premier, offre véritablement l'image d'une famille nombreuse, bien unie & complettement heureuse; où le pouvoir est juste, parce qu'il circule dans les mains de tous, & ne s'arrête dans aucune; où l'obéissance prévient, parce qu'elle est volontaire; où l'administration est simple & facile, parce qu'elle abandonne l'industrie à elle-même; où le magistrat a peu à faire, parce que le citoyen est libre, & que l'homme libre respecte toujours la loi & son semblable! Voilà les prodiges que nous calomnions, nous Européens

---

(1) Rapprochez des encouragemens qu'on donne en Europe au commerce des Negres, le peu de prix qu'on y met aux blancs. On paie un Negre deux mille liv. & l'on perd un blanc pour la valeur d'un lievre qu'il aura tué, d'une perdrix qu'il aura étranglée. Laissons-là, si l'on veut, l'incommode humanité, mais convenons au moins, que c'est très-mal spéculer pour la richesse nationale.

enchaînés par nos antiques institutions, par les habitudes que nous ont donné des préjugés dont nous reconnoissons nous-mêmes aujourd'hui la barbarie ou la frivolité! Nous disons bien, mais faisant si mal, pourquoi calomnions-nous des hommes qui au bien dire joignent le bien faire? Ah! s'il ne nous est pas donné de leur ressembler, d'avoir leurs vertus, de jouir de leur bonheur, ne les décrions pas au moins; respectons cette supériorité que nous ne pouvons atteindre.

Eh! s'il étoit encore quelqu'individu qui conservât des doutes, des préventions contre les Américains & leur commerce, qu'il considere la conduite des Anglois à leur égard. Quel peuple devroit plus promptement abandonner toute relation avec les États-Unis, s'ils étoient le séjour de l'anarchie, de la mauvaise foi, si l'on ne pouvoit y courir d'autre chance que celle de perdre les propriétés qu'on y confie aux individus, aux États même? Cependant les Anglois, principaux auteurs des fables, des exagérations que nous réfutons, sont loin d'interrompre leur commerce avec les États-Unis. Ils en ont mesuré toute l'étendue, & leur unique crainte est de n'être pas les seuls fournisseurs de ces peuplades vigoureuses, dont l'activité crée journellement, avec de nouveaux consommateurs, de nouvelles consommations. Nous en avons cité plusieurs preuves dans le cours de cet Ouvrage, en examinant les

opinions du lord Sheffield. Lui-même, par une contradiction frappante, consacre des pages entieres à décrier les Américains libres, leurs productions, leurs ressources, tandis qu'il s'applique à observer d'un autre côté tout ce qui peut assurer aux Anglois le principal commerce avec les États-Unis. Or, s'il ne pouvoit être que désavantageux, n'en prêcheroit-il pas l'abandon? Recommanderoit-il au gouvernement de prendre garde à nuire à ce commerce?

Peut-être nous objectera-t-on que le parlement d'Angleterre vient tout récemment de différer de conclure un traité de commerce général avec les États-Unis, sous le prétexte que leurs constitutions n'étoient pas encore assez fixes (1).

Le gouvernement Anglois a de bonnes raisons de ne pas se presser de conclure ce traité. C'est qu'il a fixé par un traité provisionnel les articles les plus importans; c'est qu'il ne pourroit conclure un traité général, sans exécuter tous les articles du traité de paix, & il ne paroît pas encore disposé à cette exécution; c'est que d'ailleurs ce gouvernement sait bien que les traités de commerce ne font pas le commerce; c'est qu'enfin il laisse

(1) Quand on voit les nations Européennes, & les Anglois eux-mêmes, aller négocier en Turquie, chez les Algériens, au Caire, on ne peut pas imaginer que ce soit de bonne-foi, qu'ils décrient & rejettent les relations de commerce avec les États-Unis, sous prétexte que leur législation n'est pas encore assez fixe.

toujours prendre les devants au négociant Anglois; il le laiſſe ſonder le terrein ſur lequel doit poſer l'édifice : il le laiſſe obſerver, interroger le peuple étranger avec lequel il doit s'allier; il laiſſe l'induſtrie Angloiſe libre dans ſes mouvemens extérieurs, multiplier ſes tentatives par-tout où elle peut eſpérer du gain. En un mot, le gouvernement Anglois attend, pour ſe décider, les lumieres de l'expérience particuliere. L'inaction de ce gouvernement ne doit donc rien faire conclure contre un commerce quelconque, lorſque d'ailleurs il eſt conſtamment l'objet des ſpéculations des individus.

Il n'en eſt pas de même du commerce François. Accoutumé à ne pas faire un ſeul pas ſans être obligé d'avoir recours à l'intervention du gouvernement, pour écarter de lui les obſtacles que lui ſuſcitent des intérêts particuliers, le fiſc, & ſouvent le monopole, il n'oſe point eſſayer le commerce nouveau, tant que le gouvernement ne lui en applanit pas le chemin; & le gouvernement doit le lui applanir juſqu'au moment où, rendant au commerce une entiere liberté, les ſpéculateurs particuliers pourront faire des eſſais ſans inquiétude.

Il ne faut pas douter que cette différence de poſition de commerçans François & Anglois, vis-à-vis leurs gouvernemens, n'ait une très-grande influence ſur leur proſpérité réciproque; & voilà

pourquoi il ne faut ceſſer de répéter au gouvernement François, que s'il veut aſſurer une grande proſpérité à ſon commerce, il doit emprunter les moyens employés par l'Angleterre, & ces moyens ſont : *La liberté dans les mouvemens, le droit de réclamer contre les atteintes portées à cette liberté, la certitude de la juſtice ſans acception de perſonnes ;* voilà les baſes du génie, de l'induſtrie, de la grandeur d'un État, baſes ſans leſquelles, il n'eſt point de grand commerce ; & ces baſes peuvent très-bien ſe concilier avec celles de la conſtitution Françoiſe.

FIN.



PIECES RELATIVES

A L'OUVRAGE INTITUIÉ:

DE LA FRANCE ET DES ÉTATS-UNIS.

N°. I.

LETTRE adressée à M. JEFFERSON, Ministre Plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique.

A Fontainebleau, le 22 Octobre 1786.

L'INTENTION du Roi étant, MONSIEUR, de favoriser autant qu'il est possible le commerce des Etats-Unis, j'ai l'honneur de vous faire part de quelques dispositions à cet égard.

Par une lettre du 9 Janvier 1784, à M. le marquis de la Fayette, je lui annonçois qu'au lieu de deux ports francs, promis par le traité aux États-Unis, le Roi s'étoit déterminé à leur en accorder quatre, ce qui s'est effectué; & je lui promettois de m'occuper des douanes, des droits de traites qui gênent le commerce, en lui observant

que cet objet demandoit un travail considérable ; il n'est pas encore completté. Par une autre lettre, je l'informois que Sa Majesté avoit supprimé les droits sur la sortie des eaux-de-vie, & que j'espérois que cette suppression seroit utile au commerce Américain; je lui promettois aussi que les droits du Roi & de l'amirauté, payables par un navire Américain à son arrivée dans les ports de France, seroient diminués, & que ce qui en resteroit seroit réduit à un seul droit, qui seroit réglé d'après le nombre de mâts ou le tirant d'eau, & non d'après l'estimation trop incertaine du jaugeage. Cette réduction exige une connoissance exacte de tous les droits qui se perçoivent dans les ports, & comme il y en a d'un grand nombre d'especes, les états que j'en fais faire ne sont pas encore achevés.

Vous savez, M. que le Roi a chargé un comité particulier d'examiner nos rapports de commerce avec les États-Unis; & que M. le marquis de la Fayette y a porté un projet analogue aux idées que présente votre lettre à M. le comte de Vergennes : mais vous sentez combien il seroit imprudent de hasarder par un changement de systême, le produit d'une branche de revenus qui s'éleve à 28 millions, sans porter sur un objet de premiere nécessité. Après une ample discussion de tout ce qu'on pourroit faire en ce moment pour favoriser l'importation en France des

tabacs de l'Amérique, il a été arrêté, non que le marché fait avec M. Morris feroit rompu, mais qu'après l'expiration de ce contrat il n'en feroit plus fait de pareil, & qu'en attendant, les fermiers-généraux fe foumettroient à acheter annuellement environ quinze mille boucauts de tabacs d'Amérique, venant directement des États-Unis fur des bâtimens François & Américains, aux mêmes prix & conditions qui font ftipulés par le contrat fait avec M. Morris.

Vous vous rappellerez, M. qu'en attendant qu'il fût ftatué fur les demandes qui avoient été faites en faveur des huiles de baleine, M. le marquis de la Fayette avoit fait un arrangement particulier avec M. Saugrain, pour qu'il reçût des envois de cette denrée jufqu'à la concurrence de 800,000 l. & que je lui avois accordé des paffeports pour exempter ce premier envoi de tous droits quelconques. Le même Saugrain a fait enfuite un marché avec les négocians de Bofton pour 400,000 l. par an, pendant fix années, pour lequel Sa Majefté a promis les mêmes faveurs dont jouiffent les villes Anféatiques.

Cette matiere ayant été dernierement examinée fous un point de vue plus général, l'adminiftration à qui le comité a rendu compte de fon vœu, conforme à la demande de M. le marquis de la Fayette & à votre opinion, pour l'entiere abolition de tous ces droits fur ces huiles,

a reconnu qu'elle ne pouvoit y consentir quant au présent, à cause des engagemens pris avec d'autres puissances. Tout ce qu'on a pu faire a été d'assurer pour dix ans à l'huile de baleine, au spermaceti, & à tout ce qui est compris sous ces dénominations, venant des États-Unis sur des bâtimens François où Américains, les mêmes faveurs, la même modération de droits dont jouissent les villes Anséatiques.

Sa Majesté espere que les liaisons de commerce entre les États-Unis & la France, deviendront assez étendues pour l'engager à continuer l'effet de cette décision provisoire; & comme il a été observé dans le comité qu'on percevoit un droit de fabrication considérable sur les huiles de baleine les plus favorisées, & même sur les huiles nationales, Sa Majesté consent à abolir ce droit de fabrication à l'égard des huiles de baleine & spermaceti venant directement des États-Unis à bord des bâtimens François ou Américains; de maniere que ces huiles & spermaceti n'auront à payer pour tous droits quelconques, pendant dix ans, qu'un droit de 7 liv. 10 sols & les dix sols pour liv. Cette derniere augmentation de 10 sols pour liv. devant finir en 1790.

Il a été réglé qu'on prendroit des informations particulieres sur la consommation du riz de la Caroline en France, & qu'on chercheroit à encourager l'importation.

Sur les représentations qui ont été faites touchant les droits considérables perçus à l'entrée des potasses, connues en Amérique sous le nom de Pot-Ash & Pearl-Ash, ainsi que sur les droits perçus pour les peaux & poils de castor & pour les cuirs verds, Sa Majesté a supprimé tous les droits perçus sur la potasse, sur les poils & peaux de castor & cuirs verds venant du crû des États-Unis, à bord des bâtimens François ou Américains. Elle s'occupera aussi des encouragemens à donner à tous les articles du commerce des pelleteries.

Sa Majesté a également consenti à décharger de tous droits, les mâtures, vergues, courbes de toute espece, le cedre rouge, le chêne verd, en un mot tous les bois propres à la construction des navires, venant des États-Unis sur les bâtimens François ou Américains.

Le comité ayant aussi représenté qu'il y avoit un droit de 5 pour 100 sur l'achat des navires construits chez l'étranger, & que ce droit nuisoit à la vente des navires Américains, Sa Majesté a bien voulu y avoir égard, & exempter de tous droits l'achat des navires qu'on prouvera avoir été construits dans les États-Unis.

Il se perçoit aussi des droits très-forts sur les arbres, arbustes & graines d'arbres, dont Sa Majesté a accordé l'abolition pour tous les envois

qui feront faits des États-Unis & portés fur bâtimens François ou Américains.

Comme il a été repréfenté que l'État de Virginie faifoit faire en France une fourniture d'armes pour fa milice, il a été réglé que les prohibitions qui, jufqu'à préfent, ont empêché l'exportation des armes & poudre à tirer, ainfi que les droits exigés dans les cas où on en accorde des permiffions particulieres, feroient abolis, & que toutes les fois que les États-Unis voudroient tirer de France des armes, des fufils, de la poudre à tirer, ils en auroient la liberté, pourvu que ce fût fur bâtimens François ou Américains, & que ces objets ne feroient foumis qu'à un droit très-modique, deftiné feulement à calculer les exportations.

Enfin, Sa Majefté a reçu avec la même faveur la demande faite au comité de fupprimer les droits confidérables qui s'exigent à préfent fur les livres & papiers de toute efpece. Sa Majefté fupprime tous les droits fur les objets de ce genre deftinés aux États-Unis & embarqués fur bâtimens François ou Américains.

C'eft avec plaifir, M. que je vous annonce ces difpofitions de Sa Majefté, qui vous font un nouveau témoignage du defir qu'Elle a d'unir intimement le commerce des deux nations, & de l'attention favorable qu'Elle donnera toujours aux

propositions qui lui seront faites au nom des États-Unis de l'Amérique.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincere attachement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, DE CALONNE.

P. S. VOTRE nation, M. verra sans doute avec plaisir les facilités que le Roi vient d'accorder pour la sortie des vins de Bordeaux, de Guyenne & de Touraine, & les suppressions des droits accordées à cet effet par différens arrêts du conseil; dont M. le marquis de la Fayette pourra vous donner connoissance.

N°. II.

ACTE pour établir la liberté religieuse, passé dans l'Assemblée de la Virginie au commencement de l'année 1786.

NOUS croyons que le Dieu tout-puissant a créé l'esprit libre, que tous les efforts faits pour gêner cette liberté par des punitions, des impôts, ou par l'*incapacitation* civile, tendent uniquement à faire naître l'habitude de l'hypocrisie, & la bassesse, qu'ils contrarient le plan du Saint Auteur de notre religion, qui, quoique maître de notre corps

corps & de notre esprit, ne s'est point servi de cet empire, comme il l'eût pu faire pour nous astreindre à cette religion. Nous croyons que la plus grande partie de la terre a été dans tous les tems enchaînée & abusée par la présomption impie des législateurs, des administrateurs civils, des prêtres, qui tous sujets à l'erreur, & sans aucune inspiration, se sont tous arrogés une autorité despotique sur la conscience, ont affiché leurs opinions comme les seules vraies, les seules infaillibles, & à ces titres ont employé la force pour les établir. Nous croyons qu'il est criminel & tyrannique de contraindre un homme à fournir des contributions pour la propagation d'opinions qu'il n'adopte pas. Nous croyons que forcer un citoyen à soutenir tel ou tel ministre de sa propre religion, c'est violer son droit naturel, parce qu'on le prive de la douce liberté de donner ses contributions au pasteur particulier, dont il préfere la morale, dont l'éloquence l'entraîne avec plus de force vers le bien. Nous croyons que par-là même on nuit au ministere; parce qu'en gênant la liberté des individus, on les éloigne de donner des récompenses qui ne doivent découler que de l'estime, & qui sont un encouragement au zele pour l'instruction du genre humain. Nous croyons que nos droits civils ne dépendent pas plus de nos opinions religieuses, que de nos opinions en médecine ou en géométrie. Nous croyons en con-

séquence, que proscrire un citoyen comme indigne de la confiance publique, en le déclarant incapable de posséder aucuns offices honorables ou lucratifs, à moins qu'il ne professe ou ne renie telle ou telle religion, c'est le priver injustement de ces privileges & avantages auxquels il a un droit naturel & commun avec tous ses concitoyens. Nous croyons que cette conduite tend à corrompre les principes de cette même religion, dont la propagation est son objet; parce que séduire par le monopole des honneurs & des émolumens ceux qui voudront la professer extérieurement, c'est n'engager que des parjures qui finissent par la déshonorer. Nous croyons que si ceux-là sont criminels qui succombent à la tentation, ceux qui les tentent ne sont pas moins coupables. Nous croyons que permettre l'interposition du magistrat dans le champ de l'opinion, que lui permettre de restreindre la pratique ou la propagation de certains principes, sous le prétexte de leurs funestes conséquences, c'est l'exposer à faire de ses opinions la regle de son jugement; parce qu'il approuvera ou condamnera les sentimens des autres, suivant qu'ils cadreront avec les siens ou s'en éloigneront. Nous croyons qu'en consultant la fin droite du gouvernement civil, il est assez tems pour ses officiers d'intervenir, lorsque les principes dégénerent en actes ouverts contre la paix & le bon-ordre.

Et enfin, nous croyons que la vérité est grande,

qu'elle prévaudra, ſi on l'abandonne à ſes propres forces, qu'elle eſt aſſez puiſſante pour écraſer l'erreur, qu'elle n'a jamais rien à craindre du combat, pourvu que la force humaine ne la prive pas de ſes armes naturelles, de la liberté de la diſcuſſion, les erreurs ceſſant d'être dangereuſes, lorſqu'il eſt permis de les combattre librement.

Qu'il ſoit donc paſſé en acte, par cette aſſemblée, que nul homme ne ſera forcé de pratiquer ou de ſoutenir aucun culte, ni aucun miniſtere, qu'il ne ſera contraint, ni moleſté, ni chargé dans ſon corps ou dans ſes biens ſous le prétexte de ſes opinions religieuſes; que tous les hommes ſeront libres de profeſſer & de ſoutenir par argumens leurs opinions en matiere religieuſe, & que ces opinions ne diminueront, n'étendront, n'affecteront en aucune maniere leur capacité civile. Et quoique nous ſachions bien que cette aſſemblée, élue par le peuple pour les objets ordinaires de légiſlation, n'a pas le pouvoir de reſtreindre les actes des aſſemblées ſuivantes, revêtues d'un pouvoir égal au nôtre, & qu'en conſéquence déclarer le préſent acte irrévocable, ſeroit inutile dans la loi; cependant nous ſommes libres de déclarer, & nous déclarons que les droits maintenus par le préſent acte, ſont les droits naturels du genre humain, & que s'il étoit paſſé aucun acte pour révoquer celui-ci ou limiter ſon effet, une telle révocation ſeroit une infraction au droit naturel.

No. III.

PROSPECTUS de la Société Gallo-Américaine, établie à Paris en 1787.

LA France a par ses armes contribué a affermir l'indépendance de l'Amérique libre.

Un traité de commerce fondé sur l'intérêt des deux contrées doit les unir de plus en plus intimement.

Le bien moral & politique des deux nations doit être l'objet & le résultat principal de ces liaisons de commerce.

Elles ne peuvent s'étendre qu'en mettant ces deux contrées à portée de mieux se connoître l'une & l'autre, qu'en rapprochant l'individu François de l'individu Américain.

Rien n'est donc plus nécessaire que de fixer un point, un centre, où l'on dépose tout ce qui se fait de bien dans chaque nation. Notre Société formera ce centre.

Il faut, par exemple, qu'en France on sache tout ce qui se passe dans les Etats-Unis, qu'on y enregistre tout ce qui s'y fait d'utile, qu'on le répande & qu'ensuite la Société emploie toute son influence pour faire adopter les institutions utiles.

Tel eſt un des objets de la Société Gallo-Américaine qu'on établit à Paris ; telles ſont les conſidérations qui lui ont donné naiſſance.

S'il s'en forme une ſemblable dans l'Amérique libre, comme il y a lieu de le croire, elle s'occupera du ſoin de répandre dans l'Amérique, tout ce que le génie François peut découvrir d'utile, tout ce que l'adminiſtration Françoiſe peut réaliſer de bien.

Il ſeroit inutile de détailler les avantages qui réſulteront pour les deux pays de l'établiſſement de pareilles Sociétés.

Il eſt plus néceſſaire d'indiquer les objets principaux dont la Société Gallo-Américaine doit s'occuper à Paris.

Le commerce réciproque des deux pays, fixera ſur-tout l'attention de la Société. Elle s'occupera des recherches qui peuvent l'éclairer, des moyens qui peuvent en applanir les obſtacles.

L'état de l'agriculture, les canaux nouveaux, les inventions utiles, les progrès de l'induſtrie, de l'eſprit humain, de la légiſlation ſoit fédérale, ſoit politique, ſoit civile des États-Unis ; voilà les points les plus importans, ſur leſquels ſe portera ſon attention.

Pour les connoître, elle fera venir de l'Amérique libre, les gazettes, les journaux, les livres, les actes de légiſlation, les journaux du con-

grès, &c. & tout ce qui pourra l'éclairer. Elle en formera un répertoire toujours ouvert aux hommes qui voudront ou s'inſtruire ou inſtruire le public.

Elle ſe procurera des correſpondances avec les Sociétés d'Amérique qui s'occupent d'objets utiles : elle accueillera dans ſes aſſemblées, les Américains que leurs affaires ameneront en France, & que leurs connoiſſances mettront à portée de donner des inſtructions.

D'un autre côté, pour faire connoître ſans ceſſe en Europe l'état de l'Amérique libre, la Société prendra tous les moyens poſſibles pour faire publier d'après l'avis de l'aſſemblée, ſoit dans les gazettes & journaux du continent, ſoit dans des ouvrages particuliers, ſoit autrement, le réſultat de ſes recherches.

L'utilité des deux Mondes : voilà le but de cette Société. Tout ce qui ſe rapporte à ce but, pourra fixer ſon attention. Elle ſera compoſée d'hommes de tout pays, de toute profeſſion, de toute religion, pourvu qu'ils ſoient capables de s'occuper conſtamment & ſérieuſement du bien de l'humanité.

N°. IV.

RÉGLEMENT pour les Paquebots établis par l'Arrêt du Conſeil du 14 *Décembre* 1786.

CE Réglement contient dix-ſept Articles, dont voici les principaux, qui concernent les États-Unis.

ART. I. Le Tarif qui y eſt annexé, ſervira de baſe pour la perception des droits, tant ſur les paſſagers que ſur les marchandiſes qui pourront y être embarquées.

ART. V. Les huit expéditions deſtinées pour les États-Unis de l'Amérique ſe feront toutes du port du Havre, les 10 février, 25 mars, 10 mai, 25 juin, 10 août, 25 ſeptembre, 10 novembre & 25 décembre. Les bâtimens ſe rendront en droiture à New-Yorck, d'où ils partiront le ſoixante-quinzieme jour qui ſuivra l'époque de leur expédition, pour ſe rendre au port d'où ils ſeront partis.

ART. VII. Pour donner une plus grande facilité aux différentes claſſes de perſonnes qui voudront faire uſage des paquebots, il ſera établi trois différens traitemens pour le paſſage : le premier à la table du capitaine; le ſecond à celle de l'offi-

cier de la marine marchande, chirurgien & volontaire; & le troisieme à la ration.

ART. IX. Chacun des passagers de la premiere table jouira d'un port-permis de trois malles; ceux de la seconde table de deux; & ceux à la ration d'une: chacune desdites malles ne devant peser plus de deux cens livres ni cuber plus de quatre pieds & demi; & le surplus des effets que chaque passager pourroit embarquer, devant être soumis à payer le fret sur le prix du Tarif.

Fin des Pieces relatives, &c.

E

irurgien & vo-
n.

de la premiere
is malles ; ceux
ux à la ration
e devant peſer
plus de quatre
ets que chaque
nt être ſoumis

&c.